

LIVRET DE L'ÉTUDIANT 2016-2017

École nationale
supérieure
des beaux-arts
de Lyon

8 bis, quai Saint-Vincent
69001 Lyon
infos@ensba-lyon.fr
04 72 00 11 71
www.ensba-lyon.fr

Table des matières

3	Introduction	42	Art Contemporain et Temps de l'Histoire
4	Historique	47	UR Numérique Tactic lab
5	Statuts de l'établissement	48	Revue Initiales
6	Organisation des enseignements	49	Insertion professionnelle
7	Caractéristiques	50	Les stages
7	Cursus	54	La mobilité internationale
9	Unités d'enseignement	55	Collaborations
		56	Politique d'édition
		57	Bourses et Prix
		58	Ressources et réseaux
		58	Observatoire des diplômés
		59	Les partenariats
10	Présentation des options	62	Biographie des professeurs
11	Année 1	78	Organisation administrative et scolarité
14	Art 1^{er} cycle	79	Instances
15	Art 2^e cycle	79	Conseil d'administration
19	Design 1^{er} cycle	81	Conseil scientifique
19	Mention design d'espace	81	Conseil des études et de la vie étudiante
19	Mention design graphique	82	Comité numérique
20	Mention design textile	83	Équipe
20	Design 2^e cycle	85	Effectifs
26	Dispositifs d'enseignement	86	Entrer à l'Ensba Lyon
26	L'atelier	86	Examen d'entrée en année 1
26	L'entretien individuel	87	Admission en cours de cursus et équivalence
26	Le cours magistral	88	Commission d'admission interne en 2 ^e cycle
26	Le studio	88	Informations aux étudiants en mobilité entrante
27	Le workshop	90	Certificats et diplômes
27	Le module de professionnalisation	93	La VAE à l'Ensba Lyon
27	La spatialisation et les expositions	94	Régime des études
27	L'atelier de langue étrangère		
27	Le séminaire, l'ARC (Atelier de Recherche et de Création)	95	Crédits ECTS
28	Les mutualisations	96	Le processus de Bologne
28	Le cycle de conférences	96	Définition des ECTS
28	La bibliothèque	97	Évaluation et attribution des crédits ECTS
30	Les pôles	97	Critères d'évaluation
30	Le pôle édition	98	Crédits ECTS & passage en année supérieure
30	Le pôle images-mouvement	98	Modalités de rattrapage des crédits ECTS
30	Le pôle photographie		
30	Le pôle volume	99	Calendrier de l'année 2016-2017
30	La plateforme numérique	100	Informations pratiques
31	Le Common's Lab	101	Association des étudiants
31	Le Labo NRV	101	Hébergement
32	Les Galeries	104	Repas
		104	Services médicaux
33	Programmes après DNSEP	106	Transports
34	Formation complémentaire de professionnalisation (FCP)	107	Adresses utiles
35	Post-diplôme art	107	Numéros d'urgences
36	Programmes de Recherche	109	Plan de l'école
36	Post-Performance Future		
39	Blanche ou l'oubli	110	Règlement des études
41	Station d'arts poétiques		
42	3 ^e cycle recherche		

Introduction

Installée sur le site des Subsistances depuis 2007, qu'elle partage avec l'Association des nouvelles Subsistances, structure dédiée aux nouvelles formes de spectacle vivant, l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (Ensba Lyon) est un établissement d'enseignement supérieur artistique public agréé par le ministère de la Culture et de la Communication. Conçue comme un laboratoire de recherche et d'expérimentation, délibérément ouverte sur les réalités artistiques contemporaines, elle a vocation à former des artistes, des designers et des créateurs. En prise sur les formes et les enjeux actuels de la création, elle vise plus largement à faire émerger des talents singuliers et à produire les conditions d'une professionnalisation de haut niveau dans les champs de l'art, du design et de la création.

Accueillant environ 350 étudiants, l'Ensba Lyon propose les options majeures qui structurent le champ des enseignements artistiques en France, avec plusieurs cursus en art et design. Les formations dispensées s'échelonnent sur deux cycles :

- un premier cycle de trois ans comprenant une première année généraliste et conduisant au DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques) en art et en design d'espace et au DNAT (Diplôme National d'Arts et Techniques) en design graphique et en design textile. À noter que ces deux diplômes seront remplacés en 2017-2018 par le seul DNA, Diplôme National d'Art, qui concerne les étudiants des années 1 et 2 pour cette rentrée 2016-2017 ;

- un deuxième cycle de deux années conduisant au DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) Master, en art et en Design, avec deux mention design graphique et design d'espace.

Au-delà du deuxième cycle, l'École propose :

- un post-diplôme international d'une année à destination de jeunes artistes ;
- deux programmes de recherche en art et en design graphique ;
- un troisième cycle de trois ans à destination de jeunes chercheurs et artistes-chercheurs, structuré autour de deux unités de recherche : ACTH, consacrée à l'articulation entre Art Contemporain et Temps de l'Histoire, et l'unité numérique, dédiée aux enjeux esthétiques contemporains soulevés par les cultures numériques.

Par un programme d'exposition spécifique dans un lieu dédié, le Réfectoire des nonnes ; l'édition de la revue artistique et critique *Initiales* ; une politique de suivi et d'accompagnement personnalisé de ses diplômés ; et la mise en place de nombreux partenariats avec des institutions artistiques et culturelles locales, nationales et internationales, l'Ensba Lyon forme plus largement un pôle de création, de recherche et de diffusion artistiques à fort rayonnement.

Emmanuel Tibloux,
Directeur

Historique

Fondée en 1756 par une société d'amateurs, l'École gratuite de dessin deviendra en 1769, en vertu de l'autorisation royale de créer des académies en province, l'École Royale Académique de Dessin et Géométrie.

Par décret impérial daté du 25 janvier 1807, et signé par Napoléon Bonaparte à Varsovie, l'École déménagera au Palais Saint-Pierre (place des Terreaux). Créée pour apporter à la Fabrique lyonnaise de soierie des dessinateurs de talent, l'École d'abord royale, puis impériale et, à l'avènement de la République (1848), nationale, ne cessera de s'affirmer aux grands concours artistiques nationaux. Placée d'abord sous l'autorité de l'Académie, elle dépendra ensuite du secrétariat à l'Éducation et aux Beaux-Arts et enfin, à partir de 1959 du ministère de la Culture. Son administration a toujours été confiée à la commune de Lyon.

Installée initialement place du Change, elle déménage en 1807 au Palais Saint-Pierre place des Terreaux. En 1936, elle est transférée à l'École Textile, cours des Chartreux.

En 1948, une partie de ses ateliers est déplacée dans une ancienne caserne.

Après la démolition de la caserne, commence en 1954 la construction de l'École rue Neyret (architecte : Bellemain). Le 19 novembre 1960, elle est inaugurée, sous la direction de Jean Coquet. Lui succéderont Philippe Nahoum (1974), Guy Issanjou (1992), Yves Robert (1998), Emmanuel Tibloux (2011).

Réorganisé maintes fois au XIX^e siècle et surtout au XX^e siècle, l'enseignement de l'École nationale des beaux-arts de Lyon n'a cessé d'évoluer et de se diversifier au rythme des changements de la réalité artistique contemporaine.

Désormais Pôle d'arts visuels des Subsistances, l'École, est installée depuis mars 2007 sur le site historique des Subsistances. Ancien couvent de l'ordre de la Visitation au XVII^e siècle, puis bâtiment militaire jusqu'en 1995, le site des Subsistances est constitué d'un ensemble de bâtiments de 22 000 m² et accueille désormais deux institutions qui permettent une expérience unique en France : la coexistence sur un même lieu d'une institution de formation et de recherche dédiée aux arts visuels (l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon) et d'une structure dédiée aux arts de la scène (l'association Les nouvelles subsistances).

Implantée principalement dans le bâtiment carré, l'École bénéficie de quelque 10 000 m² de locaux réaménagés afin de satisfaire aux besoins et spécificités de ses enseignements et de ses activités de recherche. Ateliers de production, amphithéâtres, bibliothèque, espaces d'expositions... permettant d'accompagner les projets des étudiants.

Statuts de l'établissement

Depuis le 1^{er} février 2011, l'Ensba Lyon est un établissement public de coopération culturelle régi notamment par les articles L. 1431-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales et dédié à l'enseignement supérieur artistique et à la recherche en arts visuels.

Ses membres fondateurs sont la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État.

L'établissement a pour missions, dans le cadre territorial de l'organisation de l'enseignement des arts plastiques :

- la formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toute réalisation dans le domaine des arts plastiques ;
- la conception et la mise en œuvre de recherches dans les diverses disciplines des arts plastiques et du design ;
- la valorisation des travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et la valorisation des recherches conduites par l'établissement et ses intervenants ;
- la coopération avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires.

Il est habilité par le ministère de la Culture et de la Communication, et le ministère de l'Enseignement supérieur, à délivrer des diplômes nationaux régis par les textes réglementaires portant organisation de l'enseignement des arts plastiques dans les écoles nationales, régionales et municipales d'art.

Avec l'agrément du ministère de la Culture, il délivre, en outre, un diplôme d'établissement de 3^e cycle, le DSRA, diplôme supérieur de recherche en art.

Organisation des enseignements

Caractéristiques

Les enseignements de l'Ensba Lyon sont conduits par une équipe d'une soixantaine de professeurs essentiellement artistes, auteurs, designers, chercheurs et professionnels en activité, de notoriété nationale et internationale.

Cette équipe est mobilisée autour d'un projet pédagogique où les enseignements sont à la fois individuels et collégiaux, et orientés selon 4 objectifs :

- une formation d'artiste, de designer et d'auteur de haut niveau, basée sur le projet personnel de l'étudiant ;
- une conduite du projet personnel pleinement orientée dans une dynamique de recherche ;
- l'acquisition des connaissances et compétences théoriques et pratiques qu'exigent la conduite du projet personnel et un travail de recherche ;
- une organisation des enseignements en conformité avec le système ECTS (European Credits Transfer System).

Cursus

L'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (Ensba Lyon) propose plusieurs cursus d'études sous forme d'options : l'option art et trois mentions au sein de l'option design.

Le cursus en option art se déroule sur 5 ans dont une première année généraliste commune à tous les cursus.

Le premier cycle ou phase programme correspond aux 3 premières années du cursus sanctionnées par le DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques) et à partir de 2017-2018 le DNA.

Le second cycle ou phase projet correspond aux 2 années suivantes et est sanctionné par le DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) au grade de Master.

Les 3 mentions de l'option design sont :

- design d'espace
- design graphique
- design textile

Les cursus en design se déroulent, selon l'orientation et les capacités de l'étudiant, sur 3 ou 5 ans dont une première année généraliste commune à tous les cursus.

Le premier cycle qui comprend l'année 1 et la phase programme des années 2 et 3 correspond aux 3 premières années du cursus sanctionnées soit par le DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques) pour l'option design d'espace, soit par le DNAT (Diplôme National d'Arts et Techniques) pour les options design graphique, et design textile, diplômes qui seront tous deux remplacés par le DNA en 2017-2018.

Le second cycle ou phase projet correspond aux 2 années d'études suivantes et est sanctionné par le DNSEP design (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) au grade de Master, mention design graphique ou mention design d'espace.

Le second cycle des options art et design est accessible à tous les étudiants de l'Ensba Lyon qui ont obtenu le DNAP ou le DNAT et qui ont passé avec succès la commission d'admission en second cycle phase projet pour l'une ou l'autre option.

Les équipes pédagogiques sont constituées par options et par phases, et nettement différenciées : ainsi, au cours d'un cursus de 5 années, l'étudiant est amené à travailler avec 3 équipes d'enseignants distinctes : en année 1, en phase programme (2 années) et en phase projet (2 années).

Les enseignements sont structurés en semestres, en conformité avec le système ECTS (European Credits Transfert System), mais l'étudiant est inscrit pour l'intégralité de l'année universitaire dont la durée est de 34 semaines, d'octobre à juin.

Programmes après le DNSEP

À la suite des cursus diplômants des 1^{er} et 2^e cycle, l'Ensba Lyon propose plusieurs programmes aux jeunes ex-étudiants diplômés :

- un post-diplôme art d'une année ;
- plusieurs programmes de recherche spécifiques en 2 ans ;
- un 3^e cycle en 3 ans adossé à 2 unités de recherche.

Le post-diplôme art consiste en une formation de haut niveau d'une année de résidence otée d'une bourse d'études pour un petit nombre d'étudiants-chercheurs, titulaires au minimum d'un DNSEP ou d'un diplôme de 2^e cycle universitaire équivalent.

Le 3^e cycle correspond à une phase recherche de 3 ans minimum destinée à de jeunes artistes-chercheurs titulaires du DNSEP ou Master équivalent. Il est sanctionné par le DSRA (Diplôme supérieur de recherche en art) de niveau Bac+8. Le 3^e cycle est adossé aux 2 unités de recherche en

activité à l'Ensba Lyon :

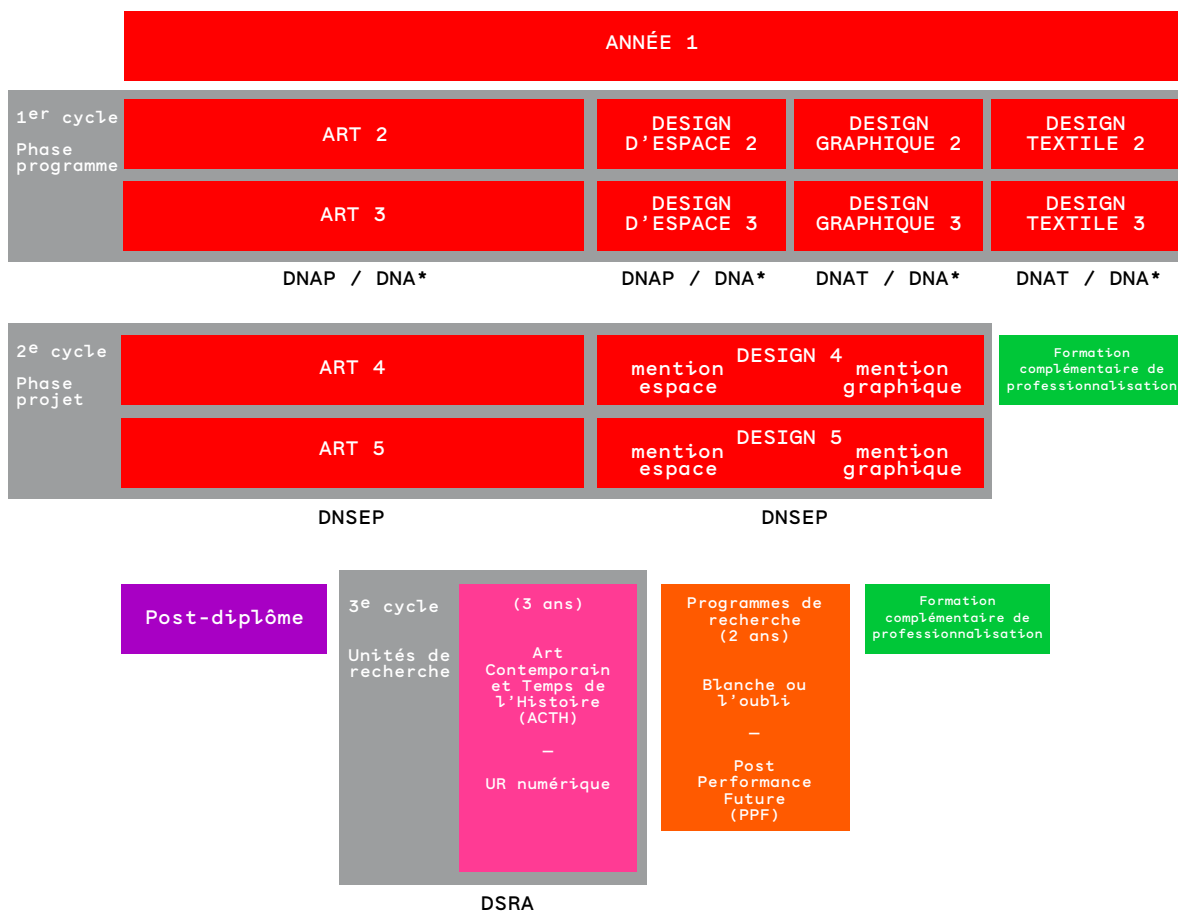
- ACTH, art contemporain et temps de l'histoire
- Tactic Lab, art et humanités numériques.

À ceci s'ajoutent les programmes de recherche sur 2 années, PPF Post-Performance Future et le programme en design graphique Blanche ou l'oubli, ainsi que le programme expérimental de la Station d'arts poétiques.

L'ensemble de ces programmes intègre au cours de l'année universitaire, des cours et moments spécifiques de participation d'étudiants de 2e cycle dans le cadre de l'initiation à la recherche.

Cf. chapitre « Programmes après DNSEP et 3^e cycle » dans ce livret.

Schéma des cursus



* Le DNA (Diplôme national d'art) remplacera les 2 diplômes de fin de premier cycle que sont le DNAP et le DNAT. Le décret d'application du DNA est effectif depuis la rentrée d'octobre 2015.

Unités d'enseignement

Dans chacun des différents cursus d'études de l'Ensba Lyon, les enseignements sont conduits dans un esprit de laboratoire de recherche et de production ouvert sur la réalité du monde actuel, où les savoirs et certitudes ainsi que les enjeux théoriques et pratiques de l'activité artistique sont sans cesse interrogés.

L'idée de laboratoire implique les notions de connaissance, de recherche, d'expérimentation, de production et de restitution, qui permettent de construire un espace commun de travail et de pensée sans cesse en devenir.

C'est autour de ces notions ainsi qu'à partir de l'ensemble des objectifs, que sont structurés et s'articulent 4 blocs ou « unités d'enseignement » qui recouvrent l'ensemble des enseignements théoriques et pratiques.

Cette structure est présente au sein de chaque option. Elle est modulée selon chaque cycle et année du cursus, de façon à prendre en compte le principe de progressivité d'acquisition des compétences et des connaissances. Chaque unité d'enseignement est constituée d'un ensemble de propositions pédagogiques correspondant à un champ d'activité de l'étudiant.

Dans chaque unité d'enseignement, les modes d'enseignement les plus diversifiés peuvent être convoqués compte tenu des spécifications propres au secteur d'activité : cours magistral, théorique ou pratique, entretien individuel ou collectif, workshop, stages, ...

Tableau des unités d'enseignement

	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4
Premier cycle année 1	Histoire, culture, théorie	Problématique, méthodologie plastique	Pratique, expérimentation, réalisation	Contextualisation, médiation
Premier cycle phase programme	Histoire, culture, théorie	Problématique, méthodologie	Pratique, expérimentation, réalisation	Contextualisation, médiation
Second cycle phase projet	Histoire, culture, théorie	Recherche, méthodologie	Projet, production	Contextualisation, médiation

Présentation des options

Année 1

semestres 1 & 2

L'année 1 fait partie intégrante de la formation en 1er cycle. Elle est commune à chacune des options et mentions.

Elle propose des études pratiques et théoriques dans la perspective de l'acquisition de ce qu'il est convenu d'appeler les «fondamentaux» dans une orientation artistique généraliste.

Les études pratiques et théoriques en année 1 visent à donner aux étudiants l'ouverture la plus vaste possible sur les différents domaines de la création et les bases d'une formation artistique et intellectuelle solide et autonome, accompagnée d'une familiarisation aux outils de création.

La réussite de l'année 1 donne accès à l'année 2 ans le cadre des différents cursus courts ou longs dispensés par l'ensemble des écoles supérieures d'art (DNAT, DNAP et futur DNA, et DNSEP).

Rythmes

L'année 1 est avant tout un temps de passage depuis, soit une scolarité lycéenne, soit une classe préparatoire, soit des expériences de vie active, soit un début de cursus en université vers un engagement spécifique dans le champ de la création. Ce temps nécessite un désir de prises de risques, un souci de curiosité et une attention envers les expériences plastiques les plus variées, mais aussi l'acuité d'une relation au monde, un début d'autonomie ainsi qu'un fort investissement dans le travail.

La première année est divisée en deux semestres, à la fois complémentaires et distincts dans leurs objectifs.

Le semestre 1, d'octobre à mi-février correspond à un temps d'ouverture au monde de l'art et de la création à travers des travaux, des initiations dans les différents pôles techniques, des exercices courts aux consignes précises, et un apport de culture générale.

C'est aussi un temps de découverte de l'importance de la relation entre le faire, le voir et le percevoir.

Le semestre 2 se déroule de fin février à fin juin. L'étudiant doit alors faire preuve de plus en plus d'autonomie dans ses approches, ses recherches et ses réalisations.

Une sensibilisation aux différentes options présentes dans l'école est assurée dans le cadre de workshops intensifs. Puis au travers des recherches personnelles, l'étudiant construit un début d'analyse critique sur ses expériences plastiques et trouve

progressivement la teneur de son orientation future et les axes de son engagement.

Lors de l'examen de fin de semestre 2, l'étudiant, au travers de ses approches théoriques et de ses travaux, doit pouvoir montrer qu'il a la motivation certaine, l'enthousiasme et les capacités plastiques et intellectuelles de s'inscrire dans un parcours plus long.

Objectifs

Les objectifs spécifiques à l'année 1 peuvent être classifiés ainsi :

Développement de la capacité de travail et de recherche personnelle.

Cet objectif est présent à l'intérieur de chaque cours grâce à des exercices faisant appel à une méthode de travail et des réalisations individuelles où sont mis en œuvre les acquis.

Formulation de la capacité d'analyse

La capacité d'analyse est l'un des acquis indispensables à la poursuite des études, a mise en oeuvre est partie intégrante des enseignements pratiques. Les cours de théorie prennent en charge de fait cette acquisition.

Imagination d'une relation au monde

Les exercices pratiques visent, outre l'acquisition des bases techniques et la familiarisation aux différents outils, le développement d'une relation au monde singulière et l'apprentissage de l'autonomie de l'étudiant.

L'organisation de voyages dans les principaux lieux de création et une information sur l'actualité alimentée par les acteurs de la culture contemporaine invités dans le cadre des conférences hebdomadaires de l'école participent également à la réalisation de cet objectif.

Acquisition des bases techniques et des outils conceptuels indispensables à la poursuite des études.

L'acquisition des bases techniques et des concepts fondamentaux est abordée dans tous les cours pratiques et théoriques mais n'est jamais un but en soi. L'évolution individuelle des connaissances en vue d'un parcours personnel des étudiants est privilégiée.

Évaluations

L'évaluation du travail de l'étudiant est à la croisée de deux modes de fonctionnement complémentaires :
- d'une part un contrôle continu spécifique à chaque

enseignant durant les cours, les tests et les rendus ;
- d'autre part une évaluation collective des travaux et des avancées de l'étudiant, effectuée par le collège des professeurs lors des bilans semestriels. Ces évaluations s'organisent selon les critères des 4 Unités d'enseignement, qui forment la structure de l'ensemble des programmes et des cursus à l'Ensba de Lyon (cf tableau ci-dessus).

À chaque Unité d'enseignement correspond un nombre particulier de crédits ECTS. Les crédits ECTS ne peuvent être obtenus qu'après l'achèvement complet du travail à réaliser. Les crédits ECTS sont attribués à l'issue de l'évaluation collégiale du bilan semestriel au cours de laquelle les notes ont été décernées.

Les bilans en année 1 sont des moments forts de la pédagogie. Une préparation et une présentation spatiale des travaux sont demandées. Les bilans peuvent être suivis uniquement par les étudiants inscrits à l'école.

Bilan du semestre 1

Celui-ci consiste en un contrôle par le collège des professeurs, qui prend la forme d'un entretien oral autour d'une installation des travaux, des notes de travail, des productions en semaines d'initiation et des recherches produites au cours du semestre. Cet ensemble doit permettre de mesurer le parcours engagé par l'étudiant en milieu d'année, de l'analyser, de mettre à jour les manques et les réussites. Ce bilan a aussi valeur de test quant à l'engagement de l'étudiant dans le champ de la création artistique. À l'issue du bilan, il est fait part à l'étudiant de l'évaluation portée sur son travail.

Une appréciation écrite accompagnée des notes et du nombre de crédits obtenus est communiquée par le collège des professeurs.

Celle-ci est envoyée par courrier à l'étudiant après validation par le Service des études et la direction. Le coordinateur reçoit ensuite les étudiants devant se motiver plus fortement lors du semestre 2 et leur communique les modalités de rattrapage des crédits ECTS manquants.

Bilan du semestre 2 / examen de fin d'année 1

L'examen de fin d'année 1 (ou analyse et synthèse des recherches) est intégré au bilan du semestre 2. Le jury est composé du collège des professeurs et, le cas échéant d'une personnalité extérieure à l'équipe pédagogique de l'année 1 (professeur d'option ou professionnel invité).

L'examen comprend :

- Une épreuve orale durant laquelle le jury examine

les travaux et interroge l'étudiant sur son parcours de l'année.

- Un document (ou « projet-mémoire ») développant une problématique au travers de laquelle sont mises en évidence les références artistiques et culturelles de l'étudiant et les bases de son inscription personnelle dans le champ de la création. Ce document est évalué sur les qualités de rédaction et de présentation ainsi que sur l'ampleur et la pertinence de la recherche iconographique.

La réussite à l'examen est déterminée par l'évaluation de l'ensemble des connaissances et compétences pratiques et théoriques acquises.

Avec l'obtention des 60 crédits ECTS nécessaires, elle permet le passage en année 2.

La réussite est indispensable à la poursuite des études dans l'ensemble des écoles supérieures d'art en France. La décision de passage en année 2 (semestre 3) est prise par le directeur de l'Ensba Lyon sur proposition du jury. Les décisions sont souveraines et communiquées par voie d'affichage.

Précision : le redoublement en année 1 n'est pas autorisé à l'Ensba Lyon, sauf cas exceptionnel dans les conditions décrites ci-dessus, pour raison médicale ou cas de force majeure justifiant une impossibilité à suivre les enseignements.

Présence

La présence en première année est obligatoire. En cas d'absences importantes et non justifiées, la commission d'examen de fin d'année pourrait considérer que les absences ont compromis l'acquisition des connaissances nécessaires à l'accomplissement de l'année 1.

Les justifications d'absence sont à déposer auprès du Service des études et de la scolarité (auprès d'Amélie Blanck). Une information orale justifiée est nécessaire auprès du coordinateur.

L'étudiant est tenu de respecter le règlement intérieur dont il aura pris connaissance dès le jour de rentrée.

Cours d'histoire et de théorie

La culture en général, l'histoire et la théorie des arts en particulier sont des outils essentiels pour l'élaboration des projets et des travaux, et comptent à part égale avec les recherches plastiques lors de l'examen de fin d'année. Elles ont donc un rôle essentiel dans la formation et

dans l'évaluation des étudiants. Il s'agit de tenter de donner à chacun l'envie de tisser sa propre culture faite de lectures, d'œuvres et de questionnements.

Au lieu de ressentir le savoir comme un corps établi, clos sur lui-même, élitaire et étranger, l'étudiant découvre la nature essentiellement ouverte et problématique de la connaissance et en font leur nourriture naturelle et quotidienne.

Les professeurs sont engagés dans la transmission d'une méthode de travail qui permet à la fois un ralentissement et une stimulation de la pensée, ainsi qu'un approfondissement des connaissances.

Par ailleurs, il est essentiel de comprendre que les domaines du savoir, comme celui de l'art, relèvent d'un champ ouvert et éminemment conflictuel, dans lequel les positions et les opinions s'affrontent. Il est nécessaire que la relation entre créativité et travail intellectuel soit intégrée, dès l'année 1.

Cours de pratiques plastiques

La pratique plastique est le lieu où se fondent et se rassemblent via la forme, les matériaux, les supports, les techniques, tous les apports des cours, des conférences, des visites d'expositions, des expériences propres de l'étudiant.

C'est le lieu d'un mouvement continu sans hiérarchie entre pratique et émergence d'un regard, outils et début d'articulation d'une relation au monde, sensibilité et construction d'une capacité d'analyse.

Expériences et expérimentations y sont essentielles, la connaissance des codes est nécessaire mais l'apprentissage de distance, d'altérité vis-à-vis des codes est aussi désiré.

C'est via une « formulation matière », la découverte de la singularité plastique de l'étudiant.

Deux ateliers et des salles spécifiques de dessin ou d'accrochages sont destinés à ces cours ; il s'agit d'espaces collectifs où les règles simples de savoir-vivre et les conditions de concentration sont nécessaires. Les espaces sont donc modulables, transformables, une souplesse d'utilisation est nécessaire. Le respect de ces lieux de travail est demandé aux étudiants.

Initiations

Les initiations consistent en une mise en pratique autour de médias ou de techniques spécifiques.

Les initiations se déroulent dans les ateliers et les pôles techniques et technologiques de l'école. Des approches régulières sont proposées : informatique, photographie argentique et numérique, édition, sculpture. Dans ce cadre,

l'enseignement de l'articulation entre pratique, théorie et enjeux historiques est permanent. Le travail pratique en atelier est guidé par un ou plusieurs enseignants référents. Ce travail amène à la production de notes spécifiques et e réalisations plastiques. Apprentissage des processus, connaissance des pôles et des outils, constructions des bases d'expérimentation, sont les objectifs de ces initiations.

Visites d'expositions

Les voyages d'études auprès des centres majeurs de création soit sur la région soit à l'international sont importants dans le cadre de la formation. Ceux-ci doivent permettre aux étudiants de découvrir les lieux de diffusion de l'art contemporain. La fréquentation régulière et autonome de ces lieux est fondamentale pour la poursuite des études.

Le projet-mémoire

À partir des cours et séminaires ainsi que des recherches personnelles, des visites d'expositions, l'étudiant choisira quelques notions qui lui paraissent importantes.

Il est essentiel d'établir entre ces notions et un choix iconographique des liens permettant d'envisager un champ de recherche à développer.

Le projet/mémoire se compose d'un texte écrit (au minimum dix pages dactylographiées) accompagné d'images qui témoignent d'une recherche personnelle intégrée dans un document dont la forme plastique aura été spécifiquement élaborée. L'ensemble doit être mis en forme de façon construite et lisible.

Le projet-mémoire est élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des professeurs plasticiens et théoriciens de l'équipe pédagogique dès le début du semestre 2.

La date de rendu des trois exemplaires exigés est annoncée en fin de semestre 1.

Le jury évalue la pertinence des propos dans leur relation à la pratique plastique de l'étudiant, les références artistiques de l'étudiant et son inscription personnelle dans le champ de création. Le document est aussi évalué sur les qualités de la présentation, de la rédaction et de la recherche iconographique.

Art 1^{er} cycle

semestres 3 à 6

1. Présentation

L'option Art de l'Ensba Lyon propose un programme de formation qui permet aux étudiants d'acquérir un niveau artistique et des moyens intellectuels, des compétences techniques et technologiques, visant à la construction d'un parcours autonome et singulier dans les champs de l'art contemporain, de la recherche et de la création.

Les enseignements de l'option art sont organisés selon trois cycles d'études, qui conduisent respectivement au DNAP (1^{er} cycle) qui sera remplacé par le DNA en 2017-2018, au DNSEP (2^e cycle) et au DSRA (3^e cycle). D'une durée de trois ans, le premier cycle se compose de la première année généraliste et d'une phase programme de deux ans.

2. Objectifs de la formation

Le premier cycle Art de l'Ensba Lyon propose une formation progressive et généraliste en art par l'art. Dispensée par une équipe composée de deux tiers de professionnels (pour l'essentiel des artistes, mais aussi des critiques et commissaires d'exposition) et d'un tiers de personnalités issues du monde académique, elle vise à doter les étudiants des acquis fondamentaux dans les champs théorique, méthodologique, pratique et de la médiation, et à créer les conditions d'une poursuite des études en second cycle dans la double perspective d'une professionnalisation de haut niveau et d'un développement des aptitudes à la recherche en art qui seront plus précisément travaillées en second cycle.

Structurée en quatre unités d'enseignement, anticipant sur la dynamique et les enjeux du second cycle et s'adossant aux activités de recherche conduites en troisième cycle, ouverte à la diversité des champs et des médiums de l'art contemporain, elle déploie une pédagogie fortement individualisée.

On peut présenter les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation selon quatre types de savoirs : savoir, savoir-faire, savoir-dire, savoir-être – lesquels correspondent schématiquement aux quatre unités d'enseignement qui structurent la formation.

Par le terme de *savoir*, on entend un ensemble de connaissances historiques et transversales, spécifiques et générales, scientifiques et empiriques

(expérience des œuvres). Au cours du premier cycle, l'étudiant acquiert un ensemble de connaissances générales en histoire de l'art, en art contemporain et esthétique, ainsi que dans le champ des sciences humaines et des cultures contemporaines.

Celles-ci lui permettent d'amorcer et d'étayer son projet personnel.

Par *savoir-faire*, on entend la maîtrise des outils techniques et technologiques, principalement de production mais aussi de médiation. En premier cycle, les stages internes d'initiations techniques et technologiques et les studios participent de cette acquisition de savoir-faire au même titre que le travail personnel en atelier.

Le *savoir-dire* renvoie à la capacité d'analyse, d'argumentation et de transmission du travail. À l'issue du premier cycle, l'étudiant doit être capable de conduire un travail d'analyse, tant de l'image en général que de ses productions propres, en parvenant à spécifier leur inscription culturelle. L'aptitude à la médiation du travail s'est développée dans la réalisation d'un dossier de travaux personnels et journal de projets qui nécessite la maîtrise des outils de communication (écriture, PAO, édition), ainsi que dans la collaboration menée avec les différents acteurs de l'école (étudiants, professeurs, techniciens) et les éventuels corps de métiers dont l'étudiant aura su s'adjoindre le concours.

Par *savoir-être*, on entend le développement d'une « personnalité artistique ». Une personnalité artistique affirmée fait partie des exigences d'acquisition tout au long du cursus. Le premier cycle vise à en jeter les bases. Il s'agit d'un degré élevé d'autonomie, d'indépendance et de puissance de travail, couplé à de grandes capacités méthodologiques, de détermination d'objectifs et de travail en groupe. Les savoir-être « artiste » s'acquièrent et se développent par opération de synthèse des connaissances et de la pratique, mais aussi par la concentration et l'immersion dans la culture de projet, la logique du travail de recherche artistique et l'inscription dans le tissu professionnel.

3. Orientations scientifiques et professionnelles

3.1. Orientations scientifiques

Le premier cycle Art de l'Ensba Lyon met en œuvre un enseignement qui permet aux étudiants d'acquérir un niveau artistique et des aptitudes intellectuelles,

des compétences techniques et technologiques, visant à la construction d'un parcours autonome et singulier dans les champs de l'art contemporain, de la recherche et de la création actuelle. Cette construction ira en s'intensifiant dans le cadre du second cycle.

La formation est à la fois généraliste, professionnalisante et personnalisée. C'est l'alliance singulière de ces trois orientations, où la double dimension d'initiation à la recherche et à la création est omniprésente, qui fait la spécificité d'un enseignement dont les grands axes sont :

- la relation de l'art à la pratique et aux technologies ;
- la dimension théorique de l'art et ses relations aux savoirs ;
- la conduite de projet et la logique d'un travail de recherche ;
- l'expérimentation plastique, formelle et technique des procédés et des moyens ;
- l'ontologie de l'œuvre d'art, sa dimension critique, ses conditions de possibilité et de déploiement ;
- la fonction, les enjeux de l'art, le statut de l'artiste et son inscription dans la société contemporaine.

Ces différents éléments sont sans cesse interrogés dans une perspective de recherche inscrite au cœur même des enseignements et dans le cadre des nombreux dialogues avec les organismes de recherche et institutions partenaires.

3.2. Orientations professionnelles

Dans la perspective d'une poursuite d'études, le premier cycle Art de l'Ensba Lyon vise à stimuler l'émergence de talents singuliers, à faire émerger des personnalités créatives, artistes, auteurs, pouvant mener des parcours différents au sein du large spectre de leur discipline et à réaliser les conditions d'une professionnalisation de haut niveau. C'est pourquoi les enseignements du premier cycle Art sont conduits par une équipe d'une trentaine de professeurs sur une soixantaine que compte l'établissement, essentiellement artistes, auteurs, théoriciens, chercheurs et professionnels en activité, de notoriété nationale et internationale. Cette équipe, complétée par une douzaine de techniciens, est mobilisée autour d'un projet de formation d'artiste et d'auteur de haut niveau, formation basée sur le projet personnel de l'étudiant. C'est la raison pour laquelle la formation est immergée dans le tissu professionnel, de par les nombreux et continus dialogues et partenariats sur

lesquels elle peut compter.

3.3. Structure de la formation et organisation des enseignements

La structuration de la formation obéit à un triple souci de lisibilité, d'efficacité et de progressivité. Les enseignements sont structurés en quatre unités qui recouvrent l'ensemble des enseignements théoriques et pratiques : culture et théorie (UE1), recherche et méthode (UE2), projet et production (UE3), contextualisation et médiation (UE4). Chaque unité d'enseignement (UE) est constituée d'un ensemble de propositions pédagogiques correspondant à un secteur d'activité de l'étudiant sur le modèle de l'activité de l'artiste contemporain professionnel. L'étudiant est ainsi immergé dans un processus de recherche et de création dont l'organisation en UE se veut une émanation. Dans chaque UE, les modes d'enseignement les plus diversifiés peuvent être convoqués, compte tenu des spécifications propres au secteur d'activité : cours magistral, théorique ou pratique, entretien individuel ou collectif, workshop, stage, etc. Selon les types d'enseignement, les crédits sont attribués de façon collégiale ou individuelle.

Art 2^e cycle

semestres 7 à 10 (DNSEP)

1. Présentation

Le deuxième cycle Art de l'Ensba Lyon, dit aussi phase projet, propose un approfondissement des connaissances et compétences acquises lors du 1er cycle. Dispensée par une équipe composée de deux tiers de professionnels (pour l'essentiel des artistes, mais aussi des critiques et commissaires d'exposition) et d'un tiers de personnalités issues du monde académique, elle vise à créer les conditions d'une professionnalisation de haut niveau et à développer les aptitudes à la recherche en art. Structurée en quatre unités d'enseignement, s'appuyant sur les acquis du premier cycle et s'adossant aux activités de recherche conduites en troisième cycle, ouverte à la diversité des champs et des médiums de l'art contemporain, elle déploie une pédagogie de projet fortement individualisée fondée sur deux grands principes : le contrat entre l'étudiant et les professeurs, et la confrontation et l'échange, à des fins d'expérimentation et d'appropriation.

2. Orientations scientifiques

Le deuxième cycle Art de l'Ensba Lyon met en œuvre un enseignement qui permet aux étudiants d'acquérir un niveau artistique et des aptitudes intellectuelles, des compétences techniques et technologiques, visant à la construction d'un parcours autonome et singulier dans les champs de l'art contemporain, de la recherche et de la création actuelle.

La formation est à la fois généraliste, professionnalisante et personnalisée. C'est l'alliance singulière de ces trois orientations, où la double dimension d'initiation à la recherche et à la création est omniprésente, qui fait la spécificité d'un enseignement dont les grands axes sont :

- la relation de l'art à la pratique et aux technologies ;
- la dimension théorique de l'art et ses relations aux savoirs ;
- la conduite de projet et la logique d'un travail de recherche ;
- l'expérimentation plastique, formelle et technique des procédés et des moyens ;
- l'ontologie de l'œuvre d'art, sa dimension critique, ses conditions de possibilité et de déploiement ;
- la fonction, les enjeux de l'art, le statut de l'artiste et son inscription dans la société contemporaine.

Ces différents éléments sont sans cesse interrogés dans une perspective de recherche inscrite au cœur même des enseignements et dans le cadre des nombreux dialogues avec les organismes de recherche et institutions partenaires.

3. Orientations professionnelles

Le deuxième cycle Art de l'Ensba Lyon vise à stimuler l'émergence de talents singuliers, à former des personnalités créatives, artistes, auteurs, pouvant mener des parcours différents au sein du large spectre de leur discipline et à réaliser les conditions d'une professionnalisation de haut niveau.

C'est pourquoi les enseignements du deuxième cycle Art sont conduits par une équipe d'une vingtaine de professeurs sur une soixantaine que compte l'établissement, essentiellement artistes, auteurs, théoriciens, chercheurs et professionnels en activité, de notoriété nationale et internationale. Cette équipe, complétée par une douzaine de techniciens, est mobilisée autour d'un projet de formation d'artiste et d'auteur de haut niveau, formation basée sur le projet personnel de l'étudiant. C'est aussi la raison pour laquelle la

formation est immergée dans le tissu professionnel, de par les nombreux et continus dialogues et partenariats dont elle bénéficie à l'échelle locale (Biennale d'art contemporain de Lyon, MAC Lyon, IAC Villeurbanne, galeries, etc.), régionale (Magasin Grenoble, MAM Saint-Étienne...), nationale et internationale (Palais de Tokyo, Kunsthalle de la Sparkasse de Leipzig, LACE Los Angeles, Biennale de La Havane...). Les secteurs d'activités ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme tels qu'énoncés dans le référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis du Répertoire National des Certifications Professionnelles des diplômes, rendent compte d'un large spectre d'activités professionnelles : « Tous secteurs - Postes caractérisés par l'autonomie et la créativité, que l'activité s'inscrive dans le cadre de la réponse à des commandes ou qu'elle soit d'initiative personnelle : artiste plasticien, concepteur-créateur en design, critique d'art, commissaire d'exposition, professeur dans des écoles supérieures d'art du secteur privé ou du secteur public, illustrateur de BD, scénographe etc. Dans les fonctions de direction artistique notamment, postes caractérisés en outre par la responsabilité managériale. »

Si cette diversité des débouchés est effective, l'enjeu majeur de la formation repose sur l'idée même d'un « devenir artiste ». L'équipe pédagogique met tout en œuvre pour rendre possible ce devenir, qui se déploie dans une relation dialectique du désir, des motivations et de la puissance d'invention de l'étudiant dans le réel contemporain de l'art et de la société.

Sur la base de ces acquis, le deuxième cycle vise à :

- Conforter l'étudiant dans son parcours vers une autonomie de pensée et de travail et dans la construction d'un engagement fort et d'une démarche singulière, inscrits dans le champ multiple et ouvert de l'art contemporain et de ses territoires connexes ;
- Optimiser les compétences théoriques, techniques et opératoires précédemment acquises ;
- Dynamiser le travail et le processus, l'attitude et la démarche dans une perspective de recherche par adossement aux travaux développés au sein du troisième cycle et des programmes de recherche en cours, et par l'engagement dans la conception et la mise en œuvre d'un projet de diplôme dont le mémoire constitue un support théorique et méthodologique d'importance ;
- Affirmer une exigence de qualité professionnelle des productions et de leurs conditions de visibilité ainsi que l'intelligence d'une inscription historique, philosophique et sociale du travail de création ;
- Mettre en dialogue le travail de l'art avec

les autres champs de l'activité intellectuelle et artistique dans une perspective pluridisciplinaire.

La progressivité des enseignements est inscrite au sein de chaque UE. Ainsi, par exemple, les enseignements de méthodologie sont abordés dès la première année pour s'intensifier en deuxième et troisième années avec un programme spécifique et s'orienter pleinement vers une « initiation à la recherche » à partir de la quatrième année dans le cadre des ARC et séminaires.

Au sein même du deuxième cycle, la structuration semestrielle est fortement marquée. Les quatre semestres s'organisent schématiquement de la façon suivante :

- semestre 7 : mobilité internationale d'études ou stage (Cf. chapitres ci-dessous) , formation des étudiants en mobilité internationale entrante, initiation à la recherche ;
- semestre 8 : travail de conception et structuration du mémoire de diplôme ;
- semestre 9 : finalisation du mémoire et développement de la recherche plastique ;
- semestre 10 : production des travaux de diplôme.

Principes pédagogiques

La pédagogie se fonde sur deux grands principes, le contrat entre l'étudiant et le professeur ainsi que la confrontation et l'échange.

A. Le contrat entre l'étudiant et les professeurs

La notion de contrat s'entend ici en termes d'accord conceptuel et méthodologique de mise en œuvre et réalisation du projet d'étudiant. Le contrat peut être ponctuel (projet d'objet) ou à moyen terme (organisationnel, technologique ou philosophique). La relation étudiant/professeurs est fortement personnalisée, afin de prendre en compte les dimensions sensible, intellectuelle, expérimentale et technique du travail. L'étudiant choisit en début d'année un professeur référent plastique et un professeur référent théorique qui accompagnent de façon plus suivie le développement des projets développés par l'étudiant ainsi que son mémoire de diplôme.

B. La confrontation et l'échange

Dans une logique d'expérimentation et d'appropriation, l'étudiant est en situation continue de confrontation et d'échange avec :

- les espaces/temps de travail interne et externe ;
- les outils traditionnels et technologiques et les ressources documentaires ;
- les champs théorique et relationnel (enjeux

intellectuels, scène artistique internationale) ;

- les savoirs transversaux (ARC, initiation à la recherche) ;
- le regard et la parole de l'interlocuteur : étudiant(s), professeur(s), artiste(s) intervenant(s), personnalité(s) professionnelle(s) ou intellectuel(s) invité(s)...

Le mémoire de DNSEP Art

Par la finalisation d'un travail théorique, le mémoire de fin de 2ème cycle permet à l'étudiant d'acquérir une autonomie de pensée et les compétences théoriques et conceptuelles indispensables à la poursuite d'une démarche d'artiste ou d'auteur.

Dans une approche impulsée dès les années antérieures, par le mémoire de fin d'année 1 puis dans le cadre des cours de méthodologie, des ateliers d'écriture, ARCs ou séminaires, ainsi que du « rapport de diplôme » en DNAT ou DNAP, l'étudiant se positionne en auteur, dans son appréhension sensible autant qu'analytique de l'écriture. Informations, documents et commentaires rassemblés par celui-ci sont articulés autour de l'objet choisi. Quelle que soit la forme adoptée, au travail d'écriture peut être associée une dimension graphique, visuelle, sonore. La clarté de l'exposition et la rigueur de la réflexion y comptent tout autant que l'abondance des références et la qualité des matériaux recueillis.

Ce travail mené sur deux années est nourri de lectures, de réflexions, d'expérimentations, de saisie d'éléments au sein d'un large spectre d'approches et de méthodes issues des sciences humaines et sociales comme de la grande diversité des sources et des registres qui caractérisent les pratiques artistiques contemporaines. La riche et dynamique bibliothèque de l'école est à ce niveau un lieu-ressources très important.

L'école a mis en place une cellule, spécifique par options, de « directeurs de mémoires » afin d'accompagner l'étudiant dans ce travail, lui permettant d'accomplir un travail de réflexion et d'analyse venant enrichir le projet artistique et sa dimension heuristique.

« La formalisation du mémoire relève du choix de l'étudiant, en lien avec l'équipe pédagogique, de son projet de diplôme ou de tout sujet articulé avec celui-ci. Le travail écrit est au centre de l'exercice, il peut être accompagné d'un travail sur d'autres supports.

L'évaluation du mémoire porte notamment sur la pertinence du choix du sujet, la capacité de l'étudiant à adopter un point de vue critique, la justesse des

références bibliographiques et de leurs articulations au projet, la qualité du travail rédactionnel et celle de l'entretien avec le jury.

Design

1^{er} cycle

Phase programme

semestres 3 à 6

1. Présentation

L'option Design de l'Ensba Lyon propose un programme de formation qui permet aux étudiants d'acquérir un niveau artistique et des moyens intellectuels, des compétences techniques et technologiques, visant à la construction d'un parcours autonome et singulier dans les champs du design contemporain, de la recherche et de la création.

Les enseignements de l'option design sont organisés en 3 mentions, espace, graphique et textile selon deux cycles d'études, qui conduisent respectivement au DNAP (1er cycle design espace) ou au DNAT (1er cycle design graphique et design textile) qui seront remplacés par le DNA en 2017-2018, puis au DNSEP (2e cycle design d'espace et design graphique). D'une durée de trois ans, le premier cycle se compose de la première année généraliste et d'une phase programme de deux ans.

2. Mention design d'espace

La mention Design d'espace est orientée du côté de la scénographie. Le scénographe/designer d'espace crée des architectures éphémères et des formes évolutives inscrites dans des espaces scéniques, culturels ou urbains. Son approche est centrée sur les notions de corps, d'événement et de représentation. Elle croise des savoir-faire spécifiques au design d'espace : architecture/design, éclairage, chorégraphie, design sonore, design d'événements...

Cet architecte de l'éphémère accorde une attention soutenue au contexte et à la place du spectateur, ou de l'utilisateur. Son projet est une création située, fondée sur une vision engagée, plastique et singulière. La scénographie s'élargit ici à des domaines tels que l'architecture, les espaces urbains, le spectacle vivant dans toute sa diversité, l'exposition. Le fil conducteur est dans la manière d'opérer une organisation du point de vue.

L'enseignement se développe en interaction avec des partenaires extérieurs à l'école (professionnels, institutionnels, associatifs) tels que : CNSMD (Conservatoire national supérieur de musique et danse), Agence d'urbanisme de la ville de Lyon, Mission

prospective Grand Lyon Métropole, association Robins des Villes, collectif Komplex Kapharnaüm, Maison du fleuve Rhône. Des projets sont développés en situation réelle : Fête des lumières, Festival Nuits Sonores, concours, etc.

Les stages aident aussi les étudiants à préciser un champ d'application qui corresponde à une inscription professionnelle. Cette pédagogie vise à donner à l'étudiant la capacité de travail en équipes pluridisciplinaires et de s'inscrire dans des situations professionnelles variées. La phase programme du premier cycle se conclut par le diplôme qui valide des acquis fondamentaux et une sensibilisation à la recherche plutôt destinées à être approfondies, mais qui peuvent aussi permettre une entrée dans la vie professionnelle.

3. Mention design graphique

Le design graphique renvoie à un champ d'investigation et de pratiques très large. La formation 1^{er} cycle Design graphique au sein de l'Ensba Lyon ne peut prétendre couvrir l'ensemble de ce champ mais a été construite en connaissance des attentes et besoins de la profession, tout en développant une vision prospective. La formation tient compte du fait qu'elle est tout à la fois accessible à des étudiants ayant pratiqué une première année généraliste au sein de l'école (ou d'autres écoles d'art) et à des étudiants titulaires d'un diplôme de technicien supérieur (BTS) communication visuelle et donc détenteur de savoirs plastiques et théoriques diversifiés.

La formation peut se définir en quelques mots : typographie, histoire et culture typographiques, dessin de caractères, étude et questionnement des règles en usage. L'étude et l'apprentissage de ce que l'on appelle la microtypographie (le détail typographique) et la macrotypographie (usages et mise en forme de la typographie) donnent aux étudiants une véritable acuité visuelle et ouvrent également au dessin d'images de marque (logotypes).

La pratique du design graphique implique au préalable l'observation, la critique et la pratique des langages graphiques en lien avec une pratique plastique exigeante (dessin, photo, peinture, vidéo, etc.). La formation ne vise pas à former les étudiants à un « style ». Au contraire, elle amène les étudiants à questionner et mettre en perspective les pratiques contemporaines, leur pertinence et leur efficacité par rapport à un contexte donné.

À ce titre, il est question d'objet éditorial car il

s'agit d'aborder la question de l'édition de manière ouverte et prospective.

La formation questionne à la fois les supports « papier » et « numérique » et permet à l'étudiant de percevoir les spécificités de chacun et les rapports, liens et échanges qu'il peut mettre en place. Ainsi, l'étudiant est amené à explorer les diverses formes de l'édition : journal, affiche, multimédia... Il est également amené à s'interroger sur les contenus de l'édition. L'étudiant est alors invité à « produire » des projets éditoriaux en se positionnant à la fois comme auteur et graphiste.

La formation accorde en ce sens une importance particulière au lien étroit et nécessaire entre contenu et forme, de manière à donner la capacité à l'étudiant de se positionner.

3. Mention design textile

L'option Design textile vise à former un designer capable de regarder à la fois le monde des objets et celui des productions artistiques et d'en réaliser une synthèse dans le cadre d'une production située. La formation est fortement orientée vers la conception du motif. Elle conduit l'étudiant à situer sa production dans les domaines de la mode et du décoratif et à investir des territoires inédits. Le designer textile s'interroge sur le message qu'il veut transmettre.

La formation vise à développer une créativité textile en favorisant l'innovation dans tous les domaines du textile, en prenant en compte la dimension sociale et culturelle élargie. Il s'agit aussi de maîtriser la technologie en mettant les savoirs théoriques et techniques au service des processus de création et de fabrication des textiles.

Et de se familiariser avec la logique économique de l'entreprise, les contraintes industrielles et les spécificités de la filière, les domaines d'application des textiles, les secteurs de fabrication et de distribution.

Le designer textile est apte à définir ses projets et à développer une argumentation sur ses propositions. Conciliant séduction et intention, il conçoit des imprimés qui questionnent nos comportements, nos décors et nos usages. Dans un univers industriel hétérogène et polymorphe, le designer textile crée pour l'entreprise des éléments qui personnalisent le produit et lui confèrent une dimension de marqueur symbolique. Le designer textile est amené à travailler dans des bureaux de création intégrés au sein d'entreprises d'édition de tissus, de confection, de bureaux de tendance, de studios de graphisme

ou de design produit, au niveau d'assistant, de responsable de collection ou en freelance.

Le dessin, la composition ornementale, la couleur, le graphisme et les textures sont les notions clés de la formation. L'étudiant travaille sur tout type de support, du papier au tissu, élabore motifs et ornements manuellement ou par le biais des technologies numériques.

L'importance accordée aux stages intensifs, dont une période obligatoire de quatre mois, permet à l'étudiant de déterminer son inscription professionnelle et de développer ses compétences à l'échelle un.

Design 2^e cycle Phase projet

semestres 7 à 10 (DNSEP)

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Le deuxième cycle Design de l'Ensba Lyon, dit aussi phase projet, propose une formation progressive et généraliste en design graphique et design d'espace. Dispensée par une équipe composée de deux tiers de professionnels et d'un tiers de personnalités issues du monde académique, elle vise à créer les conditions d'une professionnalisation de haut niveau et à développer les aptitudes à la recherche en design. Structurée en quatre unités d'enseignement autour d'un socle commun éditer/exposer, s'appuyant sur les acquis des premiers cycles en design graphique et design d'espace et sur des modes d'enseignement articulant recherche et mise en œuvre à échelle 1, elle déploie une pédagogie de projet fortement individualisée visant à former des professionnels de haut niveau dans chacun des deux secteurs.

Orientations scientifiques

Le deuxième cycle Design de l'Ensba Lyon est constitué de deux mentions : design d'espace et design graphique. Ces deux mentions correspondent à deux opérations qui sont appréhendées au sein d'un socle théorique commun : éditer et exposer.

A. Le socle commun

Le socle éditer/exposer affirme le principe d'une proximité forte entre l'exposition et l'édition. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de choisir puis d'agencer des contenus, soit de mettre en œuvre

des processus qui peuvent se traduire spatialement (exposer), ou dans l'espace de l'imprimé, qui reste l'espace privilégié de la formation en design graphique, ou du multimédia, auquel s'ouvre désormais la formation (éditer).

Il s'agit, à travers une conception éditoriale du design d'espace comme du design graphique (non seulement mise en forme des contenus, mais aussi sélection et élaboration de ces contenus), de rompre avec l'idée d'un designer qui serait un pur prestataire de services, en développant la maîtrise des étudiants sur les contenus qu'ils doivent organiser, et partant leurs aptitudes à la recherche. L'articulation étroite entre pratique et recherche va de pair avec le double statut accordé par la formation à l'édition et à l'exposition : à la fois objets de recherche et modes de diffusion de la recherche, selon une relation spéculative et dialectique.

Le socle éditer/exposer vise également à articuler, dans une relation de collaboration, les compétences et les acquis spécifiques de chaque mention (production éditoriale/production d'espaces).

B. Design graphique

Les deux axes fondamentaux de la formation en design graphique sont l'enseignement de l'édition, considérée comme une pratique engageant une forme spécifique d'écriture et de pensée, une méthodologie et une culture propres à cette discipline ; et l'enseignement de la typographie, considérée comme un fondement du design graphique.

La pratique du design éditorial met, à des degrés divers, le designer graphique en situation d'éditer un contenu qu'il doit organiser et mettre en forme. Cette pratique peut se développer suivant différentes approches – du travail d'auteur le plus affirmé au rôle de designer au sens classique du terme – et dans des agencements de compétences divers (projets menés seul ou collectivement, avec un commanditaire ou non, en s'associant d'autres formes de compétences ou non, etc.).

Ces différentes formes de la pratique du design graphique supposent notamment que l'étudiant acquière une solide culture de sa discipline – tant pratique que théorique – mais aussi qu'il développe une capacité d'analyse et un esprit critique. À cette fin, un ensemble d'ateliers est proposé, qui permet à l'étudiant d'expérimenter différentes manières d'articuler les approches théorique et pratique d'un projet, l'incite à se forger une culture spécifique de sa discipline et lui apprend à maîtriser la présentation et les enjeux de ses projets. L'enseignement de la typographie occupe une place importante dans la formation, tant sur le

plan théorique que pratique. Considérée comme un fondement du design graphique, la typographie est envisagée sur le plan du dessin et du détail (microtypographie) et sur celui de son utilisation dans la composition (macrotypographie).

L'enseignement du dessin de caractères qui est dispensé au sein de l'option n'a pas pour objectif de former les étudiants à devenir des spécialistes de cette discipline. Il permet néanmoins d'exercer une acuité d'analyse des formes et une meilleure compréhension de ce qui les détermine, d'un point de vue technique, fonctionnel et esthétique. Il contribue en somme à fonder une culture typographique.

C. Design d'espace

La formation en design d'espace s'appuie sur la notion d'exposition, envisagée comme un outil permettant de construire une pratique et une culture du design et appréhendée sous un double aspect : comme un « discours », un mode de construction et de diffusion des savoirs ; et comme un « espace physique » : construire, organiser, dessiner, imaginer des parcours aux temporalités spécifiques, des rencontres et des expériences – autant de tâches que le design peut aborder avec ses méthodes et ses outils spécifiques. Les questions abordées sont les suivantes : comment mettre en espace des contenus culturels et scientifiques ? Comment développer un parcours spatial autour d'un questionnement ? Comment opérer des médiations par l'espace, par le parcours ? Quel est le rôle d'un scénographe/designer d'exposition ? Quel sens la confrontation à la matérialité d'une exposition peut-elle prendre à un moment où l'accès au savoir se dématérialise ? Que recouvrent les termes de scénographie, de muséographie, d'expographie, ou de design d'exposition ?

Les enseignements, parce qu'ils se déploient autour du format de l'exposition, s'inscrivent donc dans une double optique : d'un côté la recherche en design et la construction de contenus, et de l'autre leur mise en espace. L'attention accordée à la construction d'un discours (scientifique ou artistique) dans l'espace, à son accessibilité, ainsi qu'à la place des spectateurs font ainsi du designer d'exposition un créateur dont le travail se trouve engagé à la fois plastiquement et conceptuellement. Ce positionnement suppose deux territoires d'exploration : un champ de pratiques concrètes, celui d'une mise en forme de projets « ici et maintenant » permettant une confrontation à la réalité de la pratique et un champ plus expérimental de questionnements sur la place et le rôle du projet de design dans l'élaboration d'espaces d'exposition, ainsi qu'une réflexion sur ses possibles évolutions

(nouvelles technologies, prospective).

l'étudiant dans le réel contemporain de la culture et de la société.

Orientations professionnelles

Le deuxième cycle Design de l'Ensba Lyon vise à stimuler l'émergence de talents singuliers, à former des personnalités créatives, designers, auteurs, pouvant mener des parcours différents au sein du large spectre de leur discipline et à réaliser les conditions d'une professionnalisation de haut niveau.

C'est pourquoi les enseignements du deuxième cycle Design de l'Ensba Lyon sont conduits par une équipe d'une vingtaine de professeurs, essentiellement designers, auteurs, architectes, commissaires d'exposition, chercheurs et professionnels en activité, de notoriété nationale et internationale. Cette équipe, complétée par une douzaine de techniciens, est mobilisée autour d'un projet de formation, basé sur le projet personnel et la recherche de l'étudiant, et les expériences de projet avec des partenaires.

C'est aussi la raison pour laquelle la formation est immergée dans le tissu professionnel, de par les nombreux et continus dialogues et partenariats dont elle bénéficie à l'échelle locale (Musée de l'imprimerie, Musée des Confluences, Centre Érasme/ Museolab, Centre de culture urbaine Archipel), régionale (Cité du design), nationale (Famillistère Godin à Guise en 2015, FRAC Franche-Comté à Besançon en 2016) et internationale (Triennale de Milan en 2016).

Les secteurs d'activités ou types d'emplois accessibles par le détenteur du DNSEP Design tels qu'énoncés dans le référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis du Répertoire National des Certifications Professionnelles des diplômes, rendent compte d'un large spectre d'activités professionnelles :

« Tous secteurs – Postes caractérisés par l'autonomie et la créativité, que l'activité s'inscrive dans le cadre de la réponse à des commandes ou qu'elle soit d'initiative personnelle : artiste plasticien, concepteur-créateur en design, critique d'art, commissaire d'exposition, professeur dans des écoles supérieures d'art du secteur privé ou du secteur public, illustrateur de BD, scénographe, etc. Dans les fonctions de direction artistique notamment, postes caractérisés en outre par la responsabilité managériale. »

Si cette diversité des débouchés est effective, l'enjeu majeur de la formation repose sur l'idée même d'un « devenir designer ». L'équipe pédagogique met tout en œuvre pour rendre possible ce devenir, qui se déploie dans une relation dialectique du désir, des motivations et de la puissance d'invention de

Organisation des enseignements

Sur la base de ces acquis, le deuxième cycle vise à :

- Conforter l'étudiant dans son parcours vers une autonomie de pensée et de travail ainsi que dans la construction d'un engagement et d'une démarche singulière, inscrits dans le champ du design graphique et d'espace contemporain, en particulier du design éditorial et du design d'exposition ;
- Acquérir une capacité de travail dans un groupe pluridisciplinaire et construire des projets en collaboration avec des partenaires extérieurs dans une perspective délibérée de recherche ;
- Renforcer une méthodologie lui permettant de développer un projet sur un temps long ;
- Renforcer sa culture spécifique et donner des clés pour une compréhension plus générale des situations de projets ;
- Affirmer une exigence d'analyse critique des travaux et de leurs conditions de visibilité ainsi que l'intelligence d'une inscription historique, philosophique et sociale.

La progressivité des enseignements est par ailleurs inscrite au sein de chaque UE. Ainsi, par exemple, les enseignements de méthodologie sont abordés dès la première année pour s'intensifier en deuxième et troisième année avec un programme spécifique et s'orienter pleinement vers une « initiation à la recherche » à partir de la quatrième année dans le cadre des séminaires en particulier. Au sein même du deuxième cycle, la structuration semestrielle est fortement marquée. Les quatre semestres s'organisent schématiquement de la façon suivante :

Semestre 7 :

mise en place des ateliers collectifs, des séminaires et du projet individuel, première phase de recherche du mémoire.

Semestre 8 :

mobilité internationale d'études ou stage, initiation à la recherche, poursuite des projets d'ateliers, développement de la recherche théorique et écriture du mémoire.

Semestre 9 :

finalisation du mémoire et amorce du projet de fin d'études.

Semestre 10 :

Production du projet de diplôme.

Modes d'enseignement

Les différents modes d'enseignement se déploient :

- dans les ateliers, les pôles techniques et la bibliothèque, dans le cadre du travail personnel ou sous la forme de l'entretien individuel ou collectif ;

- dans les deux amphithéâtres, lors des cours magistraux et des conférences et séminaires ;
- dans les salles de cours et ateliers, dans le cadre de séances de travail et de séminaires ;
- dans les galeries de l'école, pendant le temps des expositions et des présentations de travaux.

Les équipements technologiques sont très importants en nombre et en qualité. Ils sont très largement à la hauteur de ceux des designers et professionnels, et sont renouvelés en partie chaque année dans une perspective d'acquisition de compétences actualisées. Toutefois, la maîtrise des outils ne saurait être une finalité ; ceux-ci sont au service du projet et de la recherche de l'étudiant où la relation forme/contenu est sans cesse interrogée. Si elle a recours à la plupart des modes d'enseignement canoniques en école d'art et design, l'une des spécificités de la formation tient à l'articulation étroite qu'elle établit entre deux modes particuliers d'enseignement collectif fortement investis : le séminaire et l'atelier. Le modèle est à cet égard celui de l'ARC (Atelier de recherche et de création), sous l'intitulé duquel les écoles d'art nomment l'articulation de la recherche et de la production.

Le séminaire

Dans les deux mentions, le séminaire occupe une place littéralement primordiale. Généralement commun, mais pouvant être aussi spécifique à une mention, susceptible d'être nourri par des conférences propres ou des interventions extérieures, il constitue un temps de recherche collective sur des questions relatives à la typographie, l'édition ou l'exposition. Le plus souvent couplé à un atelier, il se déroule généralement sur quatre semestres. Son objectif n'est pas de faire des étudiants les spécialistes d'une question théorique, mais de les conduire à envisager l'investigation théorique comme une forme privilégiée de réflexion sur leur propre pratique — sur ses enjeux contemporains comme sur son histoire — et comme un moyen de nourrir un projet. En design graphique, il donne lieu à l'élaboration et l'exploration collective d'une bibliographie de références sur le sujet traité et s'accompagne de la rédaction de notices et de comptes rendus oraux réguliers.

L'atelier

Les dimensions du projet et du collectif étant fondamentales, aussi bien dans la pédagogie en école d'art que dans le champ du design, la formation s'appuie fortement sur le mode de l'atelier, entendu comme espace/temps d'élaboration de projets collectifs ou individuels. Visant à mettre en œuvre un projet étayé sur un travail de recherche

préalable ou à tester certaines hypothèses, il est généralement articulé à un séminaire, commun ou spécifique à une mention, et combine des moments de recherche individuelle et des temps de travail collaboratif. Il s'attache aussi à privilégier autant que possible les expérimentations et les réalisations à échelle 1, en s'appuyant notamment sur des partenaires extérieurs.

En design graphique, l'atelier est l'un des modes privilégiés d'acquisition de la culture typographique, notamment à travers l'Observatoire des polices, atelier de dessin de caractères qui est désormais adossé au séminaire Display vs Text et qui se nourrit d'une fréquentation régulière des collections du Musée de l'imprimerie de Lyon. Il est aussi fortement orienté vers la conception éditoriale et graphique des différentes formes d'édition (imprimées ou en ligne).

En design d'espace, l'atelier est orienté vers la mise en exposition de contenus. Développant un aspect particulier du séminaire Expographie, l'atelier Espaces augmentés s'intéresse ainsi aux enjeux et effets du développement des technologies de l'information sur la mise en exposition des savoirs. L'atelier met l'accent sur la façon dont ce nouveau paradigme transforme notre rapport au récit, au parcours, au savoir ou à la rencontre des œuvres, à travers les questions de technomagie, de gaming, de réalité augmentée, d'interactivité et d'internet des objets. Il s'attache à explorer les voies par lesquelles le designer peut s'approprier les différents outils afférents pour les utiliser sans se laisser déborder par la technophilie ambiante. Une partie réflexive et documentaire vient nourrir une mise en forme spécifique et des expérimentations à échelle 1, afin de tester les hypothèses en association avec le Commons'Lab et le Muséolab/centre Érasme.

C'est dans ce cadre scientifique et collaboratif qu'a été initié pour la période 2014-2016 un programme de recherche sur les modes de mise en scène des objets ethnographiques dans les musées. Les propositions sont articulées au projet « Vivants objets », piloté par l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines de Lyon, qui vise à se matérialiser dans une exposition collaborative et transdisciplinaire conçue à partir d'une sélection des objets rapportés par la célèbre mission Dakar/Djibouti de 1931, prévue en été 2016 à Lyon et en Rhône-Alpes, puis au Sénégal et au Bénin. À partir de l'observation et de l'analyse des modes de contextualisation historique et actuelle dans le cadre précis de l'exposition des objets ethnographiques, il s'agit d'étudier les éléments constitutifs et les différents parti-pris qui ont

donné forme aux expositions de ce type pour mieux interroger les modalités d'exposition contemporaines du fait culturel.

Dispositifs d'acquisition de compétences préprofessionnelles

Le projet échelle 1

Dans la continuité du dispositif séminaire/atelier, la formation accorde une large place, structurante, au travail à échelle 1, qui permet de développer le projet dans des conditions de conception et de production similaires à celles qui ont cours dans un contexte professionnel.

En design d'espace, cette dimension structurante du projet échelle 1 est inscrite dans l'organisation des enseignements sous l'intitulé Exposition/projet, qui est le volet complémentaire du séminaire Exposition/corpus. Se trouvent ainsi désignées les deux phases d'un même module d'enseignement qui vise à mettre les étudiants en prise avec toutes les étapes d'un projet d'exposition réel, depuis la rédaction du cahier des charges jusqu'au chantier de mise en place de l'exposition, en passant par le choix et l'ordonnancement des objets présentés, le suivi de fabrication des éléments scénographiques, etc. Cet enseignement professionnalisant s'appuie sur un partenariat annuel de l'Ensba Lyon avec une ou plusieurs structures culturelles qui accueillent l'exposition et/ou en assument la production. Le sujet de l'exposition se rapporte toujours, d'une manière ou d'une autre, au territoire du design. L'objectif est ainsi de mettre en perspective le travail des étudiants sur l'espace d'exposition, en les impliquant autant sur les contenus que sur le contenant.

En design graphique, la dimension structurante du projet échelle 1 s'inscrit sous l'intitulé atelier/projet, qui fait couple avec atelier/séminaire. Au sein d'un de ces ateliers a été réalisée la publication *Architecture & Typographie* (éditions B42, 2011). Plus récemment a également été conçue, à partir de recherches menées dans un séminaire animé par Jill Gasparina et Jean-Marie Courant, la publication *Seule ou accompagnée* (à paraître) qui portait sur les usages de l'image, et qui a fait l'objet d'une présentation publique en 2013 dans le cadre de l'exposition *Crystal Maze IV 1+2+3=3 Notre distraction favorite*, organisée par l'agence du doute (Catherine Guiral, Jérôme Dupeyrat, Brice Domingues) pour le Nouveau Festival (<https://www.centrepompidou.fr/cp/resource/ciBaoe/rqGKoMX>). Dernièrement, c'est l'identité visuelle de l'école qui a été conçue et développée par des étudiants du deuxième cycle Design. Ce projet a donné lieu à une suite de workshops et de conférences autour des

questions d'identités visuelles.

Depuis 2012, existe un atelier éditorial permanent, au sein duquel est conçue la mise en forme de la revue semestrielle *Initiales*, produite et éditée par l'Ensba Lyon. Cet atelier, animé par Olivier Lebrun, permet deux fois par an à deux à trois étudiants de la formation, d'assurer la conception graphique de la revue, la maquette de chaque numéro faisant l'objet d'une nouvelle mise en forme.

Depuis peu, l'enseignement du multimédia se développe par ailleurs de manière significative au sein de la mention. Ainsi, sont développés plusieurs projets échelle 1 de sites Internet et bases de données. Seront notamment conçus, au sein de cet atelier, le site de la mention design graphique, le site de la revue *Initiales* et différents sites documentant les activités des divers ateliers de la mention. Certains ateliers/projets échelle 1 permettent enfin d'associer les deux mentions.

Le mémoire de DNSEP

L'un des axes dans lequel s'inscrit la matérialisation effective de l'initiation à la recherche en deuxième cycle est le travail et l'édition du mémoire de fin d'études. Il permet à l'étudiant d'acquérir une autonomie de pensée indispensable à la poursuite d'une démarche de designer ou d'auteur mais également la connaissance et la manipulation des règles académiques nécessaires (corpus, bibliographie dont articles de recherches universitaires, appareil de notes). L'étudiant doit non seulement y développer une connaissance fondée du sujet qu'il traite mais également en avoir une approche critique (fondation et discussion d'hypothèses).

Il est acquis que le sujet du mémoire n'est pas le sujet du projet de diplôme mais un sujet ou une thématique connexe.

Afin de permettre à l'étudiant l'élaboration, l'écriture et l'édition d'un mémoire de haut niveau et le choix d'une possible orientation complémentaire à l'université et partant la possibilité de rejoindre à terme des équipes universitaires de recherche qui se développent actuellement pour la recherche en design, sept outils ont été mis en place sur les semestres 7, 8 et 9 :

- un cahier des charges avec le rappel des principales normes bibliographiques, des éléments de base du code typographique, les conseils d'organisation du travail et de méthodologie ;
- la fiche mémoire ;
- une semaine théorique où les étudiants rencontrent et travaillent avec un chercheur, auteur de plusieurs ouvrages dans un champ qui n'est pas nécessairement le design ou le design graphique ;
- des sessions de méthodologie à la recherche

documentaire en bibliothèque en particulier

par opérateurs booléens et sur bases de données ;

- des sessions d'entraînement à l'écriture théorique;
- un séminaire mensuel (dont une partie en anglais au semestre 8) ;
- des rendez-vous individuels avec trois tuteurs théoriciens, un tuteur en anglais, dont l'un devient le directeur de mémoire au semestre 8.

L'option Design insiste par ailleurs sur l'intérêt d'entretiens et rencontres avec des acteurs des champs disciplinaires concernés, si la problématique le permet, la consultation éventuelle de sources primaires si le sujet a un rapport avec la thématique de l'option (exposer/éditer).

Au cours du stage, des lectures, réflexions, entretiens peuvent avoir lieu et des points d'étapes (skype) sont alors possibles avec le directeur du mémoire lorsque le stage se déroule à l'étranger.

Quelle que soit la forme adoptée, au travail d'écriture et au respect ou au jeu des normes, peut être associée une dimension graphique, visuelle, sonore. La clarté de l'exposition et la rigueur de la réflexion y comptent tout autant que l'abondance des références et la qualité des matériaux recueillis. La soutenance du mémoire a lieu au début du semestre 10 de la cinquième année, devant un jury composé de deux membres, dont l'un est docteur : un représentant de l'école et une personnalité extérieure.

Dispositifs d'enseignement

Dans une logique d'expérimentation et d'appropriation, l'étudiant est en situation continue de confrontation et d'échange avec :

- les espaces/temps de travail interne et externe ;
- les outils traditionnels et technologiques et les ressources documentaires ;
- les champs théorique et relationnel (enjeux intellectuels, scène artistique internationale) ;
- les savoirs transversaux (ARC, initiation à la méthodologie et aux problématiques de recherche) ;
- le regard et la parole de l'interlocuteur: étudiant(s), professeur(s), artiste(s) intervenant(s), personnalité(s) professionnelle(s) ou intellectuel(s) invité(s)...

Les enseignements se déploient :

- dans les ateliers, les pôles techniques et la bibliothèque, dans le cadre du travail personnel ou sous la forme de l'entretien individuel ou collectif ;
- dans les deux amphithéâtres, lors des cours magistraux, des conférences et séminaires ;
- dans les salles de cours, dans le cadre de séances de travail et de séminaires ;
- dans les galeries de l'école, pendant les temps d'expositions et de présentations de travaux.

Les étudiants ne se voient pas attribué d'espace d'atelier individuel à l'année. Les espaces fonctionnent comme des plateformes modulables. En fonction du travail qu'il entend fournir, l'étudiant s'accorde avec l'équipe pédagogique et ses collègues de promotion sur l'occupation d'un espace pendant le temps nécessaire de sa production.

Les équipements technologiques sont importants en nombre et en qualité. Ils sont à la hauteur de ceux des artistes et professionnels de l'image et sont renouvelés en partie chaque année dans une perspective d'acquisition de compétences actualisées.

1. L'atelier

L'atelier est l'espace historique de travail en école d'art. Mais si ce dernier demeure le lieu privilégié de l'activité plastique, il a beaucoup évolué et n'est plus désormais circonscrit au seul plateau de réalisation et de montage des pièces. L'étudiant ne dispose pas d'un espace attribué à demeure pour l'année au sein de l'atelier. En fonction de la nature et du rythme des réalisations, la configuration spatiale de l'atelier doté de cimaises mobiles est évolutive.

Par ailleurs, une grande part du travail d'atelier se déroule au sein des espaces de production des pôles techniques tels que par exemple le plateau de prise de vue, les régies de post-production, etc. (cf. rubrique les « pôles » ci-dessous) et des espaces de travail, de rencontre et de localisation des pratiques électroniques nomades (salles informatiques mais aussi couloirs, cafétéria, etc.). De fait, il s'agit d'appréhender davantage l'atelier comme un espace/temps de l'activité artistique que comme le lieu clos de la création d'œuvres.

2. L'entretien individuel

Dans le cadre d'une pédagogie centrée sur la démarche et le projet de l'étudiant, l'entretien individuel, correspondant à la situation du face à face étudiant/professeur avec nombre de variantes possibles (un étudiant et un professeur, deux étudiants et un professeur, un étudiant et deux professeurs, etc.), constitue un des dispositifs majeurs des enseignements en art. L'entretien avec le professeur plasticien a lieu dans l'atelier à l'appui des travaux et documents de travail de l'étudiant ; l'entretien avec le professeur théoricien a lieu en salle de travail de la bibliothèque à partir des éléments de dossier et documents textuels et images de l'étudiant. C'est au cours de l'entretien individuel que sont abordées dans le détail, selon un principe d'accompagnement personnalisé, les questions de méthodologie, de technicité et de production, d'analyse conceptuelle, culturelle et historique inhérentes au travail d'artiste qui permettent le développement de la recherche et de la création de l'étudiant et la mise en place de sa démarche d'auteur.

3. Le cours magistral

Histoire de l'art contemporain, esthétique et philosophie de l'art, histoire des arts et des idées, histoire et théorie du design, les cours magistraux (en amphithéâtre) sont essentiels à la mise en place théorique, historique et conceptuelle du travail de l'étudiant. Ces cours se développent sur une ou deux années à partir d'une thématique précise et donnent à l'étudiant des repères spécialisés autour de l'histoire des disciplines mais aussi en sciences humaines (histoire culturelle & cultural studies, histoire matérielle, histoire et sciences politiques).

4. Le studio

Un studio à l'Ensba Lyon est un module souple d'enseignement optionnel proposé spécifiquement en option art et destiné à l'acquisition et l'optimisation d'une culture technique, théorique et pratique des outils plastiques et matériaux par l'étudiant. Les studios se déroulent le plus souvent en atelier et

sont proposés de façon adaptée et différenciée. Ils peuvent, le cas échéant, être inter-optionnels. Un studio est conduit par un professeur plasticien d'option et/ou un professeur responsable de pôle technique et technologique. Les contenus et objectifs sont fixés en concertation avec les étudiants.

L'enseignement est généralement organisé en demi-journées, selon un mode de partage de compétences et de réflexion collective sur des œuvres, des situations, et sur l'avancement du travail de l'étudiant. Au début de chaque semestre, l'étudiant choisit, parmi l'ensemble des propositions (une dizaine de studios), le (ou les) studio(s) indispensable(s) à la conduite de son travail et nécessaires à l'obtention des crédits semestriels correspondants.

5. Le workshop

Les workshops sont partie intégrante des enseignements et font l'objet de l'attribution de crédits ECTS (European Credits Transfer System) obligatoires ou optionnels selon les cas. Les workshops peuvent être organisés par semestre (workshop dit de dessin avec artiste invité, par exemple) mais peuvent aussi être transversaux (inter-options) comme le « workshop d'initiation aux situations électroniques interactives ».

Ils s'articulent autour d'une ou plusieurs interventions extérieures : des artistes, théoriciens, critiques ou designers et architectes sont régulièrement invités en ce sens. Les workshops peuvent aussi être construits sur la base d'un partenariat entre un enseignement donné dans l'école et une (ou plusieurs) structure extérieure : universités ou autres écoles, institutions publiques ou privées... De telles collaborations peuvent se développer sous forme de programmes pluriannuels. Les workshops représentent un moment de travail intensif et collectif dans la vie de l'étudiant, où celui-ci se trouve confronté à une théorie, une pratique, un processus ou un contexte de travail spécifique en fonction des personnalités invitées et des territoires abordés.

6. Le module de professionnalisation

Le questionnement sur la relation aux milieux socio-professionnels fait l'objet d'un enseignement dédié en quatrième et cinquième années, intitulé « Module de professionnalisation ».

Ses objectifs sont de l'ordre de l'acquisition de connaissances et compétences préprofessionnelles par la rencontre avec des acteurs du monde de l'art contemporain, au parcours souvent singulier : artistes, galeristes, avocats, agents, commissaires

d'exposition, directeurs de centres d'art, conseillers aux arts plastiques, etc.

L'enjeu est d'aider les futurs artistes ou designers, étudiants qui construisent une démarche artistique en deuxième cycle, à se repérer dans le paysage juridique, institutionnel, culturel et économique et à déterminer leur positionnement d'auteurs de façon pragmatique. Il ne s'agit ni de donner des recettes ni d'être dans une systématisation stratégique mais d'apporter de façon concrète et pragmatique des réponses à leur questionnement sur la vie professionnelle après l'école.

7. La spatialisation et les expositions

D'autres dispositifs relevant de la dimension de contextualisation et de médiation du travail (UE4) permettent d'assurer une véritable dynamique à l'ensemble des activités au sein des options, toujours orientées dans une double perspective de recherche et de professionnalisation.

Y participent les séances de spatialisation et les expositions réalisées en interne, dans la Galerie d'exposition de l'École, le Réfectoire des nonnes (<http://www.ensba-lyon.fr/danslesmurs/?tri=nonnes>), ou sur le Mur, espace de monstration destiné à accueillir, à raison d'une fois par mois environ, un projet d'étudiant du deuxième cycle art sur une proposition d'un ou plusieurs enseignants (<http://www.ensba-lyon.fr/danslesmurs/leMur/>) ou encore sur le « Mur d'en Face » qui accueille projet d'étudiant en design.

8. L'atelier de langue étrangère

L'enseignement de l'anglais est assuré tout au long du cursus par deux professeurs artistes de nationalité et langue anglaises dans le cadre d'un atelier où les séances de travail sont fortement individualisées. En termes d'objectifs, il s'agit essentiellement pour l'étudiant de maîtriser la présentation de sa démarche personnelle et la présentation de ses travaux ou projets à l'écrit comme à l'oral. Une bonne connaissance de la langue anglaise appliquée au domaine de l'art et du design est un pré-requis.

9. Le séminaire, l'ARC (Atelier de Recherche et de Création)

Ces ateliers qui se déroulent le plus souvent sous la forme de séminaires, ont pour mission de créer et d'optimiser les conditions de l'émergence du projet personnel et de la recherche de l'étudiant en veillant au croisement de ses aspects théoriques, critiques, plastiques et techniques.

Sous l'appellation ARC, il faut entendre des entités

pédagogiques dont la liste est évolutive et dont les fonctions peuvent être définies ainsi :

- établir avec les étudiants des contenus de recherche et un calendrier ;
- assurer un enseignement théorique et pratique au contenu préalablement identifié. À ce titre, l'ARC peut également servir d'activité transversale, entre la méthodologie de la recherche et les enseignements théoriques mais aussi au croisement des disciplines. Les ARC ne se substituent ni aux cours ou studios, ni aux entretiens individuels, mais résultent d'une démarche transversale qui les inscrit pleinement dans une perspective d'initiation à la recherche en prise directe avec les travaux menés au sein du troisième cycle et des programmes de recherche. L'activité des ARC peut se prolonger par des stages, des workshops effectués en collaboration avec les diverses institutions partenaires.

L'initiation à la recherche

L'initiation à la recherche est à l'œuvre tout au long du cursus de l'étudiant, depuis les processus d'initiation au travail collectif jusqu'au développement d'un objet problématisé et à la circulation des résultats, dans la mesure où son objet principal est le rapport constant et construit de la théorie et de l'histoire avec le projet. Elle fait l'objet d'une UE spécifique : l'UE2 Recherche et méthode. Dès la première année, en s'appuyant sur les connaissances acquises en cours théoriques, l'étudiant est amené à réaliser un mémoire dont l'évaluation forme une part importante de l'admission en deuxième année.

En deuxième et troisième année (phase programme), l'accent est mis fortement sur l'acquisition des méthodes de recherche (archive, document, bibliothèque, Web, hypertexte, problématisation et généalogie) ainsi que sur la maîtrise du texte (ateliers d'écriture, histoire des idées, rapports de stage...).

En deuxième cycle, l'initiation à la recherche s'intensifie et se déploie en plusieurs enseignements concentrés au sein de l'UE2, intitulée à ce niveau Recherche, méthodologie, et prenant la forme de séminaires, cours ou ateliers.

Il s'agit pour l'étudiant d'inventer son propre territoire de recherche et les outils et la méthodologie nécessaires à cette opération. L'étudiant s'engage dans l'activité de recherche dans un esprit de laboratoire, c'est-à-dire dans une dynamique collective, qui vient nourrir et accompagner le projet artistique.

10. Les mutualisations

Un certain nombre de cours et enseignements sont

transversaux, mutualisés ou simplement ouverts aux étudiants des autres filières. Ils s'adressent ainsi simultanément aux étudiants de l'option art et aux étudiants des options design, favorisant ainsi les croisements :

- les ARC spécifiques et ceux issus des unités de recherche ;
- le Common's Lab ;
- les workshops d'initiation aux situations interactives ;
- les cours théoriques tels que l'Histoire des arts et des idées, d'Esthétique, Histoire de l'art contemporain, Histoire du design .

Les enseignements dispensés au sein des pôles techniques et technologiques sont également communs.

11. Le cycle de conférences

Un cycle hebdomadaire de conférences, placé sous la responsabilité d'un professeur, est programmé en amphithéâtre, le mercredi à 17h00. Sa programmation est pluridisciplinaire, en relation directe avec les enseignements, parfois en prolongement d'un studio ou d'un workshop. Il s'agit d'une structure de « travail de la parole » : artistes, philosophes, écrivains, cinéastes y viennent partager leurs pratiques de créateurs. La parole de l'intervenant peut relever du commentaire, de la recherche théorique ou de l'expérience artistique, littéraire, etc. L'image projetée ou diffusée peut jouer le rôle de support, de complément ou de lanceur.

Les conférences sont ouvertes à tous les étudiants et enseignants de l'école. Tous les enseignements sont interrompus afin de permettre la participation de l'ensemble des étudiants et des enseignants de l'école, toutes options et années confondues. Elles font toutes l'objet d'un enregistrement numérique et d'une édition de dvd consultable en bibliothèque.

L'ensemble du programme depuis 1999 est consultable sur :

<http://www.ensba-lyon.fr/ecole/pedagogie/amphi.php>

12. La bibliothèque

La bibliothèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon mène un travail spécifique résolument tourné vers la création artistique contemporaine dans ses formes les plus diverses. Elle a pour ambition d'accompagner les étudiants dans leurs expérimentations du sensible ainsi que dans leurs questionnements intellectuels.

Elle doit les inciter à aiguiser le regard qu'ils portent sur l'actualité artistique et culturelle, tout en les engageant à appréhender dans toute leur complexité les réalités du monde d'aujourd'hui.

Elle vise non seulement à couvrir le champ de l'art et ses outils critiques mais aussi à rendre compte de l'état de la pensée contemporaine.

La bibliothèque a également pour objectif de former à la pratique de l'objet documentaire et à l'acquisition d'une méthodologie de recherche. Pôle associé à la Bibliothèque Municipale de Lyon, elle bénéficie de ses outils et de son système de catalogage, mais a fait l'objet d'une réflexion particulière afin d'adapter son plan de classement aux nécessités pédagogiques de l'école.

La bibliothèque dispose :

- de deux ordinateurs dédiés à la consultation du catalogue informatisé ;
- de trois iMacs et de deux scanners pour le travail sur place, la consultation libre d'Internet ;
- de trois postes de consultation pour le visionnage des dvd ;

Elle propose en outre l'accès à une base de données en ligne spécialisée dans le recensement des articles de revues sur l'art et le design ainsi qu'à une encyclopédie numérique.

La bibliothèque est organisée en quatre espaces distincts : l'espace d'accueil, les deux salles principales et le bureau.

- L'espace d'accueil : espace de renseignement et d'accueil, ce lieu de passage propose aussi les quotidiens nationaux, une documentation relative aux conférences hebdomadaires, ainsi que les collections audiovisuelles derrière la banque de prêt.

De part et d'autre de l'espace d'accueil se trouvent les deux salles principales.

- La salle d'actualité : espace d'information, ouvert sur la vie de l'école, lieu d'échanges entre les étudiants, les enseignants, les intervenants... Elle contient la presse internationale, les magazines, la littérature contemporaine, la théorie : histoire de l'art, philosophie, sciences..., les catalogues d'expositions collectives ainsi que des ouvrages classés par pôles thématiques : photographie, design, graphisme, mode... • La salle de lecture : espace d'étude, c'est un lieu plus silencieux, conçu pour une lecture approfondie et un travail d'écriture au calme. Les monographies d'artistes sont conservées dans cette salle : tous les artistes se côtoient quel que soit leur champ d'intervention de façon à favoriser les approches transversales. Elle contient aussi les ouvrages de référence classés par mouvement, période, ou domaine artistique, les

dictionnaires et encyclopédies ainsi qu'un fonds d'ouvrages à caractère iconographique.

- Le bureau : situé au fond de la salle d'actualité. Cet espace consacré à la gestion des collections est un lieu ouvert à toute demande de renseignement concernant la recherche documentaire et l'accès aux livres d'artistes en consultation sur place.

La bibliothèque est située au 2^e étage de l'école. Elle est ouverte du lundi au jeudi de 9h à 19h30, le vendredi de 10h à 18h.

L'accès à la bibliothèque est strictement réservé aux étudiants et aux enseignants.

Les pôles

Dispositifs spécifiques et transversaux de production et d'acquisition de compétences techniques et technologiques

Les pratiques spécifiques et transversales sont principalement développées au sein des pôles et de la plateforme numérique. Les pôles sont des lieux de formation, d'expérimentation et de réalisations techniques et technologiques communs aux options. Les équipements (ateliers et matériels) sont mis à la disposition des options sur la base de projets pédagogiques et leur utilisation est supervisée par un professeur coordinateur de pôle accompagné d'assistants d'enseignement et de techniciens dédiés. L'équipe pédagogique en charge d'un pôle est aussi amenée à proposer des actions spécifiques de type workshop dédié à un outil ou une technologie spécifique.

Les pôles sont aussi et surtout des ateliers de production. Ils peuvent accueillir les artistes invités à réaliser une œuvre au sein de l'école. En dehors des heures de travail des techniciens, les postes et outils de travail sont accessibles par l'étudiant sur demande ou inscription.

1. Le pôle édition

Le pôle édition dispose des outils techniques et théoriques nécessaires à la réflexion critique, l'expérimentation et la production, autour des notions d'impression et la pratique, il s'agit pour l'étudiant de questionner le choix des outils d'impression et l'usage de ces outils au regard des enjeux contemporains. Placé sous la coordination d'un professeur accompagné de deux assistants d'enseignement et un technicien, le pôle est équipé d'une presse offset monochrome semi-automatique, d'un atelier de sérigraphie, papier et textile, d'une imprimante numérique grand format, de presses à gravure, d'une presse lithographique, des outils de façonnage, massicots et relieuse, et doté d'un stock de papiers conséquent, qui en font un atelier complet de production. Parallèlement à ces activités, l'école invite régulièrement au sein du pôle des artistes à concevoir et réaliser une édition, assistés en cela par un petit groupe d'étudiants.

2. Le pôle images-mouvement

Le pôle images-mouvement est un lieu de formation, d'expérimentation et de réalisation. Il regroupe un ensemble de modalités de production en cinéma, vidéo et son. Il a comme objectif principal la

formation critique, théorique et expérimentale à l'aide des outils contemporains ou historiques de manipulation des images en mouvement. Au sein du pôle sont abordées les questions de production, diffusion, spatialisation et interactivité. Sous la coordination de deux professeurs accompagnés de deux techniciens, le pôle propose une pédagogie utilisant principalement les technologies digitales actuelles mais aussi une première approche des technologies analogiques (super 8 et 16 mm). Deux studios de prises de vues et de son, ainsi que 8 postes individuels de montage sont dévolus à l'enseignement et la production.

3. Le pôle photographie

Le pôle photographie a pour mission l'apprentissage et la formation aux techniques numériques et argentiques de l'image avec une approche généraliste soucieuse de la qualité des résultats. Le pôle est coordonné par un professeur responsable des orientations pédagogiques et techniques, accompagné de deux assistants et d'un technicien, responsables de la gestion ainsi que du fonctionnement général du pôle, tous en dialogue avec les professeurs plasticiens des options compétents en matière de photographie. Le pôle dispose d'un studio de prise de vue, d'une chaîne numérique complète (prise de vue, tirage grand format et pré-press) ainsi que d'une unité argentique noir et blanc et couleur tous formats.

4. Le pôle volume

Le pôle volume est composé de plusieurs ateliers techniques, lieux de réalisation et de mise au point des procédés spécifiques aux différents projets : un atelier bois, un atelier terre et plâtre, un atelier métal, un atelier résine et un atelier de fusion et de cuisson. Il est coordonné par un professeur assisté de quatre techniciens.

Le pôle volume est un lieu d'apprentissage. Les cours, les « studios volume » et les workshops, comme le suivi individuel des étudiants, sont expressément conçus pour enseigner la technique dans sa complexité et dans son caractère précis qui se manifeste dans chaque projet artistique. La notion de technè n'est pas abordée du point de vue d'un métier technicien. La technique est envisagée en tant que procédé de travail, c'est-à-dire en tant qu'intelligence de l'opération. Loin d'être un simple appui matériel à la réalisation d'une idée, la technique en est le véritable support.

5. La plateforme numérique

Empruntant au qualificatif numérique l'hypothèse d'une diversité, d'une multiplicité, d'une simultanéité et d'une instabilité des outils, des démarches et

des supports de diffusion, la plateforme numérique regroupe un ensemble d'outils et de modalités de travail et de production relatif à l'échantillonnage, la quantification, la numérisation ou, plus simplement, l'encodage de données. Activée par trois professeurs et un technicien, en collaboration avec le responsable des systèmes d'information, elle prend en charge, dans un espace dédié et deux salles informatiques, les formations aux technologies de l'information et aux échanges sur les réseaux, dans une perspective d'expérimentation et de réalisation.

6. Le Common's Lab

Le Common's Lab est une émanation de la plateforme numérique associant production, recherche et développement. Destiné à une petite équipe d'étudiants-chercheurs et d'étudiants fortement impliqués, le Common's Lab est orienté du côté du prototypage avec des technologies low cost et open source en relation avec le pôle volume. Il favorise l'expérimentation de projets en utilisant le code sous toutes ses formes.

C'est aussi un atelier de production d'objets interactifs (Arduino, RFID, Makey...) et un lieu de ressources pour des workshops de production spécifiques qui nécessitent des assistances particulières (Arduino, processing...). Son fonctionnement intègre le principe d'une économie des biens communs : la recherche, la production et l'assistance sont basées sur la notion de collaboration et d'échanges entre professionnels, amateurs et facilitateurs.

Le Common's Lab est ouvert aux étudiants des troisième, quatrième et cinquième années des options Art et Design.

Les artistes-chercheur(e)s de l'Unité de Recherche numérique Tactic Lab interviennent et animent le Common's Lab selon leurs intérêt et compétences spécifiques, dans une relation de partage des savoirs contribuant à la faisabilité des projets des étudiants.

7. Le Labo NRV Numérique, Réalité, Virtualité

La porosité croissante entre les arts visuels et les arts de la scène, dont témoignent le regain d'intérêt pour la performance et l'émergence, depuis les années 1990, de diverses formes de croisement entre le spectacle vivant et les arts plastiques, aux confins du théâtre, de la danse, de la musique et de l'image, ouvrent de nouveaux champs de création, d'expérimentation et de professionnalisation. L'exploration de ces nouvelles formes ou « nouveaux langages du spectacle vivant » constitue le cœur du projet artistique du Labo NRV qui est une collaboration de l'Ensba Lyon avec

l'Association des Nouvelles Subsistances, qui occupe avec l'Ensba le site des Subsistances. Il s'agit d'un espace numérique collaboratif à destination des artistes, des étudiants et des jeunes artistes diplômés, un plateau numérique centré sur l'art où la création, la production, la formation, la recherche, le développement et les nouveaux médias sont associés. Plus précisément : un espace numérique de 300m², mutualisé et collaboratif consacré à la captation du mouvement, à la modélisation 3D, à la réalité augmentée et aux nouveaux dispositifs de vision en relief, ouvert aux étudiants, aux professionnels et aux amateurs du territoire qui vise à stimuler les croisements, les rencontres, les hybridations, de manière à créer sur le site un lieu de rencontre, de formation, d'expérimentation et de professionnalisation pour les artistes visuels, les designers et les artistes du plateau. Pour l'Ensba Lyon, un tel espace amplifie les outils et lieux ressources actuels tels que le Common's Lab et l'Unité de Recherche numérique, et complète la palette de dispositifs de professionnalisation existants.

Le Plateau NRV est un atelier ouvert fonctionnant sur un mode collaboratif. Il réunit étudiants, jeunes artistes visuels, designers, artistes du plateau et professionnels du spectacle vivant, et favorise la mise en commun de savoirs et de recherches sur les cultures numériques.

C'est aussi un « lieu-ressource » autour des pratiques numériques des artistes favorisant la rencontre, le partage et l'émergence de nouveaux langages artistiques liés à la création numérique et la réalité virtuelle.

Lieu de partage et de mise en réseaux, le projet Labo NRV fédère en outre un nombre important d'acteurs du territoire. Le pilotage artistique du plateau se fait en effet en collaboration avec le TNG (Théâtre Nouvelle Génération) et certaines activités sont partagées et proposées avec la complicité de Mirage Festival et d'AADN (Assemblée Artistique des Diversités Numériques) (cf. annexe 3).

S'inscrivant dans une vision prospective et critique de notre rapport aux technologies, le Labo NRV met en place un programme autour des réalités virtuelles et augmentées. Il invite les participants et les artistes à travailler sur ces sujets par l'intermédiaire de workshops, rencontres, ateliers, formations. Il crée aussi un espace critique pour tenter de penser autrement ces réalités. Le Labo NRV permet la création d'installations virtuelles, de jeux vidéo, de films immersifs.

Le Plateau NRV utilise des périphériques informatiques de réalités virtuelle et augmentée tels qu'Occulus Rift, OSVR, pour son équivalent Open-Source, et Hololens (sortie fin 2015), des logiciels

appropriés comme Unity 3D, un logiciel de conception de jeux vidéo tout support (console, PC, mobiles...). L'utilisation d'une caméra Giroptic 360cam, permet de réaliser des enregistrements ainsi que la diffusion en temps réel de vidéos immersives. L'acquisition d'un 3Dio Binaural Microphone servant à l'enregistrement sonore et spatialisé, permettra une immersion totale du spectateur des captations réalisées grâce à une restitution sonore réaliste.

Explorer et inventer de nouveaux liens entre virtualité et réalité est un des enjeux importants de la recherche artistique via les médias numériques. C'est une manière d'inventer de nouvelles relations aux langages dont doivent pouvoir se saisir les artistes.

Les Galeries

La galerie d'essai

La galerie d'essai constitue un des espaces d'exposition de l'Ensba Lyon. Située au 3e étage de l'école, elle est en priorité destinée à des accrochages et présentations internes de travaux d'étudiants.

Le Mur et le Mur d'en-face

Nouvel espace de monstration dans l'école, mis en place lors du réaménagement de l'Espace rencontre, Le Mur est destiné à accueillir, à raison d'une fois par mois environ, un projet d'étudiant de Master art sur une proposition d'un ou plusieurs enseignants. Il s'agit là d'offrir un espace et un temps intermédiaires, entre l'espace-temps scolaire des bilans et évaluations et l'espace-temps public de l'exposition.

Face à ce Mur, le Mur d'en face est destiné à accueillir, à raison d'une fois par semestre environ, un projet d'étudiant(s) de design graphique ou textile, sur une proposition d'un ou plusieurs enseignants.

L'Espace rencontre a été réaménagé par les étudiants du Master design d'espace, sous la direction artistique et pédagogique de Fabien Cappello, et inauguré le 28 mars 2013. Dans un premier temps, ont été ajoutés des éléments statiques dédiés à la présentation générale de travaux d'étudiants : un espace d'exposition (Le Mur), ainsi qu'un support destiné à recevoir des œuvres imprimées (Le Mur d'en face). Dans un second temps, un mobilier structurant : de grandes tables, un bar et une cabine, répondent

à des fonctions précises, tout en générant une organisation spatiale. Enfin, les assises, dont la réalisation découle d'un protocole établi : choisir un mobilier emblématique de l'histoire du design - fruit d'un processus de fabrication industrielle, pour en venir à le reproduire, l'auto produire avec les moyens proposés par l'école. Lors de la fabrication de cette copie, le dessin originel de l'objet a été volontairement altéré - résultat d'une évolution et d'une adaptation. Les nouvelles pièces deviennent alors autonomes et singulières par rapport à leur contexte d'origine. Cette proposition, non exhaustive et à poursuivre, donne à voir aux étudiants des formes qui ont « fait école » dans la discipline du design.

Le Réfectoire des nonnes

Le Réfectoire est la galerie d'exposition de l'Ensba Lyon. Structure d'organisation faisant partie intégrante de l'école, Le Réfectoire a pour mission de proposer et monter des opérations artistiques ouvertes au public. Celles-ci se veulent résolument expérimentales et peuvent être de toute nature.

Structure légère, le Réfectoire a un fonctionnement suffisamment souple pour adapter sa programmation en relation aux différents types d'enseignement dispensés au sein de l'école.

La programmation est, par ailleurs, délibérément orientée du côté d'un soutien à la jeune création artistique française et internationale et à la valorisation de la recherche.

Le Réfectoire peut, par ailleurs, envisager la collaboration ponctuelle de structures ou institutions extérieures.

Lieu de transversalité, Le Réfectoire est donc un espace de recherche et de formation mais aussi une structure de relation et de mise en réseau professionnel.

Programmation consultable à l'adresse web <http://www.ensba-lyon.fr/danslesmurs/>

Programmes après DNSEP

Formation complémentaire de professionnalisation (FCP)

Les étudiants titulaires du DNSEP art ou design ainsi que les titulaires du DNAT design textile, qui en font la demande expresse, ont la possibilité de s'inscrire pour une année universitaire supplémentaire à l'école, sur projet professionnel et dans les limites des capacités d'accueil fixées par le directeur sur proposition d'une commission spécifique. Cette formation complémentaire de professionnalisation après l'obtention du DNSEP ou du DNAT, est conçue comme une période de transition entre la fin des études et l'entrée dans la vie professionnelle.

Cette formation non diplômante spécialisée a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés en complétant leurs acquis fondamentaux.

La formation consiste en :

- un accompagnement personnalisé destiné à optimiser le projet professionnel sous forme de rendez-vous réguliers individuels ou semi-collectifs ;
- une participation au module de professionnalisation dispensé par l'école ;
- une participation aux conférences et séminaires en relation avec le projet ;
- un stage en entreprise intégré. Sa finalité est précisément de permettre à l'étudiant de mettre en pratique à l'échelle 1 et au contact de professionnels de haut niveau, les compétences théoriques et technologiques acquises pendant le cursus initial, et d'en ajuster les orientations dans la perspective du projet professionnel.

Ce stage d'une durée maximum de 6 mois ne peut pas débuter avant le début de l'année universitaire. Il peut avoir lieu en France ou à l'étranger (possibilités de bourse Erasmus stage ou OFAJ, sous conditions). Il fait l'objet d'une restitution (rapport de stage) de la part de l'étudiant donnant lieu à une évaluation par les responsables de la formation au sein de l'établissement.

A l'issue de la FCP, les informations et résultats sont intégrés au supplément au diplôme.

L'admission en FCP est accordée par une commission composée du directeur, du directeur des études, de la responsable des stages et de la responsable

de l'insertion professionnelle, sur validation du dossier de projet professionnel écrit, présenté par le candidat. Les demandes doivent être faites avant mi-septembre de l'année universitaire ; la commission se réunit avant la rentrée académique.

Seuls les candidats ayant obtenu leur DNSEP art ou design ou DNAT textile à l'Ensba de Lyon, à l'issue de l'année universitaire précédente, peuvent candidater.

L'étudiant admis doit s'acquitter des frais d'inscription obligatoires, droits de scolarité et cotisation de sécurité sociale pour l'année universitaire. Il bénéficie de tous les avantages que confère le statut étudiant au sein de l'établissement.

Post-diplôme art

Conditions de candidature

Celui-ci consiste en une année de formation de haut niveau comportant une résidence et une bourse d'études, pour cinq jeunes artistes internationaux, issus d'une formation artistique et titulaires d'un DNSEP ou diplôme international équivalent et sélectionnés sur concours.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme supérieur national ou international (école des beaux-arts, écoles d'architecture, etc). Une présélection s'effectue sur dossier.

La promotion 2016-2017 est composée de :

- Soufiane ABABRI
- Marielle CHABAL
- Michael FITZGERALD
- Ghita SKALI
- Hajnalka TULISZ

La sélection définitive s'opère sur entretien avec le candidat à l'École nationale des beaux-arts de Lyon. Les candidats retenus reçoivent une bourse de 4 000 euros échelonnée en deux versements. Un document spécifique précise les enjeux et modalités de ce post-diplôme.

Date limite d'envoi des dossiers : mai 2017
Date du jury après présélection : juin 2017
<http://www.ensba-lyon.fr/postdiplome>

D'abord sous la direction des artistes Niek van de Steeg et Marie-José Burki et du critique Jean-Pierre Rehm à sa création en 1999, puis sous la seule direction de Jean-Pierre Rehm jusqu'en 2012, le post-diplôme est désormais dirigé par François Piron.

Destiné à cinq jeunes artistes issus de divers horizons géographiques et déjà engagés dans différentes pratiques, ce programme d'une année les invite à poursuivre et développer leur travail en bénéficiant de l'infrastructure de l'école et de ses ateliers, et à participer à des discussions critiques, des rencontres et des voyages.

À cette frontière du champ professionnel de l'art à laquelle les artistes se confrontent souvent seuls, le post-diplôme propose une expérimentation de modes de socialité, fondée sur l'échange et la réflexion. Des voyages à l'étranger, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, sont organisés pour générer des rencontres avec de nombreux artistes et professionnels, développer un regard critique sur des expositions et événements, et observer, à l'échelle d'une ville ou d'un pays, les éléments qui constituent le ferment d'une scène artistique.

Programmes de Recherche

L'activité de recherche reposant sur la pratique artistique et à l'initiative d'artistes et de designers en association possible avec des théoriciens est une des missions fondamentales de l'Ensba Lyon.

Celle-ci se déploie au sein d'un troisième cycle composé de 2 unités de Recherche décrites ci-dessous et parallèlement au sein de plusieurs programmes de recherche dont les objectifs sont entre autres :

- de dégager de nouveaux objets de recherche spécifique au domaine de la création artistique en art et en design ;
- d'explorer des formes et méthodologies singulières et des formats de restitution innovants de la recherche fondée sur la pratique plastique et la production d'œuvres, considérant notamment les rapports qu'entretiennent pratique et théorie dans l'art contemporain ;
- ponctuellement ou à terme, de venir enrichir le troisième cycle.

Les programmes peuvent se déployer selon un régime d'activité durable ou se dérouler sur 2 années dans le cadre d'un financement de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Post-Performance Future

De la relecture historique de la performance à son re-enactement puis sa dématérialisation.

Cadre général

Ce programme de recherche se donne pour objectif de poser les jalons d'une nouvelle pensée, pratique, « inchoactive ». Il s'agit d'envisager ce que la « performativité » et sa critique fabriquent, ses formes et ses tensions. L'objet de la performance ? La performance en tant qu'objet.

Qu'en est-il au premier quart du XXI^e siècle ?

« Le mythe de la co-présence, de l'être ensemble », résiste-t-il à la puissance de l'écran, au confort de la fascination passive ? Quel héritage de cette modernité à l'âge du capteur sensoriel, comment briser le 4^e mur lorsque nous constatons que nous sommes l'écran nous-mêmes ? »

La critique n'a fait qu'interpréter la performance, il s'agit de la transformer, et de penser son devenir dans la « performativité » des choses comme

l'exprime Jennifer Lacey.

À partir d'un constat sur l'émergence de pratiques issues des expériences du XX^e siècle, d'un art du corps, de l'éphémère et de la « co-présence », à partir d'expositions clefs et de discussions avec des artistes tels Dora Garcia, Julien Bismuth, Jean-Pascal Flavien, Paul Mc Carthy, il s'agit, par le biais de figures et textes fondateurs, de mettre en perspective et prospective cette problématique. Pour paraphraser Borgès, « Que vaudrait la théorie si elle ne servait aussi à inventer la pratique ? »

Pris au sens d'un projet inachevé, celui de la modernité, la post-performance questionne l'âge du « post médium » en ce début de XXI^e siècle, entre succession chronologique, postérité ou filiation historique, réemploi (de formes abstraites de leurs contenus) et rupture (comme changement de paradigme ou d'époque).

Apparue à la croisée de la philosophie analytique anglo-saxonne du langage et des champs de l'art et du spectacle, liée à des pratiques de langage, à des actions et à une rupture par rapport à un certain mode de représentation opérée au milieu des années 50, la notion de performance est polysémique. Il s'agit de questionner ce nom, ce qu'il recouvre, et l'évolution de pratiques liées à son usage. Comment cet art de la performance évolue-t-il et comment évoluera-t-il dans les prochaines années, notamment avec les technologies numériques ? En quoi sommes-nous passés de sa dématérialisation à son « re-enactment » ? Que se joue-t-il ici ?

Nous sommes amenés également à aborder les problématiques liées à la trace de la performance, comme l'archivage (oral et vivant), le document, le film, l'objet scénique ou encore la photographie numérique.

Par ailleurs, la question du public comme forme, de l'audience à la fois destinataire et partie prenante (public captif) permettra de questionner une société du spectacle à l'heure du « spectateur émancipé ».

Quelques repères historiques

La post performance est un ludo concept, qui porte en lui son équivocité. Le « post » ici n'est pas un « after », c'est-à-dire qu'il n'indique ni la fin ni le déclin d'une pratique mais peut-être l'épuisement d'un mot et la nécessité d'en cerner de nouvelles définitions, en le mettant en jeu à la fois théoriquement et pratiquement. Ainsi s'adjoint le vocable « future » à la fois pour qualifier un terme qui se veut en continuité, inscrit dans une histoire, des histoires, et résolument

interrogateur du futur. Qu'en est-il, qu'en sera-t-il de la performance au XXI^e siècle ?

Le terme « post performance » inventé par Marie de Brugerolle en 2011 d'une part pour qualifier un ensemble de pratiques et de problématiques issues, ou en écho, à celles nées au milieu du siècle dernier, *happening* (1953-59), *event* (1959), *performance* (1970), pour lesquelles elle avait fait des recherches historiques auparavant. Des expositions telles que « Hors Limites l'art et la vie », 1994, qui questionnait l'origine de ces notions, puis « Ne pas jouer avec les choses mortes » en 2008 à la Villa Arson, qui posait la problématique des restes matériels de celles-ci, ont été des jalons de cette problématique. La longue recherche menée pour découvrir et faire connaître le travail de Guy de Cointet et les discussions avec des artistes comme Paul McCarthy, Mike Kelley ou encore Catherine Sullivan, puis Dora Garcia et Andrea Fraser, l'ont conduite à formuler ce nouveau terme. C'est aussi le constat historique qu'au milieu des années 90, une rupture s'opère quant à la définition mythique de la performance. Celle serait résumable en trois points : l'artiste réalise une série d'actions (seul ou en groupe), ces actions ne sont pas rejouables (hors du cadre du théâtre par exemple), en co-présence du public.

On constate bien vite que tout cela n'a jamais existé dans une pureté de cette définition. Déjà les *Happenings* de Kaprow (à part certains comme *18 Happenings in 6 Parts*) ont des scripts, dès la fin des années 60, et justement au moment de l'apparition du terme « performance », l'individualisme de l'artiste seul face à un public séparé, même tacitement, revient. C'est aussi la fin des utopies post Vietnam et le début du passage du terme « performativité » en économie. C'est aussi l'après 68 dont « La Société du spectacle » de Debord (1967) a été un marqueur pour la pensée.

Le moment clef serait 1994, et l'émergence de nouvelles formes telles que celles pratiquées par Matthew Barney, et la réplique de Paul McCarthy et Mike Kelley, justement conçue lors du montage de « Hors Limites » : « Fresh Acconci ».

À la fois constater la rupture dans le protocole énoncé plus haut, et par ailleurs l'apparition d'une nouvelle économie, factuelle et financière, et un retour au spectaculaire. D'une part M. Barney réalisait ses premières performances seul, et la retransmission de celles-ci seulement était accessible au public, son corps athlétique et son passé de mannequin, sportif, étudiant en médecine, en faisant un représentant des canons de réussite d'une certaine classe sociale américaine, et enfin son entrée très jeune dans une des grandes galeries, B. Gladstone, lui donnait les moyens d'une production bien différente du bricolage

post assemblagiste de ses aînés. Par ailleurs, le principe même de sa production relevait d'une performativité au sens d'efficacité économique : produire en amont des accessoires, marchandiser ceux-ci, pour les vendre et ensuite produire des films au budget hollywoodiens. Nous étions bien loin des McCarthy ou Acconci seuls dans leur cuisine, pauvres, laids et sales, ou se roulant dans le ketchup et la mayonnaise dans une classe d'étudiants américains (*Class Fool*, 1976).

La fin des années 90 et le début des années 2000 sont marqués par une reconsidération de la notion de médium en art (Rosalin Krauss parle de « post medium ») en même temps que l'on assiste à une nouvelle rupture quant à la règle de non reproductibilité des performances. Marina Abramovic énonce dès 1999 sa volonté de « re-performer » ses propres pièces et celles d'autres afin de les préserver et les faire vivre ; ce qui conduira à *Seven Easy Pieces* en 2005 au Guggenheim de New York. Par ailleurs, Catherine Sullivan avec *It's a Pity She is A Fluxus Whore* en 2004, reprenant certains gestes de Joseph Beuys lors du Fluxus Festival d'Aix-la-Chapelle en 1964, brise le tabou de la sacralisation de figures ou actions devenues, à contresens, iconiques. Née en 1968, et venant à la fois d'une pratique chorégraphique (danse Bûto), de la direction d'acteurs (Stanislavsky) et des arts visuels (elle fut l'assistante de Mike Kelley), elle déclare : « j'ai connu ces formes par des livres, des documents, des photos, et je considère ces livres comme des partitions pour pouvoir m'en emparer ». Cette brèche dans la momification historique, muséale et contreproductive de ces pratiques ouvre une nouvelle ère dans laquelle émerge la post performance.

Fonctionnement

À partir de 8 axes de réflexion, le séminaire de recherche alterne les cours théoriques et les exercices pratiques :

- Body Politic : les nouveaux genres de la performance.
- Objets scéniques : statuts des objets performatifs.
- Le public comme forme : audiomat et soap opéra: nouveaux scripts ?
- Documenter/recréer : le même mais un autre.
- On stage /on line: Hic sed Nunc?
- Anarchives : spéculer sur le reste.
- Cineperformance.
- Espace public, question du commun.

Le séminaire en amphithéâtre portera cette année sur « Canons/canons, nous avons un problème de style Grec ». Les questions de conventions, de codes, de séduction et du corps comme arme seront des fils conducteur. Il s'agit d'une réflexivité, c'est à dire d'une

perspective critique de l'histoire. L'ipséité (soi-même comme un autre), les «instruments de la conversation» (objet scénique et sculpture d'usage), l'inversion temporelle (après/avant) seront des axes de pensées. Postures, placebo, objets chargés, autant de vecteurs pour réfléchir aux questions du corps en acte, des changements d'axes historiques, (enactement et re-enactement) en ce premier quart de 21^e siècle.

Au nombre des expériences pratiques en lien avec le programme de recherche Post Performance Future, on notera :

- Rencontre et séminaire avec des artistes : Andrea Fraser, Cally Spooner, Charlotte Moth

- Participation à projets :

2016-17 : Participation au Playground Festival, STUK de Louvain, Belgique, Soirée spéciale dans le cadre du 40^e anniversaire du MNAM-Centre Pompidou, Paris...

2015-16 : Participation au Playground Festival, STUK de Louvain, Belgique.

2014-15 : ETHIOPIA/UTOPIA dans le cadre du Festival LiYH, célébrant les 20 ans du MAMCO de Genève, Night of the Tumblr On Fire, dans le cadre de l'exposition RIDEAUX/blinds à l'IAC de Villeurbanne.

- Des expériences croisées :

Adossé au programme de recherche, le séminaire/studio de 4/5^e année « Canons/canons, nous avons un problème de style Grec », deux workshops dans le cadre de l'enseignement en 4/5 : Chair de ma chair, avec Fabienne Audéoud et Bidget Gerland... des perspectives d'échanges et de partenariat avec d'autres institutions sont en cours (Ethiopie, Autriche, Allemagne...).

Participants

Une équipe de professeurs de l'Ensba Lyon

Marie de Brugerolle

Historienne de l'art, Marie de Brugerolle est commissaire internationale d'expositions et auteure. Depuis 1994, elle travaille au développement de l'histoire de la performance, des années 1960 jusqu'à sa dématérialisation ou absorption dans la société du spectacle au 21^e siècle : « post performance » qu'elle développe dans le cadre du programme de recherche : Post Performance Future qu'elle dirige.

Marie Canet

Docteure en Arts, mention esthétique. Elle est commissaire indépendante et programmatrice. Elle a collaboré notamment avec des institutions telles que le Centre Georges Pompidou, la South London Gallery

et la Tate Modern de Londres . Elle est aussi critique et théoricienne du film.

Jérôme Mauche

Titulaire de diplômes de 3^e cycle en Droit du travail et en Science Politique, Jérôme Mauche est écrivain. Il a fait paraître une douzaine de livres de poésie et de récit. Il développe une importante activité d'organisation d'événements autour de la parole et dirige une collection de poésie et de littérature expérimentale aux éditions des Petits Matins.

Et un groupe d'artistes-chercheurs diplômés de l'Ensba Lyon :

Romain Gandolphe, Clara Gensburger, Valentin Godard, Fabrice Mabime, Axelle Pinot, Laura Sellies et Amélie Giacomini.

Programme 2016-2017

14-18 novembre : Invitation à Fabienne Audéoud, avec Bridget Gerland.

17-20 novembre : participation au Playground Festival, STUK de Louvain. Romain Gandolphe, artiste invité.

début décembre, date à confirmer, participation à un séminaire de Cally Spooner, STUK, Louvain.

4 février : soirée spéciale dans le cadre du 40^e anniversaire du MNAM-Centre Pompidou.

Mars-Avril, second workshop « cinéma et corps à l'ouvrage », en attente de dates confirmées.

Projets, workshops et conférences (en cours de programmation)

Cally Spooner (enjeux liés à l'économie).

Conférence : Jacques Aubert : les brouillons de Joyce, Hervé Castenet, les carnet d'Artaud.

Gérard Wajcman : les séries tv et l'heure du crime.

Participation aux rencontres/conférence performances liées au Programme Satellite de l'IAC Villeurbanne.

Fin 2018 : Publication Théorique : restitution de l'ensemble de la recherche, avec Pul/Presses du réel ; un livre vivant sous forme d'une publication papier qui mettrait en perspective les 8 axes de la recherche, à partir d'entretiens réalisés avec les personnalités rencontrées : Charlotte Moth, Cally Spooner, Andrea Fraser, Catherine Robbe Grillet, Catherine Wood, Lili Dujourie, Emily Mast, Julien Bismuth, JP FLavien, Will Holder, Shahryar Nashat, Julie Béna, Italo Zuffi, Brennan

Gerard et Ryan Kelly...)

En lien avec le programme, le séminaire PPF 4/5 et recherche : a pour objectifs de produire des objets à la fois scéniques, artistiques et outils. L'objet scénique, l'objet scénographique découlent d'une réflexion sur le langage comme « boîte à outils » (Wittgenstein) et sur une certaine poésie notamment Américaine (G Stein, J Spicer), de mener une réflexion sur un art « appliqué » : la gamme pantone d'ongles existe-t-elle ? en quoi la beauté et ses canons peuvent-ils devenir « une arme » , un outil critique et un élément de libération. Question de contrôle, de regards, la séduction impose une lecture artistique et une pensée philosophique sur notre condition humaine dans un monde où les objets s'humanisent et les humains sont objectalisés.

Partenaires du programme

Académie des beaux-arts de Vienne, Autriche
Centre Pompidou, Paris
École supérieure d'art d'Annecy
École d'art de L'Aquila, Italie
ENSB, Paris (en cours)
IAC, Villeurbanne
Les Laboratoires d'Aubervilliers
Master in Fine Arts Addis Abeba University, Ethiopie
Royal Academy, Londres
STUK, Louvain
Tate Modern Londres
UCLA University California Los Angeles
USC University South California.

Blanche ou l'oubli

Cadre général

Ce projet de recherche a pour objet d'étude cette sorte de monument littéraire et éditorial qu'est la collection « Blanche » des éditions Gallimard. Plusieurs auteurs insistent sur le fait que l'aspect de la collection a peu changé au cours de son histoire (1). Pourtant, pour peu que l'on soit sensible à la question typographique, une rapide observation de différentes couvertures réalisées dans les premières décennies d'existence de la collection, permet d'observer des variations qui ne nous semblent pas négligeables. En effet, du point de vue de l'histoire de la typographie, ces variations peuvent difficilement être tenues pour « discrètes » ou « presque » inexistantes. Il nous semble au contraire que différents modèles de couverture ont jalonné l'histoire de la collection, qui chacun renvoie à une conception différente de la typographie du livre.

Ce programme de recherche vise à développer, tant au plan de la méthodologie de la recherche elle-même que de sa présentation ou de sa valorisation, certaines hypothèses et intuitions.

De la même façon que le sociologue et anthropologue Marcel Mauss forgea le concept de « fait social total » à partir de l'analyse du phénomène du potlatch (2), nous avançons l'hypothèse que la Blanche, en vertu du statut d'emblème et de fleuron qui est le sien, constitue un objet éditorial total, apte à révéler toutes les dimensions technique, culturelle, sociale, économique, politique, esthétique qui composent le champ de l'édition.

En soumettant la collection Blanche à l'analyse typographique, il s'agit à la fois de déceler de la différence et du changement là où l'historiographie admise ne voit que permanence et répétition, et d'appréhender le champ éditorial dans toutes ses dimensions.

Le programme de recherche « Blanche ou l'oubli » (3) a pour objectif de contribuer au développement d'un champ de recherche autour de la culture typographique (en l'occurrence appliquée au domaine de l'édition).

À partir d'un objet à la fois mythique et exemplaire, fonctionnant comme un véritable point de condensation d'enjeux de plusieurs ordres, il s'agit de s'intéresser à différents aspects de la typographie, de son histoire culturelle, esthétique, économique et technique, dans une approche élargie de cette culture qui nous permette d'éviter le confinement que peuvent produire certaines formes d'érudition très spécifiques.

La typographie est nécessairement affectée par de nombreuses déterminations (culturelles, politiques, esthétiques, économiques, techniques, etc.). Les prendre en compte attentivement permet d'élargir le champ de la culture typographique et de renouveler le regard que l'on porte sur les formes typographiques en usage aujourd'hui.

Enfin, cette culture typographique est à la fois objet de recherche et de connaissance et outil de production de cette connaissance. Car si le projet « Blanche ou l'oubli » s'attache de manière privilégiée à certains usages des caractères typographiques, la typographie comme mise en forme du texte et de ce qui l'accompagne est également en jeu dans le projet, au sens d'une typographie comme articulation d'un discours et pensée en étroite corrélation avec d'autres formes de connaissance et de médiation, comme celles liées à l'exposition.

Fonctionnement

Il s'agit principalement de :

- étudier et analyser l'histoire de la construction d'une identité visuelle de renom dans le champ de la littérature ;

- éclairer et nourrir, par la même occasion, une page de l'histoire de la typographie (mise en page et dessin de caractère) appliquée au champ de l'édition ; et cela, sur une période au cours de laquelle la figure du graphiste ou du directeur artistique émerge, et où la notion d'image de marque évolue et se précise – dans un champ et une tradition (l'édition française) où la figure du graphiste/typographe est assez peu valorisée ;

- mettre en évidence les interactions/rerelations entre le champ de la création de formes éditoriales (typographie, dimension matérielle de l'édition) et l'ensemble des pratiques et des usages dans le champ littéraire (cf. les figures d'écrivains bibliophiles de la fin du XIX^e et début du XX^e siècle qui ont contribué à définir une certaine tradition typographique/éditoriale : Mallarmé, Valéry, Gide, Larbaud, Claudel, etc.) ;

- explorer les différentes sensibilités et positionnements dans le champ de l'édition ayant pu influencer les choix de mise en forme de la collection Blanche (renouveau elzévirien, mouvement des presses privées au XIX^e siècle, etc.) et étudier la concurrence existant entre les grandes maisons d'édition au début du XX^e siècle (Grasset, Plon, Stock, Émile-Paul, etc.) ;

- mener une étude comparative entre différentes collections / maisons d'édition européennes : Gallimard/Blanche, l'Albatross Modern Continental Library (fondé en 1932), Penguin (1936) – entreprises éditoriales dans l'histoire desquelles le design et la place du graphiste/typographe jouent un rôle différent, de manière à éclairer les spécificités de la situation française et plus particulièrement des éditions de la NRF ;

- se pencher sur l'histoire de l'articulation maison d'édition/revue au travers de revues contemporaines de la naissance de La NRF (revue Antée, Revue Blanche, Mercure, Hermitage) ; et interroger la relation complexe qui exista entre La NRF (Revue) et les éditions de la NRF (la Blanche) ;

- s'intéresser à la postérité de la Blanche, à son ombre portée interne et externe, c'est-à-dire à la fois au sein des éditions Gallimard et au dehors: voir

comment l'image de la Blanche a nourri une série de collections et revues, comme autant de surfaces de diffraction de son aura :

- au sein des éditions Gallimard : Le Chemin (collection), Les Cahiers du Chemin (revue), Folio, Du Monde entier ou encore, dans un jeu d'hybridation subtile, L'Infini (collection et revue), etc,
- au dehors des éditions Gallimard : voir comment de nombreuses maisons d'édition, collections, revues, se sont construites « en regard » de la Blanche et de la NRF ;

- explorer un pan glorieux de la création de caractères typographiques en France :
 - les didones du catalogue Deberny et Peignot, utilisées sur certaines couvertures de la Blanche dans l'entre-deux-guerres ; paradoxalement, ces didones qui sont une des plus belles réussites de ce catalogue, ne sont pas disponibles aujourd'hui en version numérique,
 - l'Astrée,
 - les occurrences typographiques singulières comme l'usage du Giralton, des compactes ombrées, des latines larges et autres alphabets ornés ;

- développer plus largement un champ de connaissance spécifique autour de la question du dessin de caractères et des usages typographiques dans le champ de la pratique éditoriale, et ce, dans le droit fil des activités de l'Observatoire des polices.

Par le biais de l'intervention de praticiens, de théoriciens et d'historiens – du champ spécifique de l'édition et de la typographie mais également du champ étendu de l'architecture, de la littérature, du cinéma, de la performance... –, le projet « Blanche ou l'oubli » se présente également comme un territoire d'expérimentation et de prospection permettant d'interroger les pratiques littéraires et éditoriales actuelles. Les étudiants ont ainsi l'occasion de se positionner vis-à-vis de ces pratiques contemporaines à la lumière des enseignements apportés par l'étude de la collection Blanche, et ce lors de temps d'exploration et de dérive permettant l'émergence de lectures personnelles et la confrontation des points de vue (notamment autour de questions liées à la manière de montrer, de raconter, d'interpréter, etc.).

(1) ans un entretien, Guy Goffette – éditeur et membre du comité de lecture chez Gallimard – déclare :

« Je trouvais la couverture de la "Blanche" parfaite; elle n'a pas varié, ou presque pas, en cent ans d'existence » (Yvon Girard, Guy Goffette, Paul Otchakovsky-Laurens, Christian Thorel dans Gallimard 1911-2011. Lecture d'un catalogue, Les entretiens de la fondation des Treilles,

Paris, Gallimard, 2012, p.434). De même, dans une courte notice illustrée, Alban Cerisier écrit que la maquette de la couverture des premiers volumes de la collection « connaît de subtiles variations au cours du siècle » (c'est nous qui soulignons)

(« Évolution graphique de la collection "Blanche" » dans, Gallimard 1911-2011. Un siècle d'édition, sous la direction d'Alban Cerisier & Pascal Fouché, Paris, BNF / Gallimard, 2011, p.66).

(2) « Les faits que nous avons étudiés sont tous, qu'on nous permette l'expression, des faits sociaux totaux ou, si l'on veut – mais nous aimons moins le mot – généraux : c'est-à-dire qu'ils mettent en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions [...] et dans d'autres cas, seulement un très grand nombre d'institutions [...]. Tous ces phénomènes sont à la fois juridiques, économiques, religieux, et même esthétiques, morphologiques, etc. »

Marcel Mauss, *Essai sur le don. Formes et raisons de l'échange dans les sociétés primitives*, édition électronique réalisée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi, p.102.

(3) On aura reconnu là le titre d'un roman de Louis Aragon, paru dans la collection Blanche en 1967.

Station d'arts poétiques

Les arts poétiques fédèrent ainsi une attitude de recherche pouvant avoir trait tout aussi bien au travail du vers, de la prose, de la poésie visuelle, du « docu-poème », du montage, de la performance poétique et sonore, des rapports texte/image : photo, vidéo, film, hypertexte, web (en incluant même la verbalisation restreinte), qu'à celui des formes dialoguées assimilant tout forte de récits, d'essais, et cela dans la diversité des langues et de leurs usages sociaux, du plurilinguisme à la textualisation des idiomes.

Une attention particulière est donnée à l'oralisation des pratiques textuelles.

En cela, il s'agit de faire interagir les pratiques poétiques et les réflexions sur la littérature avec les signes, codes et systèmes des arts plastiques contemporains.

Cette démarche s'inscrit de plus dans une histoire déjà longue des romantismes allemands et anglais jusqu'aux pratiques contemporaines en passant par les expériences du Black Mountain College, marqués

par les croisements de genre et la nécessaire induction entre l'acte poétique et sa composante technique et théorique.

L'objectif à moyen terme – inspiré des écoles scandinaves, allemandes et suisses – serait d'accompagner des créateurs et chercheurs dans une réflexion et une connaissance des réseaux d'activité littéraire où la langue et les modes narratifs constituent des lieux d'investigation.

L'accent est mis sur les processus d'émergence individuels et collectifs qui ont trait au travail d'écriture : récurrence, conception, production, diffusion, ainsi que connaissance du champ littéraire et éditorial en France comme à l'étranger.

Parlante est une revue d'expérimentation tournée vers les arts poétiques, la parole, conçue par les étudiants de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, témoignant de l'extrême vivacité des formes et de leur hybridation (écriture, graphisme, performance, sculpture...). Une ouverture vers la très jeune création au plus près de son émergence. Un projet mené par Patrick Beurard-Valdoye, Jérôme Mauche et Alexandre Balgiu.

Programme 2016-2017

Workshop : 13-15 décembre 2016 sous la conduite Emmanuelle Pireyre

Journées d'études (en partenariat avec l'ENSATT) : 16 novembre 2016 (Ensba Lyon) : Edith Azam (en sa présence)

25 janvier 2017 (Ensba Lyon) : Charles Robinson (en sa présence)

5 avril 2017 (journée d'étude à l'ENSATT) : Alexis Pelletier (en sa présence)

3 mai 2017 (journée d'étude à l'ENSATT) : Jacqueline Merville (en sa présence)

Après une collaboration de plusieurs années avec l'ENS, ce programme est à présent en partenariat avec le Département Écriture de l'ENSATT. Il élargit celui de l'Atelier d'arts poétiques dispensé au sein de l'Ensba Lyon, par 4 journées d'études abordant en profondeur la pratique et l'approche théorique d'un auteur invité.

Ce programme s'adresse aux étudiants de l'Ensba Lyon, ainsi qu'à de jeunes auteurs-chercheurs sortis de l'école, ou non, poursuivant une recherche pratique et théorique d'écriture.

Il est conduit par les poètes et professeurs d'enseignement artistique Patrick Beurard-Valdoye et Jérôme Mauche, en collaboration avec Enzo Cormann et Patrick Dubost (ENSATT).

Par ailleurs auront lieu des journées d'échange (première rencontre les 16 et 17 mai) entre l'atelier Écriture de la HEAD Genève (Carla Demièrre), ainsi que la participation d'étudiants à des workshops d'une semaine à Moly Sabata.

Un workshop de trois jours conduit par un invité se focalise aussi sur la pratique des étudiants, et leur mise en œuvre orale face à un public.

Le premier numéro de la revue *Parlante* a vu le jour en mai 2016 à l'occasion du festival Livraisons, et le projet se poursuivra au cours de l'année universitaire, en collaboration avec la deuxième année de design graphique conduite par Alexandre Balgiu.

3^e cycle recherche

Le 3^e cycle est placé sous la direction scientifique des directeurs des unités de recherche, et s'appuie sur l'expertise et les orientations du Conseil scientifique de l'établissement.

Les artistes chercheurs inscrits en troisième cycle à l'Ensba Lyon sont appelés étudiants-chercheurs et sont rattachés à une unité de recherche. Ils bénéficient d'une allocation annuelle de recherche, à laquelle peuvent s'ajouter tous types de bourses existantes. Ils peuvent être inscrits parallèlement dans un autre établissement d'enseignement supérieur.

À ceux-ci peuvent s'ajouter des artistes, plasticiens, théoriciens ou professionnels qui participent pour tout ou partie au programme en tant que « chercheurs associés ». Un chercheur associé n'est pas inscrit en tant qu'étudiant à l'Ensba Lyon.

Parallèlement, des étudiants de 2^e cycle peuvent être invités à participer ponctuellement ou régulièrement aux activités de recherche à des degrés d'implication divers, pour des raisons d'expertise spécifique ou au titre de l'initiation à la recherche.

Le 3^e cycle est hébergé au sein de l'Ensba Lyon. Ceci permet à la communauté des chercheurs de bénéficier de l'ensemble des ressources intellectuelles et techniques de l'établissement et de faciliter l'articulation entre 2^e et 3^e cycle. Le Service des études et de la scolarité de l'Ensba Lyon est chargé de la coordination pédagogique et du suivi administratif. Le 3^e cycle bénéficie en outre du service Projets et Développement de l'Ensba Lyon, qui contribue au montage des dossiers et à la recherche de financements complémentaires.

Le 3^e cycle s'adresse à de jeunes artistes-chercheurs

titulaires d'un DNSEP ou d'un Master.

L'admission se déroule en deux temps : une présélection a d'abord lieu sur la base d'une note d'intention ou d'un avant-projet de recherche, d'un dossier artistique et d'une lettre de motivation. Les candidats présélectionnés sont invités à se présenter devant une commission d'admission. Chaque programme se déroule sur 3 ans avec possibilité d'1 ou 2 années supplémentaires sur dérogation du CSR.

La formation / recherche est validée par l'obtention d'un Diplôme supérieur de recherche en art (DSRA) délivré par l'Ensba Lyon. Les formes et les conditions de soutenance du diplôme sont spécifiques à chaque projet : la soutenance peut prendre la forme d'une exposition, publication papier ou numérique, édition, diffusion, événement, etc. Elle est accompagnée d'un document/archive qui peut prendre des formes diverses, constituant le mémoire de recherche.

Chaque unité de recherche conçoit et développe ses propres contenus et programmes dont la maquette est diffusée en début d'année. Chaque UR intègre dans sa maquette, un ou plusieurs séminaires transversaux auxquels peut être associé le programme de post-diplôme. La formation au sein du 3^e cycle de l'Ensba Lyon est basée sur une symbiose de la pratique et de la théorie. La relation privilégiée avec le directeur ou les co-directeurs de recherche se combine à une activité de groupe intensive. Ainsi, chaque étudiant-chercheur développe simultanément sa propre activité et sa participation aux travaux collectifs sur des « objets-tiers », selon un principe d'enrichissement mutuel.

Art Contemporain et Temps de l'Histoire

Depuis janvier 2004, l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (Ensba), en collaboration avec le Centre d'Histoire et Théorie des Arts de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris (CEHTA / EHESS), a mis en place un programme de recherche conduit par l'artiste Bernhard Rüdiger et le théoricien et historien de l'art Giovanni Careri, qui a pour titre « Art Contemporain et Temps de l'Histoire ».

1. Une première étape de la recherche autour de la question éthique d'une « image juste » du réel a été publiée sous leur direction chez Archibooks à Paris en 2008 : « Face au réel : Éthique de la forme dans l'art contemporain ». Ce livre rend compte des travaux conduits avec Pietro Montani, André Gunthert, Thomas Schütte, Luciano Fabro,

Allan Sekula, Ernst van Alphen et Mieke Bal, en collaboration avec des jeunes chercheurs artistes issus de l'Ensba Lyon et des doctorants de l'EHESS.

2. Dans le cadre de cette unité de recherche, l'Ensba Lyon a par ailleurs accueilli les séminaires de Georges Didi-Huberman, Alfredo Pirri, Michael Fried, Luc Delahaye, invités à mettre en lumière les dispositifs artistiques de distanciation et « d'épaississement du présent ».

3. Le colloque « L'histoire mise en forme par le travail de l'art », qui s'est tenu à l'Ensba Lyon en 2009 a défini les axes de réflexion de la nouvelle unité de recherche qui a été constituée, sous la direction de Bernhard Rüdiger et Giovanni Careri. Il travaille autour de la problématique « Art contemporain et temps de l'histoire » (ACTH), il se propose d'étudier les relations entre certaines productions de l'art actuel et les « régimes d'historicité » qu'il mobilise.

4. L'unité de recherche se réunit à Paris pour un séminaire mensuel à l'EHESS où sont invités les historiens François Hartog et Sabina Loriga avec son groupe de recherche, l'Atelier International de Recherche sur les Usages Publics du Passé (EHESS).

5. L'Ensba Lyon a depuis accueilli des séminaires intensifs avec les artistes Frédéric Moser et Philippe Schwinger et l'historien de l'art Ralph Ubl.

6. L'unité de recherche ACTH a publié en mars 2010 « Luciano Fabro, Habiter l'autonomie / Inhabiting Autonomy », édité par l'Ensba Lyon sous la direction de Bernhard Rüdiger, suite au colloque tenu en octobre 2008 « Luciano Fabro : l'autonomie de l'artiste – espace nouveau ou dernier retranchement » ?

7. L'unité de recherche ACTH a organisé en juin 2011, en collaboration avec l'atelier Les usages publics du passé (EHESS), dirigé par l'historienne Sabina Loriga et la philosophe Isabelle Ullern, le colloque *La question du trauma dans l'interprétation du passé*, avec la contribution des Fonds Ricœur, à la Faculté Libre de Théologie Protestante de Paris.

8. En novembre 2011, l'unité de recherche a réalisé une première expérience de mise en forme de ses réflexions avec l'exposition expérimentale « Le temps suspendu ». Avec des œuvres des artistes de l'unité, ainsi que Diorama de Candice Breitz, Lunch Break de Sharon Lockhart, Wavelength de Michael Snow et une reproduction de la planche sur le 11 septembre de l'Atlas de Gerhard Richter, et un certain nombre de données, ou de liens, à l'aide de divers documents,

visuels et textuels, organisés sous la forme de « tables de matière » ou plutôt de planches d'atlas comme celles qui ont été élaborées par Aby Warburg.

9. Les séminaires à l'EHESS de 2011 à 2014 ont été consacrés à l'élaboration théorique et au développement de ce dispositif. L'unité de recherche a organisé en décembre 2014 un colloque à l'Institut National d'Histoire de l'art à Paris, « Le temps suspendu Art contemporain et temps "hors de l'histoire" ». Cette rencontre a réuni artistes et théoriciens autour de la question du temps suspendu et le rapport entre art contemporain et régimes de temporalité historique. Les invités contribuent à questionner les formes d'art qui, par leurs propres moyens, élaborent la remise en question d'une conception progressive et linéaire du temps historique, aussi bien que du principe de causalité historiciste auquel se sont attachés les grands tournants de l'épistémologie de l'histoire au XXe siècle. Sont intervenus Fabien Giraud et Raphaël Siboni, artistes, Heiner Goebbels, compositeur et metteur en scène, Markus Klammer, Université de Bâle, Michael Snow, artiste, Ralph Ubl, Université de Bâle, directeur de eikones Bildkritik, Marie Voignier, artiste, enseignante et coordinatrice du pôle images-mouvement à l'Ensba Lyon, ainsi que les membres de l'Unité de recherche Luca Acquarelli, Bénédicte Duvernay, Jennifer Lauro Mariani, Thomas Léon, Angela Mengoni, Bernhard Rüdiger. Le colloque s'est déroulé autour de la présentation d'œuvres : *Schnittstelle* de Harun Farocki (1995), *La Mesure Minérale* de Fabien Giraud et Raphaël Siboni (2012), *A Journey That Wasn't* de Pierre Huyghe (2005), *La Région Centrale* de Michael Snow (1971)

10. L'unité de recherche publie au mois de novembre 2016 « Le temps suspendu », aux Presses Universitaires de Lyon (PUL). Sous la direction de Giovanni Careri et Bernhard Rüdiger, ce livre accueille, organisées selon des tables, outil visuel qui permet de dégager une discussion d'ordre théorique, les contributions de Luca Acquarelli, Yann Annicchiario, Simon Bergala, Bénédicte Duvernay, Jennifer Lauro-Mariani, Thomas Léon, Angela Mengoni, Morad Montazami, Philippe Louis Rousseau, Bernhard Rüdiger, Eric Louis Santner, Annabela Tournon et Ralph Ubl.

11. L'élaboration de tables est devenue, après l'exposition expérimentale *Le temps suspendu* en 2011, une manière d'organiser la recherche elle-même. Le modèle de ce type d'argument visuel a été élaboré par Aby Warburg entre 1925 et 1929 dans son Atlas Mnemosyne. Une première étape de la nouvelle direction de la recherche autour

de l'élaboration de tables en trois dimensions a été présenté à l'occasion de l'exposition *Vision; Recherche en art et Design au Palais de Tokyo* au mois d'avril 2016. Elle porte une attention spécifique à la dimension de la maquette et à sa fabrication. L'unité de recherche présentera ces travaux au mois de décembre dans une exposition au Réfectoire des nonnes à Lyon. Les images, outil classique des tables warburgiennes, sont en un certain sens augmentées par le geste de leur réalisation. « Découper le temps en son lieu » est le titre qui accompagne ce premier *Atlas* de tables-maquettes. Il renvoie d'un côté au travail matériel de la découpe, nécessaire pour fabriquer un modèle, et de l'autre aux strates temporelles que nos maquettes font apparaître, non pas en général, mais en relation à un lieu spécifique et exemplaire.

Le projet « Le temps suspendu - L'histoire mise en forme par le travail de l'art » de l'unité de recherche ACTH a été sélectionné par le LABEX CAP (Création, Art, Patrimoine) avec une subvention destinée à la publication des résultats de la recherche. L'unité de recherche ACTH est soutenue par le ministère de la Culture au titre de l'appel à projet 2013 du Service des arts plastiques de la Direction Générale de la Création Artistique.

Publications de l'unité de recherche ACTH :

- Le temps suspendu, G. Careri et B. Rüdiger dir., avec L. Acquarelli, Y. Annicchiarico, S. Bergala, B. Duvernay, J. Lauro-Mariani, Th. Léon, A. Mengoni, M. Montazami, Ph.L. Rousseau, E.L. Santner, A. Tournon, R. Ubl, éd. Presses Universitaires de Lyon, 2016 ;
- Luciano Fabro – Habiter l'autonomie / Inhabiting Autonomy, B. Rüdiger dir., avec B. Corà, D.v. Drathen, L. Fabro, V. Goudinoux, G. Paolini, M. Montazami, E. Parendeau, Ph.L. Rousseau, M. Rowell, B. Seror, S. Tritz. Editions ENBA, Lyon, 2010 ;
- Face au réel. Éthique de la forme dans l'art contemporain, G. Careri et B. Rüdiger, dir., un séminaire de recherche avec: P. Montani, A. Gunthert, Th. Schütte, L. Fabro, A. Sekula, E.v. Alphen et M. Bal. Bookstorming, Paris, 2008.

Membres de l'unité de recherche

Bernhard Rüdiger

directeur de recherche

Bernhard Rüdiger est un artiste. Il enseigne à l'Ensba Lyon. Son travail sur l'espace, le son, l'expérience physique et perceptive du corps se nourrit d'une réflexion théorique sur le réel de l'œuvre et de sa responsabilité historique. Il a fondé avec d'autres artistes la revue *Tiracorrendo* et l'espace expérimental d'art contemporain *Lo Spazio di Via*

Lazzaro Palazzi à Milan (1989-1993).

Giovanni Careri

directeur de recherche

Directeur du Centre d'Histoire et de Théorie des Arts (CEHTA), directeur d'études à l'EHESS et professeur à l'Ensba Lyon. Ses recherches récentes portent sur la construction visuelle de l'histoire universelle dans la Chapelle Sixtine. Il questionne en particulier le « montage » des arts dans les chapelles baroques du Bernin, le réseau des tableaux, pièces de théâtre et ballet qui ont repris la Jérusalem délivrée de Tasse et, plus récemment, la fabrique de l'histoire chrétienne dans la Chapelle Sixtine.

Artistes chercheurs (Ensba Lyon)

Yann Annicchiarico

Son travail interroge la notion de nature des structures de récit. Souvent, cette notion est abordée par une focalisation sur un personnage, qui a moins une identité déterminée que des attributs qui contiennent du symbolique.

Axelle Bonnard

Axelle Bonnard, née en 1989, diplômée d'un DNSEP de l'école des beaux-arts de Lyon en 2014 et vit et travaille actuellement à Paris. Son travail se construit autour de formes sculpturales reliées à l'expérience de lieux et de constructions de paysages. Axelle Bonnard cherche à concentrer dans la matière le récit d'une architecture, laissant un espace à la mémoire. La représentation est fragmentée, s'érige comme les restes d'un temps de contemplation. Chaque forme se déploie comme le seuil d'une pensée à construire, se structurant dans la confrontation entre corps et mémoire. Ces seuils sont des amorces narratives, qui retransmettent une expérience transposée dans une matérialité évocatrice.

Vincent Ceraudo

La recherche de Vincent Ceraudo se situe à la croisée de différentes histoires ; celle des idées de la magie et de l'ésotérisme d'une part, mais aussi de la science, de la vidéo et de la photographie. Avec les possibilités de l'enregistrement qu'il soit vidéo, photographique ou sonore, Ceraudo explore le degré d'incertitude qui constitue la perception notre réalité. Il joue de manière liminale par des déplacements, et essaye d'en capturer les interférences et les écarts. Fasciné par les moments où la perception du réel nous échappe, ou encore par des choses qui sont tout simplement exclues de notre conception commune, il s'agit pour l'artiste de mettre en jeu le réel et de ses limites acceptables,

afin de brouiller les pistes entre la fiction et la réalité.

Rosa Joly

Le travail de Rosa Joly se trouve à la croisée d'influences diverses : lectures, films, promenades au bord de l'eau, errance urbaine, au gré des couvertures de livres de poche, des textes d'artistes. Sa démarche est sensible à la porosité des impressions, plus que favorable aux intrusions perturbatrices qui agacent ; comme pour attraper une mouche l'été il faut en prédire la trajectoire aléatoire.

Ludvig Sahakyan

Le travail de sculpture de Ludvig Sahakyan est empreint d'une éthique de l'existence incarnée dans l'objet re-produit en pleine conscience et considération de son contexte historique et géographique . C'est ainsi au travers du traitement de l'objet par l'artiste-chercheur, son corps, ses gestes, que sont revisités les notions historiques de séjour, d'habitat, de moeurs et que sont simultanément critiqués les concepts d'image et d'artefact.

Artistes chercheurs associés

Simon Bergala

Intéressé par une conception de la peinture à la fois vitaliste et préoccupé de questions politiques ou historiques, le travail de Simon Bergala cherche à confronter les réalités urbaines actuelles à l'idéal de la cité, de l'espace public au travers de tableaux à la picturalité affirmée.

Émilie Parendeau

Émilie Parendeau travaille depuis 2008 à la « réactivation » d'œuvres d'autres artistes, par le biais de dispositifs ou de passanrotocolos qui les rendent possibles. Ainsi, elle questionne ce qui résonne de ces œuvres ici et maintenant – dans notre temps – alors qu'elles ont été créées dans un autre contexte.

Benjamin Seror

Benjamin Seror (diplôme et post-diplôme à l'Ensba Lyon) est chercheur associé de ACTH. Son œuvre explore, à travers l'oralité et la performance comme possibilité de rendre « vivant » un récit ou une expérience de l'histoire, l'écart même entre récit et expérience, le pouvoir de l'anecdote, de la légende ou du mythe comme alternative à la grande histoire.

Thomas Léon

Le travail de Thomas Léon se construit à partir des outils informatiques et plus particulièrement de l'image de synthèse. Il s'incarne dans des médiums allant de l'installation vidéo à l'impression numérique, en passant par l'installation sonore ou la conception de volumes assistée par ordinateur. Thomas Léon est titulaire d'un DSRA (Diplôme supérieur de recherche en art) soutenu à l'ENSBA en 2015.

Doctorants chercheurs (CEHTA – EHESS Paris)

Bénédicte Duvernay

Après un mémoire de master obtenu à l'EHESS consacré à l'étude de l'œuvre d'Anish Kapoor, elle s'intéresse, dans le cadre d'une thèse sous la direction de Giovanni Careri, à l'utilisation des mots dans la peinture américaine de la fin des années 1950. Elle travaille également pour le Centre d'art contemporain Netwerk (Aalst, Belgique) et pour la biennale Kunst & Zwalm.

Jenny Lauro-Mariani

Après une année à l'Ensba Lyon, elle a obtenu le diplôme de l'EHESS sous la direction de Giovanni Careri sur « Le théâtre documentaire contemporain ». Elle mène actuellement une thèse toujours sous la direction de Giovanni Careri sur les « Paradoxes et ambivalences de la mimésis sur les scènes théâtrales de la modernité et de la postmodernité (XX^e - XXI^e siècle). De William Shakespeare à Christoph Marthaler».

Philippe Rousseau

Diplômé en muséologie à l'École du Louvre, il a rencontré, au long de sa spécialisation en art contemporain, les questions engagées par la « conservation » de pratiques centrées sur leurs fonctionnements expositionnels et institutionnels, particulièrement lors du passage de la discipline à l'évidence de sa forme actuelle, au début des années 1990 – passage de la position (culturelle, sociale, économique ou politique) de l'art contemporain du minoritaire au majoritaire.

Chercheur associé

Angela Mengoni

Angela Mengoni est docteur de recherche en Sémiotique (Université de Sienne). Elle a poursuivi ses études post-doctorales auprès du Centre for Culture and Philosophy à l'Université Catholique de Leuven (2006) et auprès de l'Instituto Superiore di Scienze Umane - Sum de Florence (2007), puis a travaillé comme enseignant-chercheur dans le

département d'études sur la communication à
l'Université de Sienna. Ses intérêts de recherche
dans les domaines de l'histoire et de la théorie de
l'art portent sur le rapport entre image et mémoire.

UR Numérique

Tactic lab

Unité de recherche sur les pratiques et théories numériques

Reposant sur la mise en œuvre de projets issus de ses participants, l'UR Numérique prend la forme d'un séminaire hebdomadaire régulier et demande un travail de recherche et une implication conséquente et suivie en dehors de ces moments de rencontre. L'UR numérique accueille prioritairement des étudiants en DSRA, 4^e et 5^e année (art ou design) et peut associer ponctuellement des étudiants en 3^e et 2^e année sous certaines conditions pédagogiques et administratives.

Cadre général

Déterminer un axe de recherche en art interrogeant le numérique, sur un temps long, paraît quasi impossible vus les changements de paradigmes rapides au niveau technologique et conceptuel. Les possibilités offertes – ou les questions soulevées – par le virtuel, la réalité augmentée, le web 2.0/3.0, les labs (fab, hack...) ou les données massives se renouvellent aux rythmes des innovations, des usages et des orientations politiques et économiques... Ces multiples domaines semblent trop éphémères et ancrés dans l'obsolescence technologique pour devenir de vrais objets d'attention artistique. Pourtant, depuis les années 60, ces transformations numériques rapides ont alimenté la réflexion et la pratique artistique sur de nombreux aspects formels et notionnels. Du Computer Art au Software Art en passant par le net.art – entre autres – de multiples productions issues de collectifs ou d'artistes seuls, de multiples écrits et pensées ont animé des débats riches et souvent passionnés.

Parmi cette diversité, une première orientation – non limitative – pour notre « Unité de recherche sur les pratiques et théories numériques » serait de faire l'hypothèse d'un « laboratoire tactique ». Il n'est pas lieu ici de développer les éléments qui nous conduisent à ce choix, si ce n'est de préciser que ce « tactic lab » souhaiterait cheminer sur les pas de la logique « tactique », décrite dans la célèbre définition de Michel de Certeau : « [...] j'appelle tactique l'action calculée que détermine l'absence d'un propre. [...] La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. Aussi doit-elle jouer avec le terrain qui lui est imposé tel que l'organise la loi d'une force étrangère. Elle n'a pas le moyen de

se tenir en elle-même, à distance, dans une position de retrait, de prévision et de rassemblement de soi : elle est mouvement « à l'intérieur du champ de vision de l'ennemi », comme le disait von Bülow, et dans l'espace contrôlé par lui. [...] Elle fait du coup par coup. Elle profite des « occasions » et en dépend, sans base où stocker des bénéfices, augmenter un propre et prévoir des sorties. Ce qu'elle gagne ne se garde pas. [...] Il lui faut utiliser, vigilante, les failles que les conjonctures particulières ouvrent dans la surveillance du pouvoir propriétaire. Elle y braconne. Elle y crée des surprises. Il lui est possible d'être là où on ne l'attend pas. » (M. de Certeau, *L'invention du quotidien, I : Arts de faire*, Gallimard, 1990, p. 60-61).

Depuis le net.art, notamment, et plus globalement en art si l'on regarde du côté des happenings, par exemple, cette approche tactique, opportuniste, agile et circonstanciée, a souvent donné lieu à des projets éclairés car ancrés dans un médium ou un propos tout en conservant la capacité critique de s'en distancier. Par des jeux de codes, par des « hacks », par des processus détournés, nombre d'œuvres ont fait mouche en inventant des moyens impertinents d'aborder un sujet ou une technique. Du simple Pixel blanc d'Antoine Schmitt à des « déroutages » comme Amazon Noir d'Ubermorgen.com, de la Barbie Liberation Organization « sponsorisée » par RTMark à la Transparency Grenade de Julian Oliver en passant par les ateliers de réécriture de Wikipédia, des dizaines de projets montrent, à différentes échelles et degrés d'intervention, combien il est plus intéressant d'investir la société numérique à la manière d'un grand terrain de jeu que d'essayer d'arrimer « l'art » à des spécialités numériques.

Les étudiants chercheurs de l'UR Numérique sont donc invités à considérer cette approche proposée par le Tactic lab ou à apporter leurs propres pistes d'étude.

Artistes-chercheurs en DSRA rattachés au Tactic lab pour l'année 2016-2017

Aniara Rodado

L'approche transdisciplinaire de la danse, de la performance et des pratiques intermédias que recherche Aniara Rodado met en abîme leur rôle social et esthétique dans nos sociétés contemporaines. Caractérisées par la standardisation technologique dans un contexte de crise écologique, celles-ci sont marquées par les

représentations médiatiques et les technologies associées au contrôle du vivant (des corps, des écosystèmes).

D'inspiration trans féministe et sous les paradigme de la culture open source et du DIY, son travail interroge le corps humain en tant que récepteur-émetteur inséré dans les contextes complexes des médias pluriels et décentralisés, se donnant comme des réalités diverses et fragmentées. Dans son rapport aux spectateurs, elle cherche à empêcher la lecture du corps comme image en usant de leurs excès mutuels ou en empruntant d'autres vecteurs haptiques, sonores ou olfactifs.

Julia Whittaker

Le lieu de la recherche de Julia Whittaker est le web social. C'est le web où l'utilisateur endosse un rôle double d'acteur-spectateur, constamment amené à observer et réagir à l'image et aux actions des autres, à travailler l'identité qui est donnée à voir - une sociabilité de partage, de réseau, d'abonnés et de followers.

Elle utilise la performance, le langage et la textualité, l'installation, la vidéo, le dessin, les pages HTML ainsi que les objets interactifs pour construire un espace trouble entre le réel et le virtuel.

Elle opère par glissements - cyberespaces dans l'espace d'exposition et vice versa, espaces domestiques et urbains. Elle installe ainsi des temporalités floues et immersives en mettant en scène des identités éclatées, anonymes.

Elle cherche à interpeller le spectateur et à lui offrir un rôle actif, que ce soit par son regard, son corps, son écoute, sa réflexion quant à sa place dans ce moment de basculement des sociabilités et de l'identité.

Revue Initiales

www.revueinitiales.com

Créée en 2012 et destinée à paraître deux fois par an, Initiales, revue produite et éditée par l'Ensa Lyon a vocation à accueillir les contributions des UR, des programmes de recherche et du post-diplôme.

La revue esquisse les contours d'une galerie de « portraits en creux » en s'organisant autour de « figures-source », existantes ou fictives. Il s'agit de figures d'artistes, philosophes, écrivains, architectes ou cinéastes dont le dénominateur commun est qu'elles

ont « fait école » dans leur discipline et au-delà, dans les champs qu'elles ont investis ou traversés. L'œuvre, la pensée mais plus encore les méthodes déployées, les pistes explorées (et parfois avortées) ou les réseaux créés par cette figure de référence servent de sous-texte ou de script à chacune des livraisons.

Réunissant, à partir d'une même figure, une série de contributions centrifuges, Initiales met ainsi en jeu un usage de la source et une expérience du temps qui ne sont ni ceux de l'historien ni ceux du scientifique, mais qui sont à l'œuvre dans le travail de l'art et qui sont au cœur de la réflexion menée depuis 2004 par le groupe de recherche ACTH.

Sorti en février 2013, le premier numéro était consacré à George Maciunas, le fondateur de Fluxus. Le second numéro paru en juillet 2013, était dédié à l'artiste pop-conceptuel californien John Baldessari. Le troisième numéro paru en janvier 2014 évoque la figure de Marguerite Duras. Le quatrième numéro paru en septembre 2014 est consacré à la communauté de Monte Verità, le cinquième paru en mars 2015 à Andrea Fraser, le sixième paru en septembre 2015 à Jean-Christophe Averty, le septième paru au printemps 2016 à Pier Paolo Pasolini, le huitième paru en septembre 2016 à Nathalie Du Pasquier.

Insertion professionnelle

Soucieuse de la qualité de sa formation et de l'intégration de ses diplômés dans un réseau professionnel culturel dynamique, l'Ensba Lyon est attentive au devenir de ses étudiants.

À ce titre, l'Ensba Lyon conduit depuis de nombreuses années une politique de stages dont bénéficie l'ensemble des étudiants en art et en design. Les stages peuvent le cas échéant avoir lieu à l'étranger dans le cadre d'un programme de mobilité internationale qui bénéficie d'un réseau important de partenaires académiques, institutionnels et professionnels. Une insertion professionnelle réussie dans le champ artistique passe aussi par une bonne visibilité de l'artiste et de son travail. C'est pourquoi, l'Ensba Lyon a mis en place des dispositifs d'expositions, de publications et des partenariats servant à diffuser les œuvres de ses étudiants et de ses diplômés.

Elle a également mis en place des outils de veille et de mesure de l'actualité de ses diplômés et activité professionnelle et artistique, ainsi que de nombreuses ressources pour accompagner les étudiants et les diplômés.

Les dispositifs mis en place par l'Ensba Lyon dans le cadre de l'insertion professionnelle prennent la forme de collaborations, coproductions, d'une politique d'éditions, d'un post-diplôme, d'une politique de prix et de bourses, de relais d'appels à projets et différentes ressources.

Les stages

L'Ensba Lyon favorise et développe les stages des étudiants en France et à l'étranger attestant ainsi de sa grande implication dans la relation au milieu professionnel.

Les stages en institutions ou en entreprises permettent aux étudiants de confronter leurs acquisitions à la réalité du monde artistique. L'Ensba Lyon se veut de suivre et de conseiller les étudiants dans les démarches professionnelles nécessaires à leur formation : suivi individualisé, positionnement du stagiaire, cohérence des objectifs définis au préalable avec l'organisme d'accueil, visites aux professionnels et bilan de fin de stage.

Informations générales

Dès la fin de l'année 1 et la confirmation de l'admission en année 2, les étudiants doivent effectuer des stages en institution ou en entreprise en fonction de leurs projets pédagogiques. Le stage obligatoire, inscrit dans le cursus universitaire est,

par principe, non rémunéré.

Le stage de durée inférieure ou égale à 2 mois est non rémunéré mais il peut faire l'objet d'une éventuelle gratification inférieure ou égale à 30 % du SMIC, au-delà de laquelle l'étudiant sera considéré comme salarié de l'établissement d'accueil entraînant ainsi toutes les conséquences de ce statut.

Lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs, celui-ci fait l'objet d'une gratification dont le montant peut être fixé par convention de branche ou par un accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret (conformément à la Loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances (1), article 9, modifié par la Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 – art. 30). Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire au sens de l'article L. 140-2 du Code du travail. La gratification est versée mensuellement au stagiaire. Pendant la période de stage, l'étudiant conserve son statut d'étudiant de l'Ensba Lyon et reste soumis à son régime de sécurité sociale.

Tout étudiant effectuant un stage doit être couvert en responsabilité civile.

Les stages ne sont pas intégrés à la maquette pédagogique de l'année 1. Toutefois, la direction se réserve la possibilité d'autoriser un stage à titre tout à fait exceptionnel sur présentation du projet de l'étudiant remplissant les conditions de rédaction d'une convention tripartite.

Démarches administratives

La convention de stage a un caractère obligatoire pour tout stage, quelle que soit la durée. Une demande de convention de stage doit se faire auprès du Bureau des stages et des échanges internationaux. Depuis 2014, l'Ensba Lyon a mis en place un nouvel outil afin de faciliter les demandes de convention de stage à distance. L'adresse mail de l'étudiant attribuée par l'Ensba Lyon permet l'accès à ce formulaire via l'Intranet de l'Ensba Lyon.

La demande de convention doit être déposée sur l'Intranet de l'Ensba Lyon, par l'étudiant, 30 jours avant le début du stage si celui-ci se déroule en France et 60 jours avant le début du stage si celui-ci s'effectue à l'étranger.

Tous les stages doivent être validés par le professeur coordinateur et le directeur de l'Ensba Lyon, validation qui portera sur l'objectif, le choix de l'entreprise et la période de stage...

La convention de stage doit être signée par le

professeur coordinateur de l'option, le directeur de l'école, le responsable d'accueil et le stagiaire. L'étudiant doit s'assurer que l'organisme d'accueil a complété les différentes rubriques de sa convention de stage, à savoir :

- . Article 2 : activités confiées au stagiaire et compétences à acquérir ;
- . Article 3 : présence hebdomadaire et cas particuliers (travail de nuit, week-end...);
- . Article 5 : montant de la gratification ;
- . Article 5 bis (organisme privés) : autres avantages accordés ;
- . Article 5 ter (organisme public) : autres avantages accordés ;
- . Article 6.3 : protection maladie à l'étranger ;
- . Article 9 : jours de congés pendant le stage

Après accord, l'étudiant signe chacun des exemplaires auprès du Bureau des stages et des échanges internationaux et les présente par la suite à la signature de son professeur coordinateur. Ces documents sont validés en dernier ressort par le Directeur.

L'Ensba Lyon se charge d'envoyer, par courrier, la convention à l'organisme d'accueil. L'étudiant est invité à récupérer l'exemplaire de la convention qui lui revient, avant le commencement de son stage auprès du Bureau des stages et des échanges internationaux. Aucun stage ne peut commencer sans retour de conventions signées par chacun des quatre signataires.

L'établissement d'accueil s'engage à renvoyer le bilan de stage de l'étudiant à l'Ensba Lyon et de remettre l'attestation de stage à l'étudiant à l'issue du stage (documents annexés à la convention de stage).

Toutes les conventions de stage émises par l'Ensba sont tripartites et conformes à la Charte des stages du 26 avril 2006 signée par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, le ministère délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ainsi qu'au décret n°2006-1093 du 29 août 2006 pris pour l'application de l'article 9 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

Périodes de stage pour l'année universitaire 2016-2017

Conformément aux textes juridiques et réglementaires en vigueur, ces stages sont validés au titre de crédits ECTS. Conformément au descriptif de la certification du RNCP, l'étudiant doit remettre un rapport de stage au plus tard, un mois après la fin de ce dernier, au Bureau des stages et des échanges internationaux. Il est demandé à l'étudiant de présenter un rapport sur cette expérience professionnelle qui fera partie intégrante de son diplôme. Le rapport devra situer le lieu du stage, le relier à son contexte, décrire la manière dont il s'est déroulé et surtout en analyser le contenu. L'Ensba Lyon conservera un exemplaire de ce rapport.

DNA Année 2 (2016-2017)

DNA Design graphique

- Stage obligatoire d'une durée de 6 semaines (entre le 12 juin 2017 et le 1er septembre 2017). Les stages ne peuvent pas commencer pendant la fermeture annuelle de l'Ensba Lyon (août). Date butoir pour signature de la convention : 12 mai 2017. Pour rappel, les stages supérieurs à deux mois sont obligatoirement gratifiés (Cf. rubrique Protection sociale durant le stage et gratification).

Pour information, un stage de 6 semaines devra être effectué en année 3 pour satisfaire au 12 semaines de stage obligatoires du DNA design graphique.

DNA Design textile

- Stage obligatoire d'une durée de 6 semaines (entre le 19 juin 2017 et le 15 septembre 2017). Les stages ne peuvent pas commencer pendant la fermeture annuelle de l'Ensba Lyon (août). Date butoir pour signature de la convention : 19 mai 2017. Pour rappel, les stages supérieurs à deux mois sont obligatoirement gratifiés (Cf. rubrique Protection sociale durant le stage et gratification).

Pour information, un stage de 6 semaines devra être effectué en année 3 pour satisfaire au 12 semaines de stage obligatoires du DNA design textile.

DNA Design espace

- Stage obligatoire d'une durée de 2 semaines à effectuer en année 2 ou en année 3 (pendant les semaines de cours ou pendant les périodes de vacances selon projet). Possibilité de prolongation

pendant les périodes de vacances, avant la présentation au diplôme.

DNA Art

Stage obligatoire d'une durée de 2 semaines à effectuer en année 2 ou en année 3 (pendant les semaines de cours ou pendant les périodes de vacances selon projet). Possibilité de prolongation pendant les périodes de vacances, avant la présentation au diplôme.

DNAT Année 3 (2016-2017)

DNAT Design graphique

- Stage obligatoire à partir du 19 juin et jusqu'au 1er septembre 2017, soit 4 semaines de stage minimum. Date butoir pour la signature de la convention : 19 mai 2017.

Seuls les stages commencés au mois de juillet 2017 pourront être terminés au mois d'août 2017. Pour rappel, les stages supérieurs à deux mois sont obligatoirement gratifiés (Cf. rubrique Protection sociale durant le stage et gratification).

Pour rappel, le DNAT prévoit un minimum de 16 semaines de stage à effectuer entre l'année 2 et l'année 3.

DNAT Design textile

- Stage obligatoire à partir du 19 juin et jusqu'au 1er septembre 2017, soit 8 semaines de stage minimum. Date butoir pour la signature de la convention : 19 mai 2017.

Seuls les stages commencés au mois de juillet 2017 pourront être terminés au mois d'août 2017. Pour rappel, les stages supérieurs à deux mois sont obligatoirement gratifiés (Cf. rubrique Protection sociale durant le stage et gratification).

Pour rappel, le DNAT prévoit un minimum de 16 semaines de stage à effectuer entre l'année 2 et l'année 3.

DNAP Année 3 (2016-2017) et DNSEP

Conformément aux textes juridiques et réglementaires en vigueur, ces stages sont validés au titre de crédits ECTS (de 1 à 30 ECTS selon la durée des stages). Un contrat pédagogique est conclu avant le départ de l'étudiant en stage, avec le professeur coordinateur afin d'énoncer les objectifs et acquis attendus ainsi que les modalités d'évaluation.

Les périodes de stage des étudiants sont à définir avec le professeur coordinateur de l'option en fonction des contraintes pédagogiques du cursus.

Les années 3 et 5 favorisent des stages courts allant de quelques jours à deux mois, tandis que la quatrième année offre la possibilité d'effectuer un stage « long » d'un semestre dans un seul organisme ou entreprise/institution d'accueil, validé au titre de 30 ECTS, conditionné par la remise du rapport de stage et un entretien avec l'équipe pédagogique et le professeur coordinateur.

Stages à l'étranger

Conformément à l'article D. 412-6 du Code de la sécurité sociale, la convention de stage est obligatoire.

L'étudiant doit effectuer une demande de convention de stage 60 jours avant le début du stage. Il incombe à l'étudiant la responsabilité de faire les démarches administratives pour l'obtention de son visa en tant qu'étudiant stagiaire si celui s'avère nécessaire pour l'entrée sur un territoire étranger.

L'Ensba Lyon ne peut être tenue responsable des formalités non accomplies par l'étudiant.

Les étudiants partant en stage aux États-Unis doivent obligatoirement disposer d'un visa J-1. <http://french.france.usembassy.gov/nizexchanges-formations.html>

La liste des organismes représentant les programmes J-1 en France est disponible sur l'Intranet de l'Ensba Lyon.

Carte européenne d'assurance maladie

http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/index_cotes-d-armor.php

Les CPAM délivrent au stagiaire une carte européenne d'assurance maladie pour les stages effectués dans un pays de l'UE/EEE-Suisse. Avant le départ, l'étudiant doit se procurer la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Elle permet d'attester des droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place des soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour. En pratique, la CEAM peut être demandée : par Internet : connexion sur le compte ameli / rubrique « Mes demandes », sur place, en se rendant dans un des points d'accueil de la caisse d'Assurance Maladie de l'étudiant.

CPAM de Lyon
Service des relations internationales

276, cours Emile Zola
69100 VILLEURBANNE

Une couverture internationale complémentaire est également à prévoir auprès de la mutuelle avant le départ de l'étudiant à l'étranger.

Les étudiants en partance pour l'international sont fortement encouragés par l'Ensba à s'inscrire sur Ariane, au lien suivant:

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Les étudiants partant en stage en dehors des destinations européennes doivent signer auprès du Bureau des stages, un contrat de mobilité stage à l'international.

Les étudiants partant en stage au Québec doivent se renseigner pour l'obtention du visa :

<http://www.consulfrance-quebec.org/Stage>

Les étudiants français désireux d'effectuer un stage au Québec doivent impérativement solliciter un visa de stage auprès de l'Ambassade du Canada à Paris, que ce stage soit rémunéré ou non et quelle qu'en soit la durée (même une semaine).

L'étudiant doit demander à sa caisse d'Assurance Maladie le formulaire SE 401-Q-104 « Attestation d'affiliation à leur régime de sécurité sociale des étudiants participants à des stages non rémunérés dans le cadre de leurs études », et le faire compléter par l'Ensba Lyon. Ce formulaire atteste que l'étudiant est assuré au régime de sécurité sociale en France.

Assurances

L'étudiant doit bénéficier d'une assurance personnelle adéquate en vue de son départ à l'étranger.

L'étudiant doit présenter obligatoirement, avant son départ à l'étranger, une attestation d'assurance assistance et rapatriement au Bureau des Études et de la scolarité ainsi qu'une copie de son visa (si concerné).

L'étudiant doit bénéficier d'une assurance personnelle pour le risque Accident de travail durant le stage à l'international.

L'étudiant doit être couvert en responsabilité civile valable à l'international.

Avant de partir, l'étudiant doit s'informer sur le site Internet France-diplomatie:

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux->

[voyageurs/conseils-par-pays/](#)

Bourses

Bourses ERASMUS+

Bourse d'aide à la mobilité internationale délivrée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Explo'Ra Sup. Office Franco-Allemand pour la Jeunesse

CV au format européen

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>

Fiches pays/ réglementation stage

<http://www.euroguidance-france.org/stages-jobs-emplois/stages/>

Pour plus d'informations sur la réglementation :

- Loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.

- Assurance maladie

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-professionnelle/vous-faites-des-etudes/vous-etes-stagiaire.php>

- URSSAF

http://www.urssaf.fr/profil/employeurs/dossiers_reglementaires/dossiers_reglementaires/stages_en_milieu_professionnel_01.html

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/acces-et-accompagnement-vers-l,651/les-stages-etudiants-en-entreprise,3904.html>

- Charte des stages

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_stages_etudiants_en_entreprise.pdf

La mobilité internationale

L'Ensba Lyon encourage, dans le cadre du cursus, les voyages d'études, séjours et stages à l'étranger.

Pour ce faire, elle s'inscrit dans différents programmes tant de la Communauté Européenne (Erasmus+), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes que de différents organismes tels que l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse ou encore la Conférence des Recteurs des Universités du Québec (Crepuq). Les étudiants de 4e année peuvent bénéficier de bourses de séjour dans nos écoles et universités partenaires (bourses de la région, bourses Erasmus, bourses OFAJ) ou de bourses de stages longs pour l'international (une seule entreprise /semestre).

Des bourses peuvent également être attribuées à des étudiants de 2e année DNA et/ou 3e année DNAT dans le cas où ils effectuent des stages dans une entreprise/ institutions à l'étranger.

Tous les étudiants qui partent en séjour à l'étranger sont tenus de faire valider l'intégralité de leur semestre par l'école d'accueil.

À ce titre, un contrat dûment signé par les responsables pédagogiques des deux bords est initialement établi en concertation avec l'étudiant.

L'Ensba Lyon ne revient pas sur une attribution partielle de crédits en fin de semestre à l'étranger même pour un seul étudiant.

L'étudiant ne peut contracter une partie des crédits ici et une autre là, y compris en cours de séjour et même en accord avec un professeur.

Ces règles sont en vigueur depuis plusieurs années à l'Ensba Lyon et sont régulièrement rappelées aux étudiants et aux professeurs lors des sessions de préparation des séjours.

Écoles partenaires

Erasmus +

- Staatliche Akademie der Bildenden Künste Stuttgart, Allemagne
- Hochschule der Bildenden Künste Saarbrücken, Allemagne
- Hochschule für Bildende Künste Hamburg, Allemagne
- Hochschule für Graphik und Bunchkunst Leipzig, Allemagne
- Hochschule Augsburg, Allemagne (en cours)
- University of Art and Design Linz, Autriche

- École des arts Visuels de La Cambre, Bruxelles, Belgique
- LUCA School of arts, Bruxelles, Belgique
- ESA Saint-Luc, Bruxelles, Belgique
- ERG - école de recherche graphique -école supérieure des arts, Bruxelles, Belgique
- Llotja Barcelona/ Escola Superior de Disseny i art, Espagne
- Universidad Europea de Madrid/ Escuela superior de Arte Arquitectura, Espagne
- Tartu Kõrgem Kunstikool, Tartu, Estonie
- Kuvataideakatemia, Helsinki, Finlande
- Hungarian University of Fine Arts, Budapest, Hongrie
- Dun Laoghaire Dublin/ Institute of Art Design & Technology (IADT) Irlande
- Accademia delle Belle Arti di Brera, Italie
- Politecnico di Milano, Italie
- Accademia Belle Arti Roma, Italie
- Accademia Albertina delle Belle Arti di Torino, Italie
- Accademia di Belle Arti di L'Aquila, Italie
- Università IUAV di Venezia, Italie
- Kunsthogskolen I Oslo (KHIO), Norvège
- Akademia Sztuk Pięknych Łódź, Pologne
- Uniwersytet Artystyczny w Poznaniu, Pologne
- Fakulta Akademie Muzických Umeni/ FAMU, Prague, République tchèque
- Universitatea de Arta si Design (UAD) Cluj-Napoca, Roumanie
- Sheffield Hallam University, Angleterre
- Univerzitet Umetnosti u Beogradu, Bulgarie
- T.C. Süleyman Demirel Üniversitesi, Isparta, Turquie
- Marmara Üniversitesi Güzel sanatlar Fakültesi, Istanbul, Turquie.

CREPUQ

- Université du Québec (UQAC) Chicoutimi
- UQAM | Université du Québec à Montréal
- Université du Québec en Outaouais
- Bishop's University, Sherbrooke
- Université de Laval/ Ecole d'art/ Ecole de design, Québec

Autres

- Emily Carr University of Art & Design, Vancouver
- Académie libanaise des Beaux-Arts, ALBA, Beyrouth
- La Esmeralda Escuela Nacional de Pintura, Escultura y Grabado, Mexico
- Universidad de Monterrey UDEM Mexique
- Central Academy of Fine Arts Beijing Chine
- ECNU School of Design, Shanghai
- Hochschule der Künste Bern, Suisse
- Université Concordia, Montréal
- Institut Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal
- Universidad de las Artes, Instituto Superior de Arte (ISA) La Havane, Cuba

• Taipei National University of the Arts (en cours),
Taipei

<http://www.ensba-lyon.fr/ecole/echange>

Handbook ou Guide de la mobilité entrante pour l'accueil des étudiants étrangers en séjour à l'Ensba Lyon

L'étudiant étranger arrivant à l'Ensba Lyon dans le cadre d'un séjour d'échange pourra trouver toutes les informations nécessaires à son inscription administrative, pédagogique et physique au sein de l'établissement et de la ville dans le Handbook Ensba Lyon.

Le Handbook est un guide à l'usage spécifique de l'étudiant étranger en séjour dans le cadre des partenariats internationaux.

Il contient toutes les informations techniques et pratiques qui viennent en complément de la journée d'accueil des étudiants étrangers se déroulant la veille de la rentrée générale de l'année universitaire. Le Handbook est téléchargeable sur le site web de l'école :

<http://www.ensba-lyon.fr/ecole/echange/?dp=4>

Guide de la mobilité sortante

L'étudiant inscrit à l'Ensba Lyon pourra trouver toutes les informations nécessaires à son projet de mobilité dans le Guide de la mobilité sortante à télécharger :

<http://www.ensba-lyon.fr/ecole/echange/?dp=3>

Guide de la mobilité des personnels

<http://www.ensba-lyon.fr/ecole/echange/?dp=5>

Collaborations

L'école développe de nombreuses collaborations avec les institutions vouées à la promotion des arts visuels tant sur le plan local, régional, qu'international.

Certains projets sont réguliers et durables, et font l'objet d'une convention de partenariat reconduite chaque année :

Rendez-vous, jeune création internationale

Exposition coproduite par le Musée d'art contemporain de Lyon et l'Institut d'art contemporain de Villeurbanne, pendant la Biennale d'art contemporain de Lyon.

Chaque édition rassemble vingt artistes des cinq continents dont dix issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec des projets inédits en peinture, sculpture, vidéo, installation... C'est l'occasion de voir le travail de quelques artistes issus de l'Ensba Lyon. Par ailleurs l'identité graphique de Rendez-vous est confiée pour

chaque édition à un graphiste différent, issu de l'Ensba Lyon. Les jeunes artistes bénéficient d'une grande visibilité et d'opportunités de rencontres pendant la Biennale. De plus, un catalogue en français et en anglais permet de rendre compte de l'exposition. Rendez-vous est une exposition biennale : une année à l'IAC à Villeurbanne pendant la Biennale d'art contemporain de Lyon, puis une édition qui voyage à l'international : en Chine, en Afrique du Sud, à Singapour...

Les Enfants du Sabbat

Cycle d'expositions initié par le centre d'art Le Creux de l'enfer à Thiers en 2001, propose chaque année douze jeunes artistes, issus de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole et de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon. Le titre fait clin d'œil au lieu, le Creux de l'enfer, un site chargé de légendes païennes, d'histoires chrétiennes et sociales. Les enfants représentent de fait une nouvelle génération d'artistes, tandis que le sabbat ramène autant à une assemblée nocturne de sorcières et de sorciers, qu'au septième jour biblique, quand il appartient à l'humanité de parachever la Création. Le centre d'art de Thiers, avec ses partenaires, affirme sa volonté de défendre une jeune création formée sur son territoire de proximité, entre Lyon et Clermont-Ferrand, tandis que les écoles valident leurs engagements et espérances dans les artistes qu'elles ont préparés, des artistes qui au fil des années soutiennent de plus en plus nombreux leur position prometteuse. Les trois institutions unissent leurs efforts afin de permettre à ces peintres, sculpteurs, photographes, performeurs ou vidéastes sélectionnés, de présenter leurs créations dans les meilleures conditions... C'est pourquoi, avec le soutien des écoles et le regard d'une critique d'art, le centre d'art publie chaque année à cette occasion un ouvrage dans sa collection « Mes pas à faire au Creux de l'enfer ».

Les Galeries Nomades

Afin d'élargir son terrain d'expérimentation, l'Institut d'art contemporain de Villeurbanne déplace son activité de création avec les expositions Galeries Nomades sur l'ensemble du territoire régional. Ce dispositif permet à de jeunes artistes diplômés des cinq écoles supérieures d'art de la région (ESAA Annecy, ESA Clermont Métropole, ESAD Grenoble-Valence, ENSBA Lyon, ESAD Saint-Étienne), de bénéficier d'une première exposition personnelle dans les conditions professionnelles de diffusion de l'art contemporain. Tous les deux ans, l'Institut d'art contemporain organise, en collaboration avec l'Adera (Réseau des écoles supérieures d'art d'Auvergne - Rhône-Alpes) et en coproduction avec des structures partenaires, quatre expositions qui donnent lieu à la réalisation d'œuvres nouvelles ainsi qu'à une publication.

Le dispositif de création et résidence croisée DAC Taipei - Ensba Lyon - Grame Lyon

L'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon s'est associée depuis 2011 au Grame - Centre national de création musicale, Lyon, pour une collaboration avec le DAC, Digital Art Center de Taipei (Taiwan). Cette coopération a bénéficié, dans sa mise en place, du soutien de l'Institut français de Taipei. Ce partenariat articule résidence et création entre Lyon et Taipei. L'Ensba Lyon et le Grame proposent un artiste français pour la création d'une œuvre qui est présentée au Festival d'arts numériques de Taipei, avec une résidence préalable d'un mois à Taipei organisée par le DAC. Réciproquement, le DAC propose un artiste de Taïwan pour une création et résidence à Lyon. Ce dispositif a pour vocation la formation de jeunes artistes aux arts sonores et numériques et la production d'œuvres dans ce domaine (art-son-musique-vidéo-internet), avec des co-résidences organisées à Taipei et Lyon. Les créations ont lieu lors du Digital Arts Festival de Taipei et alternativement lors des Journées Grame de Lyon ou à la Biennale Musiques en Scène.

Le Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon

Le Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon et l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon ont engagé, depuis dix ans, un partenariat artistique permettant de créer un espace de rencontre et d'échange entre la danse et les arts visuels. Autour d'un thème choisi, il est demandé aux étudiants des deux écoles de conjuguer leurs talents pour réaliser de courtes pièces mêlant chorégraphie et scénographie. Ce projet est encadré par un professeur de danse contemporaine et un professeur de design d'espace. Il est accueilli depuis 2013 dans les salles de spectacles des Nouvelles Subsistances, avec l'aide de leurs équipes techniques, et donne lieu à deux représentations publiques chaque printemps.

La Fondation Sandretto Re Rebaudengo

La Fondation Sandretto Re Rebaudengo à Turin, en Italie, a entamé en 2012 une intense collaboration avec l'Ensba Lyon en vue d'échanger et présenter de jeunes artistes. La collaboration entre la Fondation et l'Ensba Lyon s'est traduite ces dernières années par la présentation d'artistes participant au post-diplôme. La Fondation Sandretto Re Rebaudengo a même fait l'acquisition de l'une des pièces exposées par un artiste du post-diplôme.

Autres

D'autres projets sont ponctuels : la Biennale de design de Saint-Etienne, la Biennale de la danse de Lyon, le

Salon de Montrouge, le Centre d'arts plastiques de Saint-Fons, le Musée des tissus et des arts décoratifs de Lyon, les Nuits Sonores, le Palais de Tokyo, la Gaîté lyrique, le festival Zinebi, la Documenta....

Cf. rubrique partenariats dans ce même livret et notre programmation en ligne sur

<http://www.ensba-lyon.fr/danslesmurs/>
ou <http://www.ensba-lyon.fr/horsmurs/>

Politique d'édition

L'Ensba Lyon développe une politique d'édition et publie régulièrement plusieurs types d'ouvrages

<http://www.ensba-lyon.fr/edition/editions.php>

- des monographies d'artistes issus de l'école ;
- des catalogues d'exposition ;
- des publications sur un groupe d'artistes ;
- la revue *Initiales* à périodicité semestrielle.

<http://www.revueinitiales.com/>

En partenariat avec l'Adéra, l'Association des écoles d'art de Rhône-Alpes, l'Ensba Lyon participe à la collection de catalogues monographiques consacrée aux artistes issus des écoles supérieures d'art de Rhône-Alpes ; elle associe à chaque publication un graphiste différent issu de ces mêmes établissements. Chaque publication fait l'objet d'une commande de texte critique à différents auteurs indépendants. Depuis 2007, grâce au soutien de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, sont parus des ouvrages sur Jesus Alberto Benitez, Jean-Alain Corre, Simon Feydieu, Benjamin Hochart, Armand Jalut, Fabrice Lauterjung, Magali Lefebvre, Elodie Lesourd, Laurent Proux, Sarah Tritz, Bettina Samson, Marie Voignier, Olivier Zabat.

Post-diplôme art

Avec son post-diplôme art, l'Ensba Lyon donne à quelques étudiants diplômés la possibilité de réunir toutes les conditions d'une insertion professionnelle réussie.

(cf. rubrique Post-diplôme dans ce même livret)

<http://www.ensba-lyon.fr/postdiplome/infos.php>

Bourses et Prix

En vertu d'une longue tradition et d'une politique active de soutien à la professionnalisation artistique, l'école nationale supérieure des beaux-arts de Lyon décerne chaque année aux plus talentueux de ses diplômés plusieurs prix et aides exceptionnelles, spécifiques à l'école, issus de dons ou de legs qu'elle a reçus.

Ces prix viennent saluer et soutenir le travail de jeunes artistes ou designers parmi les plus prometteurs de leur promotion.

<http://www.ensba-lyon.fr/prix/>

Prix de Paris

Le Prix de Paris est la distinction la plus importante de l'Ensba Lyon.

Il est décerné par un jury qualifié composé de personnalités extérieures à l'école à un jeune artiste tout juste diplômé, après cinq années d'études.

Il donne droit pendant un an à la jouissance d'un atelier-logement à la Cité Internationale des Arts de Paris ainsi qu'à une bourse de recherche de 5 000 €. Le lauréat bénéficie aussi d'une exposition au Salon de Montrouge l'année suivante.

Le Prix de Paris est organisé chaque année en septembre, avec la contribution du département du Rhône et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le Prix de Paris est le plus ancien de l'école. À sa création en 1876, le Prix de Paris est à l'École des beaux-arts de Lyon ce que le Prix de Rome est à celle de Paris - une reconnaissance, un passeport, une distinction. De ce contenu symbolique que reste-il ? Contrairement au Prix de Rome, supprimé après 1968, le Prix de Paris existe toujours.

Il a évidemment depuis 1876, connu bien des transformations. Le Prix de Paris destine à l'origine le lauréat à poursuivre des études à l'École des beaux-arts de Paris et à bénéficier de l'émulation artistique de la capitale.

Depuis 2010, l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon s'est associée au Salon de Montrouge, devenu depuis quelques années la référence des événements dédiés aux artistes émergents. Le fait que le lauréat soit automatiquement sélectionné pour l'édition suivante du Salon est un gage important de visibilité. C'est l'occasion pour lui de montrer son travail, de bénéficier d'un texte critique et de rencontres avec des professionnels de l'art contemporain.

Prix des Partenaires

Financé par le mécénat d'entreprises partenaires de l'Ensba Lyon et doté de deux bourses de 1 500 euros chacune, le Prix des Partenaires s'adresse aux étudiants diplômés d'un DNSEP Art ou Design (espace et graphique). Il est destiné à soutenir un projet d'aide à la création : production, résidence ou édition.

Le Prix est décerné en septembre par un jury interne à l'école.

Prix de la Fondation Renaud

La Fondation Renaud, reconnue d'utilité publique, se consacre à la sauvegarde d'un patrimoine historique et culturel, au développement des arts, comme l'ont voulu ses fondateurs Serge et Jean-Jacques Renaud. Dans sa mission de soutien à la jeune création, la Fondation Renaud soutient dès 2016 l'Ensba Lyon, par un prix dédié aux diplômés des DNSEP art et design (espace ou graphique), de l'année en cours. Le prix de la Fondation Renaud est décerné chaque année à trois jeunes lauréats.

Les candidats présentent une pièce inédite, réalisée spécialement pour le prix, à partir d'un intitulé de départ qui change chaque année et qui est communiqué aux candidats au moins 30 jours avant l'examen des propositions par le jury.

Les pièces sont exposées dans l'École pendant une journée et visibles par le public.

Trois lauréats en art et design sont récompensés. Le premier lauréat reçoit une bourse de 3 000 euros, le second de 2 000 euros et le troisième de 1 000 euros.

La librairie Descours remet à l'occasion du prix, un bon d'achat de livres aux trois lauréats. Ces bons d'achat, valables à la librairie Descours de Lyon, sont de 400 euros, 300 euros et 200 euros.

Le jury est composé de 5 membres : trois représentants de l'École dont le Directeur ou son suppléant, et deux personnalités extérieures qualifiées œuvrant dans le champ de l'art contemporain et du design.

Prix Charles Dufraine

Issu du legs Dufraine (1949) ce prix, d'un montant total de 1 000 € environ est attribué en octobre aux 2 meilleurs étudiants de 4e ou 5e année de l'option Art, choisis au regard de leur investissement personnel dans leur travail et dans la vie de l'école. Il est décerné par le directeur de l'école sur proposition des professeurs de l'option.

Prix des Présidents

Créé en 2016 par les membres fondateurs de l'Association des Amis de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, le Prix des Présidents est

ouvert à des artistes de moins de 35 ans ayant obtenu leur DNSEP ou effectué une année de post-diplôme à l'Ensba Lyon.

Ce prix, doté de 5 000 euros, est décerné tous les ans, à un artiste distingué parmi cinq artistes nominés, sélectionnés sur dossier sur la base d'un appel à participation.

Le jury est composé du directeur de l'École et des membres fondateurs de l'Association des Amis de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon. Les propositions des cinq artistes nominés sont exposées au Réfectoire des Nonnes, galerie d'exposition de l'Ensba Lyon.

Le lauréat bénéficie aussi par la suite d'une exposition personnelle à la Galerie Metropolis, à Paris.

Le jury est composé du directeur de l'Ensba Lyon, Emmanuel Tibloux, et des membres fondateurs de l'Association des Amis de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, collectionneurs d'art contemporain.

Ressources et réseaux

Veille et diffusion

L'Ensba Lyon conserve et diffuse les informations et l'actualité de ses anciens étudiants via plusieurs outils :

- Son site Internet : www.ensba-lyon.fr
- Sa galerie des diplômés (images et textes) en ligne sur le site Internet de l'Ensba depuis 1999 : <http://www.ensba-lyon.fr/diplomes/diplomes.php>
- Un annuaire des diplômés régulièrement mis à jour avec les informations de contact et de diplômes.
- Le référencement des sites web des diplômés : <http://www.ensba-lyon.fr/liens/anciens.php>
- La liste des artistes passés par le post-diplôme : <http://www.ensba-lyon.fr/postdiplome/abcd.php>
- Ses réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn.
- Son site Intranet et son agenda de l'actualité des étudiants et diplômés : www.ensba-lyon.fr/w

Ressources

Les étudiants et diplômés de l'Ensba Lyon sont fréquemment sollicités pour répondre à des appels à projets variés : concours de création, programme de résidences, prix, bourses, emplois, propositions d'ateliers, de formations ou de participation à des expositions ou festivals... Ces projets n'entrent pas dans le cadre pédagogique, mais sont relayés par l'école et au choix de l'individu. À des échelles diverses, ils participent à l'intégration de l'artiste

ou du designer dans un réseau et à sa visibilité. Une personne ressource à l'Ensba Lyon est leur interlocuteur privilégié pour le relais de ces offres et la constitution de dossiers.

Ces offres sont en ligne :

<http://www.ensba-lyon.fr/news/news.php>

Les réseaux

Des réseaux associatifs ou collectifs d'artistes fondés par les anciens étudiants comme par exemple Broadcast ou L'Œil de boeuf à Lyon.

Des contacts privilégiés avec :

- Art 3 (Valence),
- la Maison des Artistes Plasticiens en Rhône-Alpes (Lyon),
- Betonsalon (Paris),
- etc.

Observatoire des diplômés

Persuadé que la mission d'une école d'art est non seulement de former à l'art, au design et aux métiers de la création, mais aussi de suivre et d'accompagner ses diplômés, nous attachons la plus grande importance au devenir professionnel de nos étudiants et diplômés.

Si l'on dispose déjà, grâce à l'enquête annuelle du ministère de la Culture et de la Communication, d'un outil de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés des écoles supérieures d'art, si certains événements, initiatives ou rencontres nous donnent l'occasion d'échanger sur leur avenir et leurs carrières après leurs études, l'Ensba Lyon a souhaité améliorer la qualité de ce suivi par une enquête plus approfondie et personnalisée, plus adaptée au parcours d'un diplômé d'école d'art, afin de mieux les accompagner dans les premières années de leur vie professionnelle.

C'est dans cette perspective que l'Adéra – Réseau des écoles supérieures d'art d'Auvergne – Rhône-Alpes, qui réunit les directeurs des écoles d'Annecy, Clermont-Ferrand, Grenoble-Valence, Lyon et Saint-Etienne a lancé une enquête commune à l'attention de leurs diplômés. Cette enquête prend la forme d'un questionnaire confidentiel, à remplir en ligne. Il est adressé par mail via un organisme d'études statistiques indépendant à qui nous avons confié cette mission et dont les résultats sont visibles sur <http://adera-reseau.fr/ressources/>

Les objectifs et les enjeux de cette étude sont importants. Outre le fait de mesurer et d'évaluer le lien entre la formation de l'école et l'emploi, celle-ci vise plusieurs objectifs :

- Connaître le devenir professionnel des diplômés afin de mesurer la qualité de leur insertion

- Permettre d'améliorer la qualité de notre formation en recueillant les remarques, avis et suggestions des diplômés.

- Inscrire les diplômés dans un réseau qui leur permet d'être informés des offres d'emplois, stages, rencontres professionnelles.

- Permettre de bénéficier des dispositifs de valorisation de leur travail, soutien, aide à la création ou à la diffusion.

L'observation de l'insertion professionnelle des artistes et designers issus de l'Ensba Lyon témoigne d'une variété de profils et de parcours :

- une pluralité d'horizons et de pratiques dans le champ de l'art contemporain (installation, photographie, peinture, sculpture, dessin, video, son, multimédia) et dans le champ culturel plus largement (centre d'art, galerie, design...);
- des désirs géographiques différents témoignant d'une inscription dans des territoires différents ;
- des partenaires variés : institutionnels, musées, galeries, agences, lieux associatifs... ;
- des profils et compétences variés : artiste auteur, designer, galeriste, directeur de centre d'art, commissaire ...

Leur visibilité se fait aussi bien par les médias, par les galeries, que par le fait que leurs œuvres sont présentes dans de grandes collections.

Parmi les galeries représentant des artistes issus de l'Ensba Lyon, on peut citer : Michel Rein, Laurent Godin, Franck Elbaz, Cosmic Galerie, Metropolis, Olivier Houg, Galerie Jocelyn Wolff, chez Neon...

Quelques collections où l'on peut voir des œuvres d'artistes issus de l'Ensba Lyon : Le Centre Pompidou (Paris), le Frac Bourgogne, le Moma (New York), la Collection Pinault (Paris)...

Au-delà et indépendamment des dispositifs mis en place par l'Ensba Lyon pour soutenir ses artistes et designers, il est heureux de constater que nombre d'entre eux s'insèrent largement dans les réseaux professionnels.

Les partenariats

L'école développe de nombreuses collaborations avec les institutions vouées à la recherche et/ou à la promotion des arts visuels tant sur le plan local, régional et national qu'international :

Liste des Partenaires (institutions de différentes natures avec lesquelles l'Ensba Lyon a mené ou mène des projets de collaboration directement)

1. Au titre de la recherche

- Unité de recherche 3ème cycle - ACTH :
 - Amsterdam School for Cultural Analysis - l'ASCA d'Amsterdam,
 - Centre d'Histoire et Théorie des Arts de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris (CEHTA / EHES),
 - Faculté d'Esthétique de l'Université de Rome «La Sapienza»,
 - IUAV Institut universitaire d'architecture de Venise,
 - Laboratoire d'histoire visuelle contemporaine de l'INH
- Unité de recherche Numérique Tactic Lab :
 - Esadse & Cité du design Saint-Etienne
 - École Polytechnique Laboratoire Ladhyx Paris
- Projet de recherche - Post Performance Future
 - Académie des beaux-arts de Vienne, Autriche
 - Centre Pompidou, Paris
 - École supérieure d'art d'Annecy
 - École d'art de L'Aquila, Italie
 - ENSBA, Paris (en cours)
 - IAC, Villeurbanne
 - Les Laboratoires d'Aubervilliers
 - Master in Fine Arts Addis Abeba University, Ethiopie
 - Royal Academy, Londres
 - STUK, Louvain
 - Tate Modern Londres
 - UCLA University California Los Angeles
 - USC University South California.

2. Au titre des enseignements en 2ème cycle années 4 et 5 (DNSEP)

Station d'arts poétiques : Ensatt Lyon, ENS École normale supérieure de Lyon, Université Lyon 3. Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon, la Cité du design St Étienne, l'Institut d'Art Contemporain de Villeurbanne, le Musée d'art contemporain de Lyon, le Musée des beaux-arts de Lyon, le Musée d'art moderne de St Étienne,

Les écoles supérieures d'art d'Auvergne - Rhône-Alpes (Annecy, Clermont-Ferrand, Grenoble/Valence, St Etienne).

Les Écoles supérieures d'art de Cergy, Marseille, Montpellier, Nice.

La HEAD de Genève, les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau, l'Ensba Paris, l'École supérieure d'art de Rennes, le Musée des Confluences, Lyon

3. Au titre des échanges internationaux et projets internationaux durant le cursus des études

cf. listes des écoles partenaires au chapitre Mobilité internationale

4. Au titre de la professionnalisation des étudiants

Durant le cursus :

Art Project Lyon

Atelier Calder Saché

Les Biennales de Lyon

Bloo Galerie

Le Centre d'art de Vénissieux

Le Centre d'arts plastiques de St Fons

Le Centre Clarck Montréal

Le Centre National de la Danse, Pantin et Lyon

L'École d'architecture de Lyon

La Fabrique Lyon

Le Festival Livraisons

FLARE Montpellier

La Fondation Bullukian

La Fondation Louis Vuitton

La Galerie Archipel Lyon

L'Institut d'art contemporain, Villeurbanne

L'Institut d'urbanisme de Lyon

La Maison des artistes

La Mapra (maison des artistes Rhône-Alpes)

Le Salon de Montrouge

Schweizerisches Architekturmuseum de Bâle

Les Subsistances

Après le cursus

• à Lyon :

Arty Farty et le festival des Nuits Sonores

La BF15

Les Biennales de Lyon

La Bibliothèque Municipale de Lyon

Docks Art Fair Lyon

L'École Normale Supérieure, Lyon

Le festival Mirage

La Fondation Renaud

La Galerie Le bleu du ciel

La Galerie Néon

Le Goethe Institut

Le GRAME

L'INSA Lyon

Le Musée d'art contemporain de Lyon

Le Musée des beaux-arts de Lyon

Le Musée des Confluences

Le Musée de Gadagne

Le Musée de l'Imprimerie

Le Musée des tissus et des arts décoratifs

L'Université Lumière Lyon 2

• Auvergne- Rhône-Alpes :

L'Adéra, association des écoles d'art de la Région Auvergne- Rhône-Alpes (Annecy, Clermont-Ferrand, Grenoble-Valence, Saint-Étienne)

Le Centre d'Art Contemporain de Lacoux

Le Centre d'arts plastiques de St Fons

La Centre d'art de Vénissieux

Les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau

L'Institut d'art contemporain, Villeurbanne

Le Lux, scène nationale de Valence

Le Magasin, Centre national d'art contemporain de Grenoble

La Maison des expositions Genas

La Maison du Livre et du Son de Villeurbanne

La Médiathèque de Vénissieux

Le Musée Gallo-romain, Saint-Romain-en Gall

La Villa du Parc, Annemasse

• au plan national :

Andrea Crews

Artagon, Paris

Les Ateliers d'artistes de la Ville de Marseille

La Biennale de Belleville, Paris

Le Centre d'art contemporain de Brétigny

Le CIPAC

La Cité internationale des arts, Paris

Le Creux de l'Enfer, Thiers

Le Familistère de Guise

Le Festival International du Documentaire, Marseille

La Fondation Albert Gleizes, Paris/Moly-Sabata

La Fondation d'entreprise Ricard

Le Frac Franche-Comté

La Gaieté Lyrique, Paris

La Galerie, Noisy

La Galerie Houg, Paris

La Galerie Laurent Godin, Paris

La Galerie Michel Rein, Paris

Glassbox, Paris

Le Grand Lyon à Paris

MAD, salon du Multiples, Paris

Le Musée Fabre, Montpellier

Le Palais de Tokyo, Paris

Procédés Chenel International

Le Salon de Montrouge

Le 6B Paris

Le VIA, Paris

La Villa Arson, Nice

- au plan international
(en dehors des partenariats de mobilité Erasmus)

Academiae Youth Art Biennale, Bolzano
 Academy of Fine Arts, Helsinki
 Akademie der Bildenden Künste Stuttgart
 Baumwollspinnerei Leipzig
 La Biennale de la Havane, Cuba
 Cal Arts, Los Angeles
 Columbia University School of the Arts, New York
 Creative Union Hiroshima
 Digital Art Center Taipei
 Documenta, Cassel
 La Fondation per l'Arte, Rome
 La Fondation Sandretto Re Rebaudengo, Turin
 Fugitif, Leipzig
 The Glasgow School of Art
 Goldsmith College, London
 Goethe Institut, Leipzig
 Hallam University de Sheffield
 Hiroshima City University
 Hochschule Für Grafik und BuchKunst (HGB) de Leipzig
 Institut français de Stuttgart
 Könstfack, University College of Art, Craft and Design, Stockholm
 Kunsthalle, Wien
 Kunstverein Tiergarten, Berlin
 Laboratorio Alameda, Mexico
 LACE, Los Angeles
 Lo Schermo dell'Arte Film Festival, Florence
 Malmö Art Academy
 Maxter Programm, Genova
 The Royal University College of Fine Arts, Stockholm
 School of the Art Institute, Chicago
 Shanghai Art Museum
 The Slade School of Fine Art, London
 Sparkasse, Leipzig
 Staatliche Hochschule für Bildende Künste, Städelschule, Frankfurt
 UCLA, Los Angeles
 La Villa Medicis, Rome
 Yildiz Technical University Art and Design Faculty, Istanbul
 Zinebi, Bilbao

ont conduit l'Ensba Lyon à s'engager dans une stratégie de diversification de ses ressources.

Boesner, fournisseur de matériel d'arts graphiques
 Canson
 Cogedim, groupe Immobilier
 Le groupe FBI (Fabre Bureautique – Informatique), distributeur des produits Xerox à St-Etienne, Valence, Clermont-Ferrand et Lyon.
 Pernod Ricard
 La Manufacture d'Histoires Deux-Ponts
 Riso
 Only Lyon

Les partenariats entreprises :

Par ailleurs, devenue en 2011 Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon s'est engagée dans une démarche de développement et une structuration de ses partenariats avec le monde de l'entreprise. Historiquement, l'entreprise est présente à l'École par le biais des stages, de partenariats ponctuels sur des projets, ou par le versement de la taxe d'apprentissage. Le contexte difficile auquel les finances publiques sont confrontées et le nouveau statut de l'établissement

Biographie des professeurs

Jean-Philippe Aubanel

Né en 1953, diplômé de l'Ensba Lyon, Jean-Philippe Aubanel a une pratique essentiellement picturale qu'il a pu développer au cours de plusieurs expériences à l'étranger, et qu'il poursuit actuellement en France, dans des registres et médiums diversifiés, montrée lors de nombreuses expositions, manifestations et commandes publiques. Entre autres expositions, on peut noter : *Journal de la vie d'un peintre*, peintures, Galerie IUFM, Lyon, 2007 ; *L'insurrection de la Couleur*, Musée Paul Dini, Villefranche-sur-Saône, 2004 ; le Musée des Confluences, Lyon, 2014.

En 2007, Jean-Philippe Aubanel a rejoint l'Ensba Lyon, où il enseigne les pratiques plastiques en design textile.

François Aubart

François Aubart est critique d'art et commissaire d'expositions. Certains de ses textes ont été publiés dans les revues *May*, *Flash Art*, *Art Press*, *Art21*, 2.0.1, 02, 04. Il a organisé plusieurs expositions dont les plus récentes sont : *De toi à la surface* (Le Plateau/FRAC Ile de France), *L'appropriationniste* (Contre et avec) et Joe Scanlan, *Classism* (Villa du Parc, Annemasse), *L'écho des précédents* (Cneai, Chatou), *On ne connaît les chiffres que d'un côté du plan* (Art3, Valence), *An Ever Changing Meaning* (Walter Phillips Gallery, Banff, Canada) et *Profonde surface* (Shanaynay, Paris).

En 2014, dans le cadre de la biennale de Belleville, François Aubart et Benjamin Seror organisent *Les Mots bleus* un projet de lecture de textes d'artistes dans certains bars de ce quartier. En 2016, ils reconduisent le projet dans le cadre du Printemps de Septembre à Toulouse.

En 2011, François Aubart, Jérôme Dupeyrat, Charles Mazé, Camille Pageard et Coline Sunier ont créés la revue Δ . Ensemble et avec Benjamin Seror, ils ont monté le projet éditorial nommé *<o> future <o>*, une revue en ligne et une maison d'édition accessible à l'adresse <http://f-u-t-u-r-e.org/>.

À l'Ensba Lyon, François Aubart enseigne l'histoire de l'art contemporain et dirige un séminaire d'étude et d'écriture critique.

Yves Aupetitallot

Né en 1955, Yves Aupetitallot est historien de l'art, critique et commissaire d'expositions.

Il organise depuis la fin des années 80 de nombreuses expositions dont, entre autres, l'exposition *Projet Unité*, Firminy, 1993. Directeur du Magasin, Centre national d'Art contemporain de Grenoble de 1996 à 2015, et directeur de la collection Archives JRP Ringier Zürich, il a montré et édité de nombreux artistes de renom tels que Mike Kelley,

Allen Ruppersberg, Philippe Thomas, Jonathan Meese, Jim Shaw, Doug Aitken, Xavier Veilhan ou Sylvie Fleury, ainsi que des jeunes artistes issus des écoles d'art de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, comme par exemple lors de l'exposition *Managers de l'immaturité* en 1999 (commissariat Dominique Gonzalez-Foerster). À l'Ensba Lyon, Yves Aupetitallot enseigne l'histoire de l'art contemporain.

Alex Balgiu

Diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris, Alex Balgiu conçoit des objets éditoriaux – seul ou en collaboration avec Thibaud Meltz.

Avec Xavier Antin, il anime le Centre Aéré (Atelier d'études et de recherches éditoriales), espace de jeu et d'expérimentation dédié au livre et à la diffusion des connaissances.

Avec Jean-Marie Courant, Katie Dallinger et Marie Proyart, il a pris part au projet éditorial *Bibliothèque Générale*.

Il contribue régulièrement à *Tombolo* – revue en ligne dédiée au design graphique et aux liens que la discipline entretient avec l'architecture, l'art, le cinéma, la littérature et la musique – ainsi qu'aux éditions *Tombolo Presses*.

Avec Thierry Chancogne, Brice Domingues, Jérôme Dupeyrat, Catherine Guiral et Fabrice Mabime, il prend part au *Crystal Maze*, dispositif qui conjugue les formes et les principes de la conférence, du montage, de la projection, de l'exposition et de l'édition.

Depuis 2009, il est enseignant en design graphique à l'Ensba Lyon.

Pauline Bastard

Née en 1982, Pauline Bastard a étudié aux Beaux-Arts de Paris, à la Sorbonne et à New York University. Son travail crée un univers où la fiction et la réalité sont étroitement mêlées. A travers des systèmes articulants objets, images fixes et animées, ses installations jouent avec l'imagination et les attentes des regardeurs qu'elle défie et utilise comme un champ d'exploration poétique et philosophique.

Ses expositions récentes incluent : *A Space Called Public* à Munich, la 30ème Biennale de Sao Paulo, *Supernaturel* à la Fondation Ricard. Elle a bénéficié de différentes résidences, à l'Université Nationale de Colombie, à Mains d'Oeuvres (Saint Ouen), à 18th Street Art Center (Los Angeles), à *Bar project* (Barcelone) et à *Flux Factory* (New York). Son travail est représenté par la Galerie Eva Hober à Paris et par la galerie Barbara Seiler à Zurich.

Elle prépare actuellement une exposition personnelle au Collège des Bernardins à Paris et un film, *Alex*,

projet pour lequel elle a été lauréate du prix Audi Talent Awards 2014.

Elle a enseigné en 2014-2015 à l'ESA d'Annecy et entre 2007 et 2014 à la Sorbonne où elle prépare une thèse sur l'importance de l'oralité dans la construction de l'histoire de l'art contemporain.

Paul Berry

Né en 1970 et de nationalité anglaise, Paul Berry est diplômé des écoles des Beaux-arts de Cheltenham et Gloucester et de l'Ensba Lyon. Professeur en charge de l'enseignement d'anglais à l'Ensba Lyon, son expérience et ses compétences en arts visuels associées à la maîtrise de l'anglais en tant que langue maternelle lui permettent de développer un enseignement de l'anglais dynamique et adapté à des études en école d'art.

Patrick Beurard-Valdoye

Il exerce son activité d'auteur dans le domaine des arts poétiques, de la théorie des arts, et de la critique d'art. Poète, il a publié vingt-cinq ouvrages et a donné une centaine de performances poétiques. Ses textes sont traduits et publiés dans une douzaine de langues.

Dans le cadre de son Cycle des exils, initié à Berlin, il entreprend en 2002 un travail de recherche et d'enquête sur Kurt Schwitters en exil, qui a donné lieu au *Narré des îles Schwitters* (Al Dante, 2007). En 2014 est paru le sixième volume du cycle *Gadjomigrandt* (éditions Flammarion), qui rassemble sous forme poétique, son intérêt pour la culture des Roms, et ses recherches sur Ghérasim Luca, Laszlo Moholy-Nagy, Sigmund Freud en exil, Jean Arp à Monte Verità, et les protagonistes du Black Mountain College.

On peut citer quelques autres ouvrages d'arts poétiques tels que : *Théorie des noms* (Textuel, coll. l'Œil du poète, 2006) ou *Le messager d'Aphrodite* (Obsidiane, 2009).

Parmi de nombreuses bourses, il fut lauréat d'une allocation d'année sabbatique du Centre national du livre en 2004.

Tour à tour membre de la commission « poésie » du Centre national du livre et de l'Association Internationale des Critiques d'Art, il a également été curateur de nombreuses expositions sur l'art allemand moderne et contemporain.

Il est aussi l'auteur d'essais sur les arts visuels (notamment : *Du trou de mémoire à la trouée météorologique*, typologies de l'intermédiaire, éditions du Limon, ainsi que d'une centaine d'articles en revues d'art et études en catalogues d'exposition (cf. fonds P.B.-V., www.archivesdelacritiquedart.org).

Marie de Brugerolle

Historienne de l'art, Marie de Brugerolle est commissaire d'expositions et auteure. Depuis 1994, elle travaille au développement de l'histoire de la performance des années 1960 jusqu'à sa dématérialisation et son absorption dans la société du spectacle au XXI^e siècle : post performance ; projet qui se développe dans le cadre du programme de recherche « Post Performance Future ». Elle contribue à faire connaître la scène californienne et son histoire cachée depuis 1996 où elle organise *Where's AI?*, la rétrospective d'Allen Ruppersberg au CNAC-Le Magasin et conçoit avec Paul McCarthy *...and gravity*, un hommage à Bas Jan Ader, Wolfgang Stoerchle et Guy de Cointet. En 2004, elle organise la première exposition globale de Guy de Cointet, *Who's That Guy?* au Mamco à Genève et en 2006, *Faire des choses avec des mots/ Making Words With Things*, qui met en perspective ce travail sous l'angle de la théâtralité avec Cointet, Paul McCarthy, Mike Kelley et Catherine Sullivan au Crac de Sète. Elle organise en 2005 *From Life et Larry Bell in Perspective en 2010*, les premières rétrospectives de John Baldessari et Larry Bell, au Carré d'art de Nîmes ; en 2008, *Not to Play with Dead Things* à la Villa Arson, Nice. Travaillant sur la question de la reprise/recréation en performance, Marie de Brugerolle a contribué à remonter la dernière pièce de Cointet, *Five Sisters* (1982), récemment montrée au LACMA et au MoMA. Auteure, elle a publié entre autres Guy de Cointet, portrait de l'artiste en cryptographe (JRP|Ringier, 2011), la première monographie sur l'artiste et réalisé le film documentaire *Who's That Guy? Tell Me More about Guy de Cointet* (2011). Avec Dora García, elle co-organise *I was a Male Yvonne de Carlo* (2011-2012), une exposition sur la satire politique au MUSAC de León (Espagne). Après l'exposition *LA EXISTANCIAL* au LACE à Los Angeles (janvier-mars 2013), elle prépare avec G. Wajcman *ALL THAT FALLS* au Palais de Tokyo (2014) et présente *RIDEAUX/blinds* à l'IAC de Villeurbanne (février-mai 2015). Elle a été lauréate de la Emily Harvey Foundation, Venise (2015) et *Headlands Artists in Residence*, San Francisco (2016).

Euan Burnet-Smith

Né en 1952 en Angleterre, Euan Burnet-Smith vit et travaille en France depuis 1982. Il est sculpteur, scénographe et éclairagiste de théâtre. Il a réalisé de nombreuses expositions tant en France qu'à l'étranger (Europe, États-Unis, Amérique Latine). Bénéficiaire de diverses bourses et résidences, British Council bourse de recherche au Mexique, Sorros, H.D.L.U. Zagreb et Centre Rzezby Polskiej, il conçoit différents environnements plastiques, scénographiques ainsi que des éclairages pour

de nombreux metteurs en scène et chorégraphes contemporains. Il est co-directeur de la galerie L'Ollave depuis 1985. Il a enseigné dans plusieurs écoles d'art et de scénographie, il est actuellement professeur au sein de l'option design d'espace à l'Ensba Lyon et à l'Ensatt.

Derek Byrne

Né à Dublin (Irlande) en 1971, Derek Byrne est diplômé du DIT Kevin Street (Dublin Institute of Technology) en 1991. Il est cofondateur d'une publication mensuelle (Gearhead Nation) parue à Dublin de 1991 à 1998, et cofondateur du collectif culturel HOPE à Dublin en 1993.

Il a fondé le micro label Red f records (Lyon/Dublin) en activité depuis 2000. Derek Byrne enseigne l'anglais dans différents organismes de formation et écoles depuis 1998. Il est professeur d'anglais à l'Ensba Lyon depuis 2007.

Il mène depuis plusieurs années une pratique de traducteur (livre, revue, numérique/web, bande dessinée, sous-titres, etc.), travaillant en particulier avec des critiques, des artistes ainsi que des institutions culturelles et artistiques en France et en Europe, parmi lesquelles récemment A Void, Kunsthalle Düsseldorf, Adventice Magazine, Lausanne, l'ANDEA site web, France, ESPAHOR LEDET KO ULUNER Cricoteka, Pologne.

Il écrit régulièrement dans plusieurs publications et livres et participe à diverses institutions d'art contemporain, et compagnies de danse.

Marie Canet

Docteure en Arts, mention esthétique, Marie Canet est commissaire indépendante et programmatrice. Elle a collaboré notamment avec des institutions telles que le Centre Georges Pompidou (programmes Camera Britannica, 2012 ou Architecture de film en 2011), la South London Gallery (Back and Forth, 2013) et la Tate Modern à Londres (The Square, the Line and the Light, 2010), le Frac Aquitaine à Bordeaux (Futur, 2009) ainsi que la Fondation Ricard (Au loin, une île !, 2011-2012, réalisée en collaboration avec Vanessa Desclaux). Elle est aussi critique et théoricienne du film. Elle a publié en 2011 «Posture et talons hauts» (Les presses du réel/ Toasting Agency; Strenberg Press pour la version anglaise); en 2015 «Bruno Pelassy, HIV+ Cinema», Editions Dilecta ; à paraître cette année, «Charlemagne Palestine» (Editions des Presses du réel et Mousse Publishing). Elle travaille actuellement à la rédaction d'un livre sur la question du capitalisme et de la subjectivité étudiée au travers de pratiques queers et performatives. Elle est membre de Caro Sposo, un collectif de programmation en résidence à la cinémathèque Lyncen de Paris.

Bruno Carbonnet

Né en 1957, initialement élève officier-pont dans la marine marchande, il est diplômé de l'École des beaux-arts de Quimper (DNSEP Art 1979). Bruno Carbonnet a pratiqué la peinture, la photographie, la vidéographie. Ses œuvres sont présentes dans de nombreuses collections publiques et privées, françaises ou étrangères. Parallèlement à sa démarche personnelle, il a exercé depuis 1983, une activité pédagogique dans différentes écoles d'art, Poitiers, Reims, Rennes, Le Havre, Phnom Penh, avant de rejoindre l'Ensba Lyon. Dans ses recherches picturales il manifeste un souci de présence, une attention au regard et aux phénomènes de la mémoire. Son travail a été notamment présenté lors des biennales de Paris 1980 et São Paulo 1987. Il a bénéficié d'une importante exposition au Carré d'art de Nîmes en 2001. Il a réalisé une commande publique architecturale en relation à la question du deuil, à l'hôpital de Fécamp en 2006.

En 2010, il débute de nouvelles recherches dans le champ de la poésie et de la lecture performée, qui ont fait l'objet d'une présentation à Arles chez Analogues en 2011, et à l'Armory Show de New York en 2012. Son activité actuelle, éloignée des champs conventionnels de l'art contemporain est de l'ordre de l'écriture. Son premier livre "SEWOL" paraîtra en 2017, un extrait de ce texte est déjà paru dans le N°13 de la revue Hippocampe.

Giovanni Careri

Né à Rome en 1958, Giovanni Careri a soutenu sa thèse à Paris en 1990 sous la direction de Louis Marin. Après avoir enseigné dans plusieurs écoles d'art en France, il a été élu maître de conférences à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales en 1997 puis Directeur d'études en 2004 (HDR en 2002). Depuis 2000, il dirige le Centre d'Histoire et Théorie des Arts de l'EHESS, installé à l'Institut National d'Histoire de l'art (INHA)

Il enseigne à l'Ensba Lyon depuis 1998 et, depuis 2004 il y conduit avec Bernhard Rüdiger le groupe de recherche ACTH (Art Contemporain et Temps de l'Histoire). Ses recherches portent toujours sur des objets singuliers et singulièrement complexes : le « montage » des arts dans les chapelles baroques du Bernin, le réseau des tableaux, pièces de théâtre et ballet qui ont repris la Jérusalem Délivrée du Tasse et, plus récemment, la fabrique de l'histoire chrétienne dans la Chapelle Sixtine (dernière parution : La torpeur des Ancêtres - Juifs et Chrétiens dans la Chapelle Sixtine, 2013). Son approche historique et critique a recours aux outils et aux questions de l'anthropologie et de la sémiotique.

Nicolas Chardon

Né en 1974, Nicolas Chardon vit et travaille à Paris. Il a été pensionnaire à la Villa Medici, Académie de France à Rome en 2008-2009.

Depuis une dizaine d'années, son travail est régulièrement montré dans des expositions personnelles et collectives, en France et à l'étranger. Il est représenté par les galeries Jean Broly à Paris, Van Gelder à Amsterdam et Gaain à Séoul, et ses œuvres sont présentes dans de nombreuses collections privées et publiques, telles que notamment, le Centre Pompidou - Musée national d'art moderne, le Fonds national d'art contemporain, le MUDAM - Musée d'art moderne Grand Duc Jean du Luxembourg, le Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg, le Musée des Beaux-arts de Nantes, la Caldic Collection à Rotterdam, la Fondation European Patent Office à Munich, la Fondation Meritz à Séoul et les Frac Aquitaine, Bourgogne et Bretagne.

Outre ses projets solo en galeries ou centres d'art, il a notamment participé à d'importantes expositions collectives parmi lesquelles La Force de l'Art au Grand Palais, Le Noir est une couleur à la Fondation Maeght, Peinture/Malerei au Martin Gropius Bau à Berlin, Seconde main au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, Lumière noire à la Staatliche Kunsthalle de Karlsruhe, ou bien encore récemment Les Détours de l'abstraction au Mudam à Luxembourg.

En 2012, sous le titre Positions, le Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg lui offrait sa première monographie institutionnelle.

«Voici une dizaine d'années que j'ai entrepris un travail, principalement de peinture, qui s'attache à démontrer qu'il demeure un usage contemporain possible et valide des formes issues du modernisme historique. Au moyen de figures simples, de procédés élémentaires empruntés tant au vocabulaire abstrait qu'à une réflexion sur le langage héritée de l'art conceptuel, je m'intéresse à montrer ce qui subsiste au-delà de l'image, ou malgré elle : la pratique et l'énonciation. Autrement dit, littéralement, ce que l'on fait, et ce que l'on dit.»

Emmanuel Chevalier

Né en 1968, Emmanuel Chevalier est titulaire d'un Master de l'Université Lumière Lyon 2, « Analyse des phénomènes de modes et de création ». Designer et scénographe, il conçoit des objets, espaces de travail et d'expositions pour l'entreprise comme pour l'univers quotidien. Lauréat entre autres de «l'Observateur de Design » (Étoile du design 2005), il a participé à de nombreuses expositions collectives en France (Biennale internationale de design de Saint-Étienne 2006) et à l'étranger avec l'APCI (Chine,

Stockholm, Japon, Allemagne...).

Il assure entre 2013 et 2017 la Direction artistique du SIRHA (Salon International de la restauration de l'Hôtellerie et de l'Alimentation) et développe des projets de design autour des préoccupations alimentaires. Il crée en 2014 LE LABO DU PAIN, plateforme de recherche pour la conception de nouveaux produits alimentaires issus de la boulangerie.

Emmanuel Chevalier enseigne le digital design textile et la médiation de projet au sein de l'option design textile de l'Ensba Lyon.

Il anime aussi en option design d'espace un module d'initiation à la scénographie événementielle.

Patrice Conte

Né en 1951, théoricien, ses compétences en histoire de la photographie et du cinéma l'ont conduit à la création d'une galerie photographique (Le Réverbère 1). Ses connaissances de la photographie et son intérêt pour l'édition l'ont amené à développer des recherches sur les rapports texte-image et sur les théories de la communication.

Patrice Conte conduit une réflexion sur les notions de ressources et « d'hypertexte qui constitue une des bases de son enseignement en tant que responsable de l'accompagnement pédagogique et méthodologique dans le cadre de la VAE (Validation des acquis de l'expérience).

Jean-Marie Courant

Graphiste, Jean-Marie Courant est né en 1966. Il vit et travaille en France. Il signe ses réalisations d'un nom emprunté au vocabulaire de la typographie : Regular. Il consacre l'essentiel de son activité à des projets éditoriaux et d'identité visuelle. Il enseigne en option design graphique à l'Ensba Lyon où il assure la coordination du deuxième cycle, années 4 et 5.

Florence Davoine

Née en 1953, plasticienne, diplômée de l'École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne, formée à l'analyse de l'image, Florence Davoine pratique le dessin via le graphisme et l'illustration. Elle a réalisé de nombreuses publications pour la presse et l'édition ainsi que pour l'industrie. Son expérience professionnelle et sa pratique personnelle l'ont amenée à développer une réflexion sur le dessin contemporain qui constitue la base de son enseignement au sein de l'option art en années 2 et 3 de l'Ensba Lyon.

Françoise Deau

Née en 1959, de formation initiale d'illustratrice, diplômée de l'École supérieure d'art graphique Émile Cohl, Françoise Deau s'intéresse au rapport texte-

image.

Ses activités d'illustratrice dans le domaine fictionnel et didactique ont fait l'objet de plusieurs publications.

Par ailleurs, son activité de plasticienne prolonge ses recherches graphiques autour du motif et de l'image-ornement, bases de son enseignement en design textile où elle assure la coordination de l'option.

David Des Moutis

Né en 1984, David Des Moutis est designer et scénographe. Diplômé de l'École supérieure des arts appliqués de Bourgogne (ESAAB), il travaille, au sein de son studio DDMW, pour des institutions culturelles (Villa Noailles, Le Signe, Micro Onde, Parc Jean-Jacques Rousseau, CNAP), pour des marques telles que Carhartt WIP et Hermès, ou encore des commanditaires privés pour des projets d'aménagements intérieurs. Commissaire d'exposition, il a organisé de nombreuses expositions autour de la relation designer/ artisan/ maker, notamment pour la Biennale de Saint-Etienne en 2010, et prochainement pour le CNAP à la Galerie Poirel à Nancy.

Professeur au sein du second cycle en Design d'espace, il accompagne plus particulièrement les étudiants en 5e année pour leur projet de diplôme.

Monique Deregibus

Née en 1955, Monique Deregibus, après avoir suivi des études de lettres et de cinéma, est diplômée de l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles.

Son travail est constitué de larges séries photographiques consacrées à des territoires spécifiques, géographiquement proches ou lointains, manifestant toujours un fort intérêt pour l'Histoire, ainsi que pour les notions d'architecture et de territoire. Ces espaces – héritiers d'une histoire du paysage conceptuel – peuvent se lire comme formant le décor abandonné des tragédies historiques. Ses photographies sont présentes dans différentes collections publiques. L'édition de livres accompagne presque toujours ses expositions.

Professeure au sein de l'option art, en années 2 et 3, elle enseigne les données fondamentales des outils photographiques et propose une relecture de cet objet toujours problématique et séparé qui a pour nom « Histoire de la photographie ».

Sonja Dicquemare

Née en 1962, Sonja Dicquemare s'est formée parallèlement à l'architecture (elle est architecte DPLG) et à la danse.

Cette attention à la relation corps/espace/

temps/événements a traversé autant son travail d'architecture et d'urbanisme (en agence ou en freelance),

ou de scénographie et création de costumes qu'une production plus décalée d'événements urbains ou fictions composites qui ont été « performés », ou exposés (Marseille, Paris, Berlin). Elle a participé à la session 1992-93 de l'Institut des Hautes études en Arts plastiques, à Paris. Au sein de l'option design d'espace dont elle assure la coordination du premier cycle, son enseignement du projet développe la notion d'urbanités émergentes et de territoires en mouvement.

Philippe Durand

Né en 1963, diplômé de l'Ensba Lyon, Philippe Durand se concentre sur ce qui fait une photographie : une optique, une profondeur de champ, une succession de plans mais aussi un support dans lequel elle s'incarne et qui fait son identité, sa corporalité. Il crée ainsi divers travaux photographiques sur des supports non conventionnels : objets solides, gonflables, renvoyant à une culture populaire de l'image. Au sens où elle déborde de son cadre disciplinaire, sa pratique n'a rien de moderniste. Le relevé d'indices qu'il opère vise davantage la société politique que le monde de l'art. Philippe Durand est présent dans de nombreuses collections publiques et privées ; son travail est représenté en France par la galerie Laurent Godin. En 2008, il participe à la Triennale de Prague, République Tchèque, et présente Offshore, une exposition personnelle au Centre de la Photographie de Genève. En 2011, il est en résidence au Hyde Park Art Center de Chicago, où il présente un extrait du projet rush and flowers. En 2012, il expose au Musée du Grand-Hornu en Belgique, et continue de développer une photographie murale, en lien avec l'architecture du lieu. Professeur au sein de l'option art, années 4 et 5, il est en charge des enseignements de la photographie contemporaine, depuis l'espace d'exposition jusqu'au projet éditorial, papier et électronique.

Nicolas Frespech

Artiste français, Nicolas Frespech travaille particulièrement avec et sur Internet depuis 1996. Il a enseigné le net art à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, de 2002 à 2005.

Ses différents projets dessinent une œuvre qui touche autant à l'identité et sa standardisation virtuelle et mercantile, qu'à l'intimité, le phénomène des webcams et de la télésurveillance, les médias, les jeux, ou bien encore la fiction.

Sa création en ligne la plus connue est Je suis ton ami(e)...tu peux me dire tes secrets, première œuvre de net art à faire l'objet d'une acquisition publique

(Frac Languedoc-Roussillon) en 1998. L'accès à cette création est interdit depuis décembre 2001, créant ainsi un débat sur la présence des œuvres contemporaines net art dans l'espace virtuel et public de l'Internet.

Nicolas Frespech explore le réseau Internet pour ses qualités relationnelles et artistiques, jouant avec les paradoxes du réseau et réalisant des micro-créations critiques sur la mercantilisation d'Internet. Nicolas Frespech questionne le net art en multipliant les expérimentations critiques.

Carole Fromenty

Née en 1965, diplômée en design textile de l'EAA Lyon en 1989. Carole Fromenty s'est tout d'abord spécialisée dans le motif et l'impression textile. Actuellement inscrite au cœur des courants contemporains réformateurs de la pratique de l'art textile, elle engage dans son travail, un dialogue social et culturel, un commentaire historique, un examen des questions personnelles de l'identité, de l'interdépendance, de l'équilibre. Elle participe à de nombreuses manifestations d'art textile contemporain en France et à l'étranger (biennales du textile d'Angers, Tournai, Vilnius, Venise, Côme, Mexico...). Ses œuvres sont présentes dans de nombreuses collections privées et publiques (acquisition Musée Jean Lurçat et Prix de la création à Vilnius en 2012). Elle est représentée par la galerie Intuiti, Paris. De son expérience de designer textile acquise auprès de nombreux éditeurs et studios de création, elle communique son intérêt pour les signes et les motifs et amène l'étudiant à considérer le tissu comme un support d'expression actuel, paradoxal, à la fois social et intime, technique et symbolique.

Damien Gautier

NNé en 1971, Damien Gautier est graphiste, dessinateur de caractères et éditeur. Formé au sein de l'atelier de création typographique à l'École Estienne, il apprend, après le dessin de caractères par une étude systématique des écritures, le dessin traditionnel de caractères ainsi que les fondamentaux de la composition. Son livre *Typographie, guide pratique* (éd. Pyramyd) est aujourd'hui un ouvrage de référence sur la micro-typographie. Le second, co-écrit avec Claire Gautier, *Mise en page(s), etc.* (éd. Pyramyd) aborde largement les notions de composition.

Cofondateur de l'atelier Trafik en 1997, il ouvre, en 2010, le Bureau 205 dont l'activité se recentre sur la typographie et le design éditorial. Il fonde la même année les Éditions 205, avec le souhait de développer un catalogue autour de la typographie, du design graphique, de l'architecture et de la photographie

contemporaine, ainsi que d'éditer et diffuser des polices de caractères numériques dessinées au sein du Bureau 205.

Professeur au sein du cycle DNAT design graphique, il enseigne plus particulièrement la micro et la macro-typographie.

Catherine Geel

Historienne, critique et commissaire d'exposition, Catherine Geel est spécialisée en histoire culturelle et intellectuelle (XXe siècle), histoire de la production, et histoire et théorie du design. Codirectrice du Dirty Art Department, Sandberg Instituut – Master de la Rietveld Academy – Amsterdam, Pays-Bas, elle est professeure titulaire des écoles nationales supérieures d'art (France), et en charge d'un cours d'agrégation d'histoire et de théorie du design à l'École normale supérieure (Cachan).

Elle a enseigné aux Beaux-arts de Rennes, à l'Ensa Limoges, aux Arts décoratifs, à l'Ensci et à la Parson Paris School of Design.

Cofondatrice et commissaire générale du Festival Design Parade et commissaire associée à la Villa Noailles, en charge des expositions de design et de leur programmation (2003-2011), elle est rédactrice en chef design de *Archistorm*, revue d'architecture et de design (2008-2011).

Directrice de projets et de commandes et membre de divers comités d'acquisition (Frac Nord-Pas de Calais, Fnac, rapporteur Villa Medici, etc.), elle est aussi productrice d'entretiens sur France Culture (Pierre Paulin, Andrea Branzi, etc.).

Elle a récemment publié : « Textes de designers : le cas européen à partir des années 1960 et un exemple Alessandro Mendini » in Brigitte Flamand (dir.), « Design. Essais sur des théories et des pratiques », Paris, Regard-IFM, 2013 [2e éd. revue et augmentée] ; « Small archeology of a "detachment" or what's happening when designers are dealing with self-production » in Ellen Zoete (dir.), « Autoproduction. Controversy : Eindhoven », Onomatopée, 2013. « Alessandro Mendini. Écrits », trad. C. Geel & P. Caramia, Presses du réel, septembre 2014. (Ed. et introductions critiques).

Gilles Grand

Compositeur, il enseigne en école d'art à Montpellier, intervenant de 1989 à 1999, puis à Nice; depuis 1999, il est professeur d'enseignement artistique à l'Ensbba Lyon.

De 2004 à 2007, il est rédacteur aux Cahiers du cinéma. Depuis 2007 pour le FID, Festival International de cinéma de Marseille, il anime à la demande de Jean-Pierre Rehm, la programmation et

la présentation d'un écran parallèle déployant des films représentatifs sur le son ou la musique. Il compose des musiques dites concrètes ou électroniques, avec notamment *La fange se farde* (1982), *Dédicace* (1982), *Châteaux de sable* (1985) pour bande seule puis en numérique, *Quinze* (1993). Il s'approprie l'informatique dès 1982 et Internet à partir de 1995 où il dépose en ligne avec Jacques Julien, *Escape to quit* (1998) et *Escape to quit II* (2002). À la demande du chorégraphe Dominique Bagouet, il compose pour le spectacle *Mes amis* (1984) d'après Emmanuel Bove et poursuit cette collaboration intense avec *Le crawl de Lucien* (1985) et *Les petites pièces de Berlin* (1988). De 1985 à 1990, il conçoit les musiques pour Michel Kelemenis et d'autres chorégraphes ou metteurs en scène. Pour *La Revue de Littérature Générale*, Olivier Cadiot l'incite à écrire *Tidadida* (1995), puis *Realaudio* (1996). Ensuite, pour les adaptations scéniques des livres de Cadiot, il initie la transformation en direct de la voix parlée avec *Le colonel des zouaves* (1997 à 2008), et *Retour définitif et durable de l'être aimé* (2002) pour laquelle, il est compositeur en recherche à l'Ircam. En 2005, il réalise l'installation visuelle et sonore *L'Amiral cherche une maison à louer* pour l'exposition *Dada* du Centre Pompidou en coproduction avec l'Ircam.

Catherine Guiral

Catherine Guiral a étudié à l'ENSAD (Paris), à la CalArts (Los Angeles) puis au Royal College of Art (Londres), où elle termine une thèse en histoire du design graphique consacrée à Pierre Faucheux (Pierre Faucheux's Lines of Flight, sous la direction du Dr Sarah Teasley et du Prof. David Crowley). Après avoir participé à la création des studios VI VI et 3N17, elle a créé en 2008 avec Brice Domingues le studio officeabc, dans le cadre duquel ils ont tous deux conçu de nombreuses publications : catalogue pour Fabrice Hybert, revue MATERIAL (Los Angeles), magazine USELESS, etc.

De 2008 à 2012, elle a enseigné à l'Institut supérieur des arts de Toulouse, elle a également été intervenante à la HEAD Genève et enseigne depuis 2012 à l'ENSBA Lyon.

En tant que chercheuse, elle a organisé avec Thierry Chancogne et Brice Domingues, les colloques *Emprunts-Empreintes* et *Petite hantologie du graphisme* lors du Festival International de l'Affiche et du Graphisme de Chaumont en 2010 et en 2011. Parmi de nombreux articles, elle a écrit « The Utopian Artist », avec Randy Nakamura, in Ed Fella, éd. CIG Chaumont, 2011 ; « L'art du XXIe siècle : un art édité (répétitions et différences) », avec Jérôme Dupeyrat, in *L'art des années 2000, quelles émergences*, Publications de l'Université de Provence, 2012 ; « A

Shocking Tale » et « Is Retro the New Chic ? Talks From the Supposed Void », ARC Journal (Londres), 2007 et 2008. Elle contribue de plus régulièrement au site web Tombolo, qu'elle a contribué à fonder. Avec Brice Domingues et Jérôme Dupeyrat, elle a co-fondé l'agence du doute qui mène depuis 2010 une recherche consacrée aux livres, à l'édition, et à tout ce qui s'y rapporte par des prismes divers que sont par exemple la lecture, le graphisme et le cinéma. Elle est enfin co-commissaire de plusieurs expositions, notamment autour du travail de Pierre Faucheux pour le Nouveau Festival 2013 au Centre Pompidou et pour la Biennale Internationale de Design de Brno en 2014.

Guy Issanjou

Architecte DPLG de formation et historien d'art, il a dirigé successivement l'École supérieure d'art de Grenoble (1985-1992), puis l'Ensba Lyon (1992-1998). Il prend ensuite la direction des Châteaux de la Drôme (1998-2003) où il porte la conception et la gestion d'un important projet culturel, se déclinant sur les sites du château des Adhémar avec la création d'un centre d'art contemporain, du château de Grignan avec une programmation culturelle dans un espace patrimonial, du château de Suze-la-Rousse, autour de la notion de « Nature ». Il écrit et édite pendant cette période deux ouvrages sur le château de Grignan et le château de Suze-la-Rousse.

De 2003 à 2005, il dirige le Centre culturel français du Cambodge, où il dynamise ce lieu d'enseignement du français par la création de divers projets culturels, festivals et expositions. En 2005, Guy Issanjou retrouve l'Ensba Lyon où il enseigne l'histoire de l'architecture et du design.

Guillaume Janot

Guillaume Janot est diplômé de l'École nationale des beaux-arts de Nancy et issu du post-diplôme de l'École des beaux-arts de Nantes. Lauréat de la Villa Médicis Hors les Murs en 2006, il développe un travail qui passe essentiellement par le médium photographique. Il est représenté par la galerie Alain Gutharc à Paris et ses œuvres figurent dans de nombreuses collections privées et publiques. Entre autres expositions personnelles récentes, ses œuvres ont été présentées au Centre photographique d'Île-de-France, Pontault-Combault à la Fondation Ricard, Paris, au Frac des Pays de la Loire et à la galerie Alain Gutharc. Il participe régulièrement à des expositions collectives, comme à La Virreina Centre de la Imatge à Barcelone, au Centre photographique de Genève, au centre culturel français du Luxembourg ou encore au musée Nicéphore Niépce. Un cinquième ouvrage

monographique sur son travail est paru en septembre 2012, conjointement à une exposition monographique à Imagine Gallery Beijing. Un autre est en préparation aux éditions Filigranes. Une commande publique, réalisée dans le cadre de Marseille-Provence 2013, est visible à Marseille. Depuis octobre 2008, il est en charge de la coordination du pôle photographie de l'Ensba Lyon.

Géraldine Kosiak

Née en 1969, après des études à l'Ensba Lyon (1991-1995), Géraldine Kosiak a publié une dizaine de livres écrits et dessinés, principalement aux Éditions du Seuil. Elle a également participé à différentes expositions collectives et bénéficié de plusieurs expositions personnelles en France et à l'étranger. Son dernier livre, « Au travail », paru aux éditions Les Cahiers dessinés, tente de répondre à la question : comment les écrivains travaillent-ils ? En évoquant les dossiers préparatoires et leurs brouillons, leurs voyages, leurs rêves... Son travail déploie un enchaînement d'ensembles et sous-ensembles, textes, dessins et photographies réalisés comme autant d'enquêtes intuitives. Elle a été lauréate de la villa Kujoyama en 2012 et pensionnaire de la villa Médicis en 2013-2014.

Jennifer Lacey

La pratique chorégraphique de Jennifer Lacey est basée sur un développement interrogatif à partir de la production de règles esthétiques, vocabulaire du corps et comportements spécifiques à chacune des pièces, qui revêtent souvent une forme performative. Sa pièce, *I Heart Lygia Clark* (2011), était une «thérapie sans pathologie» pour un membre de l'auditoire et trois thérapeutes danseurs; sa collaboration avec Wally Cardona, *Tool is Loot*, a été initiée après une série de spectacles avec «dramaturges,» sans aucune expérience de danse. Son travail a été présenté lors de manifestations internationales, telles que PS122, The Kitchen, La Tate Modern, la Biennale de Lyon, Centre Pompidou, et Kyoto Arts Center, souvent en étroite collaboration avec l'artiste visuelle Nadia Lauro. Elle a participé au développement de plusieurs programmes professionnels tels que le programme *Essaies* (Centre national de la danse à Angers, France, direction Emmanuelle Huhyn) et «TTT / Impulstanz,» un laboratoire européen financé par l'Union pour les artistes qui enseignent. Elle enseigne l'approche de la relation corps/espace en année 1.

David Olivier Lartigaud

Docteur en Art et Sciences de l'Art (Esthétique),
Docteur en Art et Sciences de l'Art (Esthétique),

David-Olivier Lartigaud est spécialisé en théorie et pratiques numériques.

En 2015, il a été co-commissaire avec Samuel Vermeil de l'exposition « A-T-T-E-N-T-I-O-N » à la Biennale Internationale Design Saint-Étienne et co-commissaire avec François Brument de l'exposition « Singularité », en 2013, pour cette même biennale. En 2014, l'installation interactive *Monolithe* conçue par le *Random(lab)/ESADSE* et le *Grame/Lyon* a été exposée au Centre d'art A4 de Chengdu. *Temps Perdu*, une installation co-réalisée avec Dominique Cunin à l'aide d'imprimantes 3D a notamment été exposée dans le cadre de *Playtime* à la Maison d'Ailleurs, Yverdon (Suisse) en 2012.

Il a organisé les colloques internationaux « Programmation Orientée Art 1 & 2 » à l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne en 2004 et 2007. Il a été responsable, de 2003 à 2007, de la ligne de recherche « Sens et usage de la programmation informatique en art » et est à l'initiative de la ligne de recherche « Objectiver » (2013-2016), toutes deux soutenues par la DGCA du Ministère de la Culture et de la Communication.

Parmi diverses publications récentes, on peut citer :

-Direction de l'ouvrage *ART++* aux éditions HYG, Orléans, 2011.

-Contribution à l'ouvrage *Search Terms* : Basse déf., sous la direction de Nicolas Thély aux éditions B42, Paris, 2012.

-Contribution « Le format veut être libre » pour l'ouvrage *In Octavo* sous la direction de David Zerbib, École Supérieure d'Art de l'Agglomération de Grenoble, 2015.

-Texte « La machine de Tuning. » pour la revue de design *Azimuts*, numéro spécial « tuning », école supérieure d'Art et de Design de Saint-Étienne, février 2015.

David-Olivier Lartigaud est professeur, coordinateur et co-responsable du *RANDOM (lab)* à l'ESAD Saint-Étienne et, par ailleurs, chargé de cours en Master « Art et Numérique » à l'UFR d'Arts plastiques et Sciences de l'art de l'Université Paris 1.

À l'Ensba Lyon, David-Olivier Lartigaud assure la direction de l'Unité de Recherche Numérique (*Tactic Lab*) et est coordinateur du labo *NRV*. Il est initiateur et co-organisateur des journées *ELIF*, séminaire commun à l'Ensba Lyon et l'ESADSE : <http://elif.fr>

Olivier Lebrun

Graphiste, Olivier Lebrun produit au sein de son travail et son enseignement des projets d'édition s'intéressant aux rapports qu'entretiennent contenant et contenus. Il est l'auteur de «*Stolen Works of Art*» (2010) et de «*A Pocket Companion*

to Books from The Simpsons in Alphabetical Order» (Rollo Press, 2012), lauréat du concours des plus beaux livres suisses. Il travaille actuellement à la publication d'une monographie de Bernard Chadebec, éditée en collaboration avec Urs Lehni (Printemps 2016). Il a enseigné à l'Ensa Dijon et à l'EesaB Rennes, et est intervenu en séminaire à la HfG Karlsruhe. Il a assuré la coordination graphique de la revue Initiales, enseigne en premier cycle de design graphique à l'Ensba Lyon et anime des workshops en France et à l'étranger (Cranbrook Academy of Art, USA).

Laurent Lucas

Laurent Lucas est designer et galeriste. Il est cofondateur de l'Atelier Projetator, agence de design protéiforme qui exerce ses activités dans les domaines de la signalétique, du graphisme, de la scénographie d'exposition et de l'assistance à la maîtrise d'œuvre/ouvrage pour la réalisation de commandes publiques.

Il est cofondateur et directeur artistique de la Galerie Tator. Reconnue d'intérêt général à caractère culturel en 2004, la galerie est un des rares lieux de diffusion du design en France. Elle alterne des projets en lien avec l'espace public, le design, l'art contemporain et met en place de nombreux échanges européens : Hollande, Estonie, Finlande, Roumanie, Slovaquie, Irlande...

À l'Ensba Lyon, Laurent Lucas est en charge des questions numériques liées au design, 3D, images et représentation de projets en premier cycle de l'option design d'espace.

Jérôme Mauche

Né en 1965 et titulaire de diplômes de 3e cycle en Droit du travail et en Science Politique, Jérôme Mauche est écrivain. Il a fait paraître une douzaine de livres de poésie ou de récit. Parmi ses dernières parutions : « La loi des rendements décroissants », Seuil, 2007 ; « La Maison Bing », Spectres Familiars, 2008 ; « Isotypie sur doxogravure », Le Triangle, 2008 ; « Le placard en flammes », Le bleu du ciel, 2009, « Fiscus christus », Le bleu du ciel, 2012 ; « Le sbire à travers », Le bleu du ciel, 2014.

Un de ses ouvrages, « Électuaire du discount », a fait l'objet d'une adaptation théâtrale dans laquelle il joue. Il privilégie actuellement des formes d'improvisation, le plus souvent en collaboration : ainsi avec Sabine Macher, Barbara Manzetti, Emmanuelle Vo-Dinh, Claire Guézengar ou Sylvie Auvray dans divers lieux institutionnels ou non. Il développe une importante activité d'organisation d'événements autour de la parole sous les formes orales, écrites et intermédiaires tels que Lectures au Musée Zadkine à Paris, Encyclopédie de la parole aux Laboratoires d'Aubervilliers, atelier Paraskevidikatriaphobes

s'abstenir! à la Ménagerie de Verre, Biennale internationale des Poètes en Val-de-Marne, et plus récemment, Rencontres au musée des Beaux-arts de Lyon dans le cadre des Assises internationales du roman/Villa Gillet et Poésie plate-forme à la Fondation d'entreprise Ricard à Paris.

Il dirige une collection de poésie et de littérature expérimentale aux éditions des Petits Matins (35 volumes parus).

Il a été co-commissaire d'expositions d'art moderne historique et plus récemment a écrit pour les catalogues de Loïc Raguénès, Musée de Dôle, et Didier Marcel, Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Il coordonne des numéros de la revue CCP (Christophe Tarkos, Jean Frémon).

À l'Ensba Lyon, il est en charge des mémoires de DNSEP art avec Marie Canet et co-dirige, avec Patrick Beurard-Valdoye, la Station d'arts poétiques.

Philippe Mayaux

Né en 1961, Philippe Mayaux fait ses études d'art à la Villa Arson de Nice de 1984 à 1989. Il y rencontre P. Ramette, M. Blazy, T. Trouvé et D. Figarella. Pendant son cursus, il travaille également au montage de grandes expositions organisées par C. Bernard et C. Besson comme Sous le soleil, Le désenchantement du monde ou No Man's time. La galerie Art:concept l'expose pour la première fois en 1990. En 1992, le Musée d'art moderne de la Ville de Paris l'invite pour les « Ateliers de l'ARC ». En 1993 il s'installe à Paris où il entre à la galerie Météo. De 1994 à 2005, il est professeur de couleur dans le département design de l'ESAD de Reims. Après être passé par Berlin, Londres, N.Y., il fait partie des artistes français montrés lors de la réouverture du Centre Pompidou en 2000 pour Jour de Fête. Dès lors, il travaille avec la galerie Hervé Loevenbruck. S'ensuit une série de grandes monographies dont celle du Mamco de Genève, celle du CCC de Tours ou celle du CAN à Neuchâtel. Sous le parrainage de la Ville de Paris, il part en 2004 à São Paulo réaliser une fresque de 200 mètres de long commémorant les 450 ans de la cité brésilienne. En 2006, il reçoit le prix Marcel Duchamp. L'année suivante, il présente son exposition À mort l'infini au Centre Pompidou. Il a publié avec les éditions Dilecta un livre d'artiste, Le Quatrième clou, et une monographie raisonnée avec les éditions Sémiose. On travail a été montré récemment au Musée Mori de Tokyo, à la Maison rouge à Paris, à l'Armory Show (NY) et au Parvis de Tarbes.

Kirsten Murphy

Kirsten Murphy est née en 1966 en Grande-Bretagne et a vécu au Canada. Elle est issue de l'École nationale des beaux-arts de Cergy-Pontoise et du post-diplôme de

l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris. Son travail est de nature picturale. Elle s'intéresse notamment à la relativité des éléments et les disjonctions qui surgissent dans le travail d'association et d'articulation. Dans son travail, le récit fragmentaire est porté par une rythmique sérielle.

Kirsten Murphy a notamment bénéficié d'importantes expositions personnelles au Centre culturel de Beauvais en 2002 et au Centre d'art Le 19 à Montbéliard en 2007. En parallèle à son travail artistique, elle mène une recherche sur la pédagogie expérimentale du XIXe siècle et ses résonances dans les œuvres des artistes des avant-gardes au XXe siècle.

Olivier Nottellet

Né en 1963 et diplômé de l'école Supérieure des Beaux-Arts de Metz, Olivier Nottellet vit et travaille à Lyon.

Sa pratique d'un dessin, qui passe du carnet au format monumental, interroge l'espace et le moment particulier où les choses hésitent entre visibilité et compréhension. Objets et vidéos viennent étayer ses installations pour en complexifier le rapport du réel au possible. Dans les projets récents on notera deux expositions monographiques au centre d'art Le BBB de Toulouse et au Centre d'art de la Chapelle Saint-Jacques à St Gaudens (2015), une commande spécifique pour la cité internationale de la tapisserie d'Aubusson (2015), sa participation à la 30^{ème} Biennale d'art contemporain de Sao Paulo (2012). Après avoir été directeur des études aux Beaux-arts de Toulouse de 2001 à 2008, il rejoint l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon en tant que professeur de dessin. Il prépare actuellement une monographie aux éditions Villa Saint Clair qui sortira début 2017 et qui fera le point sur 10 années de cette double activité de dessin et d'installations-peintures.

Camille Pageard

Basé à Bruxelles, Camille Pageard est historien d'art. Enseignant à l'erg (Bruxelles), son travail et ses recherches lient actuellement l'histoire de l'art, de l'édition et de la poésie contemporaine, ainsi que la théorie des médias. Il a publié plusieurs textes dans des revues, aussi bien que dans des publications collectives. Il était un des éditeurs de la revue 2.0.1 et, avec François Aubart, de l'édition Louie Louie. Il est aujourd'hui membre de <0> future <0> (www.f-u-t-u-r-e.org). Il a récemment été co-éditeur du catalogue de la biennale d'art contemporain de Liverpool, A Needle Walks into a Haystack, avec Mai Abu El Dahab et Anthony Huberman (2014) et travaille actuellement avec Jean-François Caro à

la traduction de deux livres de David Antin, Radical Coherency-Selected Essays on Art and Literature 1966-2005 et Talking at the boundaries (1976).

Gerald Petit

Né en 1973, après des études à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Dijon (1992-1996), Gerald Petit est accueilli en résidence au Musée Nicéphore Niépce de Chalon-sur-Saône, où il réalisera sa première exposition personnelle en institution (2000). Suivront d'autres résidences, notamment au Pavillon du Palais de Tokyo (2003) et à ISCP à New York (2004). La recherche de Gerald Petit consiste à expérimenter les modalités d'apparition, de génération et de fixation des images. Il utilise pour cela plusieurs médiums, tels des outils, et plusieurs catégories de représentation, privilégiant toutefois ces dernières années la peinture et la photographie.

Montré dans diverses institutions ou biennales, et publié par exemple aux Presses du réel, son travail est représenté par la galerie Triple V à Paris et par Caroline Pagès à Lisbonne. Il a enseigné à l'École des beaux-arts de Chalon-sur-Saône, de 1999 à 2007, où il a contribué à la configuration du programme d'enseignement, avant de rejoindre l'Ensba Lyon durant l'année 2007-2008. Une monographie de son travail est sortie à l'automne 2013, à l'occasion d'une exposition personnelle à la fondation d'entreprise Ricard à Paris.

François Piron

Né en 1972, François Piron est critique d'art et commissaire d'expositions. Depuis 2007, il codirige l'espace d'exposition castillo/corrales et la librairie d'art section7books à Paris. À partir de ces structures, il a fondé en 2009 la maison d'édition Paraguay Press, qui a publié des monographies consacrées aux artistes Guillaume Leblon, Joe Scanlan, Katinka Bock, Oscar Tuazon, Dora García, Clément Rodzielski, Mangelos.

Il a auparavant codirigé le centre de résidence et de création Les Laboratoires d'Aubervilliers, a fondé la revue critique Trouble, et a organisé de nombreuses expositions, dont : Bruit de fond, Centre national de la photographie, Paris, 2000 ; Subréel, Musée d'art contemporain de Marseille, 2002 ; Lettre à Morel (le script invisible), W139, Amsterdam, 2005 ; Intouchable, l'idéal transparence, Villa Arson, Nice, 2006 ; Jirí Kovanda Vs Le reste du monde, 2006-2007, Galerie gb agency, Paris ; De Appel, Amsterdam ; La Passerelle, Brest ; Centre d'art Santa Monica, Barcelone, City Gallery, Prague) ; Société Anonyme, Le Plateau et Kadist Art Foundation, Paris, 2007-2008 ; Where the Lions are, Para/Site art centre, Hong Kong, 2008 ; After the Last Days

of Mankind, Nam June Paik Center, Séoul, 2008 ; The Way it wasn't, Midway Art Center, Minneapolis, 2010 ; Habiter poétiquement le monde, LAM, Musée d'art contemporain, Villeneuve d'Ascq, 2010 ; Ignasi Aballi, This is not the end, Artium, Musée d'art contemporain du pays basque, Vitoria-Gasteiz, 2012 ; Mangelos, miroirs noirs, Galerie Frank Elbaz, Paris, 2013 ; In These Great Times, Kunstnerne Hus, Oslo, 2014. Il a réalisé l'ouvrage Habiter poétiquement qui croise les histoires de l'art brut et de l'art moderne, et signé l'exposition Locus Solus, Impressions de Raymond Roussel pour le musée Reina Sofia, Madrid et la Fondation Serralves, Porto, en 2011 et 2012. Après cette exposition consacrée à l'écrivain Raymond Roussel et ses influences sur l'histoire de l'art et de la littérature modernes, il en a réalisé le volet contemporain, Nouvelles Impressions de Raymond Roussel, au Palais de Tokyo en 2013, ainsi qu'une exposition documentaire The President of the Republic of Dreams (galerie Daniel Buchholz, 2013) et édité l'ouvrage Locus Solus aux Presses du Réel (2013).

Il a récemment contribué aux ouvrages Critical Laboratory de Thomas Hirschhorn (MIT Press, 2013), au catalogue de Mark Manders, pavillon néerlandais de la Biennale de Venise 2013, ainsi qu'au pavillon espagnol de la Biennale de Venise 2011 consacré à Dora García. Il est commissaire de la biennale d'art contemporain de Rennes 2016.

Il a enseigné l'histoire et la théorie de l'art contemporain à l'Ensba Lyon de 2002 à 2012, il y dirige à présent le post-diplôme art et est responsable du programme de conférences.

Pascal Poulain

Né en 1972, Pascal Poulain est issu de l'Ensba Lyon (DNSEP 1998 et post diplôme 1999/2000).

Son travail inclut les formes diverses de l'image et de l'installation et nous place dans une in-disposition qui contredit la facilité déconcertante que nous avons aujourd'hui à produire des formes imageantes et à nous satisfaire de leur seule visibilité — à défaut de ne rien rendre visible. C'est justement à l'endroit de cette visibilité que l'ironie fait son œuvre, sur ce point qui la nie en son milieu, qui la détourne de sa fin pour une destination qu'il nous faudra regagner. Il n'est pas anodin de parler de « terrain d'investigation » lorsqu'on se penche sur ses œuvres. Leurs titres nous rappellent souvent qu'elles sont le fruit de déplacements plus ou moins lointains, de destinations plus ou moins exotiques (Silicon Oasis, Carlton Beach, Shanghai, New Castle In Potsdam...).

Elles ne sont cependant jamais celui d'un hasard ou d'une flânerie à l'affût d'une réalité furtive.

Il participe à plusieurs expositions personnelles ou

collectives en France et à l'étranger :

Civic Art Valery, Yokohama en 2000; La Salle de Bains en 2001 à Lyon. Zoogalerie, Nantes en 2002; l'atelier du Centre national de la photographie, Paris en 2003; Les ateliers de la ville de Marseille en 2004; Centre Photographique d'Ile-de-France à Pontault-Combault et IAC Frac Rhône-Alpes en 2005; en 2009 à Institut Français de Barcelone. En 2010 il répond à une commande photographique avec le Magasin CNAC de Grenoble avant d'exposer. En 2012, il expose au Musée Paul Dini de Villefranche-sur-Saône et à la Fondation Bullukian à Lyon en 2013. Il participe à l'exposition des 30 ans des Frac à Strasbourg. En 2014, il présente son travail à la Galerie Sandra Nakicen à Lyon et retourne à Tokyo en résidence. Pascal Poulain est professeur d'expression plastique au sein du premier cycle design graphique depuis 2004.

David Renaud

David Renaud est né en 1965 à Grenoble. Diplômé des beaux-arts de Grenoble ainsi que de l'École du Magasin Centre national d'art contemporain, il vit et travaille à Paris. Il a enseigné à l'École supérieure de l'image d'Angoulême de 1988 à 2009 avant de rejoindre l'Ensba Lyon en 2010.

Dès 1992, son travail a été montré dans de nombreuses expositions collectives en France et à l'étranger. Tableaux abstraits ou psychédélics, camouflages, installations, cartes et plans, sculptures de paysages (plans reliefs ou maquettes de sites) se donnant l'apparence de restitutions scientifiques : c'est en peintre autant qu'en sculpteur que David Renaud établit depuis des années un Atlas multiforme.

Il a récemment réalisé plusieurs expositions monographiques dont une à la galerie Anne Barrault (Paris) qui le représente, et une au Fonds régional d'art contemporain Poitou-Charentes en 2011. Ses œuvres sont présentes dans les collections publiques françaises.

Il est aussi ponctuellement commissaire d'exposition en France et à l'étranger.

Deux monographies ont été publiées sur son travail : David Renaud, 1998 (co-édition CAC de Brétigny-sur-Orge, Frac Languedoc-Roussillon, Frac Limousin et Frac Poitou-Charentes), textes de Patrick Javault et David Perreau, et David Renaud, 2009 (éditions de l'Œil, Cnap, Frac Lorraine et Frac Poitou-Charentes), texte de Jean-Yves Jouannais.

Vincent Romagny

Vincent Romagny est critique d'art, commissaire d'exposition et éditeur indépendant. Il a organisé des expositions sur la question des aires de jeux (centres d'art de Quimper et Vélizy-Villacoublay, 2010), du miroir noir, (Fondation d'Entreprise

Ricard, Paris, 2010), du double (Ceaac, Strasbourg, 2012-2014), des lectures d'artistes contemporains (Galerie Michèle Didier, Paris, 2016), du kimono (Chiso, Kyoto, 2015 et 2016) et des écrits pornographiques inachevés (Air de Paris, 2011 et 2013, dernier volet à venir à la galerie Francesca Pia à Zürich en 2017). Il a publié des ouvrages aux éditions Infolio (Anthologie aires de jeux d'artistes, 2010), Immixtion Books (Sources, 2012), un double vinyle chez Shelter-Press (Doppeldoppelgänger, 2015) et invite des artistes à produire des éditions sous l'enseigne VREPrints. En 2015 il a été résident à la Villa Kujoyama à Kyoto.

Nicolas Romarie

Né en 1976, Nicolas Romarie a suivi une formation en graphisme (BTS, Besançon) puis en école d'art (DNSEP art, Ensba Lyon).

Graphiste, Nicolas Romarie agit principalement dans le champ de l'édition. Il accompagne la réalisation de monographies, catalogues d'exposition, revues et multiples, projets et éditions d'artistes : «La Sixième Partie du monde» de Michel Aubry, Captures éditions; «Going Back to Cali/São Paulo», Pascal Poulain, Centre d'arts plastiques de Saint-Fons; revue Nioques, nouvelle série; «Table d'Hôtes», Pierre-Olivier Arnaud et Stéphane Le Mercier; «À Louer», Émilie Parendeau, ainsi que plusieurs projets dans le cadre de l'action des Nouveaux commanditaires de la Fondation de France.

Un travail d'artiste, plus discret, propose des « images seules », dispositif de projection de photographies diapositives de « non-paysages » et des « textes seuls », multiples sur supports numérique et papier.

Depuis 2010 il coordonne le pôle édition de l'Ensba Lyon.

Bernhard Rüdiger

Bernhard Rüdiger est né à Rome en 1964. Il est diplômé de l'Accademia di Belle Arti de Milan. Il vit et travaille à Paris. Bernhard Rüdiger questionne, à travers un parallèle entre ses écrits et ses productions plastiques, les fondements de l'œuvre, et, plus largement, son rapport à la société et à l'histoire contemporaine. Ses pièces invitent le spectateur à faire l'expérience d'une perception active et personnelle. Elles le placent dans un flux, au centre d'un espace et d'une temporalité qui lui sont étrangères. Cette approche se retrouve aujourd'hui au centre du travail de l'unité de recherche Art Contemporain et Temps de l'Histoire, qu'il dirige avec Giovanni Careri.

Bernhard Rüdiger a travaillé à La Casa degli artisti de Milan, fondée entre autres par Luciano Fabro et pris part à la définition d'un contexte italien

apparu dans la deuxième moitié des années 80. Après s'être engagé dans la réalisation de projets expérimentaux collectifs, il fonde avec d'autres la revue Tiracorrendo et la galerie d'artistes Lo Spazio di Via Lazzaro Palazzi, un lieu actif de la scène milanaise de 1989 à 1993. Ses œuvres ont été montrées dans de nombreuses expositions personnelles parmi lesquelles les expositions du CCC de Tours (1996), des Abattoirs de Toulouse (1997), à La Galerie de Noisy-le-Sec et au Museo d'Arte Moderna di Bologna (1999), au Château des Adhémar à Montélimar (2006), au FRAC Languedoc-Rousillon et à l'ESBMA de Montpellier (2015). Il a été convié à des expositions collectives au Museum Moderner Kunst Wien (1991), au Magasin de Grenoble, au Museo de Arte Contemporaneo Caracas, au Mambo Museo de Arte Contemporáneo de Bogota et au MACBA Museo de Arte Contemporanea de Buenos Aires (1992), à l'Institut d'art contemporain de Villeurbanne et au Centre culturel Belem à Lisbonne (1995), au PS1 de New-York (1999), au Palais des Beaux-arts de Lille (2006), ainsi qu'au Museion de Bolzano (2014). Ses œuvres ont été montrées à plusieurs éditions de la Biennale de Venise (Aperto 1993), Villa Widmann Foscari 1995, Palazzo Candioli 2001, Padiglione Italia nel mondo 2011 et à l'Ostrale de Dresde (2013), à la Fondazione Palazzo Albizzini Collezione Burri, Città di Castello (2015), à la Triennale de Milan (Ennesima, 2015).

Alice Savoie

Alice Savoie est créatrice de caractères indépendante et chercheuse en histoire de la typographie. Diplômée de l'École Estienne (DSAA Création Typographique) et de l'Université de Reading (MA Type Design et PhD), elle s'est spécialisée dans la création de caractères multiscrites et d'identité. Elle collabore avec plusieurs fonderies internationales (Monotype, Process Type Foundry, Tiro Typeworks, Darden Studio, Frere Jones Type) ainsi que divers studios et agences de communication français et étrangers. Elle obtient un doctorat de l'Université de Reading en 2014 pour ses recherches sur la relation entre création typographique et évolutions technologiques, plus particulièrement post-1950. Elle supervise des projets de recherche à l'Atelier National de Recherche Typographique à Nancy, et enseigne la création de caractères au sein du Post-Diplôme Typographie et Langage de l'Ésad Amiens. À l'Ensba Lyon, Alice Savoie enseigne la typographie et supervise l'écriture des mémoires de DNSEP Design Graphique.

Franck Scurti

Né en 1965, Franck Scurti est un artiste dont

le travail se déploie au travers de médias très diversifiés. Il est représenté en France par la galerie Michel Rein. Son œuvre a fait l'objet de nombreuses expositions aussi bien en France qu'à l'étranger dont *Before and After* au Palais de Tokyo, *What is public sculpture ?* en 2003 au Magasin CNAC de Grenoble ou encore la Biennale de Moscou en 2007 et *Traces du sacré* au Centre Pompidou en 2008. Un livre sur son œuvre est paru en 2011 à l'occasion de l'exposition *Works of Chance* au Musée d'art contemporain de Strasbourg. Franck Scurti était nommé en 2012 pour le prix Marcel Duchamp.

Veit Stratmann

Né en 1960 en Allemagne, Veit Stratmann est issu de l'École d'arts décoratifs de Strasbourg et de la Staatliche Akademie der Bildenden Künste de Düsseldorf. Il a suivi des études d'histoire de l'art, histoire et science politique à l'université de Freiburg et de Bochum ; il a participé à la session 1989-1990 de l'Institut des Hautes études en Arts plastiques, Paris.

Veit Stratmann est sculpteur et poursuit depuis quelques années un travail d'écriture. Son œuvre a fait l'objet de nombreuses expositions personnelles dont *For the Park*, Museo Serralves, Porto, Portugal, 2007; *Dans le Hall*, MAC/VAL, Vitry sur Seine, 2009; Centre d'art et de diffusion Clark, Montréal, Canada, 2008; *A Hill, The Video, Five Myles*, Brooklyn NY, 2012, *L'Aquila and A Hill, After Butcher*, Berlin, 2013 *A Muhlenberg Floor*, Martin Art Center, Baker Center for the Arts, Muhlenberg College, Allentown PA, 2014, et d'expositions collectives dont: *Covering the Real*, Kunstmuseum Basel, Bâle, Suisse, 2005, *La Force de L'Art*, Grand Palais, Paris, 2006; *Fusion-Confusion*, Museum Folkwang, Essen, Allemagne, *Regarde de tous tes yeux, regarde – L'art contemporain et Perec*, Musée des Beaux-arts, Nantes, France, 2007; *Architecture/Design/Utopies*, Museum National de Arta Contemporana, Bucarest, Roumanie, *Histoire des Formes de Demain*, Cité International du Design et Musée d'Art modern de Saint-Etienne Métropole, Saint Etienne, 2013

Son travail est présent dans de nombreuses collections publiques et privées tant en France qu'à l'étranger, dont le Musée National d'Art Moderne, Centre Georges Pompidou, Paris, Le Museum Folkwang, Essen, Allemagne et le Moderna Museet, Stockholm, Suède.

Son travail d'écriture a été présenté entre autres au Projectroom Seattle, Seattle WA, à la Villa Romana, Florence, Italie et Le Centre de la Photographie, Genève, Suisse.

Il a par ailleurs bénéficié de programmes de bourses et de résidences en Europe : en 1995, bourse de l'Association française d'action artistique pour une

résidence au Virginia Center for the Creativ Arts, Sweet Briar, Virginia, Etats-Unis ; en 2004, bourse du Centre national des Arts plastiques pour une résidence à l'Atelier Calder à Saché, France; en 2005, résidence d'artiste au Centre d'art et de diffusion Clark, Montréal, Canada.

Sarah Tritz

Sarah Tritz, née en 1980, est diplômée de l'Ensba Lyon. Elle n'a pas de médium de prédilection. Néanmoins, sa pratique convoque sculpture, peinture et dessin, qui s'harmonisent et s'entrechoquent dans des mises en espace précises. Ses pièces sont des reprises de formes aux origines et identités éloignées (comme une peinture rupestre et un personnage de cartoon). Afin de recopier les modèles – avec plus ou moins de fidélité – différentes techniques et matériaux sont mis en œuvre. Cette méthode de travail provoque des ruptures franches de styles et de genres, introduisant ainsi une dialectique qui permet à Sarah Tritz d'affirmer la copie comme processus de création.

Son travail a été récemment montré dans une exposition personnelle à la Fondation d'entreprise Ricard (commissariat Claire Moulène) ainsi qu'au Parc Saint-Léger en 2014 ou encore à Bétonsalon en 2008. Elle a également participé à de nombreuses expositions collectives, à Passerelle (Brest), au Centre international d'art et du paysage (Île de Vassivière), à la Galerie Edouard Manet (Gennevilliers), au Frac Limousin (Limoges), au Frac des Pays de la Loire (Nantes), à la Friche Belle de mai (Marseille), etc.

Olivier Vadrot

Né en 1970, Olivier Vadrot est architecte. Il est un des fondateurs du centre d'art contemporain La salle de bains à Lyon en 1999, et en a été le principal acteur jusqu'en 2007. Dans ce contexte il a dirigé la publication de plusieurs ouvrages pour Les Presses du Réel, principalement des monographies d'artistes et d'architectes. Associé au collectif Cocktail Designers entre 2004 et 2012 et à la galerie Triple V à Paris de 2007 à 2012, il a été pensionnaire de la villa Médicis - Académie de France à Rome en tant que scénographe pour l'année 2012-2013. Il collabore fréquemment avec Sébastien Roux et Célia Houdart sur des projets électro-acoustiques in-situ, qui placent les spectateurs dans une situation d'écoute intime souvent inédite. Ses réalisations, qui ont pour point commun une échelle quasi-architecturale, questionnent les modalités de restitution et de diffusion de l'art d'aujourd'hui, qu'il s'agisse d'œuvres visuelles, de compositions sonores ou de textes. C'est le cas par exemple du Kiosque électronique (2004), version contemporaine

et nomade du kiosque à musique qui permet la diffusion de concerts dans des casques 'audio, du théâtre miniature de Précisions sur les vagues pour le Festival d'Avignon en 2008, de Circo Minimo (2012) un gradin circulaire escamotable destiné aux lectures publiques dans les parcs et jardins, ou plus récemment de Cavea (2016), un dispositif de conférence adaptable et nomade (commande du CNAP - Centre national des arts plastiques). Il intervient en deuxième cycle de l'option Design d'espace à l'Ensba Lyon.

Niek van de Steeg

Né en 1961 aux Pays-Bas il intègre l'Institut des hautes études en Arts plastiques à la suite de ses études à l'École des beaux-arts « Minerva » à Groningen aux Pays-Bas. L'interdisciplinarité est le moteur du projet plastique de Niek van de Steeg. Ses recherches se traduisent par la représentation, souvent exprimée dans des fictions architecturales et matérialisées par des maquettes, peintures, objets, installations, dessins, plans, vidéos ou textes. Dans ses « structures narratives utopiques », certains aspects de la réalité sont rejoués, comme dans les projets tels que : Le Manège des Douze +, Le Pavillon à Vent et La Très Grande Administration Démocratique et récemment, La Petite Maison de la Matière Première. Parmi ses nombreuses expositions personnelles et collectives en France ou à l'étranger, on peut citer : Aperto, Biennale de Venise, 1993 ; Net_condition, Kunst/Politik im Online Universum, ZKM, Zentrum für Kunst und Medientechnologie, Karlsruhe, Allemagne, sur l'invitation de Peter Weibel, 1999 ; La Force de l'Art, Grand Palais, Paris, France, 2006 ; Les Peintres de la Vie Moderne, Centre Pompidou, Paris, France 2006. Son travail est présent dans de nombreuses collections publiques et privées tant en France qu'à l'étranger. Professeur à l'Ensba Lyon depuis 1990, il ponctue son activité d'enseignement par une année de résidence en tant que Pensionnaire à La Villa Médicis, Académie de France à Rome, 1995-1996 ; il a été artiste invité en 2009-2010 à l'École des Arts Visuels et Médiatiques, UQAM, Université du Québec de Montréal.

Marie Voignier

Née en 1974, après des études scientifiques à Compiègne et à Berlin, Marie Voignier est diplômée de l'Ensba Lyon en 2004. Son travail se concentre sur la réalisation de films dont, Les Fantômes (Prix de Paris 2005), Le Bruit du canon (Prix du court métrage Cinéma du Réel 2007), L'Hypothèse du Mokélé-Mbembé (FID Marseille 2011, la Triennale 2012,...), Tourisme International (La Biennale, FID Marseille,...). Son

travail a fait l'objet d'expositions personnelles au Centre d'art contemporain de Brétigny en 2009, au centre d'art Espace croisé de Roubaix en 2011, à art3 Valence en 2011, à la galerie Marcelle Alix à Paris en 2013, à la galerie Kappatos à Athènes en 2014, et est régulièrement montré dans des expositions en France et à l'étranger telles que la Biennale de Berlin 2010, La Triennale en 2012 (Palais de Tokyo), le Musée d'art moderne de la Ville de Paris 2013, Caixa Sao Paulo, le Museion Bolzano, au Centre Pompidou, à la fondation Ricard, ainsi qu'au Museum of contemporary Photography à Chicago. Ses films ont également été montrés dans les festivals internationaux de cinéma : La Biennale, Rotterdam, La Rochelle, Belfort, Munich, etc. et au FID à Marseille où elle a obtenu plusieurs prix. Elle est représentée en France par la galerie Marcelle Alix et en Grèce par Kappatos Gallery. Depuis 2014, elle coordonne avec Olivier Zabat, le pôle Images-mouvement de l'Ensba Lyon.

Patricia Welinski

Née en 1963, diplômée de l'ENSCI (École nationale supérieure de création industrielle) Les Ateliers à Paris, Patricia Welinski est designer, cofondatrice du groupe DàLT (Design à Long Terme) travaillant sur un design prospectif. Le design est envisagé ici comme un outil de réflexion sur nos devenir possibles à travers les propositions d'objets ou d'espaces quotidiens. Basé sur des recherches prospectives, au sein de la R&D d'entreprises ou de think tanks, le groupe produit des rapports et des publications (par exemple sur « Le rôle du design dans les enjeux agro-alimentaires à venir » dans le cadre d'« Aliment 2000 » bourse de la DGAL), participe à des recherches prospectives par des propositions de design et de scénarios (notamment dans l'ouvrage de Thierry Gaudin Rapport sur l'évolution du monde à l'horizon 2100 publié par Payot et le CPE, Centre de prospective et d'études du ministère de la Recherche et de la Technologie), conçoit des prototypes pour des expositions (UTOPIES "l'Europe des Créateurs" au Grand Palais ou l'exposition sur l'évolution de la restauration collective CCAS d'EDF-GDF...). Dans le cadre du Laboratoire de Design Cognitif (LDC) de la R&D EDF (direction Saadi Lalhoul), Patricia Welinski a participé à une étude sur les nouveaux environnements de travail « cognitif » pour « Ambient Agoras : IST/ Disappearing Computer Initiative » un projet européen en 2004 qui l'a amenée à étudier plus particulièrement l'impact des nouvelles technologies. Travaillant régulièrement avec l'agence Solutioning et Strategic Design Scénarios (François Jégou, le design comme producteur de scénarios d'usage, médiateur entre des enjeux et des pratiques) elle a participé au projet Global Survey for Sustainable

Lifestyles – 18 scénarios sur un style de vie durable (UNEP) 2009. Parallèlement elle a fondé l'agence OQP (Organisation Quotidienne des Possibles) qui crée ou diffuse des « objets anecdotiques » et participé à la réalisation de spectacles de danse contemporaine et vidéo avec entre autres les compagnies Melk (Marco Berrettini), Claudia Triozzi ou Martine Pisani. Après avoir enseigné à l'ENSCI et à l'ESDI, elle a rejoint l'Ensba Lyon où elle assure la coordination de l'option design d'espace en années 4 et 5.

Olivier Zabat

Né en 1965, Olivier Zabat est diplômé de l'École supérieure des beaux-arts de Grenoble en 1992, et a suivi le Master européen de l'Ensba Paris.

Olivier Zabat réalise des films documentaires de création vidéo en court, moyen ou long métrage. Ses œuvres sont diffusées dans le cadre de nombreux festivals de documentaire et de cinéma (notamment Yves au FID, Festival international du documentaire de Marseille 2007) et à la télévision (Arte, printemps 2008) aussi bien qu'en galeries et centres d'art (Manifesta, Bilbao 2004).

Avec Un tiers des yeux, Olivier Zabat a obtenu le Grand Prix de la compétition française du FID en 2004. Il a fait partie de la sélection de la Mostra de Venise en 2012. Depuis 2007 à l'Ensba Lyon, Olivier Zabat participe à la coordination du pôle images-mouvement.

Organisation administrative et scolarité

Instances

L'EPCC, établissement public de coopération culturelle de l'Ensb Lyon est régi par 3 instances de gouvernance : le Conseil d'administration, le Conseil scientifique et le Conseil des études et de la vie étudiante.

Conseil d'administration

Organisation générale

L'établissement est administré par un Conseil d'administration et son Président. Il est dirigé par un Directeur.

Le Conseil d'administration est composé des 24 membres suivants :

- le Maire de Lyon, ou son représentant ;
- 8 représentants de la Ville de Lyon ;
- 3 représentants de l'État ;
- 3 représentants du Conseil régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 3 personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement ;
- 2 représentants des enseignants ;
- 2 représentants des autres catégories de personnel de l'établissement ;
- 2 représentants des étudiants.

• Représentants de l'État

L'État est représenté au Conseil d'administration par 3 représentants désignés par le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

• Représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, membre de l'établissement public de coopération culturelle, est représentée au Conseil d'administration par 3 représentants, désignés au sein du Conseil régional, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de leur mandat électif.

• Représentants de la Ville de Lyon

La Ville de Lyon est représentée, en complément de la présence du Maire ou de son représentant au sein du Conseil d'administration par 8 représentants, désignés au sein du Conseil municipal, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de leur mandat électif.

• Personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement

Les personnalités qualifiées sont désignées conjointement par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon, pour une durée de trois ans renouvelable.

En l'absence d'accord sur la nomination conjointe des personnalités qualifiées par les personnes publiques membres de l'établissement public de coopération culturelle, chacune d'entre elle nomme le nombre de personnalités qualifiées suivant les modalités prévues ci-après :

- 1 personnalité qualifiée sera nommée par la Ville de Lyon ;
- 1 personnalité qualifiée sera nommée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 1 personnalité qualifiée sera nommée par l'Etat.

• Représentants des enseignants, des autres catégories de personnel et des étudiants

Les représentants des enseignants et des autres catégories de personnel sont élus pour une durée de trois ans renouvelable.

Les représentants des étudiants sont élus pour une durée d'un an, dans le mois qui suit la date de la rentrée universitaire.

Les modalités d'élection des représentants des enseignants, des autres catégories de personnel et des étudiants sont fixées par le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration.

Empêchement des membres désignés ou élus du Conseil d'administration

En cas de vacance, quelle que soit la cause, survenant plus de six mois avant l'expiration du mandat des membres cités ci-dessus, un autre représentant est désigné ou élu dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir. Pour chacun des représentants élus des enseignants, des autres catégories de personnel et des étudiants, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire et pour la même durée. Pour chacun des représentants des collectivités territoriales et de l'État, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire et pour la même durée.

En cas d'indisponibilité de son suppléant, un membre du Conseil d'administration peut donner mandat à un autre membre pour le représenter à une séance. Chaque membre ne peut recevoir plus d'un mandat.

Gratuité des fonctions exercées par les membres désignés ou élus du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre gratuit. Toutefois, ces fonctions ouvrent droit aux indemnités de déplacement et de séjour prévues par la réglementation en vigueur.

Les membres du Conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt, ni occuper aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'établissement pour des marchés de travaux, de fournitures ou de prestations, ni assurer des prestations pour ces entreprises.

Réunion du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président qui en fixe l'ordre du jour. La convocation est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit au domicile des conseillers, cinq jours francs au moins avant celui de la réunion.

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an. Il est réuni de plein droit à la demande de la moitié de ses membres.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour, dans un délai maximum de huit jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou valablement représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Directeur, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion, et l'agent comptable participent au Conseil d'administration avec voix consultative.

Le Président peut inviter au Conseil d'administration toute personne dont il juge la présence utile en fonction de l'ordre du jour mais sans qu'elle puisse prendre part au vote.

Attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment sur :

- Les orientations générales de la politique de l'établissement ;
- Les droits de scolarité ;
- Le programme d'activités ;
- Le budget et ses modifications ;

- Les comptes et l'affectation des résultats de l'exercice ;
- Les créations, transformations et suppressions d'emplois permanents ;
- Les projets d'achat ou de prise à bail d'immeubles et, pour les biens dont l'établissement public est propriétaire, les projets de ventes et de baux d'immeubles ;
- Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés et d'acquisitions de biens culturels ;
- Les projets de délégation de service public ;
- Les emprunts, prises, extensions et cessions de participations financières ;
- Les créations de filiales et les participations à des sociétés d'économie mixte ;
- L'acceptation des dons et legs ;
- Les actions en justice et les conditions dans lesquelles certaines d'entre elles peuvent être engagées par le Directeur ;
- Les transactions ;
- Le règlement intérieur de l'établissement ;
- Le règlement administratif comptable et financier le cas échéant ;
- Les suites à donner aux observations consécutives aux inspections, contrôles ou évaluations dont l'établissement a fait l'objet.

Toutefois, il détermine les catégories de contrats, conventions et transactions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au Directeur. Celui-ci rend compte, lors de la prochaine séance du conseil, des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Le Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration est élu par celui-ci en son sein, à la majorité des deux-tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Il est assisté d'un vice-président, désigné dans les mêmes conditions.

Il préside le Conseil d'administration, qu'il convoque au moins deux fois par an et dont il fixe l'ordre du jour. Le Président nomme le Directeur de l'établissement, dans les conditions prévues à l'article L. 1431-5 et R. 1431-10 du Code général des collectivités territoriales.

Il nomme le personnel de l'établissement, après avis du Directeur. Il peut déléguer sa signature au Directeur.

Conseil scientifique

Composition

Le Conseil scientifique de l'établissement est composé des membres suivants :

- le directeur, président ;
- le directeur adjoint, en charge des études ;
- le directeur adjoint, chargé des ressources ;
- les enseignants responsables d'unités ou de programmes de recherche au sein de l'établissement ;
- le responsable du post-diplôme ;
- les enseignants coordinateurs des deuxièmes cycles ;
- 3 représentants des enseignants du premier cycle élus pour une période de trois ans renouvelable : un représentant de la première année, un représentant de l'option art et un représentant des options design ;
- 2 personnalités extérieures qualifiées, dont 1 appartenant à un établissement d'enseignement supérieur, et 1 appartenant au milieu professionnels, désignées par le directeur pour une durée de deux ans, renouvelable ;
- 1 représentant des personnels administratifs et techniques, élu pour une période de trois ans renouvelable.

Fonctionnement

Le Conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an, à l'initiative du directeur ou à la demande de la moitié de ses membres.

Le directeur peut inviter à participer aux séances du conseil toute personne dont il juge la présence utile, notamment experts, personnalités qualifiées, artistes-chercheurs des unités ou programmes de recherche et artistes en post-diplôme.

Le directeur présente le rapport des travaux du conseil de la recherche devant le Conseil d'administration.

Les fonctions de membre du conseil scientifique sont exercées à titre gratuit. Toutefois, elles ouvrent droit aux indemnités de déplacement prévues par la réglementation en vigueur pour les personnalités extérieures.

Attributions

Le Conseil scientifique assiste le directeur. Il joue un rôle prospectif sur le projet pédagogique, les objectifs scientifiques et la stratégie de recherche de l'établissement, et sur les partenariats à mettre en place.

Le Conseil scientifique participe à la définition et à la mise en œuvre du projet pédagogique, de la politique de recherche, de son développement et de sa valorisation.

Conseil des études et de la vie étudiante

Composition

Membres de droit

- le directeur, président ;
- le directeur adjoint chargé des études, vice-président ;
- le directeur adjoint, chargé des ressources ;
- les enseignants coordinateurs (options et pôles) ;
- la responsable des études et de la scolarité ;
- la bibliothécaire ;
- la responsable des relations extérieures et de la communication ;
- la responsable des échanges internationaux ;
- le régisseur général.

Membres élus

- 1 représentant des enseignants, élu pour une période de trois ans renouvelable ;
- 1 représentant des personnels techniques, élu pour une période de trois ans renouvelable ;
- 3 représentants des étudiants, élus pour une période d'un an renouvelable : un représentant de la première année, un représentant des années 2 et 3 et un représentant des années 4 et 5.

Fonctionnement

Il se réunit au moins deux fois par an, à l'initiative du directeur ou à la demande de la moitié de ses membres.

Le directeur présente le rapport des travaux du Conseil des études et de la vie étudiante devant le Conseil d'administration.

Le directeur peut inviter à participer aux séances du Conseil toute personne dont il juge la présence utile. Le règlement intérieur de l'établissement détermine les modalités d'élection des membres élus du Conseil des études et de la vie étudiante.

Les fonctions de membre du conseil sont exercées à titre gratuit.

Attributions

Le Conseil des études et de la vie étudiante est consulté sur toutes les questions relatives à la vie et au fonctionnement de l'école et à ses activités pédagogiques, scientifiques et culturelles, et notamment :

- l'adaptation des enseignements aux objectifs de formation et le règlement des études ;
- la mise en œuvre des orientations pédagogiques de l'établissement ;
- la mise en œuvre des partenariats et des échanges.

Comité numérique

Les technologies d'information et de communication bouleversent nos modalités de conception, de perception, de fabrication, nos modes de sociabilité, nos économies, nos modes d'accès à la connaissance...

Toutes les disciplines sont concernées et à ce titre, l'Ensba Lyon a mis en place une cellule de travail dite « Comité numérique » afin de réfléchir et promouvoir au cœur des enseignements les enjeux et les pratiques les plus avancées autour des questions numériques. Un regard réflexif et prospectif mais aussi critique sera porté sur les projets, les expérimentations, les propositions et formulations conceptuelles émergentes.

Le Comité numérique permet de saisir en quoi les bouleversements technologiques et l'essor de leurs usages participent à la reconfiguration des humanités : transformation des organisations sociales, des modes de compréhension, de perception et de représentation de la réalité, modification des modes de conception et des cognitions, prise en compte des quasi-objets et d'une matière instrumentée.

Le Comité numérique est constitué d'une équipe restreinte comprenant la direction, les responsables pédagogiques, informaticiens et techniciens et des représentants étudiants sur invitation. Il se réunit au minimum deux fois par an ou plus à la demande de ses membres.

Équipe

Direction

TIBLOUX Emmanuel // Directeur
LE CORNEC Didier // Directeur adjoint – ressources
TARDY Joël // Directeur adjoint – études

Enseignants

AUBANEL Jean-Philippe // Pratiques plastiques
AUBART François // Histoire de l'art et art contemporain
AUPETITALLOT Yves // Culture générale, histoire de l'art
BALGIU Alexandre // Design graphique, programme de recherche « Blanche ou l'oubli »
BASTARD Pauline // Volume, coordination année 1
BERRY Paul // Anglais
BEURARD-VALDOYE Patrick // Histoire des idées, poésie, programme de recherche « Station d'arts poétiques »
BURNET-SMITH Euan // Scénographie
BYRNE Derek // Anglais
CANET Marie // Esthétique, module de professionnalisation, programme de recherche « Post Performance Future »
CARBONNET Bruno // Peinture
CARERI Giovanni // Histoire de l'art, unité de recherche « ACTH »
CHARDON Nicolas // Peinture
CHEVALIER Emmanuel // Infographie
CONTE Patrice // Responsable VAE
COURANT Jean-Marie // Design graphique, coordination design graphique 4/5, programme de recherche « Blanche ou l'oubli »
DAVOINE Florence // Dessin
DE BRUGEROLLE Marie // Histoire de l'art, histoire du cinéma, programme de recherche « Post Performance Future »
DES MOUTIS David // Design d'espace
DEAU Françoise // Méthodologie appliquée au projet textile, coordination design textile 2/3
DELMAS Pierre // Multimédia
DEREGIBUS Monique // Photographie
DICQUEMARE Sonja // Architecture, chorégraphie, coordination design d'espace 2/3
DURAND Philippe // Photographie
FRESPECH Nicolas // Pratiques numériques, réseau
FROMENTY Carole // Méthodologie appliquée au projet textile
GAUTIER Damien // Design graphique, coordination design graphique 2/3
GEEL Catherine // Histoire et théorie du design
GRAND Gilles // Son, numérique, coordination plateforme numérique
GURAL Catherine // Média image
ISSANJOU Guy // Architecture
JANOT Guillaume // Photographie, coordination pôle photo
KOSIAK Géraldine // Dessin
LACEY Jennifer // Danse, performance
LALLEMAND Patrick // Multimédia

LARTIGAUD David –Olivier // Pratique et théorie numériques, Unité de Recherche Numérique
LEBRUN Olivier // Pratiques graphiques
LUCAS Laurent // Infographie, 3D
MAUCHE Jérôme // Écriture, programme de recherche « Station d'arts poétiques », programme de recherche « Post Performance Future »
MAYAUX Philippe // Peinture
MURPHY Kirsten // Peinture
NOTTELLET Olivier // Dessin
PETIT Gerald // Image, installation, coordination art 2/3
PIRON François // Coordination post-diplôme, programme des conférences
POULAIN Pascal // Expression plastique
RENAUD David // Volume, installation, coordination pôle volume
ROMAGNY Vincent // Philosophie de l'art, écriture
ROMARIE Nicolas // Coordination pôle édition
RÜDIGER Bernhard // Sculpture, Unité de recherche « ACTH »
SAVOIE Alice // Design graphique
SCURTI Franck // Volume, installation
STRATMANN Veit // Sculpture, volume
TRITZ Sarah // Volume, installation, coordination art 4/5
VADROT Olivier // Design, scénographie d'exposition
VAN DE STEEG Niek // Volume, installation
VOIGNIER Marie // Vidéo, coordination pôle images-mouvement
WELINSKI Patricia // Design, coordination design d'espace 4/5
ZABAT Olivier // Vidéo, coordination pôle images-mouvement

Administration

AILLOUD Alain // Gestionnaire études et scolarité, post-diplôme
BLANCK Amélie // Gestionnaire études et scolarité
BOUVET Sébastien // Responsable des Ressources Humaines
GROBET Florence // Gestionnaire ressources humaines
GRONDON Valérie // Responsable études et scolarité
MAGNE Virginie // Assistante de direction, gestionnaire ressources humaines
PIJOT Anabelle // Échanges internationaux, stages
ROUFFETEAU Caroline // Finances
SERRE Mireille // Gestion, comptabilité

Communication

CHANEY Élise // Chargée de communication, relations extérieures, suivi des diplômés
CIOFFI Karel // Webmestre, community manager

Développement et valorisation

ÉCORCHEVILLE Marguerite // Chargée de développement
MOULÈNE Claire // Rédactrice en chef *Initiales*
PROYART Marie // Coordination graphique *Initiales*

Bibliothèque

BOUET Carmen // Assistante bibliothécaire

CHARMASSON Martine // Agent d'accueil bibliothèque
FOUILLOUX Véronique // Documentaliste
GILLES Geneviève // Agent d'accueil bibliothèque
VALLIN Corinne // Bibliothécaire

Informatique et réseaux

NOEL Fabien // Responsable des systèmes d'information
PIOLI Nicolas // Informatique

Assistants d'enseignement et techniciens d'atelier

BONAVENTURE Éric // Volume, bois
BRÉASSIER Sarah // Sérigraphie
DESJEUNES Francis // Volume, métal
EHRHARDT Francis // Audiovisuel
GALLAIS Christian // Photographie
GIGUET Dominique // Infographie, numérique
GUILLOT Jean-Marc // Audiovisuel
GUINAND Julien // Photographie
LECOQ Denis // Édition, graphisme
MAZOYER Cécile // Édition, offset
NEDEN Olivier // Volume
PAUMIER Jean-Charles // Volume
QUILLON Amandine // Photographie

Accueil

DEMEURE Bernard // Standard, accueil
MINCHELLA Claude // Standard, accueil
PELLIGAND Bernard // Standard, accueil

Équipe technique

AYOUCHE Akim // Menuiserie, régie des expositions
MATHIEU Stéphane // Électricité
MIRALLES Édouard // Peinture
MOREL Jean-Marc // Régisseur général
REY Bruno // Magasinier

Équipe d'entretien

BOUCETTA Akim // Entretien
BOUHOUTA Nordine // Entretien
GALLAND Christophe // Entretien
MORENO Thierry // Entretien

Effectifs

Pour l'année 2016-2017, les effectifs de l'Ensba Lyon, y compris l'effectif des étudiants en séjour d'études de mobilité internationale, sont de 336 étudiants. Ceux-ci se répartissent comme suit :

Année 1 : 72

Art année 2 : 38 + 3 étudiants en mobilité

Art année 3 : 34 + 2 étudiants en mobilité

Art année 4 : 35 + 5 étudiants en mobilité

Art année 5 : 23

Design d'espace année 2 : 10

Design d'espace année 3 : 11 + 2 étudiantes en mobilité

Design d'espace année 4 : 8 + 1 étudiante en mobilité

Design d'espace année 5 : 8

Design graphique année 2 : 18

Design graphique année 3 : 9 + 2 étudiantes en mobilité

Design graphique année 4 : 8

Design graphique année 5 : 8

Design textile année 2 : 10

Design textile année 3 : 10

Étudiants en mobilité entrante - semestre d'automne-hiver : 15

Post-diplôme : 5

3e cycle : 6

Formation complémentaire de professionnalisation : 8

Entrer à l'Ensba Lyon

Examen d'entrée en année 1

Le concours d'entrée de l'Ensba Lyon est ouvert à tous les candidats français ou étrangers titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Le candidat peut s'inscrire au concours bien qu'étant en terminale, son admission définitive sera soumise à la réussite du baccalauréat.

Les étudiants de classe préparatoire aux écoles d'art peuvent évidemment postuler au concours d'entrée. Une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le directeur de l'Ensba Lyon pour les candidats non bacheliers sur demande expresse auprès du Service des études et de la scolarité (dossier administratif et artistique spécifiques à rendre avant le 19 février 2017).

Épreuves

Le concours d'entrée se déroule désormais en deux temps : d'une part une présélection sur dossier artistique et lettre de motivation, d'autre part une série d'épreuves : écrite, plastique et orale d'admission.

1er temps : Présélection sur dossier artistique et lettre de motivation.

Le dossier de présélection est composé d'un dossier administratif, un dossier artistique et une lettre de motivation.

La lettre de motivation est composée d'une page dactylographiée maximum. Elle doit permettre d'apprécier la volonté du candidat d'intégrer l'école en décrivant son projet de formation artistique. Elle doit montrer sa connaissance du fonctionnement de l'école et de ses filières ainsi que ses connaissances en matière d'histoire des arts et cultures contemporaines.

Le dossier artistique doit permettre de considérer les aptitudes des candidats à travers l'affirmation de leurs qualités plastiques et de leur personnalité artistique en devenir. Il devra donc témoigner pleinement de leur singularité et de leurs capacités d'innovation; son contenu sera le moins scolaire et le moins académique possible.

Ce dossier, facilement consultable, composé de 15 pages maximum de format A4, est constitué de travaux personnels originaux ou reproductions.

Tous les médiums sont acceptés : dessin, peinture, texte, photo, etc. (dans la limite des contraintes du format A4).

Le dossier pourra être complété d'une partie d'éléments de références bibliographiques et documentaires. Des supports DVD, clés USB contenant des travaux sonores, filmiques ou hypertextuels peuvent être joints au dossier. Toutefois ces supports ne peuvent se substituer au dossier papier qui demeure obligatoire. Toutes les pièces du dossier nécessitent une identification par le nom et prénom.

Les critères d'évaluation du dossier de présélection sont les suivants :

- qualité et organisation du dossier artistique ;
- qualité plastique des travaux ;
- singularité de la démarche plastique ;
- pertinence de la lettre de motivation.

Les résultats de la présélection sont communiqués sur le site web de l'Ensba Lyon.

2nd temps : Épreuves écrite, plastique et orale d'admission

Les candidats présélectionnés devront se présenter aux épreuves suivantes :

- épreuve écrite sur un sujet donné ;
- épreuve plastique sur un sujet donné ;
- épreuve de langue (QCM) ;
- épreuve orale.

Lors de l'épreuve orale, le candidat doit présenter au jury de professeurs, des éléments supplémentaires au dossier artistique de présélection.

Ces travaux supplémentaires (20 au maximum) de nature différente, réalisés sur tous supports (papier, sculpture, photo, DVD, site web, etc.) et de format libre, devront être représentatifs des qualités plastiques et de la personnalité du candidat. À ce titre, les travaux réalisés hors cadre scolaire seront privilégiés. Avec l'entretien oral, ces travaux constituent une part très importante de l'évaluation.

Pré-inscription

Pré-inscription obligatoire sur le site web de l'Ensba Lyon, de fin décembre à mars.

Le dossier complet doit être renvoyé impérativement

au plus tard à la date affichée (cachet de la Poste faisant foi, inclus).

Il doit impérativement comprendre :

- la lettre de motivation ;
- le dossier artistique constitué de 15 pages maximum format A4 ;
- pour les élèves de terminale joindre un certificat de scolarité de l'année en cours ;
- pour les autres candidats joindre une photocopie du baccalauréat ou équivalent (traduction si diplôme étranger) ;
- pour les candidats français joindre la copie du certificat individuel à l'appel de préparation à la défense ;
- 5 timbres au tarif en vigueur de 0,80 euros ;
- une enveloppe libellée aux nom, prénom et adresse, affranchie au tarif en vigueur (selon le poids du dossier artistique) pour la réexpédition du dossier ;
- la photocopie de la carte d'identité ou passeport ;
- une photographie d'identité (à coller sur le dossier administratif) ;
- un chèque de 50 euros à l'ordre de « Régie de recettes de l'Ensba Lyon » pour les frais d'inscription au concours d'entrée.

Attention aucun remboursement ne sera effectué. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés. Les résultats sont délivrés fin mai.

Pour les candidats ayant réussi l'examen d'entrée et impérativement titulaires du baccalauréat (sauf dérogation exceptionnelle), une pré-inscription en première année est obligatoire auprès du Service des études et de la scolarité en juillet avant la fermeture estivale.

Les inscriptions définitives ont lieu au mois de septembre 2017.

Admission en cours de cursus et équivalence

La commission d'admission en cours de cursus et équivalence de l'Ensba Lyon, examine :

- toutes les candidatures d'étudiants ayant commencé leurs études dans d'autres écoles d'art agréées par le ministère de la Culture (cours de cursus) ;
- toutes les candidatures d'étudiants ayant commencé leurs études dans d'autres établissements en France agréés par le ministère de l'Enseignement supérieur, titulaires d'un diplôme universitaire (histoire de l'art, théâtre, arts du spectacle, cinéma, architecture...) ou d'un diplôme d'une école d'arts appliqués (dispositif passerelle et règle dite du N-1 prévue par le

protocole du 11 octobre 2000 signé entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation nationale) ;

- toutes les candidatures d'étudiants étrangers ayant commencé leurs études dans une école d'art ou dans une filière artistique d'un établissement d'enseignement supérieur de leur pays d'origine.

Épreuves

La commission se déroule en deux temps : d'une part une présélection sur dossier artistique, d'autre part un entretien oral.

1^{er} temps : Présélection sur dossier artistique

Le dossier de présélection est composé d'un dossier administratif (lettre de motivation, CV...) et d'un dossier artistique.

La lettre de motivation, d'une page maximum dactylographiée, doit permettre d'apprécier la volonté des candidats d'intégrer l'école en décrivant leur projet de poursuite de votre formation. Elle doit montrer leur connaissance du fonctionnement de l'école et de la filière dans laquelle ils souhaitent s'inscrire ainsi qu'un bref descriptif de leurs territoires de travail (médioms et process) et de recherche (thématique, problématique) et un aperçu de vos connaissances en matière d'histoire des arts et cultures contemporaines.

Le dossier artistique doit permettre de considérer leurs aptitudes à intégrer la filière à travers l'affirmation de leurs qualités plastiques et de leur personnalité artistique en construction.

Ce dossier, facilement consultable de format A4 maximum, est constitué de travaux personnels originaux ou reproductions. Tous les médiums sont acceptés : dessin, peinture, texte, photo, etc. (dans la limite des contraintes du format A4).

Le dossier est complété d'une partie d'éléments de références bibliographiques et documentaires.

Des supports DVD, clés USB contenant des travaux sonores, filmiques ou hypertextuels peuvent être joints au dossier. Toutefois ces supports ne peuvent se substituer au dossier papier qui demeure obligatoire.

Toutes les pièces du dossier nécessitent une identification par le nom et prénom.

Les critères d'évaluation du dossier de présélection sont les suivants :

- qualité et organisation du dossier artistique ;
- qualité plastique des travaux ;
- singularité et solidité de la démarche plastique ;
- pertinence de la lettre de motivation.

2nd temps : Entretien

Les candidats présélectionnés devront se présenter à l'entretien oral qui aura lieu devant un jury composé de 4 professeurs de l'Ensba Lyon. Lors de l'entretien, le candidat doit présenter au jury de professeurs, des éléments supplémentaires au dossier artistique de présélection. Ces travaux supplémentaires de nature différente et réalisés sur tous supports (papier, sculpture, photo, DVD, site web, etc.) et de format libre, devront être représentatifs des qualités plastiques et de la personnalité artistique du candidat. L'admission est prononcée sous réserve de l'obtention des crédits ECTS et/ou du diplôme de l'année en cours.

Pré-inscription

Pré-inscription obligatoire sur le site web de l'Ensba Lyon, de fin décembre à mi-février. Le dossier complet doit être renvoyé impérativement au plus tard à la date affichée (cachet de la Poste faisant foi, inclus).

Le dossier doit être complet. Il doit impérativement comprendre :

- la lettre de motivation ;
- le curriculum vitae ;
- le dossier artistique ;
- une attestation de scolarité de l'année en cours et les photocopies des diplômes obtenus depuis le baccalauréat. Les diplômes obtenus à l'étranger doivent être certifiés conformes à l'original par l'ambassade ou le consulat et traduits par un traducteur assermenté ;
- les photocopies des relevés de notes depuis le baccalauréat inclus ;
- pour les étudiants étrangers (non francophones) un test de français (TCF) de niveau 4 ou B2 ;
- 5 timbres au tarif en vigueur de 0,80 euros ;
- une enveloppe libellée à vos nom, prénom et adresse, affranchie au tarif en vigueur (selon le poids du dossier artistique) pour la réexpédition du dossier ;
- la photocopie de la carte d'identité ou passeport ;
- une photographie d'identité (à coller sur le dossier administratif) ;
- un chèque de 50 euros à l'ordre de « Régie de recettes de l'Ensba Lyon » pour les frais d'inscription au concours d'entrée.

Attention aucun remboursement ne sera effectué. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

Commission d'admission interne en 2^e cycle

Pour prétendre s'inscrire en année 4 de l'option art ou de l'option design, l'étudiant doit avoir capitalisé 180 crédits ECTS et obtenu le DNAP ou un DNAT.

Il doit aussi se présenter devant une commission d'admission en fin d'année 3.

Celle-ci est interne à l'établissement et composée d'un jury de 4 professeurs de l'option en question. Elle se déroule en juin de l'année universitaire. L'épreuve consiste en un entretien oral avec dossier personnel et présentation de travaux et documents. Au cours de l'entretien est évaluée la capacité de l'étudiant à élaborer et mettre en œuvre un projet de recherche/création de deuxième cycle.

Informations aux étudiants en mobilité entrante

Le premier lieu ressource est pour vous le service Relations internationales de l'établissement qui vous accueille (anabelle.pijot@ensba-lyon.fr). Mais aussi : le Centre d'Information Internationale (CII). Le CII vous informe et vous conseille sur les études à Lyon et en France en général et sur les conditions d'inscription, les formalités administratives, les problèmes d'installation et de vie quotidienne à Lyon.

Le CII est également chargé d'informer l'ensemble des étudiants sur les possibilités d'études, de formation et de stages à l'étranger.
CII, 1 place des Terreaux - 69001 Lyon
Tél : 04 72 73 24 95
Email : cii.lyon@ac-lyon.fr
Site : www.euroguidance-france.org

1) Les formalités administratives

- visa de long séjour pour les études (sauf citoyens des pays de l'Union Européenne) ;
- carte de séjour (sauf citoyens des pays de l'Union Européenne).

2) L'inscription à l'école

Les étudiants venant dans le cadre d'échanges avec nos partenaires payent leurs frais d'inscription dans leurs établissements d'origine. Aucun frais d'inscription n'est demandé par l'établissement d'accueil. L'étudiant doit prendre contact avec le bureau des relations internationales de son école pour envoyer, dans les délais indiqués, le

formulaire de candidature ainsi que son portfolio, son CV et sa lettre de motivation. Le formulaire est téléchargeable sur la page échanges internationaux du site Internet de l'école :
<http://www.Ensba-lyon.fr/ecole/echange/>

À leur arrivée, les étudiants acceptés en échange devront présenter à l'Ensba Lyon :

- Attestation de responsabilité civile couvrant spécifiquement le prêt de matériel de l'Ensba Lyon.
- Copie de la carte d'identité (étudiants européens) et du visa (pour les étudiants hors E.E.E).
- Certificat de naissance traduit en français pour les étudiants hors E.E.E.
- Carte européenne d'assurance maladie (E.E.E), carte « Soleil » pour les étudiants canadiens.

Tous les étudiants internationaux non originaires de l'E.E.E, en France pour un séjour supérieur à 3 mois devront obligatoirement s'affilier au régime de sécurité sociale français et payer les frais de cotisation.

3) Cours de français

L'enseignement à l'Ensba étant en français, il est plus que recommandé d'avoir un bon niveau de langue.

Trois établissements de l'Université de Lyon offrent des programmes intensifs et non intensifs de Français Langue Etrangère à tous les niveaux. Ils offrent la possibilité de préparer le DELF et le DALF. Ces établissements mettent l'accent sur le « tout compris », accueil, hébergement, programme social et culturel, dans le cadre d'une démarche qualité pour l'accueil des étudiants étrangers.

- Centre international d'études françaises (CIEF) :
<http://cief.univ-lyon2.fr>
- Université Lumière Lyon 2
16 quai Claude Bernard, 69365 Lyon cedex 07
Tél : 04 78 69 71 35/36
Email : cief@univ-lyon2.fr
- Institut de Langue et de Culture Française (ILCF) :
www.ilcf.net
- Université Catholique
25, rue du Plat, 69288 Lyon Cedex 02
Tél : 04 72 32 50 53
Email : ilcf@univ-catholyon.fr
- INSA – Lyon – Service de français langue étrangère :
<http://fle.insa-lyon.fr>
- Centre des Humanités
1 rue des Humanités - 69621 Villeurbanne cedex
Tel: 04 72 43 83 66
Email : servfran@insa-lyon.fr

étudiants inscrits à l'INSA et à des groupes, sur demande.

Autres établissements d'enseignement du français

Ces établissements proposent des cours intensifs au trimestre, au semestre, à l'année ainsi que des cours du soir et préparent aux examens du DELF et du DALF.

- Alliance Française Lyon :
<http://www.aflyon.org/>
11 rue Pierre Bourdan, 69003 Lyon
Tel : 04 78 95 24 72
Contact : secretariat@aflyon.org

- Institut Lyonnais :
www.institut-lyonnais.com
9 avenue Leclerc, 69007 Lyon
Tel : 04 78 69 25 04
Contact : contact@institut-lyonnais.com

- École interculturelle de français pour étrangers
www.eife2f.com
3 Grande rue des Feuillants, 69001 Lyon
Tel : 04 78 39 04 88

- Espace Forma :
www.espaceforma.fr
181 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon
Tél : 04 37 82 75 75

Les cours de français de l'INSA sont destinés aux

Certificats et diplômes

Certificat de fin d'année 2

Le CEAP (Certificat d'Études d'Arts Plastiques) est obtenu à la fin de la 2^e année par l'étudiant ayant accompli la totalité de la 2^e année et validé celle-ci par l'obtention des 60 crédits annuels (120 crédits capitalisés sur les deux années d'études).

DNAP

Le DNAP, Diplôme National d'Arts Plastiques est un diplôme national homologué niveau II.

Pour avoir la possibilité de se présenter au DNAP, l'étudiant doit être inscrit régulièrement à l'école pour la totalité de l'année 3 des études (semestres 5 et 6).

L'étudiant doit avoir obtenu les 165 crédits ECTS validant le travail effectué pendant les 3 années du cursus.

Les épreuves consistent en une présentation dans l'espace d'une sélection de travaux et la présentation critique de l'ensemble de la démarche accompagnée de la présentation d'un dossier de travaux personnels et d'un dossier d'archives et documents.

La soutenance a une durée d'environ 30 minutes et se déroule en présence d'un jury de 3 membres nommés par arrêté du ministre de la Culture :

- le président, représentant du ministère ;
- un artiste ou professionnel de l'art extérieur à l'école ;
- un professeur de l'option en question.

Le DNAP étant crédité de 15 ECTS, son obtention permet d'acquérir la totalité des 180 crédits sanctionnant le premier cycle de 3 années études. L'obtention du DNAP est une condition nécessaire mais non suffisante à l'admission en année 4.

DNAT

Le DNAT, Diplôme National d'Arts et Techniques est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Il est homologué au niveau II.

(http://cncp.gouv.fr/CNCP/fiche_gp.php?idfiche=4386)

2 options présentes à l'Ensba Lyon conduisent au DNAT :

- design graphique,
- design de produit mention textile.

Pour avoir la possibilité de se présenter au DNAT, l'étudiant doit être inscrit régulièrement à l'école pour la totalité de l'année 3 des études (semestres

5 et 6). L'étudiant doit avoir obtenu les 165 crédits ECTS validant le travail effectué pendant les 3 années du cursus. Les épreuves consistent en une présentation dans l'espace d'une sélection de travaux et la présentation critique de l'ensemble de la démarche accompagnée de la présentation d'un dossier de travaux personnels et d'un dossier d'archives et documents.

La soutenance dure d'environ 30 minutes et se déroule en présence d'un jury de 4 membres nommés par arrêté du ministre de la Culture :

- le président, représentant du ministère ;
- un représentant de la profession artistique concernée, extérieur à l'école ;
- deux professeurs dont un extérieur à l'établissement.

Le DNAT étant crédité de 15 ECTS, son obtention permet d'acquérir la totalité des 180 crédits sanctionnant le premier cycle de 3 années études. L'obtention du DNAT est une condition nécessaire mais non suffisante à l'admission en année 4.

Secteurs d'activités ou types d'emplois accessibles par le détenteur du DNAT

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis du Répertoire National des Certifications Professionnelles (extraits).

Le réalisateur, designer exerce ses activités :

1. en tant que designer, il est le réalisateur des objets usuels, graphiques sur tous supports (textile, espace...) au sein d'une agence ou dans une collectivité sous la responsabilité d'un directeur.
- en décoration intérieure ou en agence d'architecture ;
 - dans les services d'urbanisme et de paysage ;
 - dans les collectivités territoriales ;
 - en agence de publicité, d'édition ;
 - au sein d'une imprimerie ;
 - dans le théâtre, le cinéma et la télévision.

2. en tant qu'intervenant en arts plastiques, il exerce : dans des structures de diffusion de l'art contemporain ou d'enseignement, dans les structures d'enseignement ou culturelles diverses et en direction des différents publics (hôpital, prison, handicap...), dans l'animation pédagogique dans les collectivités territoriales.

3. en tant qu'assistant technicien des écoles d'art, capacités ou compétences attestées :

- maîtrise des bases techniques du design ;
- connaissance de l'histoire du design, et mise en perspective dans le champ de la création contemporaine ;
- capacités critiques et réflexives dans le cadre de la commande ;
- maîtrise de la méthodologie de conduite rationnelle d'un projet de design ;
- maîtrise des paramètres d'une commande ;
- maîtrise en autonomie de la conception artistique au niveau de l'assistance du chef de projet ;
- connaissance des paramètres pédagogiques (prise de parole-évaluation) ;
- capacité à réagir dans une situation donnée face à un groupe ;
- connaissance du fonctionnement des structures ;
- connaissance sociologique des milieux (publics) ;
- capacité à s'inscrire dans une structure hiérarchique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :

- décoration intérieure ou en agence d'architecture ;
- collectivités territoriales, services d'urbanisme et de paysage ;
- agences de publicité, d'édition ;
- imprimerie ;
- théâtre, cinéma et télévision ;
- structures d'enseignement ou culturelles diverses en direction des différents publics (hôpital, prison, handicap...).

Type d'emplois accessibles :

- designer ;
- intervenant en arts plastiques ;
- assistant technicien des écoles d'art.

DNA

Le DNA (Diplôme national d'art) remplace dès 2018 les 2 diplômes de fin de premier cycle que sont le DNAP et le DNAT.

Le décret d'application du DNA est effectif depuis la rentrée d'octobre 2015.

Il concerne donc les étudiants entrant de l'année 1 et des années 2 au 1er octobre 2016, dans la mesure où il est nécessaire d'avoir accompli la totalité des 3 années du premier cycle pour postuler au diplôme.

Les étudiants entrant en année 1 ou en année 2 le 1er octobre 2016 passeront ainsi logiquement le DNA en juin/septembre 2018.

Les étudiants entrant en année 3 passeront le DNAP ou DNAT en juin/septembre 2017.

Certificat de fin d'année 4

Le CESAP (Certificat d'Études Supérieures d'Arts Plastiques) est obtenu à la fin de l'année 4 par l'étudiant ayant accompli la totalité de l'année et validé son année par l'obtention des 60 crédits annuels (soit 240 crédits capitalisés sur les 4 années d'études).

DNSEP

L'étudiant ayant accompli la totalité de son cursus et obtenu l'ensemble des 275 crédits ECTS requis, peut se présenter au diplôme de fin d'études.

Le passage du Diplôme national supérieur d'expression plastique est constitué de deux épreuves :

- la soutenance d'un mémoire d'une durée de vingt minutes ;
- la soutenance d'un travail plastique d'une durée de quarante minutes.

Les deux épreuves comprennent un entretien avec le jury.

Le jury de Diplôme national supérieur d'expression plastique est composé de cinq membres :

- un représentant de l'école choisi parmi les enseignants, dont l'un siège au jury de soutenance du mémoire ;
- trois personnalités qualifiées choisies dans le domaine d'activité.

Le jury est nommé par le directeur de l'établissement. Le président est choisi parmi les personnalités qualifiées.

Le jury de soutenance du mémoire comprend l'un des représentants de l'école et l'une des trois personnalités qualifiées. Il est présidé par un docteur.

Pour chacun des membres titulaires, un suppléant

est désigné dans les mêmes conditions.

La soutenance du mémoire a lieu au semestre 10 à un moment choisi par l'équipe pédagogique en lien avec l'étudiant.

À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit, qui est communiqué aux autres membres.

En fin de semestre 10, l'ensemble du jury de Diplôme national supérieur d'expression plastique assiste à la présentation du travail plastique. À l'issue de cette épreuve, il délibère sur l'attribution du Diplôme national supérieur d'expression plastique en tenant compte du rapport établi par le jury de soutenance du mémoire.

Il délivre les crédits correspondant au travail plastique (25 crédits) et au mémoire (5 crédits).

Le passage du Diplôme national supérieur d'expression plastique est constitué de deux épreuves :

- la soutenance d'un mémoire d'une durée de vingt minutes ;
- la soutenance d'un travail plastique d'une durée de quarante minutes.

Les deux épreuves comprennent un entretien avec le jury.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur du DNSEP (Extrait du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=5741>)

Tous secteurs :

Postes caractérisés par l'autonomie et la créativité, que l'activité s'inscrive dans le cadre de la réponse à des commandes ou qu'elle soit d'initiative personnelle : cf. artiste plasticien, concepteur-créateur en design, critique d'art, commissaire d'exposition, professeur des écoles nationales supérieures d'art, professeur des écoles territoriales supérieures d'art, etc. Dans les fonctions de direction artistique notamment, postes caractérisés en outre par la responsabilité managériale.

La VAE à l'Ensba Lyon

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) permet aux salariés de faire valider les acquis de leur expérience professionnelle salariée, non salariée et/ou bénévole en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La VAE constitue ainsi une quatrième voie d'acquisition d'une certification au même titre que les voies scolaire et universitaire, l'apprentissage et la formation professionnelle continue. Elle produit les mêmes effets que les autres modes de contrôle des connaissances, aptitudes et compétences.

Cadre juridique de la VAE

La loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002 fixe cette procédure. Le cadre général de la procédure de VAE a été organisé par un décret de portée générale, le décret n° 2002-615 du 26.4.02 (JO du 28.4.02). Ce décret ayant été abrogé le 23 mai 2006 (décret n° 2006-583 du 23.5.06, JO du 24.5.06), ces dispositions sont désormais contenues dans la partie réglementaire du Code de l'éducation (article R. 335-6 à R. 335-11). La mise en œuvre de la VAE dans l'enseignement supérieur est régie par un décret spécifique et distinct : il s'agit du décret n° 2002-590 du 24 avril 2002.

Ce décret ne posant que le cadre général, il revient aux organismes validateurs, de préciser la procédure de validation dans l'enseignement supérieur. Il convient donc de s'adresser directement à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon pour connaître les règles de validation qui sont appliquées aux titres et diplômes qu'elle délivre.

Qui peut entreprendre une VAE ?

Toute personne engagée dans la vie active peut entreprendre cette démarche. La VAE est ainsi un droit ouvert à tous, sans condition d'âge, de nationalité, de statut, de niveau de formation ou de qualification. Peuvent être concernés par une VAE :

- les salariés (en contrat à durée indéterminée ou déterminée, intérimaires...);
- les non-salariés, travailleurs indépendants, membres des professions libérales, commerçants,

artisans, exploitants agricoles ;

- les demandeurs d'emploi, indemnisés ou pas ;
- les bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale ;
- les agents publics titulaires ou non.

Une seule condition est exigée : le candidat à la validation des acquis doit justifier d'au moins trois années d'activités en rapport direct avec la certification visée. Les activités prises en compte peuvent être exercées de façon continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel.

Les activités concernées au titre de la validation sont l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme, du titre ou du certificat professionnel. L'exercice bénévole d'une activité correspond à la situation d'une personne qui s'engage librement dans le champ d'une association déclarée ou d'un service public pour mener en direction d'autrui une activité non rémunérée en dehors de son activité professionnelle ou familiale. Peut être considérée comme exercice bénévole d'une activité, la pratique amateur d'un art lorsqu'elle correspond à la situation décrite ci-dessus. En revanche ne seront pas prises en compte dans le calcul de la durée de l'activité considérée pour juger de la recevabilité de la demande, les activités correspondant à la pratique amateur d'un art exercé à titre personnel ou dans un cadre familial. Enfin, le décret relatif à l'enseignement supérieur n'exclut pas a priori la prise en compte, dans la durée d'expérience requise, les stages et périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre.

Centre d'examen et de validation

L'Ensba Lyon est centre d'examen et de validation des acquis de l'expérience pour :

- DNAP art ;
- DNAP design d'espace ;
- DNAT design graphique ;
- DNAT design textile ;
- DNSEP art ;
- DNSEP design - mention espace ;
- DNSEP design - mention graphique.

Déroulement de la procédure VAE

Se référer au site web de l'Ensba Lyon : <http://www.ensba-lyon.fr/ecole/vae>

Régime des études

Le statut étudiant est accordé aux élèves dès la première année. Ce statut permet de bénéficier des œuvres universitaires : restaurant, logement. Pour tout renseignement s'adresser au CROUS, 59 rue de la Madeleine, 69007 Lyon.

Après diffusion des résultats, les nouveaux étudiants doivent obligatoirement procéder à une préinscription en juin-juillet. Les inscriptions définitives pour l'année universitaire sont prises au Service des études et scolarité de l'école au mois de septembre.

Frais de scolarité

Les droits d'inscription sont revus chaque année. Pour l'année 2016-2017, ils s'élèvent à 450 € pour les étudiants boursiers
675 € pour les étudiants non boursiers

À ces droits, il convient d'ajouter la cotisation de sécurité sociale (215 € pour 2015-2016), médecine préventive pour les nouveaux arrivants (20 €) et la mutuelle (facultative).

Bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux

(extrait du règlement intérieur)

Ces bourses sont destinées à permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre et de poursuivre des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient été contraints de renoncer en raison de leur situation sociale.

Depuis 2009-2010 elles sont délivrées par le CROUS. Plusieurs conditions sont requises :

- de diplômes et de résultats ;
- de nationalité ;
- d'âge ;
- de ressources (revenus de la famille, nombre d'enfants à charge de la famille, éloignement du lieu d'étude).

Les modalités d'attribution et les taux sont fixés chaque année par une circulaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les dossiers sont désormais instruits par le CROUS (25 rue Camille Roy 69007 Lyon).

Les différentes étapes :

- Connexion obligatoire (pour inscription et demande du dossier). www.crous-lyon.fr

- Envoi du dossier par le CROUS à l'étudiant.
- Renvoi du dossier par l'étudiant avec toutes les pièces justificatives au CROUS.
- Instruction des dossiers par le CROUS.
- Résultats en juillet.

Carte d'étudiant

L'étudiant à son inscription obtient la carte d'étudiant sur présentation des documents demandés :

- fiche de renseignements remplie ;
- attestation d'assurance de responsabilité civile
- copie de pièce d'identité ;
- photocopie de la carte vitale ;
- photocopie du baccalauréat ou BTS ;
- photocopie de la notification définitive de bourse ;
- photographie d'identité ;
- photocopie de la carte de séjour (le cas échéant) ;
- timbres et chèque correspondant au montant des droits d'inscription + sécurité sociale + médecine préventive.

Magasin de prêt

Emprunt de matériel : Bruno Rey

Ouvert tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Pour emprunter du matériel il faut :

- retirer une carte d'emprunt annuelle (avec photo) auprès de Bruno Rey ;
- faire signer un bon auprès d'un enseignant qui donnera l'autorisation d'emprunter.

Pour plus de détails sur les conditions de prêt, cf. règlement intérieur, Annexe 2.

Adresses mail et listes

Tous les étudiants inscrits à l'Ensba Lyon disposent d'une adresse mail.

Tous les étudiants sont par ailleurs inscrits sur les listes de diffusion correspondant à leur année et option.

Les étudiants reçoivent les informations pédagogiques et convocations, de même que les invitations aux vernissages des expositions dans et hors les murs par email, par voie d'affichage et par l'Intranet de l'école :

<http://www.ensba-lyon.fr/w/>

Crédits ECTS

Le processus de Bologne

Le processus de Bologne œuvre à une transparence et une lisibilité claire de tous les diplômes européens d'enseignement supérieur afin de permettre aux étudiants de passer plus facilement d'un établissement et d'un pays à un autre pendant leur cursus d'études et de formation ou à la fin de leurs études pour trouver du travail. L'objectif pour l'étudiant est donc double :

- optimisation et spécification de sa formation ;
- orientation européenne et internationale de son niveau d'études.

Cela implique pour tout établissement supérieur :

- une structure de l'établissement et une architecture des cursus d'enseignement organisées selon 3 cycles, traduits en France par le principe LMD (Licence, Master, Doctorat) ;
- une organisation des études articulée sur le système de crédits capitalisables et transférables ECTS (European Credits Transfer System).

La structure d'évaluation de l'Ensba Lyon est conçue de façon à répondre aux exigences du processus de Bologne et permet ainsi de mettre clairement en évidence la dimension d'enseignement supérieur de l'établissement, ses exigences et ses qualités de formation de haut niveau.

Définition des ECTS

1 - L'ECTS repose sur le principe selon lequel le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits. La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études à plein temps en Europe étant, dans la plupart des cas, d'une durée d'environ 1500-1800 heures par an, la valeur d'un crédit représente donc environ 25 à 30 heures de travail.

2 - Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à fournir et réaliser et l'évaluation appropriée des résultats de l'apprentissage. Ceux-ci correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra, ou sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, quelle qu'en soit la durée.

3 - La charge de travail de l'étudiant à prendre en considération dans l'ECTS concerne la définition du temps nécessaire à accomplir toutes les activités éducatives, telles qu'assister aux cours, participer à des séminaires, étudier de manière indépendante et personnelle, se préparer et se soumettre aux examens, préparer des projets, etc.

4 - Des crédits sont attribués à toutes les composantes d'un programme d'études (modules, cours, stages, dissertations, thèse, etc.), en fonction de la quantité de travail que chaque activité requiert pour réussir ses objectifs propres par rapport au travail total nécessaire pour achever une année complète d'études avec succès.

Précisions

Une année d'études correspond à 2 semestres validés par 30 crédits chacun donc 60 crédits pour l'année.

1 crédit correspond à 24 à 30 heures de travail de l'étudiant comprenant les enseignements et l'ensemble du travail afférent.

Dans la grille de répartition, il a ainsi été tenu compte, sous forme d'estimation, du temps de travail personnel (en bibliothèque, en atelier ou «à la maison») mais aussi de la part «d'implication» de l'étudiant suscitée par telle ou telle activité (présence en cours, et participation active...).

Les crédits sont alloués sur la base des notes locales attribuées par chaque professeur et le collège des professeurs lors de la réunion de synthèse du bilan semestriel.

Il ne peut être attribué qu'un maximum de 30 crédits par semestre, sauf crédits de rattrapage.

À l'intérieur de chaque cours ou module d'enseignement faisant l'objet d'une attribution de plusieurs crédits, ceux-ci ne sont pas sécables et ne peuvent être attribués partiellement.

Évaluation et attribution des crédits ECTS

L'évaluation du travail de l'étudiant est effectuée par semestre selon différents modes le plus souvent non exclusifs et complémentaires :

- contrôle continu ;
- évaluation de travaux individuels ;
- évaluation de travaux collectifs ;
- bilan semestriel collégial.

L'évaluation s'effectue selon des critères spécifiques à chaque cours et à chacune des 4 unités d'enseignement, et dans des conditions spécifiques aux différents niveaux du cursus selon 3 principes :

- la note locale,
- les crédits ECTS,
- la note ECTS.

La note locale

Pour chacun des cours et modules d'enseignement listés dans la grille semestrielle de répartition des cours et crédits, la note locale est attribuée, soit individuellement par le professeur responsable du cours, soit collectivement par le collège des professeurs pour les enseignements faisant l'objet d'interventions collectives de professeurs.

L'Ensba a adopté le principe de la notation sur 20 pour l'attribution de la note locale, la moyenne se situant à 10. Cette solution permet au(x) professeur(s) d'une part, de signifier si la charge de travail prévue a été fournie et si les compétences ont été acquises et, d'autre part, de faire apparaître la qualité du travail de l'étudiant. Elle permet aussi l'attribution informatisée des crédits ECTS sur un mode binaire :

- de 10 (inclus) à 20, les crédits sont alloués, selon le nombre d'ECTS correspondant au cours en question ;
- en dessous de 10, les crédits ne sont pas attribués.

La note ECTS

Le système de notation ECTS utilise la notation par lettres de A à F comme indiqué ci-dessous :

Crédits obtenus :

- A - excellent
- B - très bien
- C - bien
- D - assez bien
- E - passable

Crédits non obtenus :

- Fx - insuffisant
- F - très insuffisant

Le système de notation ECTS correspond à un classement par niveaux d'excellence calculé en pourcentages à partir des notes locales d'une cohorte d'étudiants (quels que soient l'échelle et le niveau des notes en vigueur). A l'Ensba Lyon il est appliqué électroniquement au niveau des UC (Unités de cours) seulement.

Le nombre d'étudiants inscrits par UC en école d'art étant le plus souvent relativement peu important, la note ECTS par UC est mentionnée dans la fiche de notation à titre seulement indicatif; en effet, le calcul par pourcentage sur un effectif réduit s'avère le plus souvent peu significatif.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont spécifiques aux cours et aux unités d'enseignement et diffèrent peu selon les années et options, car c'est le niveau d'exigence évoluant sensiblement avec l'avancement des études dans le cursus qui caractérise le niveau de la formation.

Les critères correspondant aux UE (unités d'enseignement) peuvent être globalement listés comme suit : en cours et atelier : assiduité, activité, participation.

En UE1 Histoire / Culture / Théorie

Ampleur et progression des connaissances.
Pertinence, ampleur et qualité des recherches et références.
Qualité de l'analyse et dimension critique.
Qualité de formulation écrite et orale.

En UE2 Problématique / Méthodologie

Identification et inscription culturelle du travail : du projet plastique et projet-mémoire.
• origine et territoire (inscription/statuts et enjeux identifiés) ;
• articulation d'une relation au monde (affects, concepts et contenus).

Structuration du travail à court et moyen terme :

- relation entre différents travaux ;
- mise en relation des savoirs techniques et théoriques ;
- progression articulation de l'ensemble ;
- ampleur et précision des ressources et documentations ;
- économie générale des travaux.

En UE3 Pratique / Expérimentation / Réalisation

Développement et qualité des expérimentations et

recherches.
Ampleur et qualité des réalisations.

En UE4 Contextualisation / Médiation

Ampleur et qualité de présentation formelle et spatiale.
Précision et articulation de l'exposé critique.
Qualité de documentation des travaux et du dossier (papier et électronique).
Efficience des stages et qualité du rapport de stage.

Ces critères sont le cas échéant complétés par des critères spécifiques liés à la nature et aux orientations du cours en question (cf. fiches de cours, rubrique « critères d'évaluation »).

Crédits ECTS & passage en année supérieure

L'obtention des 60 crédits annuels est requise pour le passage en 2^e année. Il n'existe pas de possibilité de redoublement en année 1 en cas de non-obtention de la totalité des 60 crédits.

L'obtention de 48 à 60 crédits (au total de 108 à 120 sur les 2 années) est requise pour le passage en 3^e année.

L'obtention de 36 à 47 crédits (au total de 96 à 107 crédits sur les 2 années) est requise pour le redoublement en année 2.

Si l'étudiant n'a pas obtenu les 36 crédits nécessaires au redoublement, l'étudiant n'est pas admis à redoubler en année 2.

L'obtention des 45 crédits annuels (au total 165 crédits sur 3 années) est requise pour avoir la possibilité de se présenter au DNAP ou au DNAT.

15 crédits sont affectés au DNAP ou au DNAT. L'étudiant ayant obtenu le DNAP ou le DNAT se voit donc attribué la totalité des 180 crédits sur les 3 années de son cursus.

Si l'étudiant n'a pas obtenu les 27 crédits nécessaires au redoublement, l'étudiant n'est pas admis à redoubler en année 3.

La capitalisation des 180 crédits (et donc l'obtention du diplôme de l'année 3) est requise pour le passage en année 4 sous réserve de l'accord de la commission interne d'admission en phase projet.

L'obtention de 48 à 60 crédits (au total de 228 à 240 crédits sur les 4 années) est requise pour le passage en 5^e année.

L'obtention de 36 à 47 crédits (au total de 216 à 227 crédits sur les 4 années) est requise pour le

redoublement en année 4.

Si l'étudiant n'a pas obtenu les 36 crédits nécessaires au redoublement, l'étudiant n'est pas admis à redoubler en année 4.

L'obtention des 30 crédits du semestre 9 (soit au total 270 crédits depuis l'année 1) est requise pour avoir la possibilité de se présenter au DNSEP.

Les 30 crédits du semestre 10 sont affectés au DNSEP. L'étudiant ayant obtenu le DNSEP se voit donc attribué la totalité de 180 crédits sur les 5 années de son cursus.

Modalités de rattrapage des crédits ECTS

L'étudiant n'ayant pas obtenu l'intégralité des 30 crédits ECTS nécessaires à la poursuite de ses études lors du semestre d'automne-hiver de l'année académique (semestre 1, semestre 3, semestre 5, semestre 7, semestre 9) se voit donner la possibilité de récupérer les crédits ECTS qui lui manquent lors du semestre suivant à condition qu'il fournisse un travail supplémentaire en relation avec les crédits manquants.

À noter qu'en situation d'enseignement ordinaire, la proportion d'étudiants en situation de rattrapage ne devrait pas excéder 5% à 10% au sein d'une promotion.

Les modalités de rattrapage des crédits manquants se déroulent dans les conditions énoncées par l'équipe pédagogique et la direction en début d'année universitaire. L'étudiant doit produire, à son initiative, en accord avec l'équipe pédagogique un travail particulier et visible (production plastique, méthodologie et/ou connaissances). Cet effort supplémentaire sera en relation directe avec ce que le collège des professeurs a jugé insuffisant dans le travail du semestre ou de l'année et aux bilans, insuffisance dont témoigne le défaut de crédits ECTS.

Ce travail spécifique présenté à l'occasion du bilan du semestre suivant est évalué avec une attention particulière par le collège des professeurs.

En règle générale, les crédits manquants sont à rattraper dans le cours même où ils font défaut ou à minima dans l'UE correspondante, et sont attribués par le (ou les) professeurs en charge de l'enseignement en question. Le cas échéant, une dérogation à la règle peut être spécifiée à l'étudiant en accord avec lui, en début de semestre par l'équipe pédagogique. Les crédits peuvent alors être récupérés dans un autre cours inscrit dans l'UE

correspondante.

Un crédit d'anglais se rattrape seulement par un travail d'anglais, il ne peut pas y avoir de dérogation à la règle.

Les crédits manquants en fin de 2e année doivent obligatoirement être rattrapés lors du bilan du semestre 5 (premier semestre de 3e année).

Les crédits manquants en fin de 4e année, doivent obligatoirement être rattrapés au cours du semestre 9 (premier semestre de la 5e année).

Les crédits manquants en fin de semestre d'hiver (S1, S3, S5, S7) doivent être rattrapés au cours du semestre de printemps (S2, S4, S6, S8) de la même année d'études.

Les crédits manquants à l'issue du bilan de fin d'année 1 (Semestre 2) ne peuvent être rattrapés. L'étudiant n'est alors pas admis en année 2 et n'a pas la possibilité de recommencer son année au sein de l'Ensba Lyon.

Les crédits manquants à l'issue du bilan des semestres donnant accès à la diplômabilité (S6 et S9) ne peuvent être rattrapés. L'étudiant devra se réinscrire l'année suivante pour obtenir les crédits qui lui manquent afin de pouvoir se présenter au diplôme.

Mercredi 15 - jeudi 8 mars

Soutenance mémoire DNSEP Art

Mardi 11 et mercredi 12 avril

Concours d'entrée

15 avril - 2 mai

Vacances de printemps

15 - 24 mai

Entretiens d'équivalence

10 mai - 29 juin

Bilans toutes options semestre printemps - été

30 mai - 2 juin

DNSEP Art

12 - 15 juin

DNAP Art

15 - 16 juin

DNAP Design Espace

22 - 23 juin

DNSEP Design Espace

30 juin

Assemblée générale de fin d'année

6 - 7 juillet

DNSEP Design graphique

25 - 26 septembre

DNAT Design graphique

28 - 29 septembre

DNAT Design textile

Calendrier de l'année 2016-2017

Calendrier détaillé en ligne :

<http://www.ensba-lyon.fr/w/?id=cal>

Jeudi 29 septembre

Pré-rentrée étudiants en mobilité et échange international

Vendredi 30 septembre

Pré-rentrée étudiants Année 1

Pré-rentrée étudiants entrant par équivalence et cours de cursus

Lundi 3 octobre

Rentrée générale étudiants toutes options

17 décembre - 2 janvier

Vacances de fin d'année

11 janvier - 8 mars

Bilans toutes options semestre automne - hiver

Mercredi 25 janvier

Journée d'information Education Nationale

Mercredi 8 à vendredi 10 février

Soutenance mémoire DNSEP Design

18 - 26 février

Vacances d'hiver

27 février

Début Semestre printemps -été

Informations pratiques

Association des étudiants

Au sein de l'école siège l'Acebal (Association culturelle des étudiants de l'Ensa Lyon), association indépendante (loi 1901). Située au 2^e étage au niveau de la cafétéria et de l'espace détente, l'Acebal propose et prépare tous les midis des sandwiches à prix réduits.

Son rôle est de développer au sein même de l'école un échange, un dialogue et une dynamique commune. Permettre aux étudiants de réaliser ensemble des événements artistiques, musicaux, des activités, des moments conviviaux en adéquation avec le budget de chaque étudiant.

L'Acebal et ses membres actifs vous proposent un club cinéma, une coopérative d'achats et divers événements organisés au cours de l'année. Toutes les propositions sont bienvenues sous condition d'adhésion.

La participation annuelle (5 € en 2015-2016) permet de financer les frais administratifs, les assurances et de soutenir les activités.

Le local de l'Acebal, mis à disposition par l'école, est ouvert à tout étudiant adhérent.
courriel : acebal@enba-lyon.org

Hébergement

1) Résidences universitaires

Le CROUS propose divers types de logements en résidences :

-Les chambres universitaires traditionnelles : de 9m² à 10,5m², avec cuisine, douche et toilettes en commun (156 € par mois).

-Les chambres doubles (en faible nombre) : de 15 à 18m², destinées à la colocation (179 € par mois).

-les chambres réhabilitées ou « studentes » : de 9m² à 12m², avec douche et toilettes intégrées dans la chambre, équipées d'un réfrigérateur et éventuellement d'un micro-ondes (246 € par mois).

-Les appartements partagés : logement en colocation, avec salle de bain et cuisine communes à 6 chambres individuelles (226 € par mois).

-Les studios : de 15 à 18 m² avec douche, toilettes et kitchenette intégrées dans le studio. En moyenne, le coût d'un studio est de 380 € par mois.

-Les T1 bis, T2 et T3 : de 30 à 46 m², destinés à la colocation, sauf exception (386 € en moyenne par mois, pour un T1).

Certaines résidences proposent des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

La durée du contrat de location est de 10 mois pour les chambres (du 31 août au 30 juin) et de 12 mois pour un studio (du 1^{er} septembre au 31 août). Pour l'ensemble des logements, une caution solidaire est demandée, entre 150 € et 250 € suivant le type du logement.

Les chambres en résidences traditionnelles peuvent donner droit à l'ALS tandis que les logements dans les résidences nouvelles peuvent ouvrir droit à l'APL. Pour obtenir un logement, contacter le service du dossier social étudiant :

CROUS Service DSE

25, rue Camille Roy-69366 Lyon cedex 07

Tél : 04 72 80 13 00

Pour les demandes de logement, les étudiants doivent se connecter par Internet : entre le 15 janvier et le 30 avril de chaque année : www.crous-lyon.fr

a) Liste des résidences traditionnelles

André Allix (Lyon 5) : 04 78 25 47 13

Jussieu (Villeurbanne) : 04 78 93 34 21

Jacques Cavalier (Lyon 3) : 04 78 54 08 62

Puvis de Chavannes (Villeurbanne) :
04 78 89 62 02

La Madeleine (Lyon 7) : 04 72 80 49 62

Jean Mermoz (Lyon 8) : 04 78 74 41 64

Benjamin Delessert (Lyon 7) : 04 78 61 41 41

Monod (Villeurbanne) : 04 78 89 62 02

b) Liste des nouvelles résidences

Les Arches d'Agrippa (Lyon 5) : 04 78 25 47 13

La Croix du sud (Lyon 8) : 04 78 75 54 38

Les Antonins (Villeurbanne) : 04 78 93 34 21

Garibaldi (Lyon 7) : 04 72 80 49 62

Le vieux fort (Lyon, 5) : 04 78 25 47 13

Althéa (Villeurbanne) : 04 78 93 34 21

Einstein (Villeurbanne) : 04 78 93 34 21

Paul Bert/Manufacture (Lyon 3) : 04 72 80 49 62

Paradin (Lyon 8) : 04 78 74 13 12

Jussieu Studios (Villeurbanne) : 04 78 93 34 21

Voltaire (Lyon 3) : 04 78 61 41 41

Vet'Agro Sup (Marcy l'étoile) : 04 78 57 61 65

2) Résidences étudiantes HLM

Service social : 173 av Jean Jaurès 69364 Lyon cedex 07.

Tél : 04 72 81 55 5

Opac du Rhône : Siège au 194 rue Duguesclin, 69433 Lyon cedex 03.

Tél : 04 78 95 52 00

Email : communication@opacdurhone.fr

Cet organisme public ne dispose pas de logements

spécifiquement réservés aux étudiants. Cependant il possède 600 logements sur le parc immobilier de Bron-Parilly, dont 300 T1 et T2. Ces logements sont généralement proposés à des étudiants. La procédure reste la même pour tous, il faut constituer un dossier complet auprès de l'OPAC. Pour effectuer les demandes de logement :

<http://www.grandlyonhabitat.fr>

opacimmo@grandlyon.fr

tél : 0 820 427 010

3) Résidences ALLIADE

(réservées aux étudiants)

Alliade Habitat SA d'HLM propose 6 résidences étudiantes équipées et conventionnées APL sur Lyon et Villeurbanne.

- Résidence La Cartésienne 130 rue Tronchet, 69006 Lyon
- Résidence Jayet 24 rue de Gerland - 69007 Lyon
- Résidence Métropolis 2 Place de Paris - 69009 Lyon
- Résidence Colin 37 rue Colin - 69100 Villeurbanne
- Résidence Epsilon 17 rue Jean-Claude Vivant - 69100 Villeurbanne
- Résidence Les Diamantines 62 rue de la Madeleine, 69007 Lyon

Service location pour étudiants : 04 72 80 55 61 ou 04 72 80 55 87

Plus de renseignements et dossiers en ligne sur :

www.alliadehabitat.com

etudiant@alliade.com

4) location-etudiant.fr

Renseignements et dossier en ligne sur :

www.location-etudiant.fr

5) Hébergement temporaire

• ARALIS (Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale) :

Aralis, 33 rue Albert Thomas 69003 Lyon

Tél : 04 72 75 79 30 – service.logement@aralis.org

• Auberge du Vieux Lyon : 41/45 montée du chemin neuf 69005 Lyon

Tél : 04 78 15 05 50 – lyon@fuag.org

• Auberge de jeunesse de Vénissieux :

51, rue Roger Salengro 69200 Vénissieux.

Tél : 04 78 76 39 23

• La Maison des Étudiants du Rhône : 13 avenue Joannès Masset 69009 Lyon

Tél : 04 78 64 66 09

6) Le logement privé

• Service logement en ville du CROUS

Le service du logement en ville du CROUS permet aux étudiants qui n'ont pu être admis en résidence universitaire de trouver des adresses de chambres

ou d'appartements chez des particuliers.

Les offres sont consultables sur place ou sur le site Internet.

Tél : 04 72 80 13 24 ou 04 72 80 13 26

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

www.crous-lyon.fr / logville@crous-lyon.fr

• Le Club Étudiant OSE Point Logement

www.leclubetudiant.com

Il s'agit d'une association réservée aux lycéens et étudiants qui met à leur disposition une large offre locative :

- Un fichier d'annonces de particuliers mis à jour quotidiennement (du studio au F4).

- Des logements en résidences pour étudiants, meublés ou non avec possibilité d'APL ou d'ALS, et cela dans la plupart des arrondissements de Lyon et Villeurbanne. Les conseillers logement d'OSE pourront vous fournir toute l'information sur les aides au logement, les contrats de location... Inscription et renseignement sur place.

- 78 rue de Marseille 69007 Lyon

Tél : 04 78 69 62 62 ou 04 78 69 63 63 de 10h à 13h et 14h à 18h.

• CRIJ

Offres de logement toute l'année : le CRIJ diffuse, à l'attention des jeunes en général et des étudiants en particulier, l'ensemble des informations pratiques relatives au logement. Les différentes formules de logement sont déclinées sous forme de fiches avec adresses et coordonnées téléphoniques.

Un service d'annonces entre particuliers très efficace est à disposition dans les locaux de l'association.

66 cours Charlemagne, 69002 Lyon

<http://www.crijrhonealpes.fr/>

Service emploi/logement : 04 72 77 00 66

crijlyon@crijrhonealpes.fr

Ouverture du lundi au jeudi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h et le vendredi de 13h30 à 18h.

• ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement du Rhône) : www.adil69.org

L'ADIL offre un conseil complet et personnalisé

en matière de logement : relations avec les professionnels, démarches pour obtenir un logement social, contrats, assurances bail, loyer et charges, accession à la propriété.

Une mine d'informations sur les aspects juridiques, financiers ou fiscaux. Elle offre également une présentation de l'offre de logements : prix, adresses.

ADIL du Rhône - Lyon 9 rue Vauban, 69006 Lyon

Tel : 04.78.52.84.84

Horaires de réception : lundi au jeudi, 9h à 18h sur RDV, sans interruption.

7) Petites annonces

Entre étudiants :

- Liste de diffusion de l'Ensba :
annonces@ensba-lyon.fr
- Groupe Facebook :
www.facebook.com/groups/PushENSBALyon

Les sites d'annonces de logements

- www.leboncoin.fr
- www.paruvenu.fr
- www.topannonces.fr

La presse locale, Le Progrès, Le Dauphiné...

8) Recommandations

Faites attention dans votre recherche :

- assurez-vous bien du montant du loyer toutes charges comprises. Certaines annonces ou interlocuteurs vous indiqueront les loyers hors charges, ce qui ne vous donne qu'une idée limitée de ce que vous devrez effectivement payer. Les charges peuvent représenter un pourcentage non négligeable du loyer.

Méfiez-vous des agences de « vendeurs de listes » qui peuvent se donner des apparences très respectables d'agences immobilières, ce qu'elles ne sont pas. Ces entreprises vous proposent, contre le paiement d'une somme forfaitaire (de 130 à 150 €), l'accès à un fichier d'offres de location proposées par des particuliers. Bien que ce soit les seuls « honoraires » qu'ils touchent, rien ne vous garantit que vous trouverez ce qui vous convient ou que vous pourrez devenir locataire d'un logement figurant dans les fichiers qu'ils vous vendent.

Sachez que le marché locatif de logements étudiants est plus réduit que vous ne le pensez, ces vendeurs de listes sont loin d'avoir les nombreuses offres qu'ils se vantent de pouvoir proposer. À tel point qu'ils recopient parfois celles parues dans les journaux gratuits !

Repas

L'Ensba Lyon ne dispose pas d'un lieu de restauration ou d'une cafétéria. Toutefois, des distributeurs d'en-cas et de boissons sont à disposition dans l'espace rencontre. L'association des étudiants propose également des sandwiches. À proximité de l'école, vous trouverez plusieurs lieux de restauration/sandwicherie à petit prix.

1) Restaurant du CNSMD

Les étudiants de l'Ensba peuvent accéder à midi au restaurant du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, en face de l'école (3 quai Chauveau).

Le prix du repas est de 3,35 €. Pour des raisons de grande affluence à midi, l'accès n'est possible pour les étudiants de l'Ensba qu'à partir de 12h45 et jusqu'à 14h du lundi au vendredi. Pendant les vacances universitaires, le restaurant ferme à 13h30.

Les étudiants intéressés doivent tout d'abord s'inscrire auprès du Service études et scolarité de l'Ensba Lyon munis d'une photo d'identité, de la photocopie de la carte d'étudiant et d'un règlement de 20 € minimum exigé pour l'ouverture du compte. Le secrétariat leur délivrera « un bon d'accès au restaurant ». Lors du premier passage au restaurant du conservatoire, les étudiants doivent donner ce bon d'accès et l'ensemble des pièces demandées par le Service études et scolarité.

Dès le deuxième passage, le service du restaurant remettra à chaque étudiant inscrit une carte magnétique.

2) Autour de l'école

- Le Quai des Arts dans l'enceinte des Subsistances.
- Boulangeries sur le quai Pierre Scize, quai St Vincent et rue de la Martinière.

3) Les restaurants universitaires - Resto'U

Les 15 restaurants universitaires fonctionnent tous les jours, exceptés les dimanches et jours fériés (voir le calendrier trimestriel pour les horaires d'ouverture). Un repas traditionnel est servi au tarif de 3,25 € pour l'année 2015-2016.

Téléchargez l'appli Crous Mobile pour connaître toutes les adresses, ainsi que les offres et les menus au quotidien.

Paiement avec le système connecté Izly.
www.crous-lyon.fr

4) Dans les cafétérias - Café'U

Au sein des établissements d'enseignement

supérieur, il existe des cafétérias gérées ou non par le CROUS. Elles proposent sandwiches, pizzas, quiches et parfois même des salades. Elles sont souvent ouvertes toute la journée, à la différence des restaurants traditionnels.

Paiement avec le système connecté Izly.
www.crous-lyon.fr

5) Le dimanche et jours fériés

- Service de livraison à domicile.
- Marchés lyonnais, nombreux en matinée, y compris le dimanche.
- Des plats cuisinés (plat, yaourt, dessert) à réchauffer sont en vente 24h/24 contre un ticket à l'accueil des résidences universitaires.

Services médicaux

L'affiliation au Régime Étudiant de Sécurité Sociale est OBLIGATOIRE dès l'entrée dans l'enseignement supérieur, et ce, dès 16 ans (sauf cas particulier selon la profession des parents : SNCF, EDF/GDF, travailleurs non salariés...).

1) Le Régime étudiant de sécurité sociale

Le régime étudiant concerne tous les étudiants, quelle que soit leur nationalité. La cotisation au Régime étudiant de 215 € en 2015/2016 est exigée par votre établissement et reversée à l'URSSAF.

Elle est gratuite :

- Jusqu'à vos 20 ans (ne pas avoir 20 ans durant l'année universitaire qui débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre) et que vos parents soient salariés.
- Si vous êtes boursier, sur présentation de votre attestation conditionnelle de bourse.
- Enfin si vous avez un emploi régulier et continu durant l'année d'une durée de 120 heures par trimestre ou de 60 heures par mois votre sécurité sociale est assurée par le Régime général. Toute demande de remboursement de la cotisation sécurité sociale doit s'effectuer auprès de l'URSSAF.

Lors de votre inscription administrative auprès de votre établissement d'enseignement supérieur, vous aurez à présenter les pièces suivantes :

- la copie de votre livret de famille ou de votre carte d'identité ;
- la carte d'assuré social de vos parents ou de la personne dont vous êtes ayant-droit ou votre attestation vitale ;
- pour les étudiants étrangers, la copie de votre

- passeport ou de votre titre de séjour ;
- votre attestation définitive de bourse si vous êtes boursier ;
- votre contrat de travail si vous êtes salarié.

Vous aurez à choisir l'une des deux mutuelles étudiantes comme Centre de sécurité sociale : La Mutuelle Des étudiants (LMDE) ou SMERRA la mutuelle étudiante (voir « Les Mutuelles »).

2) La Couverture maladie universelle (CMU)

www.cmu.fr

La CMU a été mise en place par la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 et vise à accorder une prise en charge à 100 % des dépenses de santé à toute personne résidant en France, non couverte par un autre régime obligatoire, sous condition de ressources. Le régime étudiant étant un régime obligatoire, aucun étudiant quelles que soient ses ressources ne peut relever de la CMU de base (prestation de Régime Général), à l'exception des étudiants de plus de 28 ans, ayant épuisé leur maintien de droits.

Les étudiants peuvent cependant bénéficier de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) dans les cas suivants :

- les étudiants de moins de 25 ans relevant de la déclaration fiscale de leurs parents ou effectuant une déclaration séparée et touchant une pension alimentaire déductible à condition qu'ils appartiennent à une famille bénéficiaire de la CMU ;
- les étudiants de moins de 25 ans qui ne relèvent pas du foyer fiscal parental, qui ne touchent pas de pension alimentaire donnant lieu à déduction, qui n'habitent pas le domicile parental sous conditions de ressources mensuelles, les étudiants de plus de 25 ans sous condition de ressources annuelles.

Pour bénéficier de la CMU, l'étudiant doit se procurer un dossier auprès d'un accompagnateur social ou de La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) ou de La mutuelle étudiante SMERRA, dossier d'instruction qui doit être ensuite transmis à la CPAM qui instruit les demandes et qui communique à l'étudiant une réponse dans un délai de deux mois.

Attention, si vous êtes étudiant et que vous pouvez bénéficier de la CMU, ou LMDE ou la SMERRA pour gérer votre CMU complémentaire, afin qu'il y ait une gestion unique de vos dossiers maladie.

Pour estimer ces droits en ligne au regard de la CMU : www.ameli.fr/simulateur-droits.

3) Les mutuelles

L'adhésion à une mutuelle est vivement conseillée aux étudiants afin qu'ils puissent bénéficier des prestations complémentaires de celles de la sécurité sociale ainsi que d'un contrat d'assurance vie étudiante (responsabilité civile, individuelle accident, couverture stage...).

Avoir une sécurité sociale et une mutuelle gérées par LMDE ou la SMERRA, c'est avoir une simplicité dans vos remboursements (une seule démarche), un Tiers-Payant intégral dans les hôpitaux, les centres de santé, chez les pharmaciens et chez les médecins référents grâce à votre carte SESAM VITAL, puisque la Mutuelle paye le professionnel de santé à votre place.

a) LMDE, La Mutuelle des Etudiants

09 69 36 96 01

Le site : www.lmde.com

pour toutes correspondance :

LMDE

TSA 11973

91097 Lisses cedex

Accueil en agence :

- Agence Lyon

6 rue de l'Abondance, 69003 Lyon

Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 9h30 à 12h.

b) SMERRA, Mutuelle étudiante

04 72 76 70 76

Le site : www.smerra.fr

Courrier seulement :

43, rue Jaboulay, 69349 Lyon Cedex 07

Accueil en agence :

-Lyon les quais

38 rue Chevreul, 69007 Lyon

(Métro B – arrêt Jean Macé)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

- Manufacture des Tabacs

5 cours Albert Thomas - 69003 Lyon

(Métro D - arrêt Sans Souci)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

- Campus de la Doua-Villeurbanne

128 A, boulevard du 11 Novembre, 69100

Villeurbanne

(Tramway 1 - La Doua- Gaston Berger)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Transports

1) Métro et bus

Quatre lignes de métro vous accueillent dès les portes de la ville et vous conduisent rapidement au cœur des principaux quartiers et centres d'activité. Pour aller au plus près de votre destination, vous pouvez compter sur des lignes de bus et de trolleybus, deux funiculaires ainsi que quatre lignes de tramways.

Le réseau TCL vous autorise à combiner les moyens de transport sans changer de ticket, il est valable durant une heure, sauf pour un aller-retour. Mais pour être en règle, pensez à le valider à chaque fois que vous changez de ligne et le conserver jusqu'à votre arrivée. Le réseau TCL fonctionne de 5h à 0h30, 7 jours /7. Lors de grands événements, les lignes concernées sont renforcées et les horaires adaptés pour permettre à chacun de voyager en toute sérénité. Lorsque vous n'avez pas accès à internet www.tcl.fr, pour toute question, sur un horaire, un itinéraire ou sur les conditions de circulation, pensez à appeler Allo TCL au 04 26 10 12 12.

Un conseiller clients sera en mesure de vous répondre immédiatement, du lundi au samedi de 5h à 0h30 et le dimanche de 6h à 0h30 (horaires d'ouvertures susceptibles de modifications en périodes de vacances scolaires).

Les lignes C14, 19, 31 et 40 desservent le site des Subsistances (arrêt Homme de la Roche, ou Subsistances)

Tarifs

<http://www.tcl.fr/Tarifs/S-abonner>

L'abonnement Campus, c'est sur tout le réseau TCL, pour aller en cours ou pour les loisirs (mensuel) : 31 €.

Ce titre est accessible aux élèves des établissements supérieurs ainsi qu'aux bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Dans tous les cas, il s'adresse au moins de 28 ans. Le statut d'étudiant doit être actualisé chaque année sur votre carte Técély. Présentez-vous en agence à chaque rentrée universitaire, avant le 31 octobre.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile,
- une photographie d'identité,
- 5 € pour la carte Técély,
- votre carte d'étudiant ou certificat de scolarité de l'année universitaire en cours.

Vous pouvez vous la procurer dans les agences TCL.

Vous trouverez dans les agences toutes les informations et des cartes Técély et des titres de transport TCL ainsi que les plans, horaires et le guide spécial étudiant.

Les agences sont fermées les dimanches et jours fériés.

Les quatre lignes de nuit « Pleine-Lune » vous emmènent du centre-ville (Terreaux ou Hôtel de Ville) à différents quartiers de Lyon, les jeudis, vendredis et samedis soirs y compris les jours fériés. Ces lignes sont accessibles à tous, avec un de titre de transport TCL à valider obligatoirement. Deux agents assurent la sécurité dans le véhicule tout au long du trajet.

Les quatre lignes Pleine Lune circulent uniquement dans les sens Terreaux / La Doua (avec retour par la Cité internationale), Hôtel de Ville / Grange Blanche, Hôtel de Ville / Ecully Grandes Écoles.

Pleine Lune 1, 2 et 3 partent du centre-ville à 1h, 2h, 3h et 4h chaque vendredi, samedi et dimanche matin (y compris les jours fériés).

Pleine Lune 4 part du centre-ville à 1h et 3h les samedis et dimanches matins (y compris les jours fériés).

2) Vélo'v

Avec Vélo'v, le Grand Lyon vous propose un nouveau service pratique pour tous vos trajets courts en ville.

Complémentaire au réseau TCL, il vous invite à bouger.

7j/7, 24h/24, vous pouvez louer un vélo dans toutes les stations Vélo'v. Une fois votre déplacement effectué, il suffit de restituer le vélo dans n'importe quelle station Vélo'v.

Numéro vert Vélo'v : 0 800 08 35 68 (ou 0 8000 velov).

Les modalités d'utilisation et les conditions financières sont également disponibles sur le site www.velov.grandlyon.com

La station Vélo'v la plus près du site de l'École se situe au niveau du 14 quai Saint-Vincent.

3) Le train

Services informations et vente

- par téléphone : 36 35
- www.sncf.com
- www.voyages-sncf.com

Avec la carte de réduction 18/27, vous pouvez bénéficier de réductions sur le train à tout moment pendant un an :
de - 25 % à - 60 % pour 50 €.

4) L'avion

Horaires et renseignements Aéroport Lyon-Saint Exupéry au 0 826 800 826 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) et aussi www.lyon.aeroport.fr
Depuis l'étranger (33) 426 007 007

Accès :

- par autoroute de : Lyon, Paris, Bourg-en-Bresse, Genève, Grenoble, Chambéry, Saint-Étienne, Marseille.
- par TGV de : Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy, Avignon, Bruxelles, Grenoble, Lille, Marseille, Montélimar, Montpellier, Nîmes, Paris (Gare de Lyon), Roissy Charles De Gaulle, Valence (11 TGV quotidiens).
- Tramway : Rhône Express : Lyon Part Dieu Aéroport en 30 min ; tous les jours de l'année de 5h à 0h
Tarifs : <http://www.rhonexpress.fr/>

5) L'autocar

Le Réseau Routier Étudiant a été mis en place en direction des principaux pôles universitaires, en complément de l'offre ferroviaire TER. Les trajets sont directs et rapides. Vous arrivez à la gare où vous retrouvez les réseaux de bus, tramway ou métro.

Pour que vous puissiez profiter de vos week-ends, le réseau routier étudiant vous propose des horaires adaptés à votre rythme. Les départs des campus se font les vendredis soirs aux alentours de 18h00. Les dimanches soirs les principaux autocars partent vers 18h45.

Plus d'info : www.ter-sncf.com/rhone_alpes

- Les Autocars du Rhône : pour tous renseignements, contactez « Allô transports publics 69 » 04 72 61 72 61 (du lundi au vendredi de 8h à 18h le samedi de 9h à 17h) ou www.rhone.fr ou www.cartrans69.fr/transporteur/index.asp

Adresses utiles

CIRA

Le Centre Interministériel de Renseignements Administratifs renseigne par téléphone sur les droits, les démarches à accomplir et les obligations à respecter.

À partir du numéro de téléphone unique 3939, vous pouvez être mis en contact avec des contrôleurs du travail pour toute question relative aux domaines du travail et de l'emploi. Renseignements uniquement par téléphone : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sans interruption au 3939 (coût 0,15 euro la minute) www.service-public.fr

Caisse d'allocations familiales

67 boulevard Vivier Merle - 69003 Lyon
Du lundi au vendredi de 8h à 16h les guichets sont ouverts sans interruption. Tous les jeudis de 8h à 11h, un technicien conseil reçoit les sourds et malentendants (îlot G).

La Caisse d'Allocations Familiales de Lyon met à votre disposition des outils pour vous permettre de consulter votre dossier à domicile, 24h/24 et 7j/7
Numéro unique 0 810 25 69 80 depuis les réseaux fixes.
Site Internet www.caf.fr

Office du tourisme de Lyon

Pavillon Place Bellecour - 69002 Lyon
Tél : 04 72 77 69 69
www.lyon-france.com
Ouvert de 9h à 18h tous les jours.
Informations pour les étudiants à Lyon : www.lyoncampus.info

Campus France

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale
35 rue Raulin
69007 Lyon
Tél : 04 81 88 00 41
www.campusfrance.org

Numéros d'urgences

Services locaux

Pompiers : 18
Police secours : 17
Commissariat central : 04 78 78 40 40
Police municipale - PC Radio : 04 72 10 39 00
Urgences personnes sourdes : 114
Services techniques :
GDF (sécurité dépannage) : 0 810 60 20 20
EDF (sécurité dépannage) : 0 810 333 069

Eau

en cas d'urgence en dehors des heures ouvrables
-VEOLIA Eau : 0810 000 777 (24h/24, 7J/7)
www.veoliaeau.fr
-SDEI : 0810 814 814

Santé

- SAMU : 04 72 68 93 00
- Maisons médicales de garde : 04 72 33 00 33

- URGENCES MEDICALES CENTRE : 15 CENTRE ANTIPOISON : 04 72 11 69 11
- SOS LYON MEDECINS : 04 78 83 51 51
- DROGUES INFO SERVICE : 0 800 231 313
- SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800
- ÉCOUTE ALCOOL : 0 811 913 030
- URGENCES HOSPITALIERES

Hôpital Édouard Herriot, Pavillon N : 04 72 11 69 53
 Centre Hospitalier Lyon-Sud (Bâtiment médico-technique) : 04 78 86 19 23 (internes)
 Hôpital de la Croix-Rousse : (de 8h à 19h)
 04 72 07 10 46

• URGENCES PÉDIATRIQUES

Hôpital Femme Mère Enfant
 Accueil des urgences pédiatriques 24h/24
 Tél. : 04 72 12 94 72 ou 04 72 12 94 73

• URGENCES GYNÉCOLOGIQUES ET OBSTÉTRICALES (grossesse)

Hôpital de la Croix-Rousse
 Accueil des urgences gynécologiques et obstétriques, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 -
 Tél. : 04 72 07 24 24
 Accueil des urgences obstétriques - accouchement, après 17h30 la nuit ou le week-end Tél. : 04 72 07 16 51
 Accueil des urgences gynécologiques, après 17h30 la nuit ou le week end - Tél. : 04 72 07 16 56

Hôpital Mère-enfant

Accueil des urgences gynécologiques 24h/24 Tél. : 04 27 85 55 31
 Accueil des urgences obstétriques - Accouchement 24h/24 Tél. : 04 27 85 55 35
 Centre hospitalier Lyon-Sud
 Accueil des urgences obstétricales - Accouchement 24h/24
 Tél. : 04 78 86 56 20 ou 21

• URGENCES CARDIAQUES

Hôpital Louis Pradel
 Consultation de cardiologie d'urgence 24h/24
 Tél. : 04 72 35 78 62

• URGENCES DENTAIRES

Hôpital Edouard Herriot, Pavillon A
 Tél. : 04 72 11 03 61

• URGENCES OPHTALMOLOGIQUES

Hôpital Edouard Herriot, Pavillon C : 04 72 11 62 33

• PHARMACIES DE NUIT

Grande Pharmacie Lyonnaise
 22, rue de la République, 69002 Lyon
 04 72 56 44 14 - 04 72 56 44 00 - de 20h à 8h
 Pharmacie des Gratte Ciel, 28 Avenue Henri Barbusse,

Villeurbanne

04 78 84 71 63 - de 20h à 7h
 Pharmacie de L'Horloge, 14 Place Vauboin,
 Tassin la demi lune
 04 78 34 26 38 - de 19h30 à 7h30

Gardes d'enfants

Dépann'Familles : 04 78 27 71 91
 Permanence téléphonique de 8h30 à 13h du lundi au vendredi. Gardes entre 7h30 et 19h
 SOS Urgences Mamans : 04 78 50 38 96
 Gardes d'enfants occasionnelles, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h 30, uniquement en période scolaire.

Solitude

- Association Phénix : 04 78 52 55 26
 - La Porte Ouverte : 04 78 92 97 80
 - SOS Amitié : 04 78 29 88 88 ou 04 78 85 33 33 (24h/24)
 - CAP ÉCOUTE : 0800 33 34 35 ou 04 72 33 34 35 à destination des jeunes de 10 à 28 ans, des parents des professionnels de l'éducation et de la santé, du lundi au vendredi de 9h à 21 h
 - Solitud'Écoute (Petits Frères des Pauvres) : 0800 47 47 88 (N° vert, appel gratuit depuis un poste fixe)

Veille sociale

URGENCES SOCIALES

Samu Social 69 : Composez le 115
 La veille sociale est un dispositif national participant au programme de prévention et de lutte contre l'exclusion coordonné par l'État. Le 115 est un numéro de téléphone gratuit géré par le Foyer Notre Dame des Sans Abri qui permet de centraliser les appels du Rhône afin d'orienter les usagers vers des lieux d'hébergement ou des accueils de jour.
 BIZUTAGE SOS VIOLENCES : 08 10 55 55 00

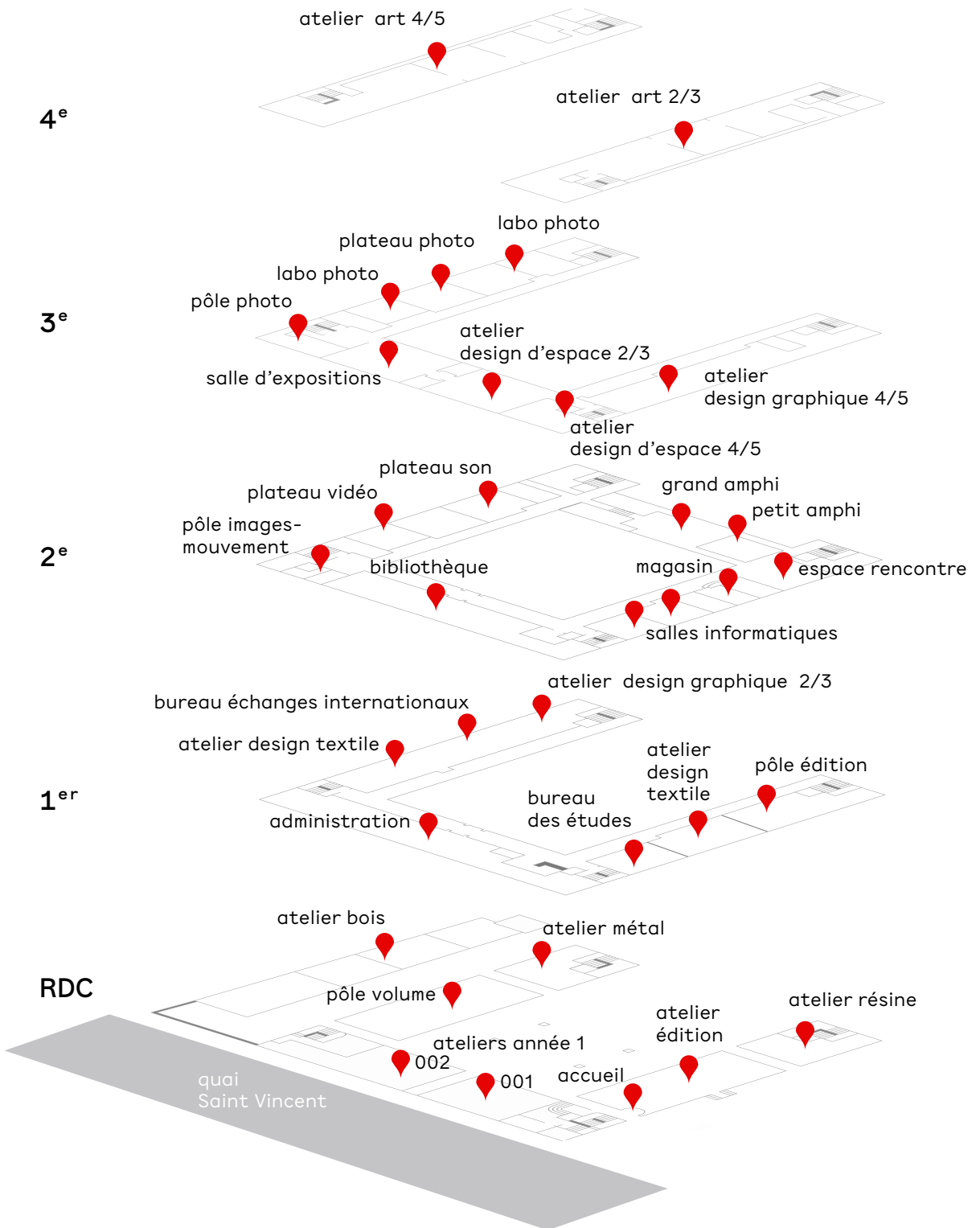
Victimes

AIDE AUX VICTIMES : 08 842 846 37
 victimes d'infractions pénales : atteintes aux biens (vol, cambriolage, dégradations...) et atteintes aux personnes (violences, agressions, atteintes à caractère sexuel...)
 Tous les jours y compris dimanches et jours fériés de 9 à 21h ou 08victimes@inavem.org

Objets trouvés

04 78 47 72 89

Plan de l'école



Règlement des études

TITRE I - L'ADMINISTRATION

- Article 1 : Statut juridique
- Article 2 : Horaires d'ouverture / Accès à l'école
- Article 3 : Inscriptions
- Article 4 : Régime des études
- Article 5 : Conseil scientifique
- Article 6 - Conseil des études et de la vie étudiante

TITRE II - L'ENSEIGNEMENT

- Article 1 : Les conditions d'admission
- Article 2 : L'organisation générale des études
- Article 3 : Programmes après DNSEP grade Master

TITRE III - LA VAE, VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

- Article 1 - Le dispositif
- Article 2 - Cadre juridique
- Article 3 - Qui peut entreprendre une VAE ?
- Article 4 - Le déroulement de la procédure VAE

TITRE IV - LA SCOLARITÉ

- Article 1 : Les voyages
- Article 2 : Les stages
- Article 3 : Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux
- Article 4 : Les bourses d'études et stages à l'étranger
- Article 5 : Les travaux d'étudiants

TITRE V - LES PRIX ET RÉCOMPENSES

- Article 1 : Prix de Paris et du Conseil général
- Article 2 : Prix de la Fondation Renaud
- Article 3 : Prix des partenaires
- Article 4 : Prix Charles Dufraine
- Article 5 : Prix des Présidents

TITRE VI - DISCIPLINE GÉNÉRALE

- Article 1 : Dispositions générales
- Article 2 : Comportement
- Article 3 : Présence et assiduité
- Article 4 : Bibliothèque
- Article 5 : Prêt de matériel
- Article 6 : Dégradation et vol
- Article 7 : Tabac / Alcool Article
- Article 8 : Conseil de discipline

ANNEXES

- Annexe 1 : Bibliothèque de l'école
- Annexe 2 : Magasin de prêt
- Annexe 3 : Charte informatique

TITRE I - L'ADMINISTRATION

Article 1 - Statut juridique

1.1 Établissement supérieur d'enseignement artistique l'Ensba Lyon est un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif. Les membres en sont la Ville de Lyon, la région Rhône-Alpes et le ministère de la Culture, Direction régionale des Affaires culturelles.

1.2 Le personnel pédagogique, administratif et technique relève de la fonction publique territoriale et appartient aux trois filières : culturelle, administrative et technique.

1.3 La tutelle du ministère de la Culture s'exerce au niveau pédagogique par la voie de la Direction Générale de la Création Artistique.

1.4 - Organisation administrative
L'établissement est administré par un Conseil d'administration et son Président. Il est dirigé par un Directeur.

1.5 - Composition du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration est composé des 24 membres suivants :

Le Maire de Lyon, ou son représentant ;
8 représentants de la Ville de Lyon ;
3 représentants de l'État ;
3 représentants du Conseil Régional Rhône-Alpes ;
3 personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement ;
2 représentants des enseignants ;
2 représentants des autres catégories de personnel de l'établissement ;
2 représentants des étudiants.

1.6 - Réunion du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président qui en fixe l'ordre du jour. La convocation est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit au domicile des conseillers, cinq jours francs au moins avant celui de la réunion. Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an. Il est réuni de plein droit à la demande de la moitié de ses membres. Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour, dans un délai maximum de huit jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou valablement

représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante. Le Directeur, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion, et l'agent comptable participent au Conseil d'administration avec voix consultative. Le Président peut inviter au Conseil d'administration toute personne dont il juge la présence utile en fonction de l'ordre du jour mais sans qu'elle puisse prendre part au vote.

1.7 - Attributions du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment sur :

- 1° Les orientations générales de la politique de l'établissement ;
- 2° Les droits de scolarité ;
- 3° Le programme d'activités ;
- 4° Le budget et ses modifications ;
- 5° Les comptes et l'affectation des résultats de l'exercice ;
- 6° Les créations, transformations et suppressions d'emplois permanents ;
- 7° Les projets d'achat ou de prise à bail d'immeubles et, pour les biens dont l'établissement public est propriétaire, les projets de ventes et de baux d'immeubles ;
- 8° Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés et d'acquisitions de biens culturels ;
- 9° Les projets de délégation de service public ;
- 10° Les emprunts, prises, extensions et cessions de participations financières ;
- 11° Les créations de filiales et les participations à des sociétés d'économie mixte ;
- 12° L'acceptation des dons et legs ;
- 13° Les actions en justice et les conditions dans lesquelles certaines d'entre elles peuvent être engagées par le Directeur ;
- 14° Les transactions ;
- 15° Le règlement intérieur de l'établissement ;
- 16° Le règlement administratif comptable et financier le cas échéant.
- 17° Les suites à donner aux observations consécutives aux inspections, contrôles ou évaluations dont l'établissement a fait l'objet. Toutefois, il détermine les catégories de contrats, conventions et transactions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au Directeur. Celui-ci rend compte, lors de la prochaine séance du conseil, des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

1.8 - Le Président du Conseil d'administration.
Le Président du Conseil d'administration est élu par celui-ci en son sein, à la majorité des deux-tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif. Il est assisté d'un Vice-président, désigné dans les mêmes conditions. Il préside le Conseil d'administration, qu'il convoque au moins deux fois par an et dont il fixe l'ordre du jour. Le Président nomme le Directeur de l'établissement, dans les conditions prévues à aux articles L. 1431-5 et R. 1431-10 du Code général des collectivités territoriales. Il nomme le personnel de l'établissement, après avis du Directeur. Il peut déléguer sa signature au Directeur.

1.9 - Le Directeur

Le Directeur assure la direction de l'établissement. À ce titre :

- il élabore et met en œuvre le projet pédagogique et culturel pour lequel il a été nommé et rend compte de l'exécution de ce projet au Conseil d'administration ;
- il s'assure de l'exécution des programmes d'enseignement de l'établissement ;
- il délivre les diplômes nationaux pour lesquels l'établissement a reçu une habilitation du ministre chargé de la Culture et du ministre de l'Enseignement supérieur ainsi que les diplômes propres à l'établissement ;
- il assure le bon fonctionnement de l'établissement ;
- il est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement ;
- il prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution ;
- il propose au Conseil d'Administration le cas échéant un règlement administratif comptable et financier ;
- il assure la direction de l'ensemble des services. Il a autorité sur l'ensemble du personnel ;
- il est consulté pour avis par le Président du Conseil d'administration sur le recrutement et la nomination aux emplois de l'établissement ;
- il passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le Conseil d'administration ;
- il exerce le pouvoir disciplinaire au titre duquel il prononce les sanctions à l'encontre des étudiants, le cas échéant après avis du conseil de discipline;
- il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Pour l'exercice de ses attributions, il peut déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service placés sous son autorité.

Article 2 - Horaires d'ouverture Accès à l'école

2.1 Pendant l'année universitaire, dont le calendrier est établi chaque année, l'école est ouverte du lundi au jeudi de 8h à 20h, le vendredi de 8h à 19h.

2.2 Vacances scolaires

L'année universitaire est de 34 semaines, d'octobre à juin. Elle est partagée en deux semestres. Un calendrier annuel est consultable en ligne sur l'Intranet de l'école. Il fixe chaque année les dates des vacances et des principaux événements : bilans, diplômes, prix. Pendant les vacances scolaires (Noël, Février, Pâques), l'école reste ouverte aux étudiants. À Noël, l'école est fermée une semaine. La bibliothèque est accessible aux étudiants du lundi au jeudi de 9h à 19h30 le vendredi de 9h30 à 18h. En septembre, l'école est ouverte pour les inscriptions et l'accès aux ateliers est réservé aux étudiants préparant le DNAT ou les Prix ainsi qu'aux candidats à la VAE.

2.3 Ouverture de l'école après 20h et le week-end

Chaque année, le Conseil des études et de la vie étudiante fixe le calendrier et les conditions de cette ouverture exceptionnelle, en fonction des dates d'examens et des diplômes nationaux. Ponctuellement, le Directeur peut autoriser et organiser une ouverture exceptionnelle en soirée ou le week-end, lors d'événements particuliers : expositions, colloques... Les élèves sont informés par mail et voie d'affichage.

2.4 L'accès aux salles de cours et ateliers techniques est strictement réservé aux étudiants inscrits à l'école.

2.5 L'accès aux ateliers techniques est conditionné par la présence des enseignants et/ou des techniciens d'ateliers.

Article 3 - Inscriptions

Les inscriptions ont lieu chaque année de fin août à mi-septembre.

- Pour l'inscription des nouveaux arrivants (en 1^{re} année, équivalences et cours de cursus) une pré-inscription est obligatoire avant la fermeture estivale (de mi-juillet à fin août).

- Le montant des droits d'inscription est fixé par le Conseil d'administration chaque année. À ces droits, il convient d'ajouter les cotisations de Sécurité sociale, d'assurance scolaire (responsabilité civile et emprunt de matériel) et de médecine préventive obligatoires ainsi que l'assurance rapatriement obligatoire pour les étudiants partant en séjour à l'étranger, et la mutuelle facultative. Aucun remboursement n'est effectué par l'administration, quelle

que soit la raison invoquée.

Article 4 – Régime des études

- Le statut étudiant est accordé aux élèves âgés de moins de 28 ans et dès la 1^{re} année. Le régime des études est celui de l'externat.
- Les étudiants peuvent bénéficier de bourses de l'enseignement supérieur, versées par le Crous et des œuvres universitaires : restaurant, logement...

Article 5 – Conseil scientifique

5.1 Composition

Le conseil scientifique de l'établissement est composé des membres suivants :

- le Directeur, président ;
- le Directeur adjoint, en charge des études ;
- le Directeur adjoint, chargé des ressources ;
- les enseignants responsables d'unités ou de programmes de recherche au sein de l'établissement ;
- le responsable du post-diplôme ;
- les enseignants coordinateurs des deuxièmes cycles ;
- 3 représentants des enseignants du premier cycle élus pour une période de trois ans renouvelable : un représentant de la première année, un représentant de l'option Art et un représentant des options Design ;
- 2 personnalités extérieures qualifiées, dont 1 appartenant à un établissement d'enseignement supérieur, et 1 appartenant aux milieux professionnels, désignées par le Directeur pour une durée de deux ans, renouvelable ;
- 1 représentant des personnels administratifs et techniques, élu pour une période de trois ans renouvelable.

5.2 – Fonctionnement

Le Conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an, à l'initiative du Directeur ou à la demande de la moitié de ses membres. Le Directeur peut inviter à participer aux séances du conseil toute personne dont il juge la présence utile, notamment experts, personnalités qualifiées, artistes-chercheurs des unités ou programmes de recherche et artistes en post-di- plôme. Le Directeur présente le rapport des travaux du Conseil scientifique devant le Conseil d'administration. Les fonctions de membre du Conseil scientifique sont exercées à titre gratuit. Toutefois, elles ouvrent droit aux indemnités de déplacement prévues par la réglementation en vigueur pour les personnalités extérieures.

5.3 – Attributions

Le Conseil scientifique assiste le Directeur. Il joue un rôle prospectif sur le projet pédagogique, les objectifs scientifiques et la stratégie de recherche de l'établissement, et sur les partenariats à mettre en place. Le Conseil scientifique participe à la définition et à la mise en œuvre du projet pédagogique, de la politique de recherche, de son développement et de sa valorisation.

Article 6 – Conseil des études et de la vie étudiante

1 – Composition

Le Conseil des études et de la vie étudiante de l'établissement est composé des membres suivants.

Membres de droit :

- le Directeur, président ;
- le Directeur adjoint chargé des études, vice-président ;
- le Directeur adjoint, chargé des ressources ;
- les enseignants coordinateurs (options et pôles) ;
- la responsable des études et de la scolarité ;
- la responsable des stages et de la mobilité internationale;
- la bibliothécaire ;
- la responsable des relations extérieures et de la communication ;
- le régisseur général.

Membres élus :

- 1 représentant des enseignants, élu pour une période de trois ans renouvelable ;
- 1 représentant des personnels techniques, élu pour une période de trois ans renouvelable ;
- 3 représentants des étudiants, élus pour une période d'un an renouvelable : un représentant de la première année, un représentant des années 2 et 3 et un représentant des années 4 et 5.

2 – Fonctionnement

Il se réunit au moins deux fois par an, à l'initiative du Directeur ou à la demande de la moitié de ses membres. Le Directeur présente le rapport des travaux du Conseil des études et de la vie étudiante devant le Conseil d'administration. Le Directeur peut inviter à participer aux séances du conseil toute personne dont il juge la présence utile. Le règlement intérieur de l'établissement détermine les modalités d'élection des membres élus du Conseil des études et de la vie étudiante. Les fonctions de membre du conseil sont exercées à titre gratuit. Un ordre du jour est signifié par courriel à chacun des membres au plus tard la veille de la séance. L'ordre du jour peut être complété à l'ouverture de la séance. Un compte-rendu est rédigé et diffusé à

tous les membres du personnel et aux étudiants par courrier électronique.

3 – Attributions

Le Conseil des études et de la vie étudiante est consulté sur toutes les questions relatives à la vie et au fonctionnement de l'école et à ses activités pédagogiques, scientifiques et culturelles, et notamment :

- l'adaptation des enseignements aux objectifs de formation et au règlement des études ;
- la mise en œuvre des orientations pédagogiques de l'établissement ;
- la mise en œuvre des partenariats et des échanges.

3 – Attributions

Le Conseil des études et de la vie étudiante est consulté sur toutes les questions relatives à la vie et au fonctionnement de l'école et à ses activités pédagogiques, scientifiques et culturelles, et notamment :

- l'adaptation des enseignements aux objectifs de formation et au règlement des études ;
- la mise en œuvre des orientations pédagogiques de l'établissement ;
- la mise en œuvre des partenariats et des échanges.

TITRE II - ENSEIGNEMENT

L'Ensba Lyon, à travers son option Art et ses options Design, forme des artistes et des créateurs. Elle est conçue comme un laboratoire de recherche et d'expérimentation, délibérément ouvert sur la réalité artistique contemporaine. Elle vise à réaliser les conditions d'une professionnalisation de haut niveau.

Son enseignement est organisé et revu chaque année à partir des différents arrêtés du ministère de la Culture.

Article 1 – Les conditions d'admission

1. 1 Admission au semestre 1

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission au semestre 1 les candidats justifiant de l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger équivalent.

Lorsque les conditions ne sont pas remplies, la décision d'autoriser des candidats à se présenter, à titre dérogatoire, aux épreuves d'admission est prise par le directeur de l'établissement après avis de la

commission de recevabilité.

Le candidat dépose un dossier artistique et pédagogique auprès de l'établissement dont il veut suivre le cursus. Le dossier comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

Toute décision de non-recevabilité fait l'objet d'une notification motivée au candidat.

La commission de recevabilité comprend au moins trois membres : le directeur de l'établissement ou son représentant, président ; au moins deux professeurs nommés par le directeur.

La commission de recevabilité se réunit valablement si au moins trois de ses membres sont présents.

Les avis sont donnés à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Elle se prononce après examen du dossier du candidat.

L'admission au semestre 1 fait l'objet d'une procédure de sélection comprenant quatre épreuves obligatoires :

- une épreuve de pratique artistique ;
- une épreuve écrite destinée à évaluer la culture générale et la maîtrise de la langue française du candidat ;
- une épreuve de langue ;
- un entretien avec un jury composé de trois professeurs nommés par le directeur. L'entretien a pour objet de mesurer le parcours et la motivation du candidat.

Les décisions du jury sont prises à la majorité absolue de ses membres. La décision du jury d'admission ou de non admission est notifiée au candidat par le directeur de l'établissement.

1. 2 L'admission en deuxième cycle

L'admission au semestre 7 est subordonnée à l'obtention du diplôme national d'arts à partir de juin 2018 (du diplôme national d'arts techniques ou du diplôme national d'arts plastiques avant cette date), et à l'avis de la commission d'admission en deuxième cycle. La commission comprend au moins trois professeurs du cycle et de l'option concernés nommés par le directeur. L'un des professeurs est titulaire d'un diplôme de doctorat. Le président de la commission est désigné par le directeur de l'établissement parmi ses membres. La commission d'admission en deuxième cycle se réunit valablement si au moins trois de ses membres sont présents. Les avis sont donnés à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. La décision d'admission ou de refus est notifiée par le directeur. La décision de refus est motivée.

Lorsque les conditions ne sont pas remplies, le

candidat à l'admission au semestre 7 doit justifier de la validation de 180 crédits européens :

1° Obtenus en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi :

- a) Dans un établissement d'enseignement supérieur public ;
- b) Dans un établissement d'enseignement supérieur privé, à la condition que cet établissement ait été reconnu par l'Etat ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau ;
- 2° Obtenus dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Pour les diplômes obtenus hors de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ces derniers feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français.

Le candidat dépose un dossier artistique et pédagogique auprès de l'établissement dont il veut suivre le cursus. Le dossier comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

Le candidat passe un entretien avec la commission d'admission en deuxième cycle de l'établissement.

La décision d'admission est prise par la commission d'admission en deuxième cycle à la majorité absolue de ses membres.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

La décision d'admission ou de refus est notifiée par le directeur. La décision de refus est motivée.

1. 3 Les conditions d'admission en cours de cursus des premier et deuxième cycles

L'admission en cours de cursus des premier et deuxième cycles est ouverte au début de chaque année. ! Le candidat à l'admission aux semestres 3, 5 ou 9 dépose un dossier artistique et pédagogique auprès de l'établissement dont il veut suivre le cursus. Le dossier comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

Pour être recevable à l'admission aux semestres 3, 5 et 9, les candidats doivent justifier respectivement de 60, 120 et 240 crédits européens :

1° Obtenus en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi :

- a) Dans un établissement d'enseignement supérieur public ;
 - b) Dans un établissement d'enseignement supérieur privé, à la condition que cet établissement ait été reconnu par l'Etat ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau ;
 - 2° Obtenus dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Pour les diplômes obtenus hors de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ces derniers feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français
- Le candidat à l'accès aux semestres 3 et 5 passe un entretien avec la commission d'équivalence de premier cycle de l'établissement dont il veut suivre le cursus.

La commission d'équivalence comprend :
le directeur de l'établissement ou son représentant, président ;
au moins trois professeurs nommés par le directeur.
La décision d'admission en cours de cursus du candidat est prise par la commission d'équivalence à la majorité absolue de ses membres.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le directeur de l'établissement notifie au candidat la décision de la commission.

La décision de refus est motivée.

La commission d'équivalence détermine le niveau d'intégration en cours de cursus en fonction des études suivies antérieurement, du dossier artistique et pédagogique fourni par le candidat et du résultat de l'entretien.

Le candidat à l'accès au semestre 9 passe un entretien avec la commission d'admission en deuxième cycle de l'établissement dont il veut suivre le cursus, prévue à l'article 1.2.

La décision d'admission des candidats est prise par la commission d'équivalence à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

La décision d'admission ou de refus est notifiée par le directeur.

La décision de refus est motivée.

La commission d'équivalence détermine le niveau d'intégration en cours de cursus en fonction des études suivies antérieurement, du dossier artistique et pédagogique fourni par le candidat et du résultat de l'entretien.

Pour les candidats hors de l'Espace européen

de l'enseignement supérieur, la validation du semestre d'intégration suivant l'admission entraîne l'attribution des crédits des semestres antérieurs. Un test de français correspondant au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues est requis pour l'entrée en année de diplôme. Pour les autres années, la maîtrise de la langue française est requise dans les conditions fixées dans le règlement des études.

Article 2 - L'organisation générale des études

Le cursus des études correspondant au schéma LMD, comprend un premier cycle dont une première année généraliste, un deuxième et un troisième cycles ainsi qu'un post-diplôme et une formation complémentaire de professionnalisation.

Le premier cycle (phase programme) conduit au DNA (diplôme national d'arts) qui remplace, à partir de juin 2018, les anciens diplômés du DNAP (Diplôme national d'arts plastiques), et du DNAT (Diplôme national d'arts et techniques).

Le second cycle (phase projet) de 2 ans, conduit au DNSEP (Diplôme national supérieur d'expression plastique), grade master.

L'organisation de l'ensemble des études est en conformité avec les directives ministérielles portant application au système français d'enseignement supérieur, de la construction de l'Es- pace Européen de l'Enseignement Supérieur.

Les modalités d'organisation, d'objectifs et de contenus des études, sont réglées par l'application du système ECTS (Euro- pean Credits Transfer System). L'ensemble des détails et informations concernant les études est présent dans le Livret de l'étudiant consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'école.

Article 3 : Programmes après DNSEP grade Master

3-1 Formation complémentaire de professionnalisation (FCP)

Les étudiants titulaires du DNSEP art ou design ainsi que les titulaires du DNA(T) design textile, qui en font la demande expresse, ont la possibilité de s'inscrire pour une année universitaire supplémentaire à l'école, sur projet professionnel et dans les limites des capacités d'accueil fixées par le directeur sur proposition d'une commission spécifique. Cette formation complémentaire de professionnalisation après l'obtention du diplôme, est conçue comme une période de transition entre la

fin des études et l'entrée dans la vie professionnelle. Cette formation non diplômante spécialisée a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés en complétant leurs acquis fondamentaux. La formation consiste en :

- un accompagnement personnalisé destiné à optimiser le projet professionnel sous forme de rendez-vous réguliers individuels ou semi-collectifs ;
- une participation au module de professionnalisation dispensé par l'école ;
- une participation aux conférences et séminaires en relation avec le projet ;
- un stage en entreprise intégré. Sa finalité est précisément de permettre à l'étudiant de mettre en pratique à l'échelle 1 et au contact de professionnels de haut niveau, les compétences théoriques et technologiques acquises pendant le cursus initial, et d'en ajuster les orientations dans la perspective du projet professionnel.

Ce stage d'une durée maximum de 6 mois ne peut pas débuter avant le début de l'année universitaire. Il peut avoir lieu en France ou à l'étranger (possibilités de bourse Erasmus stage ou OFAJ, sous conditions). Il fait l'objet d'une restitution (rapport de stage) de la part de l'étudiant donnant lieu à une évaluation par les responsables de la formation au sein de l'établissement.

A l'issue de la FCP, les informations et résultats sont intégrés au supplément au diplôme.

L'admission en FCP est accordée par une commission composée du directeur, du directeur des études, de la responsable des stages et de la responsable de l'insertion professionnelle, sur validation du dossier de projet professionnel écrit, présenté par le candidat. Les demandes doivent être faites avant le 10 septembre de l'année universitaire ; la commission se réunit avant fin septembre.

Seuls les candidats ayant obtenu leur DNSEP art ou design ou DNA(T) textile à l'Ensba de Lyon, à l'issue de l'année universitaire précédente, peuvent candidater.

L'étudiant admis doit s'acquitter des frais d'inscription obligatoires, droits de scolarité et cotisation de sécurité sociale pour l'année universitaire. Il bénéficie de tous les avantages que confère le statut étudiant au sein de l'établissement.

3-2 : Le post-diplôme

3-2.1 Le post-diplôme Art consiste en une année de formation de haut niveau comportant une résidence et une bourse d'études, pour cinq jeunes artistes internationaux, issus d'une formation artistique et titulaires d'un DNSEP ou diplôme international équivalent et sélectionnés sur concours. Les enjeux et modalités de ce post-diplôme ainsi que le montant

de la bourse sont précisés chaque année sur le site Internet de l'école.

3-2.2 Conditions de candidature au post-diplôme

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme supérieur national ou international d'art (les diplômes d'architecture, de cinéma sont également acceptés dès lors que le candidat présente un travail plastique). Une présélection s'effectue sur dossier comprenant :

- une lettre de motivation;
- un CV;
- un texte de présentation analytique du travail;
- un portfolio.

La sélection définitive a lieu sur entretien avec un jury présidé par le Directeur à l'Ensba Lyon. Les artistes sont retenus sur la qualité de leur travail et leur motivation.

3-2.3 Le post-diplôme retient 5 artistes ou

créateurs. Ces derniers reçoivent une bourse dont le montant est fixé par le Conseil d'administration. Ils doivent obligatoirement s'inscrire à l'école et souscrire une assurance en responsabilité civile.

3-2.4 Un appartement meublé et équipé est mis à disposition des 5 étudiants en post-diplôme.

Situé dans la résidence au deuxième étage au-dessus du Réfectoire des nonnes, l'appartement doit être tenu propre, le mobilier et l'équipement doivent être entretenus pendant toute la durée de leur séjour. Chaque résident doit déposer un chèque de caution. Chaque résident dispose d'un trousseau comprenant une clé pour la porte d'entrée de l'appartement et une clé pour sa chambre personnelle. Les résidents sont présumés responsables de tous les dommages causés aux locaux mis à leur disposition. Un état des lieux sera établi contradictoirement entre l'Ensba Lyon et les résidents à leur arrivée et à leur départ. En cas de dégradations, les occupants devront remettre les lieux en l'état. Les visiteurs doivent être systématiquement accompagnés par un des résidents. Aucune autre personne n'est autorisée à venir s'installer dans l'appartement. Seules les visites de courte durée sont tolérées.

3-3 : Le troisième cycle

3-3.1 Organisation

Le troisième cycle de l'Ensba Lyon se donne pour mission de mettre en œuvre et développer toutes les conditions artistiques, intellectuelles, pratiques et institutionnelles d'une formation d'excellence à la recherche en art, pour un petit nombre de jeunes artistes et créateurs, titulaires d'un DNSEP ou d'un Master et remplissant les conditions requises. En toute cohérence avec les enseignements dispensés en premier et deuxième cycle conduisant au DNSEP

grade Master qui bénéficient de ses apports en termes de contenus et de méthodologie, la formation au sein du troisième cycle de l'Ensba Lyon est basée sur une symbiose de la pratique et de la théorie. Le troisième cycle est adossé aux unités de recherche (UR) en activité.

Le troisième cycle est piloté par les Directeurs des unités de recherche et du post-diplôme en concertation avec la direction de l'école. Il peut être fait appel en cas de besoin à une ou plusieurs personnalités extérieures ayant qualité d'experts. L'effectif du troisième cycle de l'Ensba Lyon, est de 10 artistes-chercheurs. Chacun d'entre eux a obligation de s'inscrire dans l'une des UR. Un artiste-chercheur est administrativement inscrit en tant qu'étudiant à l'Ensba Lyon. Il peut être étudiant de troisième cycle inscrit dans un autre établissement d'enseignement supérieur partenaire. À ce titre, la possibilité de co-tutelle peut être envisagée, y compris au cas par cas.

Chaque étudiant-chercheur se voit attribuée une allocation annuelle de recherche d'un montant de 2 400 € à laquelle peuvent s'ajouter tous types de bourses existantes.

Au sein de chaque UR collaborent des artistes, plasticiens, théoriciens ou professionnels qui participent pour tout ou partie au programme en tant que « chercheurs associés ».

Un chercheur associé n'est pas inscrit en tant qu'étudiant à l'Ensba Lyon.

Il peut être étudiant de troisième cycle, dans un autre établissement d'enseignement supérieur partenaire ou collaborer en tant qu'artiste associé ou théoricien associé.

Parallèlement, des étudiants de deuxième cycle peuvent être invités à participer ponctuellement ou régulièrement aux activités de recherche à des degrés d'implication divers, pour des raisons d'expertise spécifique ou au titre de l'initiation à la recherche.

Le troisième cycle et les UR sont hébergés au sein de l'Ensba Lyon afin de permettre aux chercheurs de bénéficier de l'ensemble des ressources intellectuelles et techniques de l'établissement et de faciliter l'articulation entre deuxième et troisième cycle.

La coordination pédagogique et le suivi administratif sont assurés par la responsable du Service des études et de la scolarité de l'Ensba Lyon. La chargée de mission Projets et Développement de l'Ensba Lyon contribue au montage des dossiers de projets et à la recherche de financements annexes.

3-3.2 Conditions et modalités d'admission. Durée de la formation

Le troisième cycle s'adresse à de jeunes artistes-

chercheurs détenteurs d'un DNSEP ou d'un Master. L'admission se déroule en deux temps : une présélection a d'abord lieu sur la base d'une note d'intention ou d'un avant-projet de recherche, d'un dossier artistique et d'une lettre de motivation. Les candidats présélectionnés sont invités à se présenter devant une commission composée de la direction de l'école, des Directeurs d'UR avec la participation d'un ou deux chercheurs de l'UR à laquelle ils postulent. Chaque programme se déroule sur 3 ans avec possibilité d'extension sur 1 ou 2 années sur dérogation.

3-3.3 Validation et soutenance

Le suivi de la formation est assuré par les Directeurs de recherche. Une évaluation de l'état d'avancement des travaux de l'étudiant-chercheur a lieu en fin d'année universitaire. La formation est validée par le Diplôme supérieur de recherche en art (DSRA) délivré par l'Ensba Lyon. Les formes et les conditions de soutenance du diplôme sont spécifiques à chaque projet. La soutenance est l'espace-temps où est donné à voir et entendre le développement d'une pensée conceptuelle et plastique au sein d'une logique de construction liée à des formats d'écriture et/ou de création spécifiques au travail de recherche engagé. La soutenance peut prendre la forme d'une exposition, publication papier ou numérique, édition, diffusion, événement, etc. Elle est accompagnée d'un document/archive attestant du travail de recherche établi au cours de la formation communiqué préalablement au jury. Dans le cadre des conventions de co-tutelle, la validation peut être assurée par l'une et/ou l'autre des universités partenaires, après accord des deux Directeurs.

TITRE III LA VAE, VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Article 1 - Le dispositif VAE

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) permet aux salariés de faire valider les acquis de leur expérience professionnelle salariée, non salariée et/ou bénévole en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste

établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La VAE constitue ainsi une quatrième voie d'acquisition d'une certification au même titre que les voies scolaire et universitaire, l'apprentissage et la formation professionnelle continue. Elle produit les mêmes effets que les autres modes de contrôle des connaissances, aptitudes et compétences.

Article 2 - Cadre juridique de la VAE

La loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002 fixe cette procédure. Le cadre général de la procédure de VAE a été organisé par un décret de portée générale, le décret n° 2002-615 du 26.4.02 (JO du 28.4.02). Ce décret ayant été abrogé le 23 mai 2006 (décret n° 2006-583 du 23.5.06, JO du 24.5.06), ces dispositions sont désormais contenues dans la partie réglementaire du Code de l'éducation (article R. 335-6 à R. 335-11). La mise en œuvre de la VAE dans l'enseignement supérieur est régie par un décret spécifique et distinct : il s'agit du décret n° 2002-590 du 24 avril 2002.

Ce décret ne posant que le cadre général, il revient aux organismes validateurs, de préciser la procédure de validation dans l'enseignement supérieur. Il convient donc de s'adresser directement à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon pour connaître les règles de validation qui sont appliquées aux titres et diplômes qu'elle délivre.

Article 3 - Qui peut entreprendre une VAE ?

Toute personne engagée dans la vie active peut entreprendre cette démarche. La VAE est ainsi un droit ouvert à tous, sans condition d'âge, de nationalité, de statut, de niveau de formation ou de qualification. Peuvent être concernés par une VAE :

- les salariés (en contrat à durée indéterminée ou déterminée, intérimaires...);
 - les non salariés, travailleurs indépendants, membres des professions libérales, commerçants, artisans, exploitants agricoles;
 - les demandeurs d'emploi, indemnisés ou pas ;
 - les bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale ;
 - les agents publics titulaires ou non.
- Une seule condition est exigée : le candidat à la validation des acquis doit justifier d'au moins trois années d'activités en rapport direct avec la certification visée. Les activités prises en compte

peuvent être exercées de façon continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel. Les activités concernées au titre de la validation sont l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme, du titre ou du certificat professionnel. L'exercice bénévole d'une activité correspond à la situation d'une personne qui s'engage librement dans le champ d'une association déclarée ou d'un service public pour mener en direction d'autrui une activité non rémunérée en dehors de son activité professionnelle ou familiale. Peut être considérée comme exercice bénévole d'une activité, la pratique amateur d'un art lorsqu'elle correspond à la situation décrite ci-dessus. En revanche ne seront pas prises en compte dans le calcul de la durée de l'activité considérée pour juger de la recevabilité de la demande, les activités correspondant à la pratique amateur d'un art exercé à titre personnel ou dans un cadre familial. Enfin, le décret relatif à l'enseignement supérieur n'exclut pas a priori la prise en compte, dans la durée d'expérience requise, les stages et périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre.

Article 4 - Déroulement de la procédure VAE

Se référer au site web de l'Ensba Lyon :
<http://www.ensba-lyon.fr/ecole/vae>

TITRE IV - LA SCOLARITÉ

Article 1 - Les voyages

Tout au long du cursus, des voyages d'études auprès des centres majeurs de création en Région, à Paris et à l'étranger sont organisés par l'école. Pendant ces voyages, les étudiants sont couverts par leur assurance scolaire obligatoire. Une participation financière est demandée suivant le type et la durée du voyage organisé.

Article 2 - Les stages

Dès la fin de l'année 1, avec la confirmation de l'admission et de l'inscription administrative en

année 2, l'étudiant a la possibilité d'effectuer des stages en institution ou en entreprise, en fonction de l'orientation de son cursus et de ses projets de formation. Les stages sont obligatoires en premier cycle, selon des durées spécifiques à chaque filière. La convention de stage a un caractère obligatoire pour tout stage quelle que soit sa durée. Une demande de convention de stage doit se faire auprès de la personne en charge des relations avec les entreprises et institutions via un formulaire en ligne. Celle-ci doit être formulée, par l'étudiant, 30 jours avant le début du stage si celui-ci se déroule en France et 60 jours avant le début du stage si celui-ci s'effectue à l'étranger. La convention de stage doit être validée puis signée par le professeur coordinateur de l'option, le Directeur de l'école, le responsable d'accueil et le stagiaire. Aucun stage ne peut commencer sans retour de la convention signée par chacun des quatre signataires. Le stage obligatoire, inscrit dans le cursus universitaire est, par principe, non rémunéré. Cependant, une gratification inférieure ou égale à 30 % du SMIC peut être négociée avec l'organisme d'accueil ou l'entreprise ; elle devient obligatoire pour tout stage supérieur à deux mois. Pendant la période de stage, l'étudiant conserve son statut d'étudiant de l'Ensba Lyon, et reste soumis à son régime de sécurité sociale. Tout étudiant effectuant un stage doit être couvert en responsabilité civile.

Lors des années 2, 3, 4 et 5 ces stages sont, selon l'option, validés au titre de crédits ECTS conformément aux textes juridiques et réglementaires en vigueur. Les stages ne sont pas intégrés à la maquette pédagogique de l'année 1. Toutefois, la direction se réserve le droit d'autoriser un stage qui remplit les conditions de rédaction d'une convention tripartite, à titre tout à fait exceptionnel sur présentation du projet de l'étudiant.

Article 3 - Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Ces bourses sont destinées à permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre et de poursuivre des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient été contraints de renoncer en raison de leur situation sociale. Elles sont délivrées par le Crous. Plusieurs conditions sont requises :

- de diplômes et de résultats;
- de nationalité;
- d'âge;
- de ressources...

Article 4 - Les bourses d'études et stages à l'étranger

Des bourses d'études et de stages à l'étranger, peuvent être accordées aux étudiants de 4^e année Art et Design ainsi qu'aux étudiants en deuxième et troisième année des filières design pour les stages en milieu professionnel.

• Erasmus+

L'école est signataire de la charte Erasmus+. Elle applique le règlement défini par la charte comme, par exemple, l'application et la reconnaissance des crédits européens ainsi que l'attribution d'une allocation supplémentaire aux étudiants Erasmus+. Le montant de l'allocation est redéfini chaque année par l'agence nationale agréée et peut être attribuée différemment à chacun des étudiants.

Les partenaires européens sont indiqués dans le livret de l'étudiant.

Les étudiants admis ne payent aucun frais d'inscription supplémentaires dans les établissements qui les accueillent. Les élèves candidats à ces bourses doivent remettre en février de l'année précédant le départ un dossier de candidature. Après sélection, l'étudiant est invité à s'inscrire aux bourses de la Région, cette inscription a valeur d'engagement. Dans la pratique, ces séjours sont d'une durée moyenne de 4 à 5 mois maximum. Leur organisation matérielle repose sur le principe d'échanges d'étudiants et de logements, dans la mesure du possible.

Le montant de l'allocation de mobilité Erasmus+ est fixé chaque année par le contrat financier passé avec l'agence Europe Éducation Formation France. L'étudiant doit signer un contrat d'étudiant ainsi qu'un contrat d'études qu'il s'engage à remettre dans les meilleurs délais après son départ. Dès son retour, il est tenu de retourner une attestation de présence ainsi que les résultats obtenus dans l'établissement partenaire.

Tous les étudiants allocataires Erasmus+ ont l'obligation de passer un test de langues en ligne avant leur départ en mobilité et au retour de mobilité, à réception des instructions envoyées directement par l'Agence Erasmus+. Un rapport de fin de séjour, demandé également par mail, directement par l'Agence Erasmus+, devra être déposé en ligne. Le remboursement de la bourse pourra être demandé à l'étudiant en cas de manquement.

• Bourse Explora de la Région Rhône-Alpes
Elle s'adresse aux étudiants de niveau Bac + 3 (exceptionnellement Bac + 2) et Bac + 4 ayant un projet de départ à l'étranger cohérent et ciblé.
Durée du séjour : à partir d'un mois pour les stages, et à partir de 2 mois pour les séjours.

La bourse couvre en moyenne 17 semaines de mobilité (stages et études) par étudiant allocataire..

Les partenaires sollicités doivent avoir donné leur accord préalable à l'accueil de l'étudiant boursier. Les dossiers qui doivent être présentés à la Région sont à constituer en février.

Ces dossiers doivent être obligatoirement présentés et agréés par l'Ensba Lyon.

Le montant de la bourse est fixé chaque année par la Région Rhône-Alpes.

• OFAJ L'Office franco-allemand pour la jeunesse attribue chaque année universitaire une bourse à un étudiant de l'école (inscrit en 4^e année ou exceptionnellement en 3^e année DNAT) pour lui permettre d'effectuer un séjour d'études dans une Akademie für Bildenden Kunst allemande.

L'étudiant intéressé doit déposer sa candidature à l'école, après accord des enseignants et du Directeur, en fournissant une lettre de motivation, un projet, et en indiquant la durée souhaitée de son futur séjour.

L'organisation matérielle fonctionne autant que possible selon le principe d'échanges d'étudiants et de logement.

Le montant de la bourse est fixé chaque année par l'OFAJ.

Article 5 - Les travaux d'étudiants

Chaque année, dans un délai de 10 jours après la fin des cours, bilans et diplômes, les étudiants libèrent les ateliers de leurs travaux. Au-delà de ce délai, ceux-ci sont considérés comme abandonnés et enlevés par l'équipe technique.

Toutefois, les étudiants préparant un diplôme ont la possibilité de stocker des travaux ou du matériel dûment identifiés et entreposés dans les espaces dédiés gérés par un ou plusieurs étudiants responsables.

Le camion de l'école (avec chauffeur) est mis à disposition des étudiants des années diplômantes (3^e et 5^e années) le jeudi matin, pour des transports de travaux et de matériaux sur le territoire du Grand Lyon; ceci uniquement dans le cadre de la préparation des diplômes sur réservation préalable par mail 48 h. à l'avance auprès du régisseur général.

Concernant la livraison de métaux et matériaux spécifiques, le pôle volume et la régie générale sont en dialogue permanent pour l'organisation des commandes groupées.

Les travaux réalisés dans le cadre des enseignements sont régis par le code de la propriété intellectuelle. Le titulaire des droits d'auteur est

l'étudiant. La propriété matérielle des travaux revient à l'étudiant à l'exception du matériel technique de l'école faisant partie des travaux. L'école peut utiliser ses droits de diffusion et de reproduction, sans exclusivité et sans contrepartie. L'école peut présenter des travaux en accord avec l'étudiant dans le cadre d'une exposition, manifestation ou édition.

En cas de production ou commercialisation entre une entreprise, l'école et l'étudiant, une convention spécifique est signée entre les parties.

TITRE V - LES PRIX ET RÉCOMPENSES

Chaque année et ponctuellement le cas échéant, des prix ou aides exceptionnelles sont décernés aux meilleurs étudiants. Spécifiques à l'Ensba Lyon, ces prix sont issus de dons ou legs, dont les montants peuvent fluctuer en fonction des intérêts des placements et des contributions.

Article 1 - Prix de Paris et du Conseil général

Issu du legs Pezieux (1929), ce prix est décerné, par un jury extérieur, présidé par le Directeur de l'école. Il est remis par l'adjoint à la Culture. Son montant est actuellement de 5 000 € environ et donne droit pendant un an à la jouissance d'un atelier-logement à la Cité Internationale des Arts à Paris ainsi qu'à une participation au Salon de Montrouge. Ce montant est révisé chaque année. Il est ouvert aux étudiants qui ont obtenu leur diplôme (DNSEP Art) lors de la dernière session. Aucun thème n'est imposé. Les candidats doivent procéder, début septembre à une esquisse à laquelle doit se référer l'œuvre présentée au jury, lors du jugement qui a lieu quelques semaines plus tard.

Article 2 - Prix de la Fondation Renaud

La Fondation Renaud, reconnue d'utilité publique, se consacre à la sauvegarde d'un patrimoine historique et culturel, au développement des arts, comme l'ont voulu ses fondateurs Serge et Jean-Jacques Renaud. Dans sa mission de soutien à la jeune création, la Fondation Renaud soutient dès 2016 l'Ensba Lyon, par un prix dédié aux diplômés des DNSEP art et design (espace ou graphique), de l'année en cours.

Le prix de la Fondation Renaud est décerné chaque année à trois jeunes lauréats.

Les candidats présentent une pièce inédite, réalisée spécialement pour le prix, à partir d'un intitulé de départ qui change chaque année et qui est communiqué aux candidats au moins 30 jours avant l'examen des propositions par le jury.

Les pièces sont exposées dans l'École pendant une journée et visibles par le public.

Trois lauréats en art et design sont récompensés. Le premier lauréat reçoit une bourse de 3 000 euros, le second de 2 000 euros et le troisième de 1 000 euros.

La librairie Descours remet à l'occasion du prix, un bon d'achat de livres aux trois lauréats. Ces bons d'achat, valables à la librairie Descours de Lyon, sont de 400 euros, 300 euros et 200 euros.

Le jury est composé de 5 membres : trois représentants de l'École dont le Directeur ou son suppléant, et deux personnalités extérieures qualifiées œuvrant dans le champ de l'art contemporain et du design.

Article 3 - Prix des Partenaires

Financé par le mécénat d'entreprises partenaires de l'Ensba Lyon et doté de deux bourses de 1 500 euros chacune, le Prix des Partenaires s'adresse aux étudiants diplômés d'un DNSEP Art ou Design (espace et graphique). Il est destiné à soutenir un projet d'aide à la création : production, résidence ou édition.

Le Prix est décerné en septembre par un jury interne à l'école.

Article 4 - Prix Charles Dufraine

Issu du legs Dufraine (1949) ce prix, d'un montant total de 1 000 € environ est attribué en octobre aux 2 meilleurs étudiants de 4e ou 5e année de l'option Art, choisis au regard de leur investissement personnel dans leur travail et dans la vie de l'école. Il est décerné par le directeur de l'école sur proposition des professeurs de l'option.

Article 5 - Prix des Présidents

Créé par les membres fondateurs de l'Association des Amis de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, le Prix des Présidents est ouvert à des artistes de moins de 35 ans ayant obtenu leur DNSEP

ou effectué une année de post-diplôme à l'Ensba Lyon.

Ce prix, doté de 5 000 euros, est décerné tous les ans, à un artiste distingué parmi cinq artistes nominés, sélectionnés sur dossier sur la base d'un appel à participation.

Le jury est composé du directeur de l'École et des membres fondateurs de l'Association des Amis de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon. Les propositions des cinq artistes nominés sont exposées au Réfectoire des Nonnes, galerie d'exposition de l'Ensba Lyon.

Le lauréat bénéficie aussi d'une exposition personnelle à la Galerie Metropolis, à Paris.

Le jury est composé du directeur de l'Ensba Lyon, Emmanuel Tibloux, et des membres fondateurs de l'Association des Amis de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, collectionneurs d'art contemporain.

TITRE VI - DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 1 - Dispositions générales

1.1 Les étudiants, dès lors qu'ils s'inscrivent à l'Ensba Lyon, sont tenus de se conformer au règlement intérieur et au fonctionnement pédagogique de l'établissement tel qu'il est décrit dans le Livret de l'étudiant.

Article 2 - Comportement

2.1 La courtoisie et la politesse sont requises à l'Ensba Lyon, tant vis-à-vis de l'ensemble du personnel que de l'ensemble des visiteurs de l'école.

2.2 Les animaux ne sont pas admis à l'école.

2.3 Les téléphones portables et tablettes doivent être en mode avion pendant les cours.

2.4 Il est interdit de se déplacer en patins ou planche à roulettes.

2.5 Le dépôt de tracts ou d'affiches est circonscrit au panneau du Hall d'entrée consacré à l'affichage pour les étudiants.

Article 3 - Présence et assiduité

3.1 La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès du Service études et scolarité. L'étudiant doit fournir un certificat médical ou tout document officiel correspondant à l'absence. L'étudiant est par ailleurs tenu d'en informer les professeurs.

3.2 L'absence en cours constatée et non justifiée entraîne la suppression du versement de la bourse octroyée par le Crous.

3.3 L'étudiant est tenu de respecter les horaires des cours, notamment des cours magistraux.

3.4 L'assiduité et la ponctualité font partie des critères d'évaluation semestrielle du travail de l'étudiant, ainsi que le respect des délais de rendus des travaux, de même que le respect des consignes de tous ordres énoncées par les professeurs pour le bon déroulement des cours et du travail collectif et individuel.

Article 4 - Bibliothèque

Un règlement interne particulier fixe les modalités de prêts et d'utilisation de ce lieu (cf. annexe 1).

Article 5 - Prêt de matériel

5.1 Il existe à l'école, un magasin de prêt contenant du matériel photo, audiovisuel et d'outillage. Le prêt de matériel est soumis à des règles précises (cartes d'emprunteur, validation par les enseignants) qui figurent dans un règlement spécifique remis à l'étudiant chaque année (annexe 2).

En cas de perte, vol ou détérioration, l'étudiant devra remplacer le matériel.

5.2 Pour utiliser les outils photocopieurs couleurs, traceurs, etc., l'étudiant doit acquitter les frais de participation auprès du bureau des finances qui lui recharge son compte personnel sur sa carte d'étudiant.

Article 6 - Dégradation et vol

6.1 Tout dégât, causé par un étudiant au matériel ou aux locaux, engage sa responsabilité. Il sera tenu

de rembourser le matériel et pourra encourir des sanctions (prévues à l'article 8.3). Sa responsabilité sera également engagée s'il cause des dégâts lors d'activités extra-scolaires.

6.2 Aucune réinscription à l'école ne sera possible en septembre pour les étudiants n'ayant pas rendu ou remplacé les ouvrages empruntés à la bibliothèque l'année précédente.

6.3 L'Ensba Lyon ne peut être tenue responsable du vol ou de la dégradation des objets ou matériels personnels des étudiants survenant dans ses locaux.

6.4 L'étudiant doit se conformer strictement aux règles de sécurité (pour l'utilisation des machines, le port d'équipement particulier affiché dans les ateliers et pôles).

Article 7 – Tabac / Alcool

En application de la loi Evin (10 janvier 1991), complétée par celle du 1er février 2007, il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de l'école et sous la cour couverte. Il est également interdit d'introduire de l'alcool.

Article 8 – Conseil de discipline

La composition et les modalités de fonctionnement du conseil de discipline sont fixées par le règlement intérieur. Le conseil de discipline est composé du Directeur, du directeur des études, deux représentants des coordinateurs de pôles et deux représentants des coordinateurs d'options.

Les sanctions disciplinaires applicables aux élèves sont l'avertissement, le blâme, l'exclusion de l'établissement pour une durée déterminée et l'exclusion définitive de l'établissement.

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que l'élève n'ait été en mesure de présenter ses observations.

Sauf pour l'avertissement et le blâme, le Directeur statue au vu de l'avis rendu par le conseil de discipline, après audition, par cette instance, de l'intéressé.

Annexes

Annexe 1 : Bibliothèque de l'école

1 La bibliothèque de l'Ensba Lyon est un service de l'établissement ayant pour but de contribuer à la formation, à l'information, à la culture et aux recherches des étudiants et des enseignants.

2 Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des étudiants et des enseignants pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la bibliothèque et pour les guider dans leurs recherches.

3 Le présent règlement intérieur fixe les droits et devoirs des usagers. Le personnel, sous l'autorité du Directeur, est chargé de le faire appliquer.

4 Le paiement des droits donnant accès au service de la bibliothèque s'effectue pour une année scolaire en septembre, il est compris dans les frais d'inscription à l'école. Les tarifs sont soumis à une délibération du conseil d'administration.

5 Les horaires de la bibliothèque sont les suivants : du lundi au jeudi de 9h à 19h30 le vendredi de 10h à 18h.

6 L'accès est interdit à toute personne qui, par son comportement ou sa tenue, entraîne une gêne pour les étudiants ou le personnel.

7 Tout vol, toute détérioration du matériel ou des documents, toute agression physique ou verbale à l'encontre du personnel pourra entraîner une exclusion de l'établissement et impliquera la réparation du dommage.

8 En outre, il est interdit :

- de boire ou de se restaurer dans la bibliothèque ;
- de distribuer des tracts ou d'apposer des affiches sans autorisation dûment accordée par les services de l'accueil.

9 Les prises de photos, films, enregistrements, reportages, interviews, enquêtes sont soumis à une demande d'autorisation auprès des bibliothécaires.

10 Afin de prévenir tout acte délictueux, le dépôt dans les casiers de l'école des sacs, cabas, valises pourra être exigé.

11 L'administration de l'école ne répondra pas

des préjudices intervenant à l'intérieur de la bibliothèque, en cas de litige entre usagers.

12 Le personnel sous l'autorité du Directeur, est habilité à interdire d'accès tout contrevenant au règlement. Toute infraction au règlement pourra faire l'objet d'une sanction consistant en une privation d'accès à la bibliothèque pendant une durée de trois mois, assortie ou non d'une exclusion de l'établissement temporaire ou définitive.

13 Accès du public extérieur à l'Ensba Lyon
L'accueil du public extérieur à l'école se fait suite à une demande effectuée par courrier électronique, auprès de la personne responsable de la bibliothèque, pour les particuliers, ou pour les étudiants, uniquement si les documents repérés ne sont pas disponibles ailleurs sur le réseau des Bibliothèques municipales de la Ville de Lyon, ou s'il s'agit de documents à valeur patrimoniale. Ces consultations se font sous forme de rendez-vous en fonction de la disponibilité des documents et des bibliothécaires.

14 L'accès aux documents

L'accès aux documents en consultation sur place est libre pour les étudiants, les enseignants et le personnel administratif de l'école. Cependant, pour obtenir la communication de documents anciens, précieux ou fragiles, la carte d'étudiant peut être demandée, ainsi que pour la mise à disposition des matériels de consultation (casques d'écoutes...). Ces documents (registres, journaux non reliés, dossiers, livres d'artistes, etc.) doivent être consultés à des places réservées.

15 Le lecteur désireux de consulter des documents du fonds ancien ou des revues de la réserve doit savoir qu'un délai est nécessaire avant d'obtenir ces types de documents qui ne font pas partie du libre accès. Pour les revues, le délai est de quelques heures, pour le fonds ancien, le rendez-vous doit être pris quelques jours à l'avance.

16 Certains documents ne peuvent être consultés en dehors des salles de lecture (voir les conditions de prêt).

17 Les documents consultés doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été communiqués : il est interdit de les abîmer, de les annoter, de les décalquer...

18 Le silence est requis pour le confort de tous en salle de lecture. Le travail de groupe se fait préférentiellement dans la salle d'actualité de la

bibliothèque sauf dans le cas d'activités organisées par la bibliothèque.

19 Les reproductions de documents de la bibliothèque sont réservées à l'usage personnel du demandeur et soumises à la législation existante sur la propriété littéraire et artistique (art. L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle) et sur le droit de copie. Les documents sont reproduits à condition que leur état, leur format et leur reliure le permettent.

20 Conditions générales de prêt : l'inscription. Pour emprunter des documents à domicile, le lecteur doit être inscrit à l'école et posséder une carte d'étudiant.

21 Le lecteur est tenu de signaler immédiatement tout changement d'adresse ou d'identité.

22 Le lecteur est personnellement responsable de sa carte et des documents empruntés avec celle-ci, même par d'autres personnes. En cas de perte ou de vol de sa carte, le lecteur doit prévenir immédiatement la bibliothèque pour faire opposition.

23 L'emprunt

La présentation de la carte d'étudiant est obligatoire pour toutes les opérations de prêt-retour des documents.

24 La carte d'étudiant permet d'emprunter au maximum un ensemble de 10 documents pour 3 semaines. - Monographies d'artistes ; - Écrits d'artistes ; - Ouvrages théoriques ; - Romans & poésie ; - Bandes dessinées ; - Ouvrages thématiques.

Documents empruntables pour une semaine seulement sans prolongation possible
- 4 DVD (2 documentaires & 2 fiction) au maximum ;
- 1 CD audio + 1 CD-ROM + 1 VHS au maximum.
- 1 magazine

25 Certains documents ne sortent jamais de l'établissement. Il s'agit des : - Catalogues d'exposition collective ; - Dictionnaires & encyclopédies ; - Guides pratiques ; - Ouvrages portant la mention « A consulter sur place » et « Documents du fonds ancien ».

26 Aucun document ne peut être prêté, même en interne, sans avoir fait l'objet d'une opération d'emprunt.

27 Les documents empruntés doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été prêtés. Tout

document détérioré ou non rendu doit être remboursé par l'emprunteur, au prix d'achat actualisé.

28 Le lecteur peut faire prolonger un prêt une fois, en présentant la carte de lecteur et le document emprunté à la condition que le type de document l'y autorise, de ne pas être en retard et qu'un autre lecteur n'ait pas réservé ce document.

29 Le lecteur qui ne respecte pas le délai de prêt est soumis à une suspension de prêt d'une semaine à l'issue du retour des derniers documents empruntés. En cas de retard excédant 1 mois, le lecteur pourra en outre être exclu du droit au prêt pendant une période égale à son retard.

30 Conditions particulières de prêt : Disques et cassettes. La reproduction, l'exécution publique et la radiodiffusion des œuvres enregistrées sont interdites.

Annexe 2 : Magasin de prêt

Le prêt d'équipement est limité à trois jours consécutifs au maximum.

Il est réservé à un usage strictement pédagogique. Des dérogations éventuelles, quant à la durée, pourront être accordées lors de workshops et d'ateliers sous réserve d'un accord préalable entre les coordinateurs et les professeurs responsables du prêt.

L'emprunt de matériel doit être validé par un professeur qui signera un bon précisant le type de matériel prêté et la durée du prêt.

Le responsable du magasin ne prêtera le matériel que sur présentation de ce bon et d'une carte d'emprunteur délivrée par ses soins.

Les anciens étudiants, non prioritaires, pourront sur autorisation expresse de la direction, emprunter du matériel. Toute demande de matériel pour une manifestation extérieure à l'école doit faire l'objet d'un accord préalable du Directeur de l'école qui signe la fiche de prêt.

Sécurité du matériel

Tout prêt de matériel implique que l'emprunteur soit initié au fonctionnement des appareils ou à l'utilisation des outils. Le matériel doit être rendu au magasin à la date prévue.

En cas de restitution du matériel en dehors des délais prévus et à une autre personne que le responsable du magasin, l'emprunteur s'expose à une interdiction de prêt de matériel temporaire ou

définitive.

L'école se réserve le droit d'interrompre ou de supprimer le prêt en cas d'urgence.

En cas de négligence entraînant la détérioration ou la perte du matériel, l'école pourra exiger suivant le cas, le paiement de sa réparation ou de son remplacement.

Le responsable du magasin est chargé du contrôle. La liste des professeurs habilités à la signature des bons, ainsi que les horaires d'ouverture sont affichés dans le magasin de prêt. Celui-ci est fermé pendant les vacances scolaires.

Annexe 3 : Charte d'utilisation des ressources informatiques

La présente charte a pour objet de définir le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit l'utilisation des ressources informatiques au sein

de l'École nationale des beaux-arts de Lyon. Elle vise à garantir le bon fonctionnement des systèmes informatiques et des réseaux sur les aspects techniques et juridiques, la sécurité des données, le droit des personnes, les interdits ainsi que les responsabilités des utilisateurs.

Tout utilisateur n'ayant pas respecté les obligations énoncées dans la charte est passible de poursuites internes à l'établissement (sanctions disciplinaires et/ou pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires dont notamment pour mémoire la loi 88-19 du 05 janvier 1988 relative à la fraude informatique).

1. domaines d'application

Ces règles et obligations s'appliquent à tout étudiant présent au sein de l'école ayant accès et utilisant les systèmes informatiques et les réseaux de l'Ensba Lyon, les systèmes informatiques auxquels il est possible d'accéder à partir de l'établissement ainsi que les systèmes informatiques d'organismes extérieurs à l'école.

On entend par systèmes informatiques notamment les serveurs, stations de travail, micro-ordinateurs et périphériques des services administratifs, des salles de cours, des pôles et des salles informatiques en libre service à la disposition des étudiants.

2. conditions d'accès aux systèmes informatiques

Le droit d'accès à un système informatique est personnel et incessible. L'utilisation des moyens informatiques de l'Ensba Lyon doit être limitée à l'usage d'étude, de travail et de recherche pour les étudiants de l'école.

L'accès aux services d'hébergement de pages et autres contenus (pages personnelles, sites web d'associations, etc...) est soumis à autorisation spécifique de la direction et ne peut donc en aucun cas couvrir d'action commerciale.

Les ressources sont mises à disposition pour un usage artistique et pédagogique.

Toutefois, l'usage à titre privé des services web et de la messagerie est admis à condition que ce soit dans des limites raisonnables et qu'il n'affecte pas le trafic normal. L'usage des ressources informatiques ne doit pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes moeurs (interdiction d'accès à des sites pornographiques, etc...), sauf autorisation explicite dans le cadre d'un travail créatif. Il ne doit pas mettre en cause l'intérêt et l'image de l'établissement lors de l'accès à des forums publics. Concernant les emails, la création de la boîte aux lettres est concomitante avec l'arrivée de la personne au sein de l'Ensba Lyon.

L'utilisateur se voit attribuer un compte nominatif, individuel et incessible. L'Ensba Lyon se réserve le droit de retirer unilatéralement cette autorisation en cas de non respect de la présente charte.

L'accès ne peut être autorisé en principe qu'aux personnes régulièrement accueillies dans l'école pour une période prolongée (élèves, stagiaires, résidents...). Il est automatiquement supprimé à la fin de l'année civile au cours de laquelle la personne quitte l'établissement.

L'accès peut être autorisé à certaines personnes ou certains organismes sur autorisation du Directeur de l'école.

3. respect de l'intégrité et de la confidentialité des informations

Les utilisateurs ne doivent pas tenter de lire ou de copier les fichiers ou le mot de passe d'un autre utilisateur sans son autorisation (verbale ou écrite). Ils doivent également s'abstenir de toute tentative d'interception des communications privées entre utilisateurs, qu'il s'agisse de courrier électronique ou de quelque autre type que ce soit ainsi que de toute tentative de se connecter sur un site sans être autorisés.

En matière de cryptage, les utilisateurs des ressources informatiques de l'Ensba Lyon doivent se soumettre aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les informations diffusées sur le réseau informatique de l'Ensba Lyon doivent respecter les principes et dispositions légales concernant la confidentialité et le respect de la vie privée. Les utilisateurs sont tenus à la

réserve d'usage sur toute information relative au fonctionnement interne de L'Ensba Lyon qu'ils auraient pu obtenir en utilisant ces ressources informatiques.

Les utilisateurs sont également tenus de sauvegarder et protéger par tout moyen approprié les informations sensibles dont ils seraient auteurs ou auxquelles ils auraient accès. On entend par informations sensibles toutes les informations dont la perte ou la diffusion involontaire pourrait causer un préjudice financier ou moral à l'établissement.

4. respect des droits et des personnes

4.a. Cadre général

Il est interdit de diffuser des informations qui seraient en opposition avec les dispositions légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne la protection de la personne, des individus et des biens, le respect de la vie privée et de la propriété littéraire et artistique.

Chacun doit s'abstenir de porter atteinte par la nature de ses communications à l'image et aux intérêts de L'Ensba Lyon ou de toute personne morale ou physique. L'utilisateur s'interdit de produire, de collecter ou de transmettre des données, messages ou oeuvres en infraction avec la législation en vigueur, notamment les messages diffamatoires, racistes, xénophobes, etc... Il est également rappelé l'interdiction de diffusion sous forme numérique, sans autorisation préalable de la CNIL, de fichier contenant des informations à caractère personnel tel que des fichiers de noms ou des listes d'adresses électroniques.

L'utilisateur doit veiller au respect du droit de propriété d'autrui et plus particulièrement :

- l'utilisation des logiciels sur le réseau ou sur machines indépendantes s'effectue dans le respect des termes de la licence d'utilisation,
- il s'interdit la reproduction des logiciels commerciaux en dehors du cadre de la licence d'utilisation,
- il respecte les droits de propriété intellectuelle sur des oeuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, logiciels...), qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces oeuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

NB : Certains sites internet pouvant être régis par des règles juridiques autres que de droit français, toutes précautions doivent être prises à cet égard par l'utilisateur.

4.b. Usage des listes de diffusion

L'usage des listes de diffusion doit revêtir un caractère loyal et de bonne foi. Il doit s'inscrire dans

le respect des dispositions générales décrites au chapitre 4.a. Il doit également :

- respecter les missions statutaires de l'établissement, ce qui exclut tout type d'activité commerciale, publicitaire ou à caractère personnel (petites annonces),
- respecter la vie privée et le droit à l'image d'autrui (article 9 du Code Civil),
- respecter les droits d'auteur,
- respecter l'interdiction de tout propos discriminatoire ou diffamatoire.

5. respect des principes de fonctionnement des systèmes informatiques

Les utilisateurs ne doivent pas utiliser les comptes autres que ceux auxquels ils ont légitimement accès. Ils ne doivent pas non plus effectuer de manoeuvre qui aurait pour but de méprendre les autres utilisateurs sur leur identité. Ils doivent s'abstenir de toute tentative de s'approprier ou de déchiffrer le mot de passe d'un autre utilisateur, de modifier ou de détruire des fichiers d'un autre utilisateur et de limiter ou d'interdire l'accès aux systèmes informatiques d'un utilisateur autorisé. La conception et/ou l'utilisation d'un programme ayant de telles propriétés est également interdite sans autorisation préalable.

6. utilisation des réseaux informatiques

Tout utilisateur veillera à un emploi mesuré des ressources partagées afin de permettre une bonne qualité de service au plus grand nombre. Pour la messagerie, l'utilisateur veillera à adapter ses messages, tant en contenu qu'en nombre de destinataires, et s'efforcera d'utiliser les moyens techniques mis à sa disposition pour réduire la taille, tels que la compression éventuelle des pièces jointes, l'insertion de liens hypertextes, l'utilisation appropriée des listes de diffusion, etc.

Pour l'Internet, une vigilance particulière est demandée dans la mise en oeuvre de certains services, notamment pour les téléchargements de fichiers volumineux. Certains usages, fortement consommateurs de ressources réseau peuvent faire l'objet de restriction, voire d'interdiction. De plus, tout utilisateur d'un réseau informatique s'engage à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir pour conséquence :

- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau par la mise hors tension ou le redémarrage d'un système dont il n'est pas le gestionnaire. Il s'engage notamment à ne raccorder aucun matériel au réseau sans autorisation explicite,
- d'accéder, de modifier ou de détruire des informations

- privées d'autres utilisateurs sur le réseau,
- de nécessiter la mise en place de moyens humains ou techniques supplémentaires pour son contrôle et sa destruction.

En ce qui concerne les programmes et codes malveillants (virus, logiciels espions, canulars...) informatiques, l'utilisateur doit respecter toutes les mesures visant à ne pas introduire et diffuser de virus dans les systèmes informatiques. Il appliquera les prescriptions concernant l'activation et la mise à jour de son logiciel anti-virus ; celles-ci sont fonction de la configuration matérielle et logicielle dont il dispose (poste fixe, portable...). Toute attaque doit être signalée immédiatement au personnel de l'équipe informatique et réseau. De même, l'utilisateur doit veiller à ne pas donner suite aux demandes de rediffusion de messages alarmistes ou de suppression des fichiers sans avis des responsables de la sécurité.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à ne pas installer sans autorisation du personnel compétent ou inciter par quelque biais que ce soit à l'installation de logiciels se substituant aux standards de l'École (versions ultérieures, logiciels concurrents, ...), si leur mise en œuvre n'est pas indispensable au fonctionnement d'outils de son entité.

7. le rôle des administrateurs

Par définition, l'administrateur possède ou peut posséder tous les droits sur le système dont il est responsable. Ces droits s'appliquent dans le cadre exclusif de la qualité de service qu'il doit garantir. L'administrateur décline toutes garanties de qualité de service sur l'utilisation ou la mise en place de systèmes expérimentaux.

Pour assurer ses responsabilités, permettre le bon fonctionnement des systèmes informatiques et vérifier le respect de la charte,

- il doit informer les utilisateurs des interruptions de service et les rendre le moins fréquentes possibles;
- il doit respecter la confidentialité des informations privées auxquelles ses droits lui donnent accès;
- pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, il peut être amené à accéder temporairement aux données privées des utilisateurs en cas de demande explicite de leur part, de cas de force majeure ou pour vérifier le bon respect de la charte tout en respectant la confidentialité et la réglementation en vigueur;
- il peut contrôler l'utilisation des ressources (CPU, disque, etc...) et prendre toute disposition nécessaire (priorité, existence de processus,

- suppression de fichier sans lien direct avec la nature des travaux, sessions interactives inactives trop longtemps) et peut être amené à examiner les traces des utilisateurs sur les services réseaux.
- il est responsable des sauvegardes, de leur mise en œuvre sur les systèmes, à condition que les utilisateurs respectent les consignes de sauvegarde qui leur ont été communiquées.
- il doit maintenir une fiche descriptive des systèmes dont il est responsable et pouvoir renseigner les utilisateurs à ce sujet.

L'école est fortement attachée au principe du respect de la vie privée des étudiants au sein de l'établissement et respecte par conséquent les principes contenus dans la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Lorsqu'un contrôle est effectué sur les données de communications en réseau, l'école s'engage à le réaliser dans le respect des principes de finalité, de proportionnalité et de transparence tels que prévus dans cette loi.

8. informations légales

Les utilisateurs sont informés que, afin de se conformer à l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, l'Ensba Lyon peut être amenée à prendre toutes mesures techniques lui permettant de « détenir et conserver les données de nature à permettre l'identification de toute personne ayant contribué à la création d'un contenu des services dont elle est prestataire et, d'autre part, à communiquer ces données sur réquisition judiciaire ». Les utilisateurs donnent leur autorisation à l'équipe informatique et réseau pour prendre toutes les mesures techniques nécessaires à la sécurité des données et notamment à procéder à des sauvegardes sur disque, bande magnétique ou n'importe quels autres supports destinés à cet usage. Aucune modification ou consultation ne sera effectuée sur les données sans le consentement de l'utilisateur. Aucune donnée ne sera conservée au-delà du délai légal.

9. application de la présente charte

Le statut d'élève de l'école (attesté par la délivrance de la carte d'étudiant de l'Ensba Lyon) implique l'acceptation sans condition de la présente charte. Il en est de même pour toute autorisation d'accès aux ressources informatiques accordée par l'école à toute personne extérieure.